This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Econ 2403.25

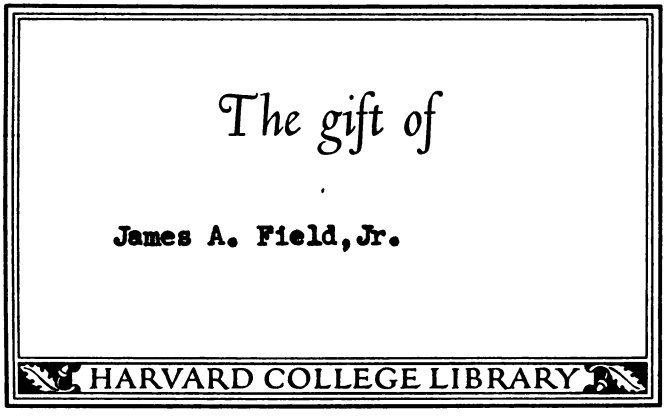

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

24

SUBSISTANCES

ET

POPULATIONS

PAR

L. CADOR.

PARIS,

LIBRAIRIE DE GUILLAUMIN ET Cie,

ÉDITEURS DU JOURNAL DES ÉCONOMISTES, DE LA COLLECTION DES PRINCIPAUX ÉCONOMISTES, DU DICTIONNAIRE DU COMMERCE ET DES MARCHANDISES.

RUE RICHELIEU, 14.

LONDRES, CHEZ LUXFORD, WHITEFRIAR'S STREET.

1850

Digitized by Google

Digitized by Google

SUBSISTANCES

ET

POPULATIONS.

Digitized by Google

La Rochelle. — Typographie de G. MARESCHAL.

Digitized by Google

SUBSISTANCES

ET

POPULATIONS

PAR

L. CADOR.

> Centraliser est un mal, mais éparpiller est un plus grand mal encore : il faut réunir.
>
> ACHILLE ALLIER. (Lettre inédite).

PARIS,

LIBRAIRIE DE GUILLAUMIN ET Cie,

ÉDITEUR DU JOURNAL DES ÉCONOMISTES, DE LA COLLECTION DES PRINCIPAUX ÉCONOMISTES.

RUE RICHELIEU 14.

LONDRES, CHEZ LUXFORD, WHITEFRIAR'S STREET.

1850

Digitized by Google

Econ 2403.25

HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY
JUN 5 1961
57 * 37

Digitized by Google

A Monsieur

Emile de Girardin.

L. CADOR.

Digitized by Google

Digitized by Google

A M. L. Cador.

MON CHER AMI,

Votre modestie tombe dans l'excès ; — l'excès de la modestie n'est pas bon. Ni modestie ni présomption : — travail et conscience. L'homme ne doit que cela à la société. J'accepte de grand cœur la dédicace d'un livre que le louable désir d'être utile a dicté. C'est indirectement m'y associer. J'aurais voulu que ce fût plus étroitement ; j'aurais voulu trouver le temps de vous faire la préface ; mais, vous le savez, c'est à peine si on me laisse une minute pour presser la main de mes amis. Je serre la vôtre vite et ferme.

É. de GIRARDIN.

Paris, 11 mars 1850.

Digitized by Google

Digitized by Google

INTRODUCTION.

— I —

Une funèbre vérité vient d'être officiellement et définitivement constatée, c'est que nos subsistances ne sont plus en rapport avec l'accroissement de notre population.

Ce fait effrayant n'a pas besoin de commentaires; il explique à lui seul la sourde et violente fermentation qui travaille les masses et justifie, sans les absoudre, ces tressaillements convulsifs qui ébranlent l'ordre social jusque dans sa base.

Les économistes ont depuis longtemps signalé cette cause de perturbation et de décadence. Thomas-Robert Malthus, qu'on regarde à tort comme un bourreau, a mathématiquement précisé l'époque

Digitized by Google

fatale où l'existence des peuples sera sérieusement compromise par l'insuffisance des ressources alimentaires. Depuis l'apparition de l'admirable *Essai sur le principe de la population*, des cœurs généreux, des esprits d'élite se sont vivement préoccupés de cette grave question. Tous les faits acquis à la science de l'économie sociale ont été sondés et commentés à l'aide de statistiques exactes; tous les actes de l'existence civile, politique, agricole, industrielle et commerciale de notre pays, ont été studieusement interrogés, mais la solution de ce solennel problême est restée impénétrable.

Cependant le mal fait chaque jour de nouveaux, d'effrayants progrès. La disette de 1847, en mettant à nu la plaie du paupérisme, a rendu plus impérieuse encore, si c'est possible, la solution de l'inexorable problême posé par la faim. Depuis cette époque, de nobles et persévérants efforts ont été tentés en pure perte. La discussion a éclairé l'avenir de sinistres lueurs, mais n'a pas donné de solution admissible en pratique.

Aujourd'hui, le danger se complique et s'aggrave par la toute nouvelle situation que nous a faite la révolution de Février. Sur la vieille souche politique, le suffrage universel vient de greffer la réforme sociale. Méconnaître cette transformation, c'est s'exposer à de cruelles surprises, à de graves mécomptes. Dans un temps donné, la question des

Digitized by Google

subsistances sera la première posée; que personne n'en doute : l'impérieuse nécessité le veut ainsi. Le plus sûr moyen d'atténuer la commotion, de l'annihiler peut-être, serait d'équilibrer l'espèce et le vivre, de faire en sorte que chaque famille eût un logement qui ne fût pas un bouge, des habillements qui ne fussent pas de honteuses guenilles, des instruments de travail dont le loyer n'absorbât pas le prix du labeur; enfin une part modeste, mais convenable, de subsistances et de bien-être.

Il faut que la société marche résolûment à ce but; elle doit y arriver, il faut qu'elle y arrive.

Ce livre n'est point à d'autres fins; nous l'avons entrepris avec la conviction d'un honnête homme, trop heureux si cet humble travail peut servir un jour à consolider l'ordre social.

— II —

Dans cette œuvre, nous exposons les causes du dépérissement progressif et rapide de notre agriculture; nous passons en revue toutes les utopies dangereuses, tous les palliatifs impuissants qui ont été proposés ou pratiqués pour raviver notre production et la mettre au niveau des besoins de notre population; nous exposons notre système ou, plutôt,

Digitized by Google

le système de la nature dont les lois ont été méconnues ou violées. Nous demandons qu'il soit mis au plus vite un peu d'ordre dans la propriété foncière, source et base de toute richesse. Nous indiquons, pour reconstituer la propriété productive, les mêmes forces, les mêmes éléments que ceux qui ont été mis en action pour démembrer et stériliser le sol de la France.

Les moyens que nous proposons sont vulgaires, c'est presque dire qu'ils sont pratiques. Ces moyens n'ont rien de subversif ou d'exagéré ; ils ne blesseront aucun intérêt et passeront aussi inaperçus, lors de leur mise à exécution, que les entreprises contraires ont excité, depuis notre première révolution, peu d'attention et de défiance.

Cette manière, selon nous, constitue le propre des bonnes réformes. Déplacer, modifier, transformer sans secousse, presqu'à l'insu de tous, imiter le travail insensible de la végétation, suivre les lois fécondes et mystérieuses de la création; voilà, selon nous, dans quel esprit, par quelles voies à pentes douces doivent être entreprises les réformes sociales. Tout autre manière de procéder ressemble plus aux bonds désordonnés de la folie qu'à la marche lente, grave, droite et majestueuse du véritable progrès.

Digitized by Google

— III —

Les limites restreintes de ce volume ne nous ont pas permis de développer, comme il convenait, certaines données économiques acquises à la science. Nous indiquons les résultats officiels, laissant au lecteur le soin de vérifier leur exactitude. Lorsque nous poserons un chiffre, ce ne sera qu'à bon escient, après avoir constaté par nous-même que ce chiffre représente bien réellement, avec toute l'approximation désirable, le fait ou la chose auxquels il s'applique.

La statistique est aujourd'hui une science à peu près exacte, surtout en ce qui touche nos subsistances, nos produits, et notre population. Les données qui n'étaient autrefois que des déductions plus ou moins ingénieuses, plus ou moins habiles, sont devenues positives, grâce aux notes, au contrôle, à l'enrégistrement minutieux de toute chose. En France, dans l'ordre matériel, aucun fait ne passe inaperçu ; sous une forme ou sous une autre, par le cadastre, les impôts directs et indirects, douanes, tarifs, par les taxes de toute nature, la production est, plusieurs fois l'an, constatée comme valeur, poids, quantité et qualité. La loi soumet de son côté notre population à un recensement perpétuel. Par les naissances, la

Digitized by Google

conscription, les mariages, les décès, par l'élection de domicile, l'état civil suit le citoyen du berceau à la tombe. Il n'est donc plus possible d'avancer aucun fait au hasard, surtout depuis que l'administration concentre en ses mains et récapitule avec méthode et exactitude tous les documents.

Le pouvoir n'a plus aucun intérêt à falsifier les chiffres; il le voudrait, que cela lui serait impossible. Les moyens de contrôle sont trop nombreux, ils se commandent, s'expliquent les uns les autres, ne laissant aucun passage à la fraude ou à l'erreur. C'est surtout dans les documents fournis aux chambres par les ministres, dans les nombreuses enquêtes exécutées en France depuis trente ans, dans les travaux des hommes les plus justement estimés par leur science et leur exactitude, que nous avons puisé les éléments de nos appréciations.

— IV —

Comme agriculteur nous avons été à même de surveiller les lois de la production; nous avons expérimenté à nos frais et dépens beaucoup de systèmes agricoles, les nouveaux surtout, et ce n'est pas sans un vif chagrin que nous avons constaté la puérilité et le néant de toutes ces théories du jour, aussi ruineuses

Digitized by Google

à exécuter que misérables de résultats. Les bonnes pratiques de l'art agricole, on peut nous en croire, se passeront très-bien de l'enseignement de la chimie, de la mécanique, de la physiologie végétale, de tout ce faux bagage scientifique dont on veut gratifier nos cultivateurs. Nous avons plus de confiance, n'en déplaise aux savants du jour, dans la vieille expérience, dans le gros bon sens des habitants de nos campagnes, que dans tous les beaux discours, les merveilleux systèmes de nos imprudents novateurs.

Nous laisserons donc de côté les illusions de la théorie écrite, les expériences de cornues ; regardant, avec raison, comme inutiles et dangereux ces tours de force de laboratoires, ces excentricités agricoles, pour reporter tous nos soins vers l'étude des faits positifs et de l'importante question de l'accroissement de nos subsistances, de toutes les matières premières nécessaires à notre industrie et, par suite, indispensables au bien-être de notre population.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE PREMIER.

LA LIBERTÉ, L'HOMME ET LA TERRE.

— I —

La révolution de Février a surpris tout le monde et n'a surpris personne. Si, au point de vue des idées politiques, l'acclamation de la République a été un fait inattendu, sous le rapport des intérêts matériels, chacun sentait, en présence du malaise général, que l'heure des réformes allait sonner. Imprévue ou annoncée, la tempête a éclaté laissant à la France le suffrage universel, cet obscur problème qui donnera

Digitized by Google

peut-être tour à tour raison à tous les partis, mais dont la solution appartient en définitive à la cause des intérêts du peuple.

Cette cause des intérêts du peuple se plaide en France depuis plusieurs siècles ; gagnée en première instance dès 1789, brutalement cassée sous le despotisme Impérial, perdue sous la Restauration et le gouvernement de Juillet, elle vient d'être définitivement jugée, nous l'espérons du moins, par la Révolution de 1848. Le droit est enfin reconnu, le suffrage universel proclamé, la liberté conquise. Mais ce n'est là qu'une moitié du grand procès intenté au nom de l'humanité. Si la pensée triomphe, l'homme est encore asservi et décimé par la misère et la faim.

La liberté civile, politique et religieuse, est conquise; cette cause est définitivement jugée, soit ; mais il reste maintenant à organiser la victoire, à conserver la conquête, à en jouir, ce qui est plus difficile que de l'obtenir

Les besoins de l'humanité sont de deux espèces, moraux et matériels. Le suffrage universel a donné raison au premier de ces besoins, le second doit avoir sa solution. La liberté de penser et d'agir n'est qu'un mot, le plus creux de tous les mots, si par suite de l'organisation vicieuse de notre société les besoins matériels dominent et oppriment les satisfactions morales. Il faut au contraire équilibrer ces deux

Digitized by Google

nécessités, et en pondérer les forces, pour trouver les lois de l'équilibre et de la stabilité.

— II —

En France, il y a des lois pour tous les délits ou crimes prévus et à prévoir, commis et à commettre. Tous les faits et gestes de l'existence civile et politique de l'homme ont été, en certains points, réglés avec une perspicacité et une perfection qui font de nos codes un chef-d'œuvre que tous les peuples nous envient ou imitent. Depuis la naissance jusqu'à la mort, les phases de la vie ont été si bien notées qu'il est plus difficile d'enfreindre la règle que de la suivre.

Écrire l'histoire du droit civil Français, c'est faire l'histoire générale de la Nation, c'est suivre pas à pas, presque jour par jour, l'état de son agriculture, de son industrie, de son commerce; c'est se rendre compte de ses mœurs, de son caractère, de son esprit, de ses passions. Nos codes sont la collection et le résumé du droit antérieur augmenté des innovations civiles les plus heureuses, des progrès prévus par les discussions des légistes et constatés par une longue expérience.

Ceux qui attaquent aujourd'hui nos institutions,

Digitized by Google

avec la fausse idée que la législation d'un peuple s'improvise, commettent donc une profanation, un sacrilége. Chercher à renverser l'édifice péniblement construit par les générations qui se sont succédé et qui toutes ont apporté leur quote-part de travail, de patience, de sagesse, de dévouement, de luttes et de sacrifices, c'est vouloir éterniser les oscillations, c'est demander à un peuple de se déjuger, de changer sa nature, ses mœurs, d'abandonner son sol, son climat, tous les éléments qui influent et concourent à la création d'une nationalité ; c'est rêver l'impossible.

La perfection n'étant pas donnée à l'espèce humaine, tout n'est pas irréprochable dans nos lois. Prétendre que notre génération est à l'apogée du progrès, et qu'après nous il ne restera plus rien à faire, est aussi insensé que d'oser dire que tout est à recommencer. Pour être juste, il faut étudier avec dévouement et bonne foi le problême social, l'envisager sous tous les aspects, en déduire tous les corollaires, donner toutes les solutions possibles et applicables. Alors, seulement alors, le calme se rétablira dans les esprits et, avec l'ordre, nous aurons toutes les améliorations, tous les progrès qui doivent régénérer et perfectionner l'espèce humaine.

Digitized by Google

— III —

La grande réforme de 1789, comme une force immense longtemps comprimée, qui éclate tout-à-coup, n'a fait que renverser, détruire, anéantir ; elle n'a rien organisé d'irrévocable. Il n'existe plus aujourd'hui un seul des principes proclamés alors comme vrais, immuables, qui n'ait été, par la suite, discuté, réfuté et jugé dans son application pratique. La révolution de 1789 fait bien pressentir, montre bien en germe de grandes choses, elle donne bien l'idée-mère de la société nouvelle, mais elle est impuissante lorsqu'il s'agit de développer et de fonder. Pour renverser, il ne faut que de la force ; pour édifier, la force, l'intelligence, l'expérience pratique et le temps sont indispensables. Dans la nature tout végète, tout grandit, tout se transforme peu à peu, lentement, presque insensiblement. Pourquoi les hommes n'observent-ils pas les lois de la nature, lois mathématiques, dont il n'est donné à personne d'intervertir l'ordre, de retarder ou d'accélérer la marche ?

N'y a-t-il pas de la démence à prétendre que d'un seul coup, dans un moment de colère ou d'inspiration, l'homme aura la puissance de formuler le dernier code de la société, de tracer la dernière limite fixée

Digitized by Google

au progrès de l'humanité? Les lois de l'avenir ne s'improvisent pas plus que les lois du passé n'ont été improvisées. La marche de l'esprit humain est lente, mesurée, cadencée, les étapes du progrès sont jalonnées dans le chemin parcouru comme dans celui à parcourir. C'est pourquoi nous voulons que, patiemment, lentement, par la discussion, par l'expérience et la pratique surtout, avec le puissant levier du génie, l'homme terrasse la misère, comme il a vaincu et terrassé l'ignorance et l'esclavage.

La liberté est un luxe inutile et dangereux si, avec la liberté, nous avons la misère et le dénûment, si toute une population poussée par le souffle révolutionnaire, pressée par la faim, exaltée par des privations et des souffrances intolérables, vient jeter dans l'urne du suffrage universel les noms des hommes qui personnifient son agonie.

De deux choses l'une : ou il faut retourner au despotisme de l'ancien régime, effacer notre civilisation, c'est-à-dire, fermer nos écoles primaires, abolir l'imprimerie, confisquer les journaux, détruire nos canaux, nos chemins de fer, briser les machines, anéantir l'industrie, prohiber le commerce, dresser tous les instruments de l'oppression et de l'esclavage, ou il faut trouver le moyen de perfectionner la société, de l'organiser, de donner satisfaction aux intérêts matériels, d'arriver à ce que personne ne soit obligé de mendier, qu'il y ait du travail, du pain, un peu de

Digitized by Google

bien-être pour tout ce qui pense, comme il y a de l'air et du soleil pour tout ce qui respire.

— IV —

L'antagonisme entre la liberté et la matière est aujourd'hui complet. On dirait que la pensée qui s'élève et s'affranchit dédaigne et répudie tout aussitôt le foyer, la grossière enveloppe d'où elle est émanée. L'orsqu'en 1789 l'Assemblée constituante a commencé de respirer dans les sphères de la liberté et de l'égalité, elle n'a rien eu de plus pressé que d'asservir la propriété en la prostituant. En prêtant les mains à cette violation de la terre, les législateurs ne voyaient pas qu'ils préparaient aux travailleurs un esclavage aussi odieux et plus dégradant que celui dont ils venaient d'être délivrés. Avec l'idée de relever la dignité humaine, la Constituante, soit imprévoyance ou impéritie, a rabaissé l'homme au niveau de la brute. Les bras sont aujourd'hui les bêtes de somme de l'agriculture. Mais ces bras sont épuisés par la souffrance et la misère, mais ce travail incessant et forcé du corps énerve, engourdit, tue la pensée. Mais cet excès de labeur imposé aux forces physiques n'est plus en rapport avec la nourriture qui doit vivifier ces forces. De là, le malaise, la sourde irritation qui fermente dans les

Digitized by Google

classes agricoles ; de là, cette désertion en masse des travaux des champs et cet encombrement de travailleurs dans l'industrie où les moteurs et les machines remplacent la force brutale de l'homme, stimulent son activité, réveillent son génie.

Autant la culture du sol est aujourd'hui repoussante comme labeur dégradant et improductif, autant l'industrie est souvent attrayante pour l'ouvrier, dont le corps se sent comme soulagé, en voyant fonctionner ces gigantesques machines qui travaillent nuit et jour sans fatigue et semblent douées d'intelligence, tant les résultats produits sont parfaits et merveilleux.

Depuis la loi de 1789, au contraire, le travailleur des champs voit tous les jours empirer son sort. Les terres qui se cultivaient à la charrue avant la révolution, par suite du morcellement de la propriété, ne peuvent plus être cultivées qu'à bras. Au lieu de conduire fièrement et presque sans fatigue un attelage, l'homme-machine est péniblement courbé sur sa bêche, la tête sur le sillon, arrosant la terre de ses sueurs.

Si ce sont là les bienfaits de la liberté, si c'est ainsi qu'elle doit relever la dignité humaine, autant vaut retourner au despotisme de l'ancien régime. Pour l'esprit toutes les libertés, mais pour le corps toutes les servitudes, toutes les misères. Plus l'homme aura la conscience de sa grandeur, de sa puissance, et plus l'asservissement sera complet, dégradant!

Digitized by Google

— V —

Les lois qui donnent le mouvement sans diriger et modérer l'impulsion sont plus près de l'esclavage que de la liberté, ce sont les routes nationales de l'abus.

L'affranchissement de la propriété, la division rationnelle des immenses domaines possédés par le clergé et la noblesse sont un grand bienfait ; mais ce bienfait devient une calamité publique si, au lieu de diviser, on broie, on pulvérise. La loi de succession, juste, équitable et fraternelle en principe, devient funeste dans la pratique si, au lieu d'un partage productif de la propriété, c'est un dépècement inintelligent et ruineux. C'est faire de quelque chose rien, c'est éparpiller, mutiler, anéantir sans profit un élément de force, c'est prétendre qu'en réduisant la longueur du levier on augmente sa puissance.

Après l'abus de l'asservissement, nous avons l'abus d'une liberté mal réglée. La première Constituante a joué avec les réformes sans connaître la portée de l'arme dont elle se servait, les coups ont été plus loin qu'on ne pensait, ceux qu'elle voulait délivrer et protéger ont été garrotés et exécutés.

Nous ne discuterons dans cette œuvre que deux points : l'affranchissement de la propriété et la loi de

Digitized by Google

succession comme se rapportant plus directement au sujet que nous voulons traiter. Nous suivrons pas à pas les funestes effets de ces deux grandes réformes mal conçues, mal conduites, mal réglées, étudiant avec soin les causes de désorganisation qu'elles renferment, et cherchant les limites qu'il convient, dans l'intérêt de tous, de poser à l'exercice du droit.

— VI —

La question du morcellement excessif de la propriété touche à de puissants intérêts, c'est la source de notre alimentation: toutes nos subsistances viennent de là. Ce qui est plus grave encore, c'est qu'il y a connexion, solidarité intime entre la propriété et la famille. Les lois révolutionnaires n'ont donc pas seulement touché au sol, mais elles ont aussi frappé le foyer domestique, ce sanctuaire inviolable de la paix et du bonheur. Détruire la solidarité de la famille, les liens moraux qui engagent les enfants les uns envers les autres en les forçant à se disperser, en créant entre les frères des intérêts opposés et souvent inconciliables, c'est vouloir le renversement de ce qu'il y a de plus saint, de plus tutélaire, c'est détruire la plus solide garantie du repos public, c'est anéantir l'ordre.

Digitized by Google

Ceux qui crient, avec juste raison, au communisme, en voyant les prétendus réformateurs modernes tenter leur œuvre de décomposition et de barbarie, ne savent pas que le code civil est, en certains points, plus communiste que toutes les utopies criminelles dont on souille nos discussions. Certains esprits sérieux ont signalé le mal depuis longtemps, mais personne n'y a pris garde, tant la sécurité et la béatitude étaient grandes. Il a fallu le coup de tonnerre de 1848 pour réveiller les plus incrédules et montrer la profondeur de l'abîme où nous allons tomber.

Aujourd'hui, c'est à qui sauvera la société ; les réformateurs du genre humain pullulent, il y a excès de philanthropie, surabondance de palliatifs plus ou moins ingénieux, avalanche de projets bienfaisants ; chaque école prêche pour son utopie et s'en prend avec fureur aux choses les plus saintes, les plus vénérées, à la propriété et à la famille.

Dans ces derniers temps les déclamations furibondes n'ont rien épargné, tout a été mis en question ; à entendre certains novateurs, il faut faire table rase, ne pas laisser pierre sur pierre de l'édifice social, répudier notre civilisation, nos progrès, tous les trésors de science et d'art amassés depuis tant de générations. Il faut, et c'est là en définitive le dernier mot de ces systèmes honteux, retourner à la barbarie, à l'état sauvage.

Si les démagogues croient cela impossible, ils se

Digitized by Google

trompent. Si loin qu'ils portent leurs utopies, si criminelles que soient leurs pensées, au jour du bouleversement universel il se trouvera des natures plus perverses encore qui exagéreront, si cela se peut, l'œuvre de destruction et d'abrutissement, jusqu'à ce que, d'exagérations en exagérations, de délire en démence, nous arrivions au commencement de la fin, c'est-à-dire, à l'effacement complet de toute civilisation.

Digitized by Google

LIVRE SECOND.

CONSÉQUENCES DU MORCELLEMENT DE LA TERRE.

— I —

L'agriculture est la base de tout ; il n'y a pas un produit, de quelque nature qu'il soit, qui ne vienne de la terre. C'est donc sur l'étude du sol qu'il convient de reporter notre examen. Chercher autre part le remède aux maux qui affligent l'humanité, c'est négliger les choses positives pour caresser l'idéal.

Napoléon l'a dit : « L'agriculture est avant tout la richesse la plus solide, c'est la richesse de tous, c'est

Digitized by Google

la base, la racine de toute richesse. Après l'agriculture, l'industrie, qui doit être, autant que possible, la mise en œuvre des produits de l'agriculture ; puis après l'industrie, le commerce, qui aide aux deux premières, récompense et stimule leur développement en écoulant leurs produits. »

Tous les économistes sont aujourd'hui d'accord sur cette vérité, c'est que le sol de la France est vicieusement aménagé, c'est qu'aucun principe d'ordre n'a été appliqué à sa division et que de cette anarchie provient ce fait effrayant, que la production n'est plus en rapport avec les besoins de la population.

Étudions d'abord la plaie, sondons la profondeur du mal, et peut-être trouverons-nous le remède, car rien n'est encore désespéré. Dans notre pensée, il faut attribuer la décadence de notre agriculture au morcellement insensé qui désole la propriété. Sans être exclusif, avec une profonde conviction, nous attribuons au morcellement excessif du sol tous les maux qui affligent notre pays.

Pour démontrer cette vérité, nous ne torturerons pas les faits ou plutôt nous n'en citerons presque aucun, reconnaissant l'abus de ce genre de preuve, de ces exemples qu'on accepte, qu'on néglige ou qu'on répudie afin de n'avoir jamais tort. C'est par le raisonnement seul, par une solution mathématique que nous voulons prouver les désastreuses conséquences produites par le morcellement et indi-

Digitized by Google

quer l'organisation la plus convenable à la prospérité de notre pays et au bien-être de tous.

Nous l'avons dit dans le précédent livre, sous le décevant prétexte de la liberté illimitée, la Constituante a facilité l'accès de la propriété au peuple, n'imposant, lors de cette prise de possession, aucune règle, aucun frein, autorisant même l'abus, tant elle voulait que le droit fût entier et incontestable. La terre a donc été mise au pillage par un peuple ivre de liberté. Dans l'orgueil de la conquête, les enfants ont foulé aux pieds leur mère nourrice, sans se douter qu'un jour elle se vengerait de cette profanation par la stérilité.

— II —

L'homme est la première victime du morcellement exagéré de la terre, c'est sur lui que porte de tout son poids cette grande faute qui, à elle seule, ferait prendre en horreur ces réformes hâtives et prématurées qui compromettent tout sans rien résoudre. Avant la révolution, le travailleur des champs dirigeait la culture qui, alors, se faisait à la charrue. Sauf de rares exceptions, le bétail fournissait à tous les travaux de force ; l'homme n'était là que pour présider à l'exécution. Aujourd'hui, devant l'exiguité des parcelles, la charrue a été remplacée par la pioche,

Digitized by Google

l'attelage vigoureux et docile par les bras amaigris des travailleurs.

Évidemment, ce fait est contre nature, en contradiction manifeste avec les lois divines et humaines. La créature organisée n'a point été destinée à ce labeur exorbitant, à ce travail machinal et abrutissant, hors de proportion avec la force, le courage, la patience, l'intelligence et l'activité donnés aux êtres de raison.

Étonnez-vous donc alors de voir les cultivateurs parcellaires jeter avec dégoût et colère les instruments d'un labeur ingrat et maudire le sort qui leur fait une nécessité d'une occupation où tout est peine et misère! Pour l'ouvrier des champs il n'est aucune des satisfactions qui récompensent et soulagent l'ouvrier des villes. La culture à bras ne demande aucune initiative, aucun raisonnement, c'est toujours un coup de pioche succédant à un coup de pioche ; l'intelligence passe de la tête dans les bras, la pensée se traduit en force bestiale et voilà tout.

Si encore ce rude et abrutissant métier de piocher une terre ingrate et souvent stérile s'exerçait dans des conditions supportables, si l'abus de la force physique était compensée par les dédommagements du bien-être pendant le travail, par la satisfaction que donne l'accomplissement d'une œuvre ou la pensée domine! Mais non, les travaux forcés de l'agriculture s'exécutent au milieu des intempéries des saisons ; l'été,

Digitized by Google

sous un soleil ardent, par une atmosphère embrasée ; l'automne, par des pluies continuelles qui transpercent les habits du pauvre travailleur déjà inondés de sueur ; l'hiver, oh ! l'hiver, c'est alors que la place n'est plus tenable, que les bras engourdis par le froid laissent tomber l'instrument qui ne peut plus entamer une terre durcie par la gelée, rebelle. Que voulez-vous que deviennent ces populations mal logées, mal vêtues, se nourrissant mal, portant tout sur le dos comme des bêtes de somme, remettant tout à la force des bras, marchant pieds nus dans les champs, travaillant ainsi vingt heures sur vingt-quatre, près du double du temps exigé des anciens esclaves de nos colonies ? que voulez-vous que deviennent ces vingt-cinq millions d'êtres attachés à la glèbe, succombant sous le poids du labeur que la misère leur impose ?

C'est alors que la désertion en masse des habitants des campagnes s'explique, c'est alors que ces émigrations constantes vers les villes sont pleinement justifiées. Dans les cités, du moins, la prévoyance publique vient en aide aux malheureux ; mais à la campagne, il n'existe pas une institution charitable, pas une fondation pieuse ; de ce côté, tout est encore à créer.

Que se passe-t-il aujourd'hui ? Aussitôt qu'un enfant de cultivateur a pu jouir des bienfaits de l'instruction primaire, et a pressenti, en s'instruisant, l'abjection du sort qui l'attend au sortir de l'école,

Digitized by Google

il détourne la tête avec dégoût et se hâte d'abandonner une carrière, qui n'est plus en rapport avec le développement de son intelligence.

Toutes nos institutions du reste concourent à détourner de l'agriculture les populations rurales. On dirait qu'il y a un parti pris de dépeupler nos campagnes. Lorsque l'instruction primaire incomplète n'a pas fait dévier l'enfant de sa véritable vocation, du métier de cultivateur qu'exerce son père, le régime barbare et injuste de la conscription, qui pèse en grande partie sur les habitants des campagnes, achève de le convertir.

Demandez donc à un jeune homme qui a passé sept ans à courir les garnisons, qui depuis sept ans est resté sans travailler, goûtant avec avidité à tous les plaisirs qu'offrent les villes, de venir reprendre la modeste pioche du manouvrier, et vous le verrez repousser vos propositions comme une insulte. Le soldat n'appartient-il pas à la noble profession des armes? pour lui, travailler, n'est-ce pas déchoir? Qu'on se rappelle tout ce qui a été dit et écrit lorsque le gouvernement a fait mine de vouloir convertir notre armée inactive en armée industrielle.

La conscription nous débauche plus de 60,000 individus tous les ans et on s'étonne après d'entendre dire aux cultivateurs que les bras manquent pour l'agriculture, alors que l'industrie, où l'encombrement est un mal, regorge de travailleurs.

Digitized by Google

La question de proportionnalité du salaire est aussi toute puissante. L'agriculture ne peut pas payer comme l'industrie. Déjà, à cause du morcellement et des frais énormes d'exploitation qu'il entraîne, en considérant surtout la diminution notable des produits, le prix de revient est trop élevé par rapport au prix de vente ; à plus forte raison le salaire ne sera-t-il pas augmenté. Mais le cultivateur, qui est obligé de compter avec les intempéries des saisons qui s'opposent invinciblement à tout travail de la terre, a bien vite fait son calcul et trouvé que les travailleurs des champs chôment cent jours de plus que l'ouvrier de l'industrie et reçoit un salaire moitié moins fort ; de plus, que la culture à bras l'épuise, l'abrutit, alors que les travaux de l'industrie, grâce à la puissance des moteurs, ne sont plus qu'une œuvre d'intelligence, constamment variée, attrayante comme une création et surtout très-productive, le prix de la matière première n'étant souvent que pour peu de chose dans la valeur de l'objet confectionné.

— III —

L'homme succombe aussi, grâce au morcellement, sous un mal qui est le côté le plus grave de la question. Non seulement les subsistances sont insuffisantes ou

Digitized by Google

de mauvaise qualité, mais elles manqueront bientôt. Une grande transformation s'est opérée depuis soixante ans sous l'empire du morcellement. Cette transformation déplorable touche à sa dernière période ; encore quelques années, et le peuple en France n'aura rien à envier au malheureux peuple d'Irlande décimé par la misère et la faim. Forcément la nourriture végétale a remplacé la nourriture animale ; comme nous le verrons plus loin, le morcellement le veut ainsi, c'est la conséquence fatale de la trop grande division du sol. En même temps que le parcellage exige de l'homme un travail excessif, épuisant, contre nature, il comble la mesure de l'excès en le privant des moyens de récupérer, par une alimentation saine et abondante, la vigueur dépensée dans l'exécution de travaux exorbitants.

La viande de boucherie, pour la plupart des travailleurs, est aujourd'hui un mythe, une nourriture à laquelle il n'est plus possible de toucher, tant la rareté du bétail est grande et son prix élevé. Alors qu'en Angleterre le peuple consomme 68 kilogrammes de viande de boucherie par an et par tête, les habitants de la France, de ce pays si fertile et si riche, peuvent à peine atteindre une consommation de 20 kilogrammes par an et par tête, ou un peu plus de 54 grammes de toute espèce de viande, bœufs, vaches, veaux, moutons, brebis, agneaux, chèvres et porcs ; ce qui veut dire que, sur près de trente-six

Digitized by Google

millions d'individus, il en est au moins vingt-huit millions qui ne mangent presque jamais de viande, la population aisée accaparant à elle seule dans ce résultat plus des trois quarts de la consommation totale.

La science médicale a sévèrement qualifié ce déplorable état de chose ; elle en montre les dangers et, à l'appui de son raisonnement, elle apporte les tables de la mortalité qui dépassent, proportion gardée, tous les faits observés et notés jusqu'à ce jour.

Les conseils de recrutement font aussi entendre de justes plaintes. Il faut remonter quelquefois jusqu'aux derniers numéros pour trouver le nombre de jeunes soldats fixé par le contingent On a été même obligé, en 1840, d'accepter la taille de 1 mètre 560 millimètres, et cela pour trouver 180 mille hommes sur une population de 36 millions d'âmes. Nous ne discutons pas ces faits, nous les citons parce qu'ils existent, parce que tout le monde est d'accord sur ce point, que le niveau de la moyenne de la vie humaine a baissé de plusieurs degrés, que la santé publique a subi la même dépréciation, dépréciation qui serait bien plus forte si la science de l'hygiène n'avait pas fait de miraculeux progrès et atténué, en certains points, les effets d'une alimentation insuffisante et mauvaise.

Digitized by Google

— IV —

Si le peuple, qui ne peut plus manger de viande, pouvait seulement manger du pain de froment, le mal serait moins grand. Dans le bon pain, il entre à peu près de tous les éléments qui constituent la viande, mais malheureusement il n'en est pas ainsi.

En traitant la question des produits de la terre, sous le despotisme du morcellement, nous verrons que le blé disparaît comme la viande, que la production de ces deux denrées est solidaire, qu'il n'est pas possible de supprimer l'une sans anéantir l'autre. Si le pain de froment manque, comme la viande, que reste-t-il donc pour subvenir à l'alimentation de tout un peuple? Il reste les grains inférieurs, espèce de trompe-faim qui débilitent le corps au lieu de le soutenir; il reste, comme nourriture exclusive, la seule chose que le morcellement et la culture à bras permettent de produire, la pomme de terre, cet abominable tubercule qui contient de tout, même un peu de poison, excepté les parties nutritives utiles à la vie de l'homme.

La viande donne la vigueur, l'agilité, le tempérament, la force ; le pain épaissit le sang, il engourdit l'homme, le rend sans initiative, paresseux, somno-

Digitized by Google

lent. Le pain, employé seul et exclusivement, est trop substantiel, il est indigeste, si on ne mange que cela et si on en mange trop. Pour subvenir à l'alimentation des classes pauvres, à défaut du pain et de la viande, il reste les légumes et, parmi les légumes, la pomme de terre.

Il serait bientôt temps d'en finir avec cette mauvaise, détestable et cruelle plaisanterie nommée la Parmentière. Voici bientôt plus de soixante ans que les philanthropes abusent de ce tubercule malsain et fallacieux. Plus loin, nous dirons toute notre pensée sur le roi des solanées. Quant à présent, constatons en passsant que la pomme de terre employée comme nourriture exclusive par les sept huitième des cultivateurs pauvres est une mystification atroce, que c'est à l'emploi de cette nourriture qu'il faut attribuer la mortalité effrayante qui décime trop souvent les populations des campagnes.

On le voit, grâce au morcellement, les subsistances ont peu à peu disparu ; les bases de l'alimentation, le pain et la viande, ne sont plus accessibles qu'aux privilégiés de la fortune. Quant aux malheureux, la hache du morcellement les exécute physiquement et moralement, c'est un combat à mort par la famine, l'abus de la force et l'anéantissement de toutes les facultés intellectuelles.

Digitized by Google

— V —

La terre est aussi maltraitée que l'espèce humaine ; le régime énervant de la parcelle exiguë lui arrache violemment le dernier vestige de fécondité. Le sol de la France que Dieu a fait si riche, sur lequel il a fait courir, comme de grandes artères portant la végétation et la vie, quatre grands fleuves, près de six cents rivières, lacs ou ruisseaux, grâce à l'avidité et à l'imprévoyance de l'homme, est devenue presque stérile. L'âme est indignée, le cœur se soulève de dégoût en voyant prostituer la fécondité d'un aussi beau pays, « le plus beau royaume après celui du ciel, » d'après Grotius, un pays au climat si doux et si bienfaisant, où presque tous les végétaux du monde prospèrent, qui change en mets savoureux des fruits qui sont des poisons violents dans d'autres contrées ; un pays dans lequel toutes les races d'animaux utiles croissent et multiplient et qui rejette comme indigne de son sol toutes les bêtes malfaisantes et venimeuses. Oui, Dieu a fait la France bien belle, bien riche, bien puissante ; il a comblé ce pays de tous les dons précieux qui font aimer la vie, et les hommes sont bien coupables de détruire, de dissiper comme à plaisir, sans respect du passé, sans souci du présent et de

Digitized by Google

l'avenir, les riches trésors, les trésors de toute nature qui lui avaient été donnés si libéralement en partage.

La France sera un paradis terrestre le jour où chacun comprendra qu'à côté de la liberté qui est l'abus, il y a la liberté qui est l'ordre, la parfaite organisation de toute chose, les grandes vues d'ensemble devant lesquelles l'intérêt particulier doit tomber pour faire place à l'intérêt général, ce sublime résultat qui nivèle tous les droits en les subordonnant aux besoins de tous.

Nous sommes presque fier, en écrivant ce livre, de sentir à chaque phrase sous notre plume le mot de la grande énigme qui nous occupe, de sentir, plus nous approfondissons notre sujet, que nous tenons le remède qui doit insensiblement, progressivement, lentement, sans secousse, presqu'à l'insu des intérêts de tous, reconstituer la grande unité du sol, concentrer toutes les forces vives qui s'annihilent en agissant isolément et presque toujours en sens opposé. Ce n'est pas l'orgueil qui nous fait écrire ceci; nous sommes très-humble, au contraire, et si nous sommes fier, ce n'est pas pour notre œuvre, qui est plutôt un résumé qu'une invention, mais pour le bien qui peut résulter de l'adoption de plans et d'idées qui, depuis longtemps et à juste titre, son préconisés par ce que notre pays compte d'hommes éminents, sages, dévoués et pratiques.

Le sol de la France est donc livré à une anarchie

Digitized by Google

sans exemple ; depuis 1789 le principe de la loi agraire, qui n'était alors qu'à l'état d'embryon, s'est rapidement développé, apportant avec sa croissance tous les vices d'une utopie qui est la dernière étape avant d'arriver à la plus abrutissante barbarie.

— VI —

La marche et les progrès du morcellement donnent le cadre de notre histoire. C'est en suivant pas à pas le démembrement de la propriété qu'on voit décroître dans la même proportion les récoltes en quantité et qualité, qu'on s'aperçoit de la dégénérescence de nos races de bétail, qu'on suit comme à la trace l'ignorance repoussant le progrès, la nécessité impérieuse tuant le bon sens et la raison. Les pratiques barbares ne suivent pas d'autre route. De déceptions en déceptions, les cultivateurs cherchent le produit le plus en rapport avec la stérilité de la terre. Faute de fumier, la culture du blé devient impossible, on se rabat sur les grains de seconde qualité ; mais cette récolte, comme la première, vient vite à manquer, alors c'est le tour de la pomme de terre, cette tentative *in extremis* d'un cultivateur aux abois devant une terre qui agonise.

Dans notre pensée, et vu l'état de délabrement du

Digitized by Google

sol, la culture pastorale améliorée doit avoir le pas sur toutes les autres cultures, y compris celles dites perfectionnées. N'en déplaise aux agriculteurs de cabinet, aux rêveurs du coin du feu et aux savants agronomes qui publient de gros volumes, l'agriculture pastorale qui est la plus simple, de beaucoup la moins coûteuse, est aussi la plus productive et la plus économe des forces de la terre. Avec la culture pastorale, le sol se repose tout en produisant d'abondantes récoltes. Le régime des prés, comme base d'exploitation, permet l'introduction en grand du bétail et, par suite, la confection d'énormes masses de fumier. Le fumier, n'en déplaise encore aux savants modernes, est, après Dieu, le premier des agriculteurs.

Les belles théories d'assolement, de cultures perfectionnées, d'agriculture industrielle, tombent misérablement devant les résultats positifs produits par une bonne fumure donnée en proportion convenable.

Sous aucun régime agricole vous n'aurez, nous ne dirons pas autant de fumier, mais même quelque chose d'approchant à ce que peut produire l'antique agriculture pastorale. C'est elle qui a fait la fortune de nos pères, que nous avons été forcés d'abandonner par suite de l'extrême division du sol et qu'il faut se hâter de reprendre, si nous ne voulons pas, dans un temps donné, très-prochainement, voir subir à la France la famine qui décime la malheureuse Irlande.

Digitized by Google

Mais, pour revenir au régime pastoral, il faut reconstituer la propriété, mais ce régime est maintenant impossible en présence de l'émiettement du sol et de la multitude effrayante d'intérêts qu'il faudra froisser, régler, détruire ?

Notre solution répond à cette objection ; pour le moment, reconnaissons que le régime pastoral est le mode de culture le plus bienfaisant, le plus productif, le plus économique sous le rapport des déboursés et de la main d'œuvre, le seul avec lequel il soit possible d'élever en grand du bétail, le seul qui donne en suffisante quantité le fumier régénérateur, le seul qui, au lieu d'épuiser la terre, lui rend avec usure, avec prodigalité, plus qu'elle n'a donné et amasse ainsi dans le sol des trésors de fécondité placés à gros intérêts pour l'avenir.

Cette vérité trouve tous les jours des partisans ; ceux qui observent constatent qu'il y a en France un mouvement très-prononcé en faveur de l'agriculture pastorale. Malheureusement la division excessive du sol s'oppose à l'application des vieux us et coutumes de nos pères, modifiés cependant par les pratiques indiquées par la science moderne et consacrées par l'expérience.

L'agriculture pastorale n'est pas, comme beaucoup pensent, réfractaire au progrès, aux sages et bonnes améliorations. C'est au contraire avec l'agriculture pastorale que les innovations que la science indique,

Digitized by Google

que la pratique sanctionne, sont toutes possibles ; ce genre de culture étant le milieu le plus favorable, la situation la plus heureuse, pour tenter une réforme. C'est avec l'agriculture pastorale que vous pourrez parler d'une loi d'irrigation qui ne soit pas un non sens, d'un desséchement important, d'un défrichement avec chances probables de succès. Car, avant tout, le système pastoral suppose la disparition de la parcelle insignifiante ; il reconstitue, sous la surveillance d'une loi sagement réglée, la moyenne propriété et rétablit ainsi les forces et la santé d'une terre énervée par une culture à outrance.

— VII —

Cette maxime : *si tu veux du blé, fais des prés,* renferme, en quelques mots, tout le système de l'agriculture pastorale. Mais la confection d'un pré est une manœuvre agricole qui demande certaines conditions indispensables, faute de quoi l'opération échoue. Ainsi, par exemple, l'étendue de la surface à convertir n'est point une chose indifférente, c'est même le côté le plus important de la difficulté. Si vous opérez sur un terrain trop petit, les conditions de réussite sont changées et les frais de première mise ne sont plus en rapport avec le produit maximum,

Digitized by Google

ce qui vous constitue toujours en perte. L'irrigation, qui serait une dépense sagement faite pour une superficie importante, ne s'explique plus sur un sol insignifiant; elle devient même souvent impossible si la rigole doit traverser des parcelles voisines qu'il faudra toutes indemniser. Ces frais, additionnés avec ceux de la confection des canaux de dérivation, nivellement, construction et entretien des écluses, ne donnent à cette opération que le mérite de la difficulté vaincue; mais les agriculteurs ne sont ni assez riches, ni assez fous pour tenter de pareilles expériences et la création du pré est définitivement ajournée.

De plus, un pré veut de toute nécessité une clôture, ce qui est autant de pris sur la surface. La récolte n'est pas ensuite en proportion de l'étendue du terrain et paie rarement les frais de culture et de charrois. Si l'herbe est mangée sur place, le gros bétail la gaspille; n'ayant pas l'étendue pour se retourner dans la parcelle, il salit plus d'herbe qu'il n'en consomme, il piétine toujours le même sol; c'est alors que le cultivateur reconnaît l'absurdité de sa tentative et renonce à tout jamais aux prés à petites surfaces. La conduite du gros bétail n'étant plus possible sur les parcelles, on a imaginé de lui substituer des moutons. Les effets de cette mesure ont été désastreux, les prairies artificielles surtout ne s'en relèvent pas. Sous l'ancien régime de l'agriculture pastorale, nos pères n'envoyaient les moutons que sur les jachères qui

Digitized by Google

devaient être labourées l'année suivante ou sur les terres arables après l'enlèvement des récoltes.

La confection des prés à trop grandes surfaces a aussi ses inconvénients; la difficulté du nivellement et les énormes frais qu'il occasionne lorsqu'il faut racheter des pentes trop fortes, trop longues, et conduire les eaux trop loin, sont les défauts contraires reprochés aux trop faibles parcelles. Ce proverbe : qui trop embrasse mal étreint, est profondément vrai en agriculture. L'expérience sanctionne tous les jours ce fait et il s'explique de tant de manières qu'aujourd'hui il n'est plus mis en doute par personne.

Voilà donc, sous l'empire du morcellement qui désole la France, la création des prés devenue matériellement impossible. Dans ce rapide exposé, nous n'avons pas fait rentrer en ligne de compte la loi suprême de la nécessité qui empêche d'une manière absolue les cultivateurs de perdre pendant deux ans le produit d'un champ pour ne récolter la troisième année que de l'herbe devenue inutile faute de bétail. Enfin nous avons complétement négligé les préjugés stupides, l'ignorance, le mauvais vouloir, la routine, et par dessus tout, cette incertitude du lendemain, cette crainte de la famine qui pousse nos populations à faire produire coûte que coûte, quoi qu'il arrive, bonnes ou mauvaises, les subsistances nécessaires à leur alimentation.

Digitized by Google

— VIII —

Absence de prés, absence de fumier, le bétail disparaît comme les pacages. Sous la funeste loi d'une nourriture malsaine et peu abondante, le bétail dégénère rapidement, les races distinctes s'effacent pour ne plus former qu'une espèce bâtarde et uniforme qui ne répond à aucun des besoins de travail et d'alimentation. Ce qui se passe pour les races bovine et ovine est encore plus saillant pour la race chevaline qui n'existe plus en France comme type caractéristique et national.

Combien de sommes folles ont été dépensées en pure perte pour parer à la disette de bétail et de chevaux ! Combien de tentatives avortées, de projets morts-nés, d'essais infructueux sont venus se briser contre l'écueil inconnu du morcellement ! La récapitulation des efforts tentés par l'administration des haras ferait à elle seule une vaste encyclopédie des voies et moyens, avec le mot *impuissance* pour conclusion.

En France, pour remonter notre cavalerie, nous en sommes réduits à acheter chez nous au poids de l'or de mauvais chevaux incapables de faire campagne, ou d'aller nous pourvoir à l'étranger quand les gou-

Digitized by Google

vernements du dehors veulent bien le permettre, ce qui n'a lieu qu'en temps de paix. Si nous avions la guerre, même en mettant en réquisition les chevaux de luxe, il nous serait impossible d'arriver à remonter convenablement notre cavalerie, notre artillerie, tous les services des équipages et autres administrations de transport.

Voilà pourtant où nous a conduits l'énorme faute du morcellement, de cette agriculture appauvrie, isolée, soumise à l'arbitraire, au caprice individuel, de cette production qui donne de tout un peu, mais ne laisse jamais d'excédant disponible.

— IX —

Avec la disparition du bétail, qui produit la viande et le fumier, disparaît aussi le blé. Tout s'enchaîne dans les lois de la production, tout se commande, les intérêts sont solidaires ; négligez-en un, les autres périclitent. Dans le problême qui nous occupe, c'est la base qui manque, c'est la terre qui se dérobe à l'action de l'organisation d'un travail rationnel. Au lieu d'un sol ferme et consistant, d'une propriété formant un tout homogène, disposé pour la plus favorable des cultures, nous avons une poussière inféconde, nous avons, sous prétexte de liberté,

Digitized by Google

l'anarchie des intérêts individuels venant sans cesse compromettre et perdre l'intérêt général.

Le blé et la viande manquent; autant vaut écrire que la vie s'en va. Les poètes, les alarmistes, cherchent avec avidité quelques cas exceptionnels de gens morts d'inanition pour décorer de sombres couleurs le tableau de la misère publique et crier anathème, sans s'apercevoir que ce ne sont pas quelques individus qui tombent frappés par la misère et la faim, mais bien toute une génération qui glisse insensiblement vers le dénuement et la mort.

Qui osera dire que la santé publique n'est pas gravement altérée dans certaines catégories de citoyens peu fortunés? A-t-on jamais fait la statistique exacte de la misère publique par classes de citoyens? La moyenne générale de la vitalité n'est déjà plus satisfaisante; qui peut dire qu'en descendant de plusieurs degrés l'échelle sociale, on n'arrivera pas à reconnaître et à constater une effrayante vérité : à savoir que sur 36 millions d'individus de tout âge, de toute condition, de tout sexe, il y en a plus de la moitié qui sont voués en naissant, par suite d'un travail contre nature et avant l'âge viril, à cause des privations de toute nature que cette moitié supporte, à une mort prématurée?

Hé bien! nous ne craignons pas de l'affirmer, cela est et nous ne redoutons qu'une chose, c'est qu'au jour de l'enquête solennelle, au lieu de la moitié de

Digitized by Google

notre population, les juges de cette situation inhumaine ne mettent les trois quarts.

Ce grand et déplorable fait du dépérissement de la santé publique, du malaise général, explique à lui seul ces commotions qui se reproduisent périodiquement, ébranlent la société, et semblent devoir un jour tout mettre en question.

— X —

Dans les conditions actuelles et de longtemps l'agriculture pastorale est et sera la plus favorable à la culture du blé. Pouvant disposer de fumier par masses considérables, la terre qui s'est déjà reposée plusieurs années par le bienfaisant système de la jachère, reçoit cette forte fumure dans de bonnes conditions. La production surexcitée par tous les éléments de végétation qui ont été confiés à la terre, se surpasse et donne ces magnifiques récoltes dont nous avons presque perdu le souvenir, et auxquelles beaucoup ne veulent pas croire.

Sous Vauban, il fut constaté que le blé rendait 12 pour 1 ; aujourd'hui, tout le monde est forcé de reconnaître que le rendement va, tout au plus, à 6 pour 1. En cent soixante ans notre agriculture a perdu moitié, ce qui est énorme.

Digitized by Google

Etonnez-vous donc alors d'entendre crier famine et de sentir dans les entrailles des masses comme une force en ébulition toujours prête à éclater.

La moyenne du prix du blé monte d'années en années d'une manière effrayante. Nous ne parlons pas de 1847, époque fort heureusement exceptionnelle, mais du prix moyen du blé depuis près d'un siècle et de dix ans en dix ans. Par les mercuriales des marchés régulateurs, ce prix est facilement et officiellement constaté, il ne peut pas y avoir de doute à cet égard. Cette augmentation de prix est du reste juste en parfait rapport avec la diminution des récoltes, les deux chiffres s'équilibrent, toujours, bien entendu, en tenant compte de l'augmentation de la population et de la dépréciation de l'argent.

Depuis plus de trente ans le prix du blé a toujours été trop élevé pour le salaire reçu par la classe des travailleurs de l'industrie la moins souffrante et la plus rétribuée. Quant aux manouvriers de l'agriculture et aux indigents de toutes les professions, le pain blanc est un gâteau de luxe, un pain bénit dont ils ne mangent qu'aux jours de solennité domestique.

Plusieurs causes concourent au renchérissement du pain ; en première ligne, il faut compter les frais de production du blé. La culture à bras, sans augmenter le rendement, fait plus que quintupler les dépenses occasionnées par un bon labour ; le rendement moyen, par suite de l'épuisement du sol et de son

Digitized by Google

peu de superficie, a perdu moitié à peu près, c'est-à-dire, qu'il n'est plus aujourd'hui pour toute la France que de 6 pour 1, alors que tous les mémoires des intendants et les écrits des économistes avant la révolution, établissent la récolte de tous grains à 12 pour 1 de la semence. Le prix de revient est donc déjà très-élevé, si élevé que tous les auteurs qui ont écrit sur l'agriculture le portent à 18 fr. 75 c. par hectolitre. Ajoutez à ce prix les frais de transport, ceux de réduction du grain en farine, les déchets occasionnés par les pratiques vicieuses de la meunerie qui laisse encore plus de 30 pour cent de farine dans le son, les dépenses de manutention, les tolérances sur le poids, les fraudes, falsifications et sophistications, et vous aurez l'intime conviction que cet hectolitre de froment, réduit en pain, n'arrive dans la consommation qu'à un prix double de ce qu'il devrait réellement coûter.

Un travail, qui repose sur les données exactes fournies par les mercuriales officielles, établit que le prix moyen de l'hectolitre de froment pour toutes les zones des marchés régulateurs, par périodes de dix ans et depuis 1756 jusqu'en 1845, a continuellement suivi une marche ascendante. Ainsi de 1756 à 1765, ce prix moyen est pour toute la France de 10 fr. 65 c., alors qu'il est pour la période de 1835 à 1845 de 21 fr. 54 c. C'est-à-dire, qu'en moins de quatre-vingt-neuf ans le prix du froment a doublé.

Digitized by Google

Le seigle n'entre dans la nourriture végétale des Français que pour quatorze parties sur cent, ce qui est encore trop. Le seigle est un grain nuisible à la santé de l'homme; il peut, en beaucoup de cas, déterminer les plus graves affections : aussi le gouvernement en a-t-il prohibé l'emploi d'une manière absolue dans la nourriture des soldats, des marins, des prisonniers et des galériens.

Les agriculteurs, qui ne sont pas forcés de manger du seigle, proscrivent cette substance, même lorsqu'ils engraissent leurs bestiaux.

Les pommes de terre, les betteraves, l'orge, l'avoine, le sarrasin, le maïs, les chataignes et les légumes secs sont des aliments tellement inférieurs que leurs farines ne peuvent entrer dans la composition du pain. Cependant ces substances, y compris le seigle, figurent pour cinquante-trois rations sur cent, destinées à l'alimentation végétale de l'homme.

En France, la portion de froment destinée à l'alimentation est, semence déduite, de 1 hectolitre 72 litres par habitant, alors qu'en Angleterre elle est de plus de quatre hectolitres, sans compter la différence de qualité du froment qui est tout à l'avantage des Anglais ; ceux-ci ayant abandonné la culture du froment rouge pour ne cultiver que le froment blanc qui contient, à poids égal, beaucoup plus de farine et de meilleure qualité.

Digitized by Google

En résumé, la nourriture végétale disponible pour chaque habitant de la France se compte ainsi :

Froment	1 hect.	72 lit.
Méteil	0	33
Seigle	0	66
Orge, Avoine, Maïs, Sarrasin, Chataignes	0	40
Pommes de terre	2	35
Légumes secs	0	09
TOTAL	5 hect.	55 lit.

Ces 5 hectolitres 55 litres de toutes espèces de substances végétales en volume se réduisent à bien peu de chose lorsque par l'analyse on trouve les parties nutritives qu'ils renferment. C'est à peine l'équivalent de 400 grammes de pain blanc de froment par jour, c'est-à-dire, moins de moitié de ce que nos lois et réglements accordent aux galériens, moins du quart de la ration du soldat, ration déclarée insuffisante par les maréchaux Gouvion Saint-Cyr et Bugeaud, ces pères nourriciers de l'armée.

Devant la constatation exacte de ce fait qui n'est plus mis en doute par personne, il faut courber la tête avec désespoir et s'attendre, d'un jour à l'autre, aux plus grands désastres.

Digitized by Google

Malheureuse France ! Malheureux peuple !

Dans ce calcul de l'équivalent de 14 onces de pain blanc pour la nourriture d'une tête par jour, nous n'avons pas mis en ligne de compte, pour opérer ensuite une soustraction, les deux observations suivantes qui parachèvent le sombre tableau de la misère publique et l'assombrissent des teintes les plus noires.

La première de ces observations, c'est que la classe riche, qui se donne plus que le nécessaire, diminue d'autant la triste et pitoyable moyenne de 400 grammes de pain blanc. La deuxième, c'est que la seconde catégorie des substances végétales inférieures est partagée entre les hommes et les animaux. Tout compte fait, ce n'est pas exagérer que de réduire la moyenne des substances végétales disponibles pour la nourriture de l'homme à l'équivalent de 300 grammes de pain blanc par jour et par tête.

Ces deux dernières remarques s'appliqueront par la suite et avec plus de force encore lorsque nous parlerons des boissons et de la viande de boucherie. Chacun devant facilement comprendre que le vin et la viande, qui deviennent du superflu quand on n'a pas le nécessaire, sont moins accessibles à la classe pauvre et plus recherchés par la classe riche.

Digitized by Google

— XI —

Il y a en France 1,972,340 hectares de vignes produisant pour la consommation 23,600,000 hectolitres de vin et 701,000 hectolitres d'eau-de-vie. Ce qui donne l'équivalent de 27,000,000 hectolitres de vin. Cette quantité, répartie sur la population actuelle de la France, ne donne pas tout-à-fait, en y ajoutant les produits des fabriques de bière, cidre ou poiré, 1 hectolitre 12 litres de toutes boissons, ou un peu moins d'un quart de litre par jour et pour chaque habitant, ou en poids 250 grammes de liquide.

Nous ne donnons ici qu'un simple renseignement statistique, nous réservant de parler plus tard, à propos de l'impôt foncier, de la régie, des octrois et du libre échange, de l'importante question des boissons.

— XII —

Mais poursuivons jusqu'au bout, si c'est possible, notre examen. Domptons le vertige qui nous empêche de sonder la profondeur de l'abîme où nous allons tomber. Aussi bien ne nous reste-t-il plus qu'un

Digitized by Google

point à examiner dans la grave question des subsistances ; après cela, nous aurons le droit de déduire les horribles conséquences que l'avenir doit tirer du présent.

La viande de boucherie, cette nourriture que les cinq sixièmes de notre population ne connaît que de nom, n'entre positivement par an dans les subsistances de chaque individu que dans la proportion suivante :

Bœufs.....	3 kil.	65 gr.
Vaches.....	3	09
Veaux.....	2	17
Moutons et brebis..	2	19
Agneaux.....	0	19
Chèvres	0	06
Porcs.....	8	65
TOTAL.....	20 kil.	00 gr.

Vingt kilogrammes de viande par an et par individu, c'est moins de 52 grammes par jour, alors qu'en Angleterre la ration est de 187 grammes ou près de 67 kilogrammes.

Ce lugubre tableau des subsistances destinées à toute une population sera complet, lorsque nous aurons réparti ces subsistances par catégories de citoyens, faisant la part de chacun, non suivant les besoins individuels, puisque les portions sont matériellement insuffisantes, mais suivant les fortunes.

Digitized by Google

En résumé, la ration de chaque Français en subsistances se compose donc par tête et par jour :

300 grammes de pain blanc de froment, en comprenant l'équivalent des grains inférieurs et des légumes ;

250 grammes de liquide, soit un quart de litre en vin, bière, cidre et poiré ;

54 grammes de viande de boucherie ou de porc.

604 grammes.

Si cette ration de subsistances était distribuée avec une parfaite égalité, le mal serait grand, sans doute, puisque chaque Français honnête homme et laborieux n'a pour vivre, pour soutenir l'épuisement causé par un travail excessif, que la moitié de ce qui est accordé à un galérien et moins du quart de ce qui est passé au soldat ; mais il n'en est malheureusement pas ainsi. Que le pain, la viande et le vin soient chers ou à bon marché, le sixième de notre population, qui est riche, consommera la même quantité de substances alimentaires, que nous n'évaluons en poids qu'à la ration du soldat.

Cette ration du soldat français, insuffisante, au dire des hommes experts, prise par le sixième de notre population riche, vient diminuer la masse générale et ne donne plus au cinq sixièmes restant que tout juste ce qu'il faut pour ne pas mourir de faim.

Digitized by Google

— XIII —

Nous le demandons aux hommes de bonne foi, aux cœurs dévoués qui sentent encore palpiter en eux des sentiments humains, n'est-il pas épouvantable de songer que les cinq sixièmes de notre population, soit le peuple, manquent, non pas seulement du nécessaire, mais des subsistances strictement indispensables pour vivre.

Il n'en faut pas davantage pour expliquer cette anxiété des masses qui montre aux moins clairvoyants que l'heure approche où le peuple voudra se rendre compte d'une situation qu'il était si facile de faire magnifique pour tous.

Cette inégalité dans la distribution des subsistances n'existe chez aucune nation d'Europe. Les gens soi-disant instruits parlent sans cesse des grandes fortunes territoriales de l'Angleterre comme d'une monstruosité qui donne tout aux uns et rien aux autres, sans se douter qu'un peuple ne consomme pas son territoire, mais bien les produits de ce territoire. Le pays de l'Europe où il existe le plus d'égalité dans la distribution des subsistances est la Grande-Bretagne, où la ration commune en viande est de 187 grammes par jour. Or, si nous supposons, comme en France, qu'il

Digitized by Google

y ait un sixième de la population anglaise qui consomme tout ce qui est nécessaire à son alimentation, les cinq autres sixièmes seront encore, pour chaque individu, plus forts que les misérables 52 grammes possibles à chaque Français.

La classe la plus malheureuse de l'Angleterre, celle des tisserands, que le chômage atteint si souvent, consomme, ce sont eux qui le disent devant les comités du parlement, le triple et le quadruple de la ration des habitants du midi de la France qui vivent de chataignes, de légumes secs, de blé de Turquie, d'orge et de seigle.

Si le cadre de cet ouvrage le permettait, nous démontrerions, par un simple exposé des faits, que la Hollande, la Belgique, la Prusse, l'Autriche, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et même l'Espagne sont, sous le rapport des subsistances, beaucoup au-dessus de la France. M. Jacob, délégué du parlement anglais pour constater l'état de l'agriculture dans chacun des Etats de l'Europe, place la France à l'avant-dernier degré de l'échelle agricole.

— XIV —

Ce principe fondamental, le sol est libre comme ceux qui l'habitent, domine le code rural de 1791.

Digitized by Google

Mais cette liberté n'existe pas en réalité ; le droit est bien écrit dans la loi, en théorie, mais dans la pratique, malgré l'abolition des fiefs, il n'existe pas. La division des terres entre les familles aurait une limite : le nombre des familles ; mais le morcellement des terres et la dispersion des parcelles n'en ont aucune, c'est le chaos. MM. Antoine et Berthier de Roville, Garnier-Deschesnes, Mathieu de Dombasle, Thaër, en signalent avec précision les nombreux et déplorables inconvénients. Qu'on n'aille pas croire que les destructions que permettait ce système de liberté illimitée ou d'anarchie appliquée à la division du sol, n'ait pas été prévu. Qu'on lise les discours et les écrits de MM. Pitt, Burck, Canning et Malthus, en Angleterre ; de MM. Gentz, Mallet et Blandès, en Allemagne ; de MM. Cazalès, de Bonald, de Maistre et des abbés Royou, Geoffroi et de la Mennais, en France, et on aura la conviction que tout a été minutieusement prévu et annoncé.

Depuis cinquante ans les législateurs n'ont pas été pris en traître ; ils ne peuvent arguer d'ignorance. Les plus grands esprits de ce siècle et dans tous les pays, les esprits les plus prévoyants, les plus judicieux ne se sont pas fait illusion à ce sujet. Ils ont dit tout haut et bien fort qu'en permettant et en encourageant l'extrême division du sol sans règles et sans limites, la France se suicidait. M. Malthus affirme, avec l'autorité d'un homme d'un immense talent, que *ce*

Digitized by Google

système doit amener le Gouvernement à être le seul propriétaire.

Ces paroles veulent être sérieusement méditées.

— XV —

L'extrême morcellement du sol, en abrutissant l'homme, en s'opposant aux progrès agricoles, en faisant disparaître rapidement les subsistances, anéantit également la famille. Cette effrayante vérité commence à se faire jour ; on comprend aujourd'hui, en présence de la décomposition qui menace l'ordre social, que le fait de la division anarchique de la propriété n'est pas sans une déplorable influence sur la stabilité des familles.

Déjà, en 1826, dans un but de consolidation monarchique, le ministère des *honnêtes gens,* comme il s'intitulait lui-même, prit texte de l'excessif morcellement de la propriété foncière pour essayer de glisser, comme remède à ce mal, la fameuse loi sur le droit d'aînesse, ce premier et très-grand pas vers un ordre de chose à jamais impossible.

A ce sujet, M. le marquis de Malleville, l'un des rédacteurs du code civil, fut chargé par la commission de la chambre des Pairs de rédiger un rapport, sans doute pour expier aux yeux de tous sa coopération

Digitized by Google

active au code Napoléon. Ce travait très-savant, très-habile, très-astucieux surtout, cherchait, sans y parvenir, à dissimuler le but qu'on s'était proposé. Mais la France ne se laissa pas prendre à ce semblant d'intérêt et, de toute part, ce fut comme une immense clameur de réprobation.

Cependant cette discussion ne fut point inutile; elle fit pressentir plusieurs faits qui ne se trouvent malheureusement que trop confirmés aujourd'hui. La stabilité de la famille y fut l'objet d'un culte tout particulier et c'est à ce titre que nous nous occupons de ce projet de loi, du rapport du comité présenté par M. de Malleville, et des discussions qui eurent lieu à la chambre des Pairs, dans les livres, brochures et journaux.

Mais laissons parler le rapporteur :

« La propriété foncière est le fondement de la société civile. C'est par elle que les familles se sont réunies et multipliées ; c'est par elle que les nations se sont formées, qu'elles ont eu une patrie.....

» Déjà et assez longtemps avant la révolution de 1789, la rapidité du mouvement commercial s'était appliquée aux biens immobiliers, comme aux autres ; et, sous quelques rapports, elle avait contribué à modifier l'ordre politique comme celui des familles.

» En effet, en s'exerçant sur les terres décorées du titre de noblesse, elle avait porté la confusion dans la

Digitized by Google

possession de ces titres, et préparé la décadence de la noblesse elle-même.

» En s'appliquant aux biens appelés *propres* par les coutumes, c'est-à-dire, aux biens qui étaient advenus par succession, et qui devaient toujours revenir aux descendants de celui qui, par ses travaux, en avait enrichi la famille, ce même mouvement procurait à ceux qui les possédaient un moyen facile de les dénaturer, et d'éluder la loi qui leur défendait d'en disposer.

» Après la chute de d'ancienne monarchie, les causes de la division des propriétés devinrent bien autrement actives. Il nous suffit, Messieurs, de vous rappeler l'abolition de toutes les préférences, exclusions et distinctions coutumières, relatives à la nature et à la transmission des biens, l'égalité absolue des partages entre tous les successibles, puis la vente des domaines de la couronne, celle des biens du clergé, des biens des émigrés, des biens des déportés et condamnés, enfin le partage des biens communaux ; il suffit, disons-nous, de vous rappeler ces grandes mesures pour vous mettre à portée d'en apprécier les effets sur le morcellement et la mobilité des propriétés foncières.

» La loi du 17 nivose an II n'avait permis aux parents de disposer d'une faible partie de leurs biens qu'à condition que ce serait en faveur d'un étranger, et qu'ils en dépouilleraient leur propre famille.

Digitized by Google

» L'outrage fait à l'autorité paternelle et à la nature par cette loi, fut vengé par celle du 4 germinal an VIII (mars 1800), rendue en la première année du gouvernement dit *Consulaire,* qui, après avoir été vivement combattue au tribunat, rendait aux pères de famille la faculté de disposer, dans certaines limites, en faveur de leurs successibles.

» Cette faculté fut, depuis, étendue par le code civil. Ce code qui, sous plusieurs rapports, fut un grand bienfait, voulut même prévenir le morcellement des propriétés, en autorisant les pères et mères à partager eux-mêmes leurs successions entre leurs enfants. Il chercha à conserver quelques biens dans les familles, en permettant des substitutions, mais seulement en faveur des petits-enfants et des neveux du testateur.

» Mais ces dispositions n'ont que faiblement arrêté le mouvement déjà imprimé à la propriété foncière.

» D'une part, les pères de famille, excepté dans quelques provinces méridionales, ont rarement usé de la faculté d'avantager l'un de leurs enfants.

» Sur mille quatre-vingt-un testaments qui ont reçu leur exécution à Paris, dans le cours de 1825, il n'en est que cent quarante-sept qui renferment des dispositions de la portion disponible, savoir : cinquante-neuf au profit des enfants des testateurs, et quatre-vingt-huit au profit de personnes étrangères.

Digitized by Google

» Presque partout, ces mêmes pères de famille ont négligé de faire eux-mêmes le partage de leurs biens. Qu'arrive-t-il? c'est que l'ouverture de chaque succession est suivie d'un partage réel. Dans ce partage, on se garde bien de compenser en argent ce qui peut manquer à chacun des co-partageants pour égaliser les lots; mais *chacun s'obstine à vouloir une portion dans chaque espèce de biens, dans chaque champ, dans chaque pré, dans chaque bois, dans chaque vigne, même dans la grange et la maison d'habitation*, et si quelque impossibilité absolue s'oppose à cette division, les biens sont vendus par licitation en passant dans une autre famille.

» D'autre part les donations héréditaires accordées et les majorats institués depuis 1808 jusqu'au 26 février 1826, n'affectent qu'une bien petite partie du territoire de la France, car le revenu total n'en est que de 4,593,355 fr., dont 1,116,746 fr. sont en biens provenant du domaine extraordinaire, et 2,390,357 fr. en biens-fonds, appartenant à des propriétaires; tout le reste est en rente sur l'Etat ou en actions de la Banque. On y remarque 307 majorats hors de la pairie, institués sur les biens personnels des particuliers, soit en fonds de terre, soit autrement, savoir : 165 avant la Restauration; 99 depuis la Restauration, pour obtenir des titres; 43 pour perpétuer des titres précédemment obtenus.....

» Mais aussi beaucoup de grands propriétaires

Digitized by Google

séduits, soit par le luxe des villes, soit par les chances des spéculations, soit par la commodité de la propriété mobilière, ont abandonné leurs fermes, leurs terres, le manoir paternel à la cupidité dévastatrice de ce qu'on appelle des *bandes noires*, ou ont eux-mêmes directement profité de l'ardeur que mettent les habitants des campagnes à devenir propriétaires, pour dépecer ces biens et les vendre par petits lots.

» Cet état de choses, Messieurs, est-il avantageux, et faut-il s'en féliciter dans l'intérêt général? Présente-t-il, au contraire, de graves inconvénients, et le Gouvernement du Roi doit-il chercher à le corriger? Telle est maintenant la première question à résoudre.

» Peut-être le morcellement et la mobilité de la propriété foncière ont-ils, dans le premier temps, produit des résultats avantageux, nous ne disons pas seulement pour les perceptions de la régie du domaine, mais aussi pour les progrès de l'agriculture et de l'industrie, et pour l'augmentation de la masse des richesses générales.

» Des terres incultes, mises pour la première fois en valeur, ont rapporté d'abondantes récoltes. Des chaumières nouvelles ont grossi les villages ; l'amour de la propriété a dû la féconder, et les parcelles mêmes des fermes et des métairies on pu être louées plus cher par le propriétaire qui les a disloquées.

» Les adversaires du morcellement conviennent de ces faits, et la chambre des Pairs elle-même semble

Digitized by Google

les avoir reconnus, dans une adresse au Roi qu'elle vota en 1814, après avoir entendu l'exposé de la situation du Royaume. « L'accroissement du nombre » des propriétaires, la création de nouveaux produits » et de nouvelles richesses, l'accélération du mouve- » ment des capitaux, voilà, disait-elle, ce que l'on a » vu naître au milieu des orages de la Révolution. »

» D'ailleurs, l'acquisition des propriétés par le peuple des campagnes, a été un lien très-fort pour l'attacher à son état et à ses foyers. Elle a contribué à le rendre paisible, à le garantir de certaines séductions, et supplée, en quelque sorte, à ce qui lui manque du côté des sentiments religieux et des mœurs.

» Toutefois, n'est-il pas un terme où il importe que la subdivision et le mouvement des propriétés trouvent des obstacles, *et ce terme n'est-il pas déjà dépassé ou près de l'être?* Ce qui était bon pour détruire, peut-il l'être également pour édifier? Un mouvement qu'on regardait comme indifférent, ou même comme utile sous des gouvernements d'une nature incertaine, ne doit-il pas être dirigé et contenu lorsqu'il s'agit de fonder et de consolider les institutions monarchiques?

» Et d'abord, sous le rapport même de l'économie publique, le morcellement excessif des propriétés a des inconvénients; car il en résulte, comme le disait dans cette chambre un noble duc (M. de Lévis,

Digitized by Google

proposition développée le 22 avril 1820), dont vos seigneuries n'ont pas oublié la proposition, que beaucoup de terrain se perd en limites improductives, en communicatious inutilement multipliées, et pourtant insuffisantes.

» Plus les propriétés sont morcelées et se croisent les unes les autres, plus aussi il s'élève de contestations ruineuses entre les possesseurs ; et voilà pourquoi les procès de cette nature sont, proportionnellement à la population, incontestablement plus mutipliés dans les pays de petite culture que dans les autres.

» Ce n'est que dans les domaines de quelque étendue qu'on entretient des bestiaux et des troupeaux considérables. Là, seulement, on peut se livrer à d'utiles essais en agriculture, exécuter les grands travaux nécessaires pour arrêter les sables de la mer, pour contenir les fleuves dans leur lit naturel. Eh ! qui est-ce qui ira creuser dans un petit champ dont la transmission héréditaire ne sera pas même assurée au-delà d'une génération, un canal qui, à la longue, pourra être productif, mais dont l'entreprise exigera d'énormes sacrifices ? Qui s'avisera d'y bâtir une de ces habitations imposantes, qui perpétuent le souvenir des ancêtres, en même temps qu'ils sont la gloire des beaux-arts et la splendeur du pays.....

» On a remarqué que les pays de petite culture, ceux où la propriété est le plus morcelée, sont communément les plus peuplés, parce que la culture y

Digitized by Google

emploie plus de bras. *Mais aussi ce sont ceux qui ont le moins de superflu à fournir pour les arts, le commerce, la guerre, et l'expérience prouve qu'ils ne sont pas les plus riches.*

» L'égalité de partage dans les successions peut faire multiplier les mariages ; mais ces mariages et leurs fruits languissent dans une condition où la gêne et la détresse vont toujours croissant.....

» Les publicistes anglais observent que, lorsque les propriétés foncières se partageaient chez eux par égales portions entre tous les enfants mâles, ainsi que cela se pratique encore dans quelques cantons, les co-héritiers voulant jouir chacun de leur part, quelque exiguë qu'elle fût, menaient presque tous une vie agreste, oisive, casanière..... »

Le rapporteur envisage ensuite le morcellement par rapport aux institutions politiques ; puis il développe les inconvénients de l'instabilité des familles, et ajoute que c'est principalement sous ce point de vue que la question doit être traitée.

« Un écrivain qu'on n'accusera pas de trop de penchant pour les idées aristocratiqnes et monarchiques, J.-J. Rousseau, a lui-même signalé les dangers qui résultent de la mobilité des fortunes (*Discours sur l'économie politique*) : « Rien n'est plus funeste aux » mœurs et à la République, dit-il, que les change- » ments continuels d'état et de fortune entre les » citoyens, changements qui sont la preuve et la

Digitized by Google

» source de mille désordres qui bouleversent et con-
» fondent tout, et par lesquels ceux qui sont élevés
» pour une chose se trouvant destinés pour une autre,
» ni ceux qui descendent, ni ceux qui montent, ne
» peuvent prendre les maximes ni les lumières con-
» venables à leur nouvel état, et beaucoup moins à
» en remplir les devoirs. »

» Les plus habiles hommes d'Etat ceux qui successivement ont dirigé les affaires générales se sont plaints presque tous de la mobilité des opinions résultant de celle des éléments de la société.

» Ils ont regretté que la puissance publique n'eût plus ses appuis, ni dans l'esprit de corps, ni même dans l'esprit de famille, que *la force fût toute dans les individus et dans le nombre, et, par conséquent, sujette à une perpétuelle instabilité.....* »

L'orateur discute ensuite les avantages de la loi projetée, il passe successivement en revue l'attribution de la quotité disponible, à titre de préciput légal, au premier né des enfants mâles, à l'ouverture de chaque succession d'ascendant, lorsque celui-ci n'en aura pas autrement disposé et soulève successivement à ce sujet un grand nombre de questions.

« Nous nous sommes demandé, dit le rapporteur : 1° si la loi proposée était de nature à remplir l'objet dont il s'agit ; savoir, d'empêcher le morcellement des propriétés et de conserver les familles ; 2° si elle portait quelque atteinte au droit de propriété et à

Digitized by Google

celui de la nature ; 3° si, de son adoption, il pouvait résulter le danger d'affaiblir l'autorité paternelle ; 4° s'il pouvait en résulter celui d'exciter la discorde la haine, la jalousie, entre les enfants ; 5° si les mœurs de la nation ne rendaient pas la loi inutile ; etc., etc. »

Le rapporteur, discutant les avantages de la loi projetée, continue ainsi :

« Quant aux majorats, si leur multiplication pouvait avoir des effets désastreux, les substitutions mêmes tendraient à les restreindre. Elles présentent pour conserver les biens un moyen beaucoup plus commode que les majorats. Les pères de famille, à coup sûr, le prendront de préférence, et éviteront les embarras d'une substitution graduelle et perpétuelle, qui ne peut être établie qu'avec l'intervention de l'autorité suprême, avec de nombreuses charges, et sur les biens affranchis de toute sorte d'hypothèques.

» Le gouvernement lui-même sera de plus en plus porté à restreindre aux familles illustres l'usage des majorats. Dans l'ancienne monarchie ils n'existaient que pour les chefs-lieux des duchés-pairies, et pour un très-petit nombre de terres auxquelles le roi avait accordé cette prérogative par des lettres-patentes vérifiées et enregistrées.

» Enfin, les appréhensions que cause la mise hors de la circulation d'un trop grand nombre de pro-

Digitized by Google

priétés foncières, semblent peu fondées. Pourrait-on ne plus compter pour rien l'impulsion déjà donnée aux habitudes, au mouvement de la société, l'influence d'un commerce progressif et toute l'activité des transactions civiles ?

» Ce mouvement continuera sans doute longtemps encore ; et malgré les barrières qu'on cherche à opposer à la mobilité d'un certain ordre de fortunes, l'excès de cette mobilité sera peut-être, pendant bien des générations, ce qu'on aura le plus à craindre.

» Toutefois, Messieurs, la commission a pensé qu'un amendement, mais un seul, devait être fait à l'article relatif aux substitutions. Elle propose de déclarer que si le grevé vient à décéder sans laisser de biens libres suffisants à l'existence de ses enfants non appelés à la substitution, et si ces enfants n'ont pas de biens personnels qui y suppléent, les tribunaux leur attribueront, à titre de pension alimentaire, une part du revenu des biens substitués, en raison de la valeur de ces biens ; mais que cette pension cessera *s'ils acquièrent* des biens qui en tiennent lieu, c'est-à-dire, s'il leur en advient par donation ou succession, ou s'ils en acquièrent des produits de leur travail. »

La discussion qui eut lieu à la chambre des Pairs sur le droit de succession et les substitutions est le plus beau tournoi parlementaire de la Restauration. Jamais débats plus solennels, plus savants, jamais

Digitized by Google

sujet plus grave n'avait été soumis aux délibérations d'une assemblée depuis la révolution. Jamais, aussi, question plus importante au point de vue civil et politique n'avait été posée à une nation. Cette discussion fut grave, digne de l'importance du principe.

Au dehors, au contraire, ce projet de loi passionna la foule ; tous les organes de la publicité entrèrent avec ardeur dans la lice ; sur tous les points de la France, on signa des pétitions pour et contre. L'aristocratie qui mettait dans cette loi sa dernière espérance, comprenant bien que sans le droit d'aînesse, sans les substitutions, tout était perdu pour elle *fors l'honneur*, livra sa dernière bataille parlementaire avec un talent et un courage dignes d'une meilleure cause. La démocratie accepta le combat avec une joie difficile à décrire. De part et d'autre les aveux furent humiliants, les forces vives de la France furent analysées, comptées ; dans cette confession générale, qui ressembla plus au dépôt d'un bilan honteux qu'à un inventaire satisfaisant, l'avenir se montra gros de la Révolution de 1830 et de cette transformation inommée dont le suffrage universel est le puissant levier.

Faisons remarquer en passant, et ceci a son importance, que dans cette mémorable discussion, où, sous le prétexte du morcellement excessif de la propriété et de ses désastreux effets, l'aristocratie cherchait à regagner tout le terrain qu'elle avait perdu depuis

Digitized by Google

1789, il ne fut presque pas question des subsistances et de l'appauvrissement progressif et rapide de toutes les matières premières indispensables à l'industrie.

MM. Molé, Roy, Pasquier, de Saint-Romans, ouvrirent la discussion; M. le garde-des-sceaux prit ensuite la parole.

« Puisque le désir d'arrêter le morcellement de la propriété foncière est le motif principal de la disposition que nous discutons, il faut évidemment, pour que la nécessité de cette disposition soit démontrée, en premier lieu, que le morcellement soit réel et même excessif; en second lieu, qu'il soit nuisible à l'Etat.

» Occupons-nous donc d'abord de la réalité du morcellement.

» Si je rappelle le spectacle qu'offrait, dès l'année 1815, le sol de la France, quelle impression, Messieurs, ne devra-t-il pas faire sur vous?

» Sur le nombre des taxes qui partageaient le sol de la France, combien s'élevaient jusqu'à mille francs? *Dix-sept mille!* — Combien s'élevaient jusqu'à cinq cents francs? *Quarante mille!*

» Combien qui ne s'élevaient pas au-dessus de vingt francs? *Huit millions!*

» Que répondre à cela? que ces calculs ne sont pas exacts? C'est M. le duc de Gaëte qui nous les fournit, et personne, que je sache, ne conteste la fidélité de cet habile administrateur.

Digitized by Google

» Que depuis 1815 l'état et la distribution du sol ont changé? Ils ont changé en effet, mais de quelle manière? Le nombre des taxes de vingt francs a augmenté d'un neuvième, celui des taxes de mille francs a diminué d'un tiers.

» Que beaucoup de propriétaires paient plusieurs taxes, et que, par conséquent, le nombre des taxes ne prouve pas celui des propriétaires? Sans doute ; mais écoutez sur ce point M. le duc de Gaëte : « Ce tableau, » qui donne une idée de *l'extrême subdivision des* » *biens-fonds en France,* présente le nombre des » taxes, et non celui des contribuables, parce que » l'on n'a pu distinguer ceux qui possèdent dans » plusieurs communes ou dans plusieurs départe- » ments. Il prouve cependant que *l'immense majo-* » *rité des propriétaires* se compose de ceux qui » paient moins de cinquante francs en principal et » centimes additionnels réunis. »

« M. le duc de Gaëte rapproche et combine ensuite plusieurs considérations et plusieurs probabilités ; puis il conclut : les *neuf dixièmes des contribuables* paient moins de 50 fr., et, sur le dernier dixième, *vingt-trois mille* seulement paient plus de 500 fr. !

» Encore faut-il se ressouvenir, d'un côté, que les centimes additionnels sont confondus dans ce calcul, et que le projet de loi les exclut, et d'un autre côté, qu'il s'agit de 1819, et que la division du sol a fait depuis cette époque *d'énormes progrès.*

Digitized by Google

» Je rapporterai, à ce sujet, un fait remarquable. On raconte que le territoire de la petite ville de Sainte-Marie (Basses-Pyrénées), était divisé dès l'année 1820, en huit cent soixante-quatre taxes d'impôt foncier. Dans ce nombre, on en comptait quatre cent cinquante-quatre qui n'excédaient pas *vingt centimes*, et qui étaient imposées sur des propriétés dont le revenu net n'excédait pas *cent centimes*.

» Tels sont les faits, Messieurs ; examinons maintenant les témoignages.

» Je place, comme il convient, celui de vos seigneuries au premier rang. Lorsqu'on vous proposait, en 1819 et 1820, des mesures analogues à celles que nous vous avons soumises, qu'alléguait-on pour en établir la nécessité ? On se fondait sur le morcellement des terres, sur ses progrès et sur ses dangers.

» Que fîtes-vous alors, et comment accueillîtes-vous ces propositions ? Vous les accueillîtes avec la plus grande faveur, et vous leur accordâtes votre assentiment. Vous étiez donc déjà convaincus, Messieurs, de la réalité du morcellement, ou plutôt vous l'attestiez et vous l'affirmiez, puisque vous avertissiez la couronne de la nécessité d'en arrêter les progrès.

» Après un témoignage si positif et si important, il doit m'être permis de citer celui des conseils généraux. Je ne puis comprendre, je l'avoue, les reproches que vient de leur adresser l'orateur auquel je succède, et qui coopéra si longtemps à leur composition.

Digitized by Google

» Ce n'est pas, assurément, que je prétende qu'on dût adopter aveuglément et sans examen les opinions théoriques qu'ils expriment sur les difficultés souvent compliquées du droit civil.

» Mais s'agit-il de cela? Point du tout. Je ne demande point aux conseils généraux ce qu'ils pensent de la question des rapports, de la représentation, des majorats et de la quotité disponible; et s'ils nous le disent, je leur en sais gré; mais j'examine, et j'ai besoin, pour accueillir leur avis, que d'autres avis le confirment. Or, Messieurs, je ne crains pas de le dire, on ne saurait trouver des témoins plus fidèles et plus dignes de confiance, des juges plus intègres et plus compétents du fait matériel qu'il nous importe de vérifier. Qui pourrait nous apprendre mieux que les hommes honorables dont les conseils généraux se composent, si le sol de leur département se morcelle, et quelles sont l'étendue et la rapidité du morcellement?

» Personne sans doute. Or, qu'attestent-ils sur ce point? Vingt-sept conseils généraux (et je ne parle que de leur dernière session, pour n'être pas accusé d'abuser de mes avantages), vingt-sept conseils généraux, placés dans les diverses parties de la France, ont formellement exprimé le vœu que la législation des successions fût promptement modifiée, afin d'arrêter la division excessive de la propriété foncière.

» Et dans quelles circonstances ce vœu remarquable

Digitized by Google

a-t-il été exprimé? L'avait-on provoqué? Nullement. A-t-il été concerté? Pas davantage. C'est librement et spontanément que les conseils généraux l'ont émis. N'est-ce pas un gage infaillible de sincérité et d'exactitude.

» Qu'en doit-on conclure? Ou je me trompe étrangement, Messieurs, ou la seule conclusion admissible, est que la certitude du morcellement devient de plus en plus évidente et incontestable. Mais est-il vrai qu'il soit dangereux? Je ne veux point parler des inconvénients qui en résultent pour la culture des terres : cette partie de la question est épuisée. Je ne parlerai pas davantage de ses effets malheureux dans les années d'abondance et dans les temps de disette : tout a été dit, et depuis longtemps, sur ce point.

» Je dirai seulement qu'à mesure que la propriété foncière se divise, elle s'affaiblit, et qu'elle ne peut s'affaiblir sans perdre insensiblement l'influence qui lui appartient. »

Mais considérons la question sous un autre aspect, dit plus loin M. le garde-des-sceaux :

« L'extrême division de la proprieté foncière n'est-elle pas encore dangereuse pour les libertés publiques? Je n'ai pas le temps de tout dire, et vous n'avez pas celui de tout écouter. J'indique donc plutôt que je n'approfondis les inconvénients. Mais, au défaut des développements que je supprime, permettez-moi de citer ici quelques mots que j'emprunte

Digitized by Google

encore à un publiciste étranger, et qui méritent d'être écoutés avec attention :

» On fait maintenant en France, dit avec beaucoup de raison (Malthus), le judicieux auteur des *principes de l'économie politique considérés dans leur application pratique ;* on fait maintenant en France une effrayante épreuve des effets que peut produire l'extrême division des propriétés. La loi de succession, dans ce pays, partage également les biens de toute nature entre les enfants d'un même père, sans distinction de sexe et sans droit de primogéniture, et n'en rend qu'une faible portion susceptible d'être léguée par testament.... Si cette loi continue à régler, dans ce royaume, la transmission des héritages, et si l'on n'imagine aucun moyen de l'éluder, il y a tout lieu de croire que le pays soumis à ces habitudes sera, au bout d'un siècle, aussi remarquable par son extrême indigence que par l'extrême égalité des propriétés. *Il n'y aura plus guère d'autres personnes riches que celles qui recevront un salaire du Gouvernement.* Dans cet état de choses, ne pouvant compter sur l'influence naturelle de la propriété pour arrêter tout à la fois le pouvoir et la couronne, et la violence du peuple, il est impossible de croire qu'un gouvernement mixte, tel que celui qui vient d'être établi en France, parvienne à se maintenir.... Un pays soumis à la législation que nous venons de décrire *semble être la patrie naturelle du despotisme militaire.*»

Digitized by Google

M. de Peyronnet, garde-des-sceaux, ayant cherché à prouver que le partage égal détruit la famille, dit :

« Je m'arrête, Messieurs ; les questions que vous agitez sont trop vastes et trop élevées pour qu'on puisse tout dire en une seule fois. Souffrez seulement que je recommande ces derniers mots à votre mémoire. Lorsque la reine Anne voulut opprimer les catholiques d'Irlande, elle abolit pour eux, et pour eux seuls, le droit de primogéniture ; quand les auteurs de nos discordes civiles voulurent détruire la noblesse et la monarchie en France, ils établirent l'égalité des partages et supprimèrent les substitutions. »

Puis M. le ministre cite ce passage de Hume à l'appui de ce qu'il vient de dire :

« Mais ce qui se fit de plus important dans cette » session fut un bill *très-sévère, ayant pour objet* » *d'empêcher l'accroissement du papisme*. Ce bill » portait, entr'autres choses, que tous les biens des » familles papistes seraient partagés également entre » les enfants, malgré toutes dispositions contraires, à » moins que les personnes en faveur desquelles ces » dispositions auraient été faites ne se fussent réunies » à l'église d'Angleterre. »

La chambre des pairs entendit ensuite sur le projet de loi MM. Lainé, de Tascher, de Coislin, de Kergorlay et Decazes ; contre le projet, MM. de Barante, Siméon, Cornudet, de Choiseul, et, pour le projet, M. de

Digitized by Google

Montalembert, M. Corbière, ministre de l'Intérieur, de Rougé, de Chabrol, ministre de la Marine et M. de Villèle, ministre des Finances, président du conseil, qui s'exprima ainsi :

« On a demandé d'abord où était la preuve du morcellement excessif des terres, auquel le projet a pour but de remédier. Mais est-il donc besoin de preuve pour un pareil fait ? N'est-ce pas la chambre elle-même qui en a signalé les dangers à l'attention du Gouvernement ? Les délibérations des conseils généraux réclament chaque année un remède prompt pour un mal dont les progrès sont immenses. Quel est le propriétaire qui ne voit partout les châteaux s'abattre et les terres se dépecer autour de lui ? Dans quelque sens qu'on traverse la France, on remarque l'influence de cette division indéfinie, et le voyageur peut la reconnaître jusque dans l'abandon de ce moyen de transport qui ne convenait qu'à la richesse des grands propriétaires.....

» Les relevés que je vais présenter ont été faits sur les rôles de plusieurs départements, présentant ensemble une population moyenne de 363,580 individus. Sur ce nombre, les rôles de 1815 présentaient 149,311 contribuables, ainsi distribués : 116,433 paient moins de 20 francs d'impôt, 9,616 paient de 20 à 30 francs, 9,243 paient de 30 à 50 francs, 7,519 paient de 50 à 100 francs, 5,623 paient de 100 à 500 francs, 578 paient de 500 à

Digitized by Google

1,000 francs et 302 paient 1,000 francs et au-dessus. En 1826, voici les résultats que donnent les mêmes rôles ; 161,739 contribuables, dont : 133,903 paient moins de 20 francs, 8,985 payant de 20 à 30 francs, 7,915 payant de 30 à 50 francs, 6,083 payant de 50 à 100 francs, 3,649 payant de 100 à 300 francs (cette nouvelle classe a été formée à cause du sens électoral auquel les anciens tableaux n'avaient pas dû faire attention), 580 payant de 300 à 500 francs, 411 payant de 500 à 1,000 francs et 206 payant de 1,000 francs et au-dessus.

» Il faut d'abord observer qu'évidemment le nombre des cotes portées sur les rôles ne donne pas le nombre exact des propriétaires ; mais, quelle que soit l'importance de cette considération, si l'on supposait que la comparaison de ces deux relevés pût donner une idée exacte de la division progressive des terres, on trouverait qu'en dix ans le nombre des cotes au-dessous de 20 francs s'est accru d'un neuvième environ, et que celui des cotes au-dessus de 1,000 francs a diminué d'un tiers ; ce qui serait loin d'offrir un résultat satisfaisant. On aura sans doute remarqué l'augmentation considérable du nombre général des cotes dans cet intervalle, mais on ne saurait en induire la preuve d'une division des terres dans cette proportion ; cette augmentation pouvait avoir plusieurs causes indépendantes du morcellement, et entr'autres le perfectionnement des rôles, la confec-

Digitized by Google

tion du cadastre dans plusieurs communes, la restitution des biens confisqués, la nécessité de justifier de l'impôt pour être admis à l'élection, et la multiplicité des constructions nouvelles établies depuis quelques années. Au reste, au milieu de ces causes diverses de variation, il est difficile de rien saisir d'assez précis pour servir de base à l'importante mesure sur laquelle la chambre est appelée à délibérer : heureusement que ce projet s'appuie sur des fondements plus solides, et que des considérations d'un bien autre ordre se présentent pour former la conviction de la chambre. On voudrait savoir cependant quelle peut être en définitive l'influence de la loi d'égalité dans les partages. Pour apprécier cette influence, peut-être suffirait-il de se rappeler dans quel esprit et au milieu de quelles circonstances cette loi a été faite ; mais si l'on veut des chiffres, qu'on prenne un exemple, et l'on verra qu'à Paris, sur sept mille six cent quarante-deux successions ouvertes en mil huit cent vingt-cinq, six mille cinq cent soixante-huit se sont ouvertes *ab intestat*, et sur les mille quatre-vingt-un testaments qui ont réglé les autres, cinquante-neuf seulement contenaient des dispositions avantageuses en faveur d'enfants ; les autres ne portaient que des libéralités envers des étrangers. »

Le ministre des Finances, après avoir répondu à diverses objections, dit :

« Si les fortunes se recomposent, *il n'en est pas*

Digitized by Google

de même des propriétés. On peut bien diviser la terre, mais *il est impossible de la réunir lorsqu'elle a été divisée ; les plus grands sacrifices seraient quelquefois sans résultats pour le succès d'une pareille entreprise.* L'homme s'attache naturellement au sol qu'il a acheté ou recueilli dans la succession de ses pères. Plus son héritage est petit, et plus il tient quelquefois à le conserver. *Vous le couvririez d'or que vous n'en obtiendriez pas la cession. Aussi ne voit-on nulle part de grande propriété se former des débris de celle que l'on divise ;* et il est vrai de dire que dans tous les pays les vastes domaines ont été formés pour la plupart à l'époque de la conquête. La petite propriété, sans doute, n'est pas un mal, et le projet lui fait une part suffisante ; *mais il importe que la propriété moyenne se conserve,* et que la grande ne se démembre pas entièrement. Tel est le but du projet de loi. Tout l'effet qu'on peut en attendre est d'arrêter un peu le progrès du mal et de maintenir plus longtemps l'état actuel des choses ou un état à peu près semblable. Il faut, pour l'apprécier, connaître bien quel est cet état. Pendant le cours de la révolution, les propriétés du clergé et des anciennes corporations ont été vendues et sont passées entre les mains de six cent soixante-six mille acquéreurs ; quatre cent quarante mille particuliers ont acheté les biens de vingt-sept mille familles d'émigrés ; ceux des communes ont fait l'objet de cent dix mille ventes ;

Digitized by Google

enfin cent mille hectares de bois domaniaux ont été vendus depuis la Restauration ; c'est-à-dire qu'en résultat, par l'effet de toutes ces ventes, un million deux cent vingt-deux mille propriétaires nouveaux ont succédé à trente mille anciens propriétaires, sans parler des acquéreurs de cent mille hectares de bois, et des divisions ultérieures que des successions ou de nouvelles ventes ont pu amener. On jugera sans doute que, dans cet état, ce n'est pas une concentration trop grande que nous avons à redouter ; la division a produit tout l'effet qu'on pouvait en désirer. La France a sans contredit assez de petites propriétés ; elle a assez de propriétés moyennes ; peut-être quelques grandes propriétés de plus lui seraient nécessaires. Toujours est-il que l'état actuel a produit une telle aisance pour les citoyens, une telle sécurité pour le gouvernement, un tel développement pour notre commerce, que nous devons désirer de le maintenir sans altération. A son maintien d'ailleurs est lié celui de nos institutions politiques. La monarchie tempérée ne saurait en effet se passer de l'influence de la grande propriété, de ce lien nécessaire qui rattache les unes aux autres les diverses parties de l'édifice social, de cet appui indispensable du trône et des libertés publiques, que la division indéfinie des fortunes laisse dans l'isolement, la faiblesse et l'abandon. La culture elle-même perdrait plus qu'on ne paraît le croire au morcellemnt des grands héritages ; le petit

Digitized by Google

propriétaire cultive mieux sans doute, et tire un plus grand parti de la terre qu'il travaille lui-même, mais aussi il cultive plus chèrement, et s'il compare ce que lui coûte de travail l'argent qu'il possède, avec ce qu'il coûte au grand propriétaire, on verra que la bêche coûte plus que la charrue, qu'il en est de la culture comme de toutes les industries, et que plus elle est restreinte dans son objet, moins elle est profitable. D'un autre côté, ce n'est plus la petite propriété, mais la grande, qui approvisionne les marchés, et ce sont les denrées portées au marché qui alimentent la population des villes et toute la partie industrielle de la nation. La petite propriété multiplie sans doute la population, mais cet excédant de population absorbe tous les produits de la terre qui l'a fait naître, et il ne reste plus rien pour subvenir aux besoins du reste de la société. Dans les années fécondes, le petit cultivateur, forcé de conduire au marché des denrées que sa position ne lui permet pas de conserver, concourt immédiatement à leur dépréciation. Dans les années stériles, comme il n'a aucun approvisionnement, il souffre, il contribue à l'épuisement des marchés, à la hausse des prix, et la subsistance du peuple est compromise. Cette considération est grave, surtout en France, où la consommation des céréales est si étendue. »

Le discours de M. de Villèle, président du conseil, n'épuisa pas la discussion, il sembla au contraire la

Digitized by Google

ranimer. M. Decazes prit une seconde fois la parole sur le projet de loi. M. de Broglie, seizième orateur inscrit, combattit le projet avec une grande puissance de logique ; la chambre en fut émue, indécise. M. de Lally-Tolendal prit la parole en faveur de la loi proposée et checha à regagner le terrain perdu. M. de Blacas parla sur le projet. Enfin la discussion générale fut close après les discours, contre le projet, de MM. Daru et de Germiny ; de M. le ministre de la Guerre en faveur du projet et de MM. de la Bourdonnaie et Mollien sur le projet. En tout vingt-deux orateurs et autant d'éloquents discours.

M. de Malleville, rapporteur de la commission, fait le résumé de la discussion générale et commence ainsi :

« Depuis longtemps nul projet de loi n'a été l'objet d'une plus vaste discussion.

» La couronne propose de modifier deux dispositions du code civil, et voilà que d'innombrables questions sont soulevées.

» Tour-à-tour on invoque les maximes du droit civil, celles du droit naturel, celles du droit divin, les principes de l'économie publique et ceux de la plus haute politique, enfin les exemples que présente l'histoire de la législation des anciens et des modernes.

» Les opinions opposées des deux peuples les plus éclairés de notre âge sont mises en présence ; l'une

Digitized by Google

prend pour sa devise, *liberté, égalité* ; l'autre, *liberté et propriété*.

» Ces débats se sont encore agrandis par les talents, par la renommée, par les éminentes qualités de ceux qui y ont pris part.

» Une formidable phalange, toute composée d'hommes d'état et d'orateurs habiles, s'est présentée pour combattre la loi proposée, et plus d'un trait hostile est parti de rangs non moins illustres, quoiqu'ils s'annonçassent sous les couleurs d'une sorte de neutralité.. .. »

La lutte recommença tout aussitôt sur les articles du projet de loi. De part et d'autre ce sont de savantes dissertations, les aveux les plus complets et les plus tristes sur la véritable situation de la France. Il faut lire cette mémorable discussion dans le *Moniteur*, pour se faire une idée des vastes proportions que prit la question du droit d'aînesse, cette loi vitale, cette dernière planche de salut pour la monarchie. Mais aussi combien ne durent pas se réjouir les éternels ennemis de la France en entendant dépeindre l'état d'anarchie et de dissolution qui existaient dans la propriété territoriale.

Burke, dans son immortel ouvrage sur les lois que rendait l'assemblée Constituante, au sujet de la tenure des terres, fit, en 1790, solennellement cette prophétie : que si la France acceptait cette nouvelle législation, elle serait bientôt effacée de la carte

Digitized by Google

d'Europe. Les journaux et brochures du temps, les orateurs des assemblées publiquss, bafouèrent le célèbre publiciste anglais. Aux humiliantes prédictions de Burke, la France répondit par les victoires remportées par les armées de la République ; plus tard, sous l'Empire, ce fut la France qui menaça d'effacer les Etats de l'Europe de la carte ; enfin est venue l'heure de l'accomplissement de la prophétie de Burke. 1815 a vu réduire notre territoire, et toutes les années qui se sont succédé depuis, ont été comme autant de jalons marquant l'abaissement progressif et rapide de toutes nos ressources agricoles, manufacturières et commerciales. Nous sommes aujourd'hui tributaires de l'étranger ; notre territoire, notre population ont été conquis, non par les armes, ce n'est pas précisement là le sens de la prédiction de Burke, mais par une puissance qui fait plus de victimes que la guerre et dont les conquêtes sont plus durables, la concurrence étrangère qui, peu à peu, chasse nos produits de tous les marchés du globe, et vient ensuite nous les imposer à des prix ruineux.

M. Canning, qui avait été comme le délégué de l'Angleterre pour suivre les débats de la loi de 1826 sur les successions et substitutions, sortit un jour de la chambre des pairs en proférant ces célèbres et insolentes paroles :

« *Nous reprendrons, dans cinquante ans, nos provinces de l'ouest de la France.* »

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE TROISIÈME.

HISTOIRE DU MORCELLEMENT.

— I —

La révolution de 1789, en abolissant la féodalité et en proclamant l'égalité devant la loi, fit disparaître les serfs, les bourgeois, les seigneurs. Par suite, les biens ne furent plus ni nobles ni roturiers, en fiefs ou soumis aux redevances, mais à la libre et complète disposition de leurs propriétaires. La distinction des biens nobles ou roturiers étant effacée, la succession se trouva distribuée avec égalité. Les droits de primo-

Digitized by Google

géniture, de masculinité, la distinction des propres, des acquêts, le retrait linager, tous les priviléges des institutions aristocratiques des biens nobles furent abolis. Il n'y eut plus ni patriciens ni plébéiens, les hommes se trouvèrent tous citoyens français, la propriété fut affranchie et inviolable.

Les avantages attachés à la propriété sont dès lors illimités, c'est le droit de jouir et de disposer, de *dénaturer, détériorer, perdre, abuser,* sauf, cette restriction est dérisoire, à ne pas user de ce droit d'une manière contraire aux lois et réglements.

La Constituante, emportée par l'esprit révolutionnaire qui la dominait, n'a pas pensé que, dans l'intérêt général, il convenait de réglementer ce droit, de lui poser des limites infranchissables, faute de quoi le droit privé dominerait le droit public, et la liberté de quelques-uns s'exercerait au détriment de tous.

Celui qui serait venu dire à l'assemblée Constituante de 1789 que le sol de la France, alors possédé pour plus des deux tiers par la noblesse et le clergé, que ces immenses domaines, tous d'une pièce et couvrant de vastes superficies de terrain, deviendraient un jour la propriété de vingt-huit millions de citoyens, aurait été pris pour un fou. Hé bien! ce qui, au commencement de la révolution, pouvait être regardé comme une utopie est aujourd'hui une triste et funèbre vérité. En moins d'un demi-siècle, sous les yeux de la plupart de ceux qui, sans s'en douter,

Digitized by Google

avaient frappé la propriété d'un coup dont elle ne se relèvera peut-être jamais, le sol est devenu la proie d'un morcellement insensé. Sous l'action dissolvante de ce fait, toutes les conditions de stabilité et d'ordre ont été détruites, la masse des subsistances a diminué d'une manière sensible, la dette foncière s'est accrue dans une énorme proportion, toutes les améliorations pratiques sont devenues impossibles, le progrès est resté à l'état de théorie, de science.

— II —

Au milieu d'un pareil chaos, la famille ne pouvait être que fortement ébranlée. L'autorité paternelle, dont la monarchie avait voulu augmenter le pouvoir en lui accordant le droit d'exhérédation et même celui de faire déporter les enfants rebelles à l'île de la Désirade, n'est plus resté qu'une vaine puissance, allant s'affaiblissant chaque jour, frappée au cœur par des lois qui, toutes, tendaient à diviser, à éparpiller, à émanciper, alors qu'au contraire il aurait fallu réunir, concentrer, organiser.

Ce n'est que trop tard, alors que le mal était presque sans remède qu'on s'est aperçu qu'il y avait solidarité, connexion complète et intime entre la propriété et la famille, qu'il n'était pas possible de

Digitized by Google

toucher à l'une, sans affaiblir l'autre, de mobiliser le sol, sans diviser, détruire le foyer domestique, sans disperser les enfants et les livrer sans guide, loin de l'œil et de la puissance du patriarche, à tous les dangers d'une société en fermentation.

Aujourd'hui, en présence des audacieuses attaques qui sont venues mettre en question la propriété et la famille, bouleverser de fond en comble l'ordre social, chacun se demande d'où vient le mal ; qui peut produire ces commotions périodiques qui arrivent comme à jour fixe et à chaque fois plus menaçantes ?

D'où vient le mal ? c'est l'histoire d'une goutte d'eau produisant une avalanche qui va, ravageant, anéantissant, ensevelissant tout ce qui se trouve sur son passage.

Une petite cause, de grands effets, l'histoire de l'humanité est là.

Au premier abord, quoi de plus magnifique que cette loi qui, en affranchissant le sol, relève la dignité humaine et lui donne la liberté ? Quoi de plus fraternel que cette loi des successions qui répartit les biens du chef de la famille par portions égales entre tous les enfants. Evidemment, ce sont là de grands bienfaits et nous comprenons aujourd'hui avec quels sublimes transports, quels élans passionnés durent être saluées ces réformes qui promettaient tout un monde nouveau et splendide au bonheur de l'humanité.

Mais l'enthousiasme ne devait être que de courte

Digitized by Google

durée ; la Constituante, en exagérant le droit de propriété, avait ouvert la porte aux abus et créé, pour plus tard, la monstrueuse avalanche qui menace aujourd'hui l'ordre social.

— III —

Les réformateurs modernes auront beau dire et beau faire, tous leurs beaux systèmes s'effacent et tombent devant cette grande loi de la nature : vivre ! Donnez à un peuple les plus belles institutions, les lois les plus complètes, l'organisation la plus sage, toutes ces choses sont vaines, si vous ne lui donnez en même temps les moyens de se procurer toujours et partout les objets de première nécessité. Cette condition de subsistances à un bon marché accessible à tous est une loi inexorable, aucun peuple ne peut impunément l'enfreindre. Les belles théories ne nourriront jamais que l'esprit d'une nation : les estomacs, cela est vulgaire à dire, veulent avant tout quelque chose de plus substantiel, de plus positif.

Le premier, le plus indispensable de tous les intérêts sociaux, est la subsistance ; tant que vous n'aurez pas résolu le problème de l'alimentation, vous n'aurez semé que du vent, vous ne recueillerez que des tempêtes.

Digitized by Google

Pour appuyer notre assertion, ouvrons le beau livre de M. Louis Marchal sur les subsistances.

« L'antique monarchie de Saint-Louis et d'Henri IV, s'est écroulée en 1792 aux cris de *famine* poussés par la multitude. L'Empire lui-même commença à péricliter dès le terrible hiver de 1812. La grande cherté de 1829-30 était l'avant-coureur de la chute du gouvernement de la Restauration. Nous avons vu enfin celui de Juillet périr quelques mois après la disette de 1847.

» Ces faits parlent trop haut pour que nous voulions les affaiblir par des commentaires.

» Si l'abîme des révolutions peut être fermé, c'est en portant une attention constante sur la question des subsistances. »

Que tous les hommes de cœur se mettent donc activement à l'œuvre ; il n'y a pas de trop de la bonne volonté et du dévoûment de tous pour chercher la solution pratique demandée. Cette solution, d'où dépend l'existence matérielle de tout un peuple, doit être trouvée, il y va de l'avenir, du repos et du bonheur de l'humanité.

Digitized by Google

— IV —

Maintenant prenons l'histoire du morcellement à son commencement, en 1789 ; suivons-en page à page, ligne à ligne, les progrès et nous aurons la conviction que c'est de là que vient cet état de malaise, de souffrance et de misère qui engendre et perpétue les révolutions.

Mais aussi bien et avant tout, puisque nous étudions consciencieusement cette question, remontons plus haut, voyons l'effet produit par la propriété féodale sur la masse des subsistances, constatons le rendement moyen des récoltes de première nécessité, comparons ce rendement avec le chiffre de la population et, de cette première donnée exactement vérifiée, établissons des points de comparaisons avec ce qui existe aujourd'hui.

La propriété féodale comprenait de grandes superficies de terrain ; dans l'origine, elle était plus pastorale qu'agricole. Le système de la jachère, qui est à la terre ce que le repos et le sommeil sont à l'espèce humaine, domine en souverain ; c'est la base de l'agriculture.

Nos pères, plus sages que nous, moins persécutés aussi par le besoin et la nécessité, parce qu'ils étaient

Digitized by Google

plus prévoyants, ne violaient pas la fécondité de la terre jusqu'à extinction de tout produit, jusqu'à complète stérilité. Ils étaient économes des forces du sol, savaient ménager ces forces, les régénérer par le repos et avaient ainsi un rendement bien supérieur à celui que nous obtenons. Colbert, Vauban, l'abbé Galiani, tous les économistes de l'école du dix-huitième siècle et les enquêtes ouvertes à cette époque dans les provinces, constatent que le rendement était en moyenne, pour les céréales et pour toute la France, de 12 pour 1 de la semence.

C'est là un fait capital et qui n'est plus contesté ; l'ancien régime de la propriété était favorable à la production. Ce qui le prouve, c'est que, même en tenant compte de l'augmentation de la population et de la dépréciation de l'argent, le prix du blé sur les marchés était moitié moins cher qu'il ne l'est aujourd'hui.

Par les prairies, les vastes parcours, les jachères livrées à de nombreux troupeaux, la propriété féodale remettait avec prodigalité à la terre la fécondité qu'elle lui avait prise. L'équilibre n'était jamais rompu, il y avait même amélioration constante du sol, ce système permettant d'avoir plus de bétail et, par conséquent, plus de fumier.

A cette époque, la France n'était tributaire d'aucune nation ; son agriculture fournissait à tous ses besoins en blé, viande, vin, laine, chevaux, bois, etc.

Digitized by Google

La France exportait même certaines denrées et augmentait ainsi son numéraire.

Ce système, qui ne serait plus aujourd'hui à la hauteur du chiffre de notre population ni par la production des subsistances, ni par la masse du travail à répartir à tous les bras inactifs, n'en doit pas moins être jugé comme bienfaisant. Les cultivateurs apprendront peut-être trop tard à connaître les déceptions de toutes sortes qui les attendent lorsqu'ils voudront se rendre un compte exact des résultats produits par certaines nouvelles méthodes appliquées à certains produits exotiques.

Cependant un des grands vices du système féodal résidait dans la trop grande étendue des domaines ; l'excès de surface faisait négliger les terres de médiocre qualité, ce qui était autant de perdu pour la production; l'abondance faisait sans cesse ajourner des réformes utiles, souvent peu dispendieuses et cependant fécondes en résultats certains et productifs. Depuis Olivier de Serres et Sully, personne n'avait d'intérêt au progrès ; faute de population pour consommer les produits, l'agriculture languissait, périclitait même d'une certaine façon, manquant de cet aiguillon de nécessité et de concurrence qui enfante aujourd'hui des miracles.

La division du sol qui devait avoir pour premier effet d'intéresser plus de monde à la culture, d'appeler le progrès, de faire infailliblement augmenter la masse

Digitized by Google

des subsistances, a donc été une bonne chose ; mais le but que s'était proposé la Constituante a été dépassé par la loi de 1789 ; faute d'une limite raisonnable fixée à la division du sol, la terre a été dépecée avec avidité, brutalement. La conquête du droit de propriété a fait tourner bien des têtes et, rapidement, de folies en folies, nous sommes arrivés au morcellement.

— V —

La fin du dernier siècle et tout ce que nous avons vu de celui-ci a été marqué par une maladie, passée aujourd'hui dans les masses à l'état chronique. Posséder, avoir un coin de terre au soleil, voilà le rêve de toutes les générations qui se sont succédé depuis soixante ans. Les nations caressent toujours une marotte ; l'histoire des peuples est pleine de ces entraînements singuliers qui prennent souvent le caractère de la démence et feraient douter de la raison humaine, si la loi de réaction, loi constante, inévitable, ne venait contrarier et arrêter la loi d'impulsion.

Après l'affranchissement de la propriété, le peuple libre, le peuple souverain, comme l'appellent ses flatteurs, qui possédait déjà à-peu-près le tiers des

Digitized by Google

terres, tiers soumis à tous les impôts du roi, aux droits féodaux de la noblesse, à la dîme du clergé, fut comme pris de vertige en pensant qu'à l'avenir les charges fiscales seraient équitablement réparties sur toute la propriété foncière. Chacun voulut, tant le doute était permis après des siècles de servitude, s'assurer, par la réalité de la possession, que le nouveau droit n'était pas une fiction. Le peuple se rua donc sur la propriété, poussé par l'emportement d'un désir longtemps comprimé, et le morcellement des deux tiers de propriété restants commença alors pour toute la France et sur une grande échelle. La plupart des acquisitions de ce temps furent faites sans bon sens, contre toutes les règles d'une économie sagement entendue. Chacun voulait une bribe de cette propriété affranchie, dont le peuple émancipé devait faire, au dire des économistes et des philosophes encyclopédistes d'alors, une terre promise, un paradis terrestre.

Les travaux agricoles qui s'exécutèrent alors furent immenses ; on eût dit que le sol de la France avait été remué comme par enchantement, le peuple opéra des défrichements considérables ; il n'y eut pas un coin du sol vendu qui ne donnât lieu à des travaux obstinés, souvent poussés avec acharnement, quoique presque toujours sans succès, faute d'une direction éclairée. De tous côtés, dans les campagnes, ce fut une émulation générale et passionnée ; chacun semblait

Digitized by Google

retrouver de nouvelles forces en recouvrant de nouveaux droits.

Évidemment, jusque-là, la loi de 1789 a été un grand bienfait, un grand service rendu au peuple que le travail instruit, que la propriété moralise.

Mais cette apparence de calme et de prospérité ne devait pas être de longue durée ; la révolution marchait à pas de géant, détruisant les abus, opérant des réformes, établissant une première constitution. Pour une concession tardivement faite, péniblement arrachée au pouvoir, le peuple réclamait de nouveaux, de légitimes droits et, peu à peu, le vieil édifice social s'affaissa sur sa base. Pour conjurer la tempête prête à éclater, la noblesse et le clergé semblèrent un instant s'exécuter de bonne grâce, mais ces deux ordres n'eurent pas le sentiment de la grandeur d'un pareil sacrifice ; ne voulant pas abdiquer complètement, ils tombèrent, s'enfuirent à l'étranger ou furent frappés. Pendant cette triste et odieuse époque, les biens des émigrés furent confisqués d'abord, et vendus ensuite. De ce jour, la division de la propriété ne rencontra plus de bornes, le fléau du morcellement fut complet.

Les moins timides se présentèrent devant les magistrats des chefs-lieux de district et achetèrent, presque pour rien, les riches domaines des seigneurs et du clergé, domaines dont les propriétaires étaient alors dispersés par les persécutions ou immolés sur l'échafaud révolutionnaire. Les acquéreurs de biens

Digitized by Google

nationaux, peu confiants dans les titres d'une propriété dont la prise de possession ressemblait plus à une spoliation qu'à une vente régulièrement faite et loyalement payée, se hâtèrent de dénaturer les domaines, d'en extraire tous les produits possibles et de disperser le sol dans les mains du plus grand nombre, afin que la masse des détenteurs à déposséder effrayât un jour ceux qui seraient tentés de contester la validité d'adjudications faites au profit d'un gouvernement spoliateur.

Il est facile de le comprendre, dans cette période de troubles, dans cette grande expropriation révolutionnaire, le morcellement prit des proportions immenses: ce fut, sur toute la France, comme une vaste et dégoûtante curée.

— VI —

La bourgeoisie qui jusque-là ne s'était occupée que de commerce et d'industrie, se voyant gorgée des assignats et mandats territoriaux que le gouvernement ne pouvait refuser, puisqu'ils avaient été émis par lui, ne perdit pas la tête. Dans cette affaire, elle apporta l'activité et l'audace du commerçant, le calcul et l'intelligence de l'industriel. Sous l'action incessante et corrosive de la bourgeoisie, les biens de la noblesse

Digitized by Google

et du clergé furent dépecés comme à l'emporte-pièce, elle vendit de la propriété comme elle vendait les produits de son industrie, en détaillant. Pour faciliter et accélérer les ventes qui pressaient, tant alors on était peu sûr d'avoir le lendemain ce qu'on possédait la veille, le commerce et l'industrie introduisirent le crédit agricole, cause incessante de ruine pour le propriétaire. Sous l'action du crédit agricole et des ventes à long terme de paiement, au moyen de ces appâts aussi séduisants que trompeurs, l'avidité des habitants de la campagne ne connut plus de bornes : le crédit servit à alimenter le feu des enchères. Dans cet état, les masses ne raisonnent plus, elles sont insensées.

Une fois le gouffre du crédit agricole ouvert, tous s'y précipitèrent comme à l'envi, tête baissée. C'est alors que l'on vit, sur divers points de la France, se former de puissantes associations de capitalistes, plus tard nommées *bandes noires*, et dont il a déjà été parlé. Les opérations de ces sociétés consistaient à revendre au détail et à crédit les grands domaines confisqués pendant la révolution ou ceux qu'avec la loi d'égalité de partage dans les successions, les familles n'étaient plus assez riches pour conserver.

Par la suite, ce genre de commerce se généralisa, entra tout-à-fait dans les mœurs et, aujourd'hui, la vente au détail est la règle, et la vente en bloc l'exception.

Digitized by Google

— VII —

L'Empire, plus occupé de conquêtes, de guerres et de victoires que d'agriculture, de commerce et d'industrie, ne prit pas garde à ce qui se passait. Qu'importait au grand capitaine, à l'empereur et roi, le morcellement de la propriété ! Pour un riche domaine vendu et dépecé, il donnait à la France une province ou un royaume de plus. Les subsistances du peuple venaient-elles à manquer, l'industrie avait-elle besoin de matières premières, le commerce de nouveaux débouchés, il ouvrait à volonté les riches greniers de l'Europe, mettait la main sur les lieux de productions industrielles, et créait, par les traités avantageux qu'il savait imposer, de nouvelles voies à son commerce : les droits de la conquête pourvoyaient et suffisaient à tout.

Mais lorsque l'heure des grands désastres de 1815 eut sonné, lorsque la France se trouva réduite et comme enserrée dans ses limites actuelles et, pour ainsi dire, comme abandonnée au milieu de l'Europe coalisée ; lorsqu'enfin il fallut vivre de ses propres ressources et qu'il ne fut plus possible de se faire illusion, la plaie du morcellement apparut dans sa hideuse vérité.

Digitized by Google

A cet aspect les chambres s'émurent, les plus grands esprits se questionnèrent avec anxiété et c'est alors qu'on vit se produire à la Chambre des Pairs ce projet de loi despotique et stupide sur le droit d'aînesse dont nous avons parlé dans le précédent livre.

Jusque-là, ce fait capital, le morcellement de la propriété, était passé inaperçu, personne n'y avait pris garde, pas plus au point de vue agricole qu'au point de vue de la famille et, par suite, de la stabilité de nos institutions.

— VIII —

Les réclamations incessantes, les menaces des émigrés à l'endroit des biens qui avaient été vendus pendant la révolution, accélérèrent aussi beaucoup la grande et détestable œuvre de la division du sol. Les acquéreurs de biens nationaux redoublèrent d'activité pour jouir, disposer, dénaturer, défigurer, détériorer, perdre, abuser des biens qu'ils avaient achetés et payés avec de mauvais chiffons de papier. On enchevêtra les parcelles les unes dans les autres, on supprima les limites connues des anciens domaines afin de les rendre méconnaissables, on démolit les châteaux pour en vendre les matériaux, on coupa les bois de haute

Digitized by Google

futaie, les mutations se succédèrent avec rapidité ; enfin le peuple en action fit tant et si bien, que la reprise des biens vendus parut aussi inique en droit qu'impossible dans la pratique.

C'est alors que le milliard d'indemnité en faveur des émigrés fut voté.

— IX —

En 1830, l'avénement au pouvoir de la bourgeoisie mit à l'ordre du jour une nouvelle série d'idées qui paracheva l'œuvre de destruction de la propriété. Les fausses doctrines des conservateurs, le culte des intérêts matériels furent érigés en système. Le pouvoir facilita, par tous les moyens possibles, les abords de la propriété en promulguant ses lois politiques ; il toléra, il encouragea même la facilité d'acquérir, les droits politiques du citoyen se mesurant, non sur sa capacité et sa moralité, mais sur la quotité des impôts payés. La haute banque qui trouvait son compte dans les gros intérêts produits par ses capitaux, poussa aussi vigoureusement à la roue. Le crédit, ce moyen ruineux pour l'agriculture, quoi qu'en disent les économistes, prit un développement factice, insensé. Encore quelques années de cette course à fond de train et le revenu foncier ne pourrait plus suffire à

Digitized by Google

l'acquit de l'impôt et des intérêts de la dette. Enfin, de degrés en degrés, de sacrifices en sacrifices, d'emprunts en emprunts, il fut constaté que la propriété foncière en France devait plus de *douze milliards !*

Le jour où ce chiffre devint officiel, le peuple resta consterné; il lui fut alors démontré que si, en 1789, il avait échappé au servage de la féodalité, ça avait été pour tomber, en soixante ans, sous un joug bien autrement terrible, celui du capital. La féodalité n'affectait que la liberté, mais le capital devait asservir, tout à la fois, et la liberté et les intérêts matériels, c'est-à-dire, l'existence morale et physique de toute une nation.

Etonnez-vous donc maintenant si vous entendez dire aux hommes de cœur de ce temps-ci que notre dernière révolution est une révolution sociale, que le 24 février 1848 a posé un grand, obscur et solennel problème. Du jour où vous avez écrit partout, en tête de notre constitution, sur le drapeau de la France, comme sur les murs de tous nos monuments publics, ces trois mots : Liberté, Égalité, Fraternité ! de ce jour vous avez pris l'engagement formel de mettre à l'étude l'amélioration du sort des classes souffrantes, d'arriver promptement, par le droit à l'assistance, par de nombreuses institutions de secours mutuels, de prévoyance, de crédit et de travail, à donner satisfaction entière à des intérêts, à des besoins qui ne peuvent, sans crime de lèse-humanité, être méconnus

Digitized by Google

plus longtemps. Nous avons rapidement esquissé l'histoire du morcellement ; cherchons maintenant son influence sur l'agriculture, sur les subsistances; montrons de quel poids énorme cette importante question pèse dans la balance des destinées de notre pays. Nous énumérerons aussi en passant les quelques palliatifs proposés pour conjurer le mal.

— X —

Si le morcellement n'avait pour effet que de diviser la propriété en petites parcelles insignifiantes, la chose ne serait que curieuse à constater ; mais, malheureusement, il n'en est pas ainsi. Tout d'abord, ce qui frappe le plus dans cette plaie du morcellement, c'est que toute amélioration, tout progrès sont impossibles, c'est que les lois de desséchement et d'irrigation, ces deux veines fécondes de l'agriculture, deviennent, comme nous l'avons déjà démontré, des non-sens, des impossibilités. On dit : les habitants des campagnes sont entêtés, routiniers, incapables de se mettre à la hauteur de la science agricole moderne, et on se trompe. Les cultivateurs ne sont pas plus fous que d'autres, ils ont des yeux s'ils ne savent pas entendre. Lorsqu'une nouvelle méthode est consacrée par l'expérience, qu'elle est matérielle, visible, palpable, si elle n'est pas adoptée, c'est qu'elle est trop coûteuse

Digitized by Google

ou inapplicable sur les maigres sillons qu'on est forcé de cultiver à bras.

Ce que nous appelons le progrès agricole, c'est tout un système d'ensemble à exécuter sur une propriété, c'est d'établir entre les champs et les prés une juste proportion, c'est de pouvoir combiner la rotation des récoltes, de manière qu'en aidant la nature par de copieux engrais, le sol ne reste jamais improductif, se repose en donnant certaines récoltes en foin. Essayez donc, avec le morcellement, d'appliquer à la culture du sol les nouveaux instruments, ces petites machines que la science a rendues si parfaites, si simples, si peu coûteuses, et les paysans des quatre cinquièmes de la France vous montreront leurs bêches : voilà leurs charrues, ils ne peuvent pas en avoir d'autres. Si vous parlez de bétail à mettre sous le joug, ils vous montreront l'exiguité de leurs champs et leurs bras amaigris par le travail ; ce sont aujourd'hui les seules et véritables bêtes de somme de l'agriculture. Instruments et force, tout est au même niveau, au même degré de décadence.

Le progrès agricole ne date pas d'hier, voici bientôt un demi-siècle qu'il est constaté ; pourquoi donc le peuple des campagnes n'en use-t-il pas ? N'avez-vous pas tout tenté pour le faire entrer dans les masses, et cependant a-t-il fait un pas en avant ? Ceux qui se croient forts, parlent de l'ignorance du peuple, sans se douter que l'histoire de notre agri-

Digitized by Google

culture constate que les progrès possibles, les méthodes applicables font le tour de la France avec la rapidité de l'éclair. Voyez plutôt les nouvelles conquêtes, l'introduction de la pomme de terre, par exemple? Consultez les mémoires de Parmentier, qui est passé bienfaiteur de l'humanité pour avoir exhumé d'un jardin botanique ce tubercule, expliqué son mode de culture, et les divers usages auxquels il peut être utilement employé? Combien a-t-il fallu de temps à la pomme de terre pour se populariser? ou plutôt, pourquoi la pomme de terre a-t-elle été admise sans conteste, avec trop d'engouement même pour sa valeur réelle, dans nos cultures? Pourquoi cette plante, qui promet plus qu'elle ne donne, s'est-elle propagée à l'excès? c'est qu'elle est en rapport exact avec le délabrement du sol et son morcellement, c'est que cette plante est juste la monnaie de ces petites parcelles qui, comme la pomme de terre, ne peuvent être cultivées qu'à bras. Tel sol, tel produit : rien n'est logique comme les lois de la végétation.

Donc avec le morcellement, pas de progrès, pas de systèmes agricoles possibles. Or, si le progrès n'est pas possible, la plaie du morcellement est jugée. Mais poussons plus loin notre examen, passons en revue, pour les réfuter, toutes les raisons données en faveur du morcellement. Nous ne reculerons devant aucune objection, ayant avant tout à cœur d'écrire un ouvrage consciencieux et utile.

Digitized by Google

— XI —

Si vous supprimez le morcellement, disent les philanthropes, vous ruinez la culture à bras qui fait vivre tant de malheureux, vous mettez sans travail et sans pain des populations entières.

Cette objection n'est pas nouvelle, elle a été faite pour l'industrie manufacturière, lors de l'introduction des machines. Cette objection sera éternellement fausse pour toutes les branches du travail et de l'industrie; il est dit qu'on la présentera à propos de tout et quand même, c'est la dernière barrière qu'on oppose au progrès et que le progrès franchit toujours avec aisance, aux applaudissements des masses qui ont l'instinct des grandes choses et foi dans la bonté de Dieu, qui ne veut pas que la science soit l'abrutissement et l'esclavage, mais l'affranchissement et la liberté.

Oui la culture à bras disparaîtra avec la suppression du morcellement exagéré, oui l'homme ne sera plus comme une bête de somme, usant péniblement ses forces et son intelligence, violant sa noble nature par un travail qui le dégrade et l'abrutit.

L'introduction des machines dans l'industrie agricole et manufacturière est au contraire un grand

Digitized by Google

bienfait. Les machines rehaussent de plusieurs degrés le niveau de l'intelligence humaine, elles rétablissent l'homme dans son centre, lui donnent toute sa valeur, toute sa force, qui est plus dans la tête qui pense que dans les bras qui exécutent. Philanthropes! brisez donc les charrues sous le vain prétexte qu'avec la plus modeste araire un homme, dans un temps donné, fait, à lui seul, plus et de meilleur ouvrage que dix travailleurs à bras! Ne savez-vous pas que ces charrues qui fonctionnent avec tant de perfection et de facilité, loin de chasser les travailleurs, les appellent au contraire, les convient en foule à une tâche moins rude, mais qui demande plus de bras, plus d'intelligence, plus d'activité. Ces machines, si expéditives, veulent être constamment alimentées ; les sillons creusés par la charrue sont plus nombreux, partant la récolte est plus considérable ; de là, plus de travail pour ensemencer, récolter, battre et mettre en grange, etc. « Ce qui surabonde en France, dit M. Lullin de Châteauvieux, c'est le travail ; ce qui manque, c'est la justesse de son application. »

Toute nouvelle machine qui se monte, nous le répétons, est un grand bienfait; le travail se déplace un instant, il est vrai, mais c'est pour recruter des travailleurs.

En agriculture, comme en industrie, le haut prix du travail à bras affecte sensiblement le prix de revient. C'est là un grand argument à faire valoir et qui

Digitized by Google

tranche définitivement la question. Dans l'intérêt général, il ne faut pas que le prix des objets de première nécessité, subsistances ou objets manufacturés, soit surhaussé par une pratique vicieuse ou des déboursés exagérés. Or la culture à bras, tous les économistes le reconnaissent, fait toujours monter la moyenne du prix de revient à un taux hors de proportion avec le prix de vente. De plus, au point de vue agricole, le rendement est moins fort parce que le travail a manqué des conditions qui font le succès et de la rapidité des moyens d'exécution qui y contribuent. Le sillon, par la culture à bras est peut-être plus régulier, plus séduisant à l'œil, mais la terre n'est jamais assez profondément fouillée et retournée. Passé une certaine profondeur, les bras de l'homme sont impuissants, il faut la charrue.

Si on savait combien en agriculture le temps est une chose précieuse, soit qu'on sème ou qu'on récolte, on reconnaîtrait, comme nous, que la rapidité d'exécution est déjà la moitié du succès. Un jour de retard dans les labours, et les semailles sont compromises; souvent dans le même champ, d'un sillon à l'autre, il existe une différence notable, parce que les uns ont été ensemencés le matin et les autres le soir. Il faut être du métier pour savoir apprécier les nombreux avantages d'une prompte et facile exécution.

Philanthropes, parlez-nous donc maintenant de la culture à bras?

Digitized by Google

Quant à nous, et quoi qu'il arrive pour l'agriculture, quelle que soit l'augmentation de la population, quelle que soit la constitution de la propriété, nous ne craignons pas, nous ne craindrons de longtemps, de trouver dans nos campagnes les bras d'un homme de cœur forcés à l'inaction faute d'ouvrage. Les travailleurs manquent au contraire à l'agriculture; ici et là, partout, c'est une des grandes et justes doléances des propriétaires. A certaines époques, quel que soit le prix que vous mettiez à la journée d'un homme, cet homme vous fait défaut.

La terre est un atelier où l'encombrement et la concurrence ne sont pas à craindre; les calculs les plus modérés portent à soixante millions d'âmes la population que le sol de la France peut utilement employer, et à plus du triple celle qu'elle peut nourrir. Ces calculs, qui sont exacts, démontrent surabondamment que les craintes des philanthropes sont chimériques, surtout lorsqu'ils prétendent qu'en restreignant le morcellement, c'est-à-dire la culture à bras, le travail doit manquer aux populations ouvrières.

— XII —

Traitons maintenant l'importante et féconde question du morcellement immodéré sous le rapport de l'élève du bétail, de la culture du blé et autres céréales

Digitized by Google

de première nécessité. Les subsistauces sont notre grande affaire ; nous avons la ferme conviction que c'est le mot de l'énigme sociale et que plutôt ce mot sera dégagé de l'inconnu , plutôt nous aurons l'ordre et la paix sans lesquels il n'y a pas de société possible.

Les subsistances diminuent rapidement ; ce fait déplorable serait peut-être encore passé longtemps inaperçu si la disette de 1847 et les souffrances toujours grandissantes des classes ouvrières n'avaient enfin éveillé l'attention de tous les hommes prudents.

M. de Cormenin était bien inspiré lorsqu'il mettait au concours cette importante question : *Pourquoi la production de la France est-elle constamment au dessous de sa consommation ?*

Pour résoudre ce problême, on a épuisé toutes les suppositions ; les penseurs se sont accrochés aux branches de la science et de l'économie politique, sans daigner jeter un regard sur la terre, ce grand réservoir de toutes les choses qui sont utiles et indispensables à l'humanité.

Quelles que soient la richesse et la fécondité du sol, si vous lui demandez toujours des produits sans le régénérer, sans le vivifier, vous arriverez bien vite à l'épuisement et à la stérilité : c'est un principe élémentaire d'économie rurale. Avec le morcellement, les Français ont usé de la terre comme des enfants prodigues, des dissipateurs, des sauvages ; ils ont mangé le fonds avec le revenu, ils ont coupé l'arbre

Digitized by Google

pour en avoir les fruits, sans se soucier du présent, sans s'inquiéter de l'avenir!

En traçant l'histoire du morcellement, nous avons aussi tracé l'histoire de la décroissance de nos produits de première nécessité. Avec l'augmentation des parcelles, on voit diminuer les subsistances les plus indispensables, blé, viande, vin ; on suit comme à la trace cette décadence dans la quantité et la qualité, on a comme un pressentiment, bientôt vérifié, de l'état de misère, de décrépitude et d'avilissement où est tombée notre agriculture.

Pourquoi le dissimuler plus longtemps : le pays a besoin de connaître toute la vérité, c'est son droit, comme il est de notre devoir d'éclairer les incrédules qui mettent encore en doute les désastres causés par les lois sur la propriété et les successions.

Le sol de la France est arrivé à un tel état de morcellement, de division et d'anarchie, que bientôt le haut prix des subsistances sera inaccessible aux travailleurs. Pour l'agriculture, la calamité qui nous menace se traduit par ce fait, c'est qu'avec la parcelle, il n'est plus possible de se livrer à l'élève du bétail, parce que, cultivant à bras, le secours des bêtes de charrue est inutile d'abord, et ensuite parce que la parcelle en détruisant les prés ou s'opposant à leur création, a fait disparaître aussi la nourriture. Lorsque le bétail manque, le fumier fait défaut; plus de fumier, plus de blé : c'est la loi inévitable.

Digitized by Google

La terre étant la base de tout, du moment que vous violentez cette base, que du rocher solide qui porte tout l'édifice, vous avez fait une masse friable qui tombe en poussière et ne peut plus rien soutenir, vous avez contrarié et rompu les lois de l'équilibre, vous n'avez fait que des ruines.

— XIII —

Les études les mieux faites, les documents les plus authentiques, puisés aux sources les plus véridiques, constatent que non seulement le bétail a considérablement diminué, mais encore qu'il a considérablement dégénéré, grâce surtout à la mauvaise nourriture et au peu qu'il est possible d'en donner. Les issues, qui ne se mangent pas, ont augmenté; le poids moyen a diminué, la viande a perdu sa qualité avec sa graisse. Si des races bovines, nous passons aux races ovines, la décadence est encore plus marquée; la laine n'a plus aucune des qualités que veut l'industrie, le poids de la toison est insignifiant ; quant à la viande, excepté à Paris, qui attire tous les produits exceptionnels parce qu'il peut les payer, dans certaines contrées, elle n'est plus mangeable.

Depuis quelques années, pour remédier à la dégénérescence de nos races, le gouvernement a tenté

Digitized by Google

plusieurs essais. Dans l'espoir de vivifier nos races bovines par des croisements judicieux, il a demandé et fait venir à grands frais d'Angleterre des sujets de la belle race améliorée de Durham. Nos éleveurs sont restés ébahis, confondus à l'aspect de ces superbes animaux, aux formes si parfaites, où tout a été calculé, — oui, tout a été calculé par Backcwell, — en vue d'un engraissement précoce, facile, et surtout en vue de l'augmentation des parties nutritives. La France agricole a tressailli d'espérance lors de ces premières importations. Avec le Durham, ces mastodontes de chair sans os, les chétives races de nos pays devaient promptement se transformer. Ce fut de partout alors comme un concert d'espérances et d'admiration ; les cultivateurs se disputèrent avec acharnement les taureaux mis en vente aux enchères, ce fut à qui ramènerait de Paris une de ces merveilles que la province a tant admirées.

Cependant les illusions devaient être de courte durée ; le gouvernement d'alors, les cultivateurs anglomanes, tous les éleveurs enthousiastes qui criaient au miracle et rêvaient fortune en rêvant Durham, ayant compté sans le morcellement, furent obligés de compter deux fois. Il y a même encore quelques esprits persévérants qui ne se tiennent pas pour battus et luttent toujours, mais si vous voulez savoir ce que leur coûte cette innovation qui devait les conduire à la fortune, passez au bureau des hypothèques où

Digitized by Google

Monsieur le conservateur qui ne rêve pas, lui, pourra vous remettre un bordereau d'inscription qui vous fera réfléchir.

En introduisant avec tant de solennité les races anglaises en Franee et en les adoptant avec un engouement irréfléchi, le gouvernement et les agriculteurs avaient oublié une chose assez essentielle cependant, c'est qu'il faudrait les nourrir. Où prendre, avec le morcellement qui égratigne le sol, les masses de bons fourrages indispensables pour soutenir et fortifier les qualités exceptionnelles qui font la réputation et la fortune des Durham ? Excepté chez quelques riches agriculteurs, qui se donnent le luxe du Durham, comme d'autres se donnent le luxe des chevaux et des voitures, cette race a partout, sous l'influence d'une nourriture insuffisante et mauvaise, promptement dégénéré et cela à ce point que les métis trois-quarts n'ont, le plus souvent, aucune des qualités qui distinguent cette race admirable.

— XIV —

Ce qui est dit pour les races bovines anglaises s'applique de tous points aux tentatives faites sur les races ovines du même pays. Les moutons Dishley, les Southdown ont trouvé beaucoup d'admirateurs et peu

Digitized by Google

de partisans : ça été un succès de curiosité et voilà tout. Le remède des importations de bétail ne pouvait rien pour guérir la maladie qui tue notre agriculture, le mal n'était pas là ; en agir ainsi, c'est vouloir mettre la conséquence avant le principe, le résultat avant les moyens de l'obtenir. De cette anomalie est résulté la déception, le découragement, et cependant ces tentatives méritaient un meilleur sort : nous espérons qu'en des temps plus favorables on y reviendra.

Le bétail ayant fortement diminué, le fumier a suivi la même marche. Le fumier, c'est le baromètre de l'agriculture, c'est la pierre de touche du progrès ou de la décadence d'une exploitation. De toutes les pertes, de tous les mécomptes qui peuvent assaillir la production, il n'en est pas de plus sensibles que la disparition du fumier qui, après tout, sachez-le bien, est le premier des agronomes.

Cette vérité pourra peut-être blesser quelques Dombasle méconnus, froisser l'amour-propre de plus d'un agriculteur prétentieux, mais elle est réelle. Sans fumier, quelle que soit la perfection des labours, l'époque favorable des semailles, les dispositions climatériques de toute une année, vous n'obtiendrez qu'une récolte insuffisante. De toutes les choses qui se paient, le fumier est la seule qui ne se vende pas ; avec de l'or, vous pouvez avoir de tout excepté du vil et immonde fumier. Dans nos campagnes, vous

Digitized by Google

trouverez à achetter du blé, mais presque jamais de fumier ; l'agriculteur qui vous le vendrait ne serait pas seulement un maladroit, ce serait un insensé.

— XV —

Nous savons bien que les forts, les savants, les chimistes sont venus dire aux agriculteurs : à quoi bon vous tant désespérer ? Est-ce que la science n'est pas là ? Est-ce que nous n'avons pas trouvé des engrais pour tous les produits. Est-ce que nous ne pouvons pas remplacer avec avantage, et en centuplant ses vertus, ce misérable et infect fumier qui empoisonne de ses émanations putrides vos fermes et vos maisons, etc ?

Nous nous arrêtons ici, ne voulant pas suivre plus loin le charlatanisme des livres publiés à grand renfort d'annonces mensongères. Que Dieu vous garde de la chimie agricole et ses miracles ! De toutes les calamités qui affligent notre agriculture c'est la plus funeste, la plus ruineuse.

C'est à l'Allemage, au célèbre Liebig que nous devons cette école un peu ridiculisée de nos jours qui dit que le sol ne doit servir qu'à fixer les racines des plantes et à conduire l'eau et les sels nutritifs dont elles ont besoin.

Digitized by Google

« Selon ce système, écrit quelque part M. le docteur Fischer, il s'agit seulement de soumettre les plantes à une analyse exacte, pour découvrir leur contenu en cendres, et rendre au sol la même quantité en substances inorganiques. Le sol est une bonne nourrice, qui transmet aux plantes les aliments que M. le docteur Liebig a jugés convenables pour elles. Les cultivateurs sont soulagés du soin pénible de se procurer une quantité suffisante de fumier. M. Petzholdt leur apprend que non seulement le fumier n'est pas nécessaire, *mais qu'il est même nuisible,* parce que les principes nutritifs qu'il contient ne sont que très-rarement distribués aux plantes, dans les proportions que demande leur individualité.

» C'est une particularité de cette doctrine, qu'elle semble ne s'occuper que de la nourriture des plantes, qu'on doit leur donner par des matières inorganiques. On semble ignorer qu'outre la nourriture, la vie végétative a encore d'autres besoins, tels que la lumière, la chaleur, l'humidité, l'évaporation, etc.

» Cependant il y a des hommes qui s'extasient devant cet illustre professeur, qui veut nous apprendre, à nous cultivateurs, à produire une pièce de 5 francs avec une pièce de 20 francs. »

Ces découvertes seraient peut-être applicables si on pouvait mettre en ligne de compte les secrets, les mystérieuses et introuvables combinaisons de la nature, tous les phénomènes inconnus et inommés qui

Digitized by Google

s'opèrent pendant la germination, la naissance, la végétation, la floraison, la fructification d'une plante. Pourquoi espérer percer les voies divines de la providence ? Si Dieu vous donnait son secret, l'homme serait aussi grand que lui, ce qui ne peut être.

Donc les chimistes se sont mis à l'œuvre et les voilà qui étiquettent leurs engrais parfumés, — le mot n'est pas de trop, — comme les pharmaciens étiquettent leurs médicaments. Il y a une série de flacons pour le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, et toutes les céréales ; il y a une autre série pour les plantes fourragères, une troisième pour les plantes à racines comestibles, etc., etc. Ce n'est plus de l'engrais, c'est de l'essence, de la quintessence d'engrais ; c'est la médecine homéopathique appliquée à l'agriculture, avec une pincée de ces engrais chimiques pulvélurents, vous obtenez des merveilles, des prodiges de végétation. Et comment en serait-il autrement ? Dans la composition du grand régénérateur la chimie a accumulé tous les sels, toutes les substances qui constituent la plante que vous voulez cultiver. Convenez que cette plante serait bien difficile, si elle ne s'accommodait pas de l'excellent régime auquel vous la soumettez ?

Disons-le tout de suite, voilà des misères, des puérilités, des contes pour amuser les enfants, tout cela n'est pas plus sérieux que vrai. Et cependant que de gens s'y sont laissé prendre, que de sommes

Digitized by Google

énormes dépensées en pure perte ! L'agriculture était encore une fois sauvée, le remède était certain, infaillible, il n'était plus possible d'en douter.... Les expériences avaient été faites avec un plein succès, dans un carré de jardin ou sur les plombs d'un toit....

Les hommes instruits et modestes qui font la gloire de la France se sont bien gardés de donner dans ces exagérations d'un charlatanisme honteux ; ils travaillent à résoudre des problèmes d'améliorations agricoles ; mais ils se gardent bien, en émettant leurs théories, de vouloir rivaliser avec la nature et reconnaissent que le meilleur des engrais est encore et sera toujours celui qui est produit par des bestiaux bien nourris et bien soignés.

— XVI —

La plaie du morcellement devait donner naissance à bien d'autres mensonges ; on écrivait un volume sur les remèdes ridicules ou dangereux qui ont été proposés pour relever la fécondité de la terre épuisée. Dans leur excès d'innovations, les sauveurs de l'agriculture ont exploré toutes les branches, se sont accrochés à tous les produits. Il n'y a pas jusqu'au sel qui n'ait été mis en cause.

Digitized by Google

Pour la nourriture de l'homme, quelle que soit la légèreté de l'impôt sur le sel, cet impôt est de trop. « Le sel fait partie de l'économie domestique, dit Lamartine ; l'imposer, c'est comme si on imposait le sang et les nerfs de l'homme. »

Déjà, sous Henri IV, Sully regardait comme une impitoyable dureté de vendre si cher au pauvre une denrée si commune et pourtant si nécessaire.

Vauban regardait le sel comme la manne donnée à l'homme par le ciel, et il voulait dans sa *Dîme Royale*, une régie paternelle qui la distribuât à bas prix au pauvre peuple.

« Le sel, disait l'abbé Maury, est un cinquième élément ; la disette du sel ou sa cherté est donc au nombre des calamités que le corps législatif doit prévenir. »

Casimir Périer répétait souvent : « Ne sait-on pas que nous devons chaque jour nous attendre à la réduction ou même à la suppression de l'impôt du sel ? »

Hume : « Il n'y a peut-être pas d'abolition de taxe qui ait produit d'aussi heureux résultats sur toutes les classes que celle du sel en Angleterre. »

Brougham : « J'ose vous prédire que si la chambre fait son devoir, cet impôt, que tout le monde est d'accord pour repousser, sera aboli. »

Cobden : « L'opinion publique regarde l'impôt du sel comme une cruauté envers le peuple. »

Digitized by Google

Nous pourrions multiplier ces citations à l'infini. Depuis Sully jusqu'à nos jours, les plus grands hommes de la France et de l'Angleterre ont énergiquement demandé la suppression de l'impôt sur le sel.

A l'heure où nous écrivons ces lignes plusieurs conseils généraux, une certaine fraction de l'assemblée législative, demandent, vu le découvert énorme de notre budget, que l'ancien droit de 3 décimes soit rétabli, du moins temporairement. Non seulement cette demande est injuste, mais elle est maladroite. Il est triste de constater combien en France les bonnes idées mettent de temps à faire leur chemin. En 1847, M. J.-J. Jullien a publié un livre intitulé : *Le sel, impôt, réduction, régie*. Ce livre, qui est comme l'alpha et l'oméga de la science sur cette matière, donne une solution mathématique aux deux termes de ce problème :

Abaisser le prix du sel de 20 c. par kilogramme, sans diminuer d'un centime le revenu qu'il donne au trésor.

Organiser la production, le transport, la vente et le commerce du sel, dans le triple intérêt du producteur, du consommateur et du commerce d'exportation.

Le beau travail de M. Jullien n'avait cependant pas échappé à la vigilante attention de M. le ministre des Finances. Un projet de loi, avec exposé des motifs calqués sur le livre de M. Jullien, était déjà déposé

Digitized by Google

par le Ministre lorsque la révolution de février a éclaté. La République tenant à honneur de réaliser les promesses faites par la Restauration et la monarchie de Juillet, le sel a été dégrevé au grand préjudice du trésor qui ne peut se passer en ce moment des 50 millions perdus sur la perception de ce seul impôt. Il conviendra donc, dans l'intérêt des consommateurs, comme dans l'intérêt de nos finances, d'adopter, si on veut revenir sur le vote du mois de décembre 1848, les bases posées par M. J.-J. Jullien.

Au point de vue agricole, aucune expérience bien faite ne démontre que le sel soit utile à la végétation ; tout, au contraire, prouve que cet agent est dangereux, presque toujours nuisible. Quelle que soit la manière d'employer le sel, qu'il soit en cristaux, en dissolution complète ou mélangé avec d'autres substances, cet emploi est toujours difficile. M. de Dombasle ne se sert du sel qu'avec une certaine circonspection, il ne le recommande, ni ne le défend, il laisse l'utilité et l'opportunité de son usage à la sagesse, à la prudence et à la sagacité des agronomes intelligents et instruits. Et en effet, l'emploi du sel en agriculture est une expérience qui demande les plus grands soins, les connaissances les plus approfondies en géologie, et encore tout cela devient-il inutile, l'homme n'ayant pas encore trouvé le moyen de connaître à l'avance dans quelles conditions d'humidité ou de sécheresse se trouve le sol pendant l'année

Digitized by Google

des expériences. La Constituante de 1848 a donc donné tête baissée dans une utopie lorsqu'elle a cru sur parole les orateurs qui sont venus lui affirmer qu'en diminuant l'impôt des deux tiers, l'agriculture s'empresserait de profiter de ce dégrèvement pour se servir du sel comme engrais. Nous ne craignons pas de le dire, à l'heure qu'il est, la douane n'a pas encore livré un grain de sel à l'agriculture et cette innovation tant prônée n'aura d'autre effet, et celui-là est bien positif, que de produire un déficit énorme au budget.

— XVII —

Il n'est pas non plus très-exact d'affirmer que l'emploi du sel pour la nourriture du bétail soit une bonne chose. De ce côté, nous nous heurtons encore aux impénétrables lois de la nature. Nos plus grands éleveurs ne sont pas d'accord sur ce sujet, les expériences ont été à la fois affirmatives et négatives. La donnée du problême est déjà très-obscure, très-embrouillée, la solution n'en saurait être ni claire, ni compréhensible. Nous savons bien que certains fourrages récoltés sur les lais de mer et par conséquent très-imprégnés de sel sont très-favorables à la santé et à l'engraissement du bétail, mais nous ne devinons

Digitized by Google

rien du travail mystérieux et occulte qui s'est opéré pendant la végétation des herbes composant ces fourrages. Les parties salines se sont-elles incorporées aux plantes par les racines ou par les tiges? Dans le premier cas, le sel a été, pour ainsi dire, distillé par la végétation, il s'est transformé, il nous échappe; dans le second cas, le sel s'est mélangé avec l'air humide, il a été absorbé par les feuilles de la plante, il nous échappe encore. Si parfaite, si puissante que soit l'analyse, il n'y a pas de creuset ou d'alambic, il n'y a pas de précipités qui puissent donner la solution de ce problème.

Le sel est éminemment antiseptique, il peut donc être bon pour le bétail comme médicament, mais hors de cette application, gardez-vous de l'employer. Nous avons plusieurs fois été à même de constater tout le mal qu'il peut faire.

— XVIII —

Nous voici donc obligé, après avoir analysé quelques palliatifs, de revenir au vulgaire fumier d'étable et de reconnaître une fois pour toutes que, grâce au morcellement excessif de la propriété foncière en France, le précieux agent reproducteur manque complètement.

Digitized by Google

Pas de fumier, pas de blé, cet axiôme est terrible; il fait peser sur le présent une cruelle incertitude et sur l'avenir les plus sombres appréhensions.

Dans sa misère, pour tromper la faim, le peuple des campagnes s'est jeté sur la culture de la pomme de terre, du maïs, du blé noir, sur toutes les substances alimentaires de second ordre. La pomme de terre surtout, à défaut de blé, de viande, a été adoptée par le peuple pauvre qui en fait aujourd'hui presque sa seule nourriture.

Si la quantité du fumier disponible chaque année est le baromètre de la prospérité agricole, la culture de la pomme de terre donne aussi la mesure exacte du degré d'abaissement de la fécondité du sol et de la misère du peuple; c'est la dernière tentative permise à une nation qui manque du nécessaire et cherche encore à se faire illusion. Il a fallu la terrible maladie qui depuis cinq ans ravage ce tubercule, il a fallu cet avertissement du ciel, pour que les cultivateurs se rendissent bien compte des tristes résultats d'une récolte aussi pauvre comme production qu'elle est malsaine comme nourriture.

Voyez où en sont arrivés les Irlandais dont le pays est cependant si fertile, par suite, non du morcellement de la terre, en Irlande, moins qu'ailleurs, la terre est morcellée, mais à cause de l'organisation vicieuse des baux à ferme, ce qui est plus grave encore! Voyez ce peuple qui émigre, triste palliatif, au

Digitized by Google

dire de Malthus, ou qui s'éteint faute de subsistances, par suite de l'organisation vicieuse de son agriculture, de cette pratique déplorable des grands propriétaires qui, vivant loin de leurs terres, afferment à un agent général, qui réafferme à des agents principaux, lesquels sous-afferment par parcelles à des sous-agents qui louent eux-mêmes à d'autres cultivateurs, et, ainsi de suite jusqu'à une extrême division, si bien que les domaines, tout en restant intacts entre les mains des propriétaires comme superficie, sont plus divisés, plus morcellés comme culture, que le sol de la France. Aussi la misère est-elle à son comble en ce malheureux pays, qui en est réduit à recevoir de l'étranger tout le blé, presque toute la viande, nécessaires à son alimentation.

Comme en Irlande, la pomme de terre envahit déjà toutes nos cultures, on la voit peu-à-peu se substituer au blé et prendre une place importante dans notre alimentation. Ces progrès sont douloureux à constater; la pomme de terre contient très-peu de parties nutritives en comparaison de ses parties malfaisantes et délétères. Les gens du peuple qui ne mangent que de ce tubercule, faute de choses plus substantielles et plus saines, trompent la faim, mais ne se nourrissent pas.

L'inexorable problême de l'alimentation est donc aujourd'hui posé d'une manière irrévocable. De la solution prompte, immédiate de ce problême, dépend le repos et la sécurité de tous. Malheur à ceux qu'un

Digitized by Google

froid égoïsme rend aveugles et sourds, car un jour viendra où, pour n'avoir pas voulu voir et entendre, ils assisteront à une révolution qui n'aura rien de politique, rien de social, mais sera le dernier excès d'une nationalité qui tombe dans la barbarie, d'un peuple qui se suicide.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE QUATRIÈME.

DÉBOISEMENT DU SOL.

— I —

Aux désastres causés par le morcellement excessif de la propriété foncière en France, désastres qui frappent d'abord l'homme physiquement et moralement, il faut ajouter la diminution sensible, la disparition prochaine de toutes les matières premières indispensables à l'industrie et, par conséquent, au bien-être de l'espèce humaine. Le morcellement est un dissolvant auquel rien ne résiste ; pour nous, ce

Digitized by Google

fait est synonyme de destruction, d'anéantissement. Plus nous observons le travail de décomposition opéré par le morcellement et plus nous sommes convaincus que dans l'ordre moral, comme dans l'ordre physique, pas plus l'idée que la matière, n'ont la puissance de se soustraire à cet affaissement complet, résultat de l'extrême division, de l'éparpillement. Ce fait de décadence est toujours vrai ; que vous l'appliquiez au travail de la pensée, aux conséquences matérielles de la production, aux ressources de toute nature à créer pour l'agriculture, l'industrie ou le commerce.

La loi d'existence, la raison d'être, a des règles immuables qu'il ne faut ni exagérer, ni méconnaître, sans quoi les conditions d'harmonie sont rompues et l'œuvre de création reste incomplète, souvent impossible.

Cette loi s'appelle l'ordre. Sans l'ordre, c'est-à-dire, la parfaite réglementation de toute chose, nous avons l'anarchie. Cette anarchie se traduit en France de tant et de si déplorables manières que ce n'est pas sans de vives et cruelles appréhensions que nous envisageons l'avenir.

Digitized by Google

— II —

Par exemple, une perte irréparable pour notre pays et la seule cause des grands désastres causés par les inondations, c'est le déboisement des montagnes. Bien que cette question soit un peu en dehors du sujet que nous voulons traiter, nous en parlerons cependant pour montrer les funestes effets du morcellement et combien une division irréfléchie du sol entraîne avec elle de désolantes calamités.

Les contrés montagneuses de la France sont les Alpes, les Pyrénées, les Vosges et le Jura. Autrefois les flancs de ces montagnes étaient couverts de vastes forêts dont le rôle bienfaisant est maintenant parfaitement connu. Les bois attirent et retiennent les nuages qui se résolvent en rosée, et dont les eaux, pénétrant jusqu'aux réservoirs intérieurs, alimentent les sources et tiennent les rivières à un niveau presque constant.

« L'effet du déboisement, dit M. Dugied, a été de détruire la double attraction des forêts et des sommets. La première attraction n'existant plus, la dernière seule ne suffit pas pour retenir les nuages : ils obéissent aux vents et portent ailleurs le tribut de leurs eaux. C'est ainsi que l'on passe dans les Alpes,

Digitized by Google

des mois, presque des années, sans recevoir de pluie, mais, tout-à-coup, les nuages arrivent de tous les points de l'horizon, s'entassent comme pressés par des vents opposés, et fondent en torrents qui entraînent tout dans leur cours.

» Si l'on ajoute au déboisement des forêts les défrichements non moins imprudents du sol, qui ont été exécutés depuis trente ans sur les flancs des montagnes, on concevra dans quelle progression le mal a dû s'accroître dans les Basses-Alpes, surtout lorsqu'on saura que les pentes de ces montagnes forment avec l'horizon des angles de soixante-cinq à soixante-dix et jusqu'à soixante-quinze degrés. Il est impossible, sous une inclinaison aussi rapide, que des terres remuées et sans soutien puissent résister aux orages ; et comment le pourraient-elles, quand les pluies ordinaires suffisent pour les entraîner ? L'auteur du projet de reboisement des Basses-Alpes, à qui nous empruntons ces renseignements, n'hésite point à dire que si l'on ne se hâte de porter remède à cette fâcheuse situation, bientôt la population ira diminuant dans la partie haute de ce département et cela avec une grande rapidité. »

Laissons maintenant parler M. Blanqui, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, chargé d'un rapport sur la situation économique des départements de l'Isère, Hautes-Alpes, Basses-Alpes et Var. Ce rapport est inséré dans le *Moniteur* des

Digitized by Google

17, 18, 21 et 29 janvier 1844, en voici les principaux passages :

« Nous examinerons bientôt avec attention les conséquences de ces ravages (ceux produits par les torrents), qui sont généralement attribués au déboisement, quoique le déboisement n'en soit pas, selon nous, la cause unique ; mais quelles qu'en soient les diverses causes, il est impossible de méconnaître le principal effet, qui consiste dans la déperdition croissante du capital agricole ou plutôt de la terre elle-même, chaque jour entraînée par les eaux dans une progression effrayante. Des phénomènes de détresse inouie se manifestent sur presque tous les points de la zone montagneuse, et la solitude y acquiert un caractère de désolation et de stérilité indéfinissable. La destruction successive des forêts a tari tout à la fois, en mille endroits, les sources et le combustible, c'est-à-dire, après la terre, l'eau et le feu. Entre Grenoble et Briançon, dans la vallée de la Romanche, il existe plusieurs villages réduits à une telle pénurie de bois que les habitants sont obligés de faire cuire leur pain à l'aide d'un combustible ammoniacal, composé de fiente de vache desséchée au soleil. Si quelque chose manquait à l'énergie d'une telle démonstration, j'ajouterais que le pain est généralement cuit pour un an, qu'on le coupe à coups de hache, et que j'ai retrouvé en septembre une des fournées de ce pain par moi-même entamée en janvier.

Digitized by Google

» Je me borne à citer ces particularités caractéristiques d'une situation qui tend malheureusement à se généraliser, et que nous expliquerons plus tard, en indiquant les moyens économiques d'y pourvoir. Je ne mettrai aucune réserve dans l'exposition du mal, parce que j'ai la conviction intime que le remède existe, qu'il est praticable, simple et à la disposition du pays. »

Passant à la description des moyens de communication, l'auteur dit :

« Il n'y a que deux grandes routes royales qui parcourent les Alpes françaises dans le sens de leur longueur ; celle de Briançon à Gap, qui suit le bassin de la Durance en passant par Embrun, et celle de Grenoble à Digne par le bassin du Drac. Celle-ci vient rejoindre la première sur les bords de la Durance, à la hauteur de Sisteron, et se prolonge obliquement vers Nice, au travers du département des Basses-Alpes, par Barème et Castellane. C'est un des plus beaux travaux du Gouvernement actuel, et l'on ne saurait lui comparer que la route de Grenoble à Briançon par la vallée de la Romanche, en cours d'exécution, et que j'ai pu suivre dans toute son étendue. Une nouvelle route, parallèle à la ligne du Drac et à celle de la Durance, mais encore très-peu fréquentée parce qu'elle traverse un pays sauvage, s'élève à des hauteurs plus considérables que le Simplon et le mont Saint-Gothard. Il ne s'agit donc

Digitized by Google

que de relier ces grandes artères par des communications départementales, aujourd'hui très-insuffisantes et que nous prouverons bientôt être au-dessus des ressources de deux de ces départements. On se ferait toujours une idée très-incomplète de la viabilité dans les Alpes, si l'on supposait que le régime des routes n'y est exposé qu'aux éléments de dégradations communes aux autres parties du territoire. Les ingénieurs des Alpes sont toujours sur le pied de guerre, l'hiver pour déblayer la voie, au printemps pour la rétablir, en été pour la défendre des ravages des torrents. Un vent chaud, qui fait brusquement fondre les neiges, un orage suivi de pluies diluviennes, un troupeau de chèvres ou de moutons qui fait rouler une grêle de pierres, une avalanche qui tombe en travers du chemin, suffisent pour intercepter le passage. La nature abrupte et souvent effrayante du terrain ne permet pas d'éviter des pentes dangereuses et force les ingénieurs de suspendre les routes sur des précipices, dont la vue seule occasionne le vertige. Les ouvrages d'art se multiplient à chaque pas sous forme de ponts, de digues, de chaussées, de tunnels, où la poudre joue son rôle comme dans les batailles. Malgré ces efforts continuels, la circulation est très-souvent interrompue, et il se passe peu de mois sans que des aventures tragiques viennent jeter l'inquiétude et la terreur au sein des populations.

» On devine aisément que la cherté des transports

Digitized by Google

est la conséquence nécessaire d'un tel état de choses. En dehors de la ligne des routes royales, il n'y a plus que des sentiers décorés du nom trompeur de chemin de grande communication. Ces sentiers, à peine praticables aux mulets, présentent en tout temps des dangers inconnus dans les pays de plaine. La rencontre imprévue de deux bêtes de somme chargées suffit pour déterminer leur chute au fond des précipices. »

Décrivant l'action des torrents sur une partie de ces terrains, M. Blanqui s'exprime ainsi :

« Le sol, dépouillé d'herbes et d'arbres par l'abus du pacage et par le déboisement, porphyrisé par un soleil brûlant, sans cohésion, sans point d'appui, se précipite alors dans le fond des vallées, tantôt sous forme de lave noire, jaune ou rougeâtre, puis par courants de galets et même de blocs énormes qui bondissent avec un horrible fracas, et produisent dans leur course impétueuse les plus étranges bouleversements. Lorsqu'on examine d'un lieu élevé l'aspect d'une contrée ainsi ravinée, elle présente l'image de la désolation et de la mort. D'immenses lits de cailloux roulés, de plusieurs mètres d'épaisseur, couvrent au loin l'espace, débordent sur des grands arbres, les cernent, les couvrent jusqu'au sommet, et ne laissent pas même au laboureur une ombre d'espérance. Il n'y a rien de plus triste à voir que ces échancrures profondes des flancs de la montagne, qui semble avoir fait irruption sur la plaine pour

Digitized by Google

l'inonder de débris. A mesure que ces flancs se creusent sous l'action du soleil qui réduit le roc en atomes, et de la pluie qui les charrie, le lit du torrent s'exhausse quelquefois de plusieurs mètres par année, jusqu'au point d'atteindre le tablier des ponts et de les emporter. On distingue à de grandes distances, au sortir de leurs gorges profondes, ces torrents étalés en éventails de 3,000 mètres d'envergure, bombés vers leur centre, inclinés sur leurs bords, et s'étendant comme une montagne de pierres sur toute la campagne. »

Plus loin : « La description sommaire que nous venons de faire des montagnes et de l'action des torrents, a déjà mis en relief les caractères distinctifs de la contrée. C'est un pays de pâturages dans les régions supérieures, et de petite culture dans les vallées. Les forêts y sont fort rares et méritent à peine le nom de taillis. Généralement composées d'essences résineuses qui ne repoussent point du pied, et dont on ne peut couper les vieux sujets sans endommager les petits, livrées en outre au bon plaisir de la toute-puissance communale, car elles appartiennent pour leur malheur aux communes, elles ont bientôt disparu sous la hache du bûcheron et sous la dent des animaux. Ce qui en reste ne suffit plus aujourd'hui aux besoins les plus urgents des populations. Dans une foule de localités, ce n'est pas seulement la futaie qui a péri, ce sont les broussailles, les buis, les genêts, les bruyères, dont

Digitized by Google

les habitants se servaient tout à la fois pour faire du combustible, de la litière, et par conséquent, des engrais. Le mal s'est aggravé à un tel point que les propriétaires ont du réduire de moitié, souvent des trois cinquièmes, le nom de leurs bestiaux, faute de l'élément indispensable pour les entretenir. En même temps que leur pauvreté croissait avec le déboisement, les habitants, désormais placés dans l'impossibilité de nourrir leurs moutons pendant toute l'année, se sont vus obligés de louer leurs pâturages à des propriétaires de troupeaux, de la plaine du Rhône, qui viennent pendant la saison chaude, chercher dans les Alpes une nourriture que la Camargue et ses prairies salées ne fournissent plus. Moyennant une rétribution fixée par tête de bétail, les communes abandonnent aux pâtres de la Crau, et même du Piémont, la jouissance de leurs domaines, qui sont dévastés avec une rapidité inouïe. Le dommage est d'autant plus grand et plus irréparable que des torrents s'emparent du sol et le sillonnent profondément, aussitôt qu'il est déboisé. Les végétaux, grands ou petits, disparaissent, même dans les propriétés communales qu'on essaie de garder. Une loi du 20 juillet 1837 ayant mis à la charge des communes tous les frais de surveillance et de conservation des forêts, ou, pour mieux dire, du sol forestier, dont l'étendue est souvent immense et le produit nul dans ces régions, les frais de garde sont au-dessus des ressources des localités, et les habitants

Digitized by Google

sont les plus ardents à détruire ce qu'ils considèrent comme leur propriété collective. Cette funeste tendance s'est manifestée principalement au commencement de la révolution française, et n'a fait depuis que s'accroître sous l'empire de la nécessité; elle est parvenue aujourd'hui à son comble, et il faut se hâter d'y mettre un terme, si on ne veut pas que le dernier habitant soit forcé de quitter la place avec le dernier arbre. Quiconque a visité la vallée de Barcelonnette, celle d'Embrun, du Verdon, et cette Arabie pétrée des Hautes-Alpes, qu'on nomme le Dévoluy, sait qu'il n'y a pas de temps à perdre, ou bien, dans cinquante ans d'ici, la France sera séparée du Piémont, comme l'Égypte de la Syrie, par un désert... Et pourtant, si quelque jour cette contrée, aujourd'hui si triste, était rendue à elle-même, quelle ne serait pas sa richesse, rien que par le moyen des troupeaux! Les Alpes sont la terre promise des bêtes à laine; elles y prospèrent comme dans un véritable Eldorado. Les moutons qui arrivent de la Camargue, exténués, amaigris, dépouillés, y respirent un air qui les ranime en peu de temps; ils y multiplient avec une fécondité étonnante. Il ne s'agirait que de régler leur domaine pour qu'ils devinssent la providence du pays, au lieu d'en être le fléau. »

Après avoir donné des preuves de cette assertion, l'auteur dit:

« Mais toute la région des Alpes n'est pas réduite

Digitized by Google

à attendre son salut d'une lutte aussi longue et aussi difficile avec les éléments. A mesure que l'on descend vers la zone méridionale, soit dans le bassin de la Durance, soit dans celui du Verdon ou de la Bléone, la Provence apparaît déjà, riche de ses vergers d'amandiers, de pruniers et de ses champs de vignes. La culture y est plus riche et les irrigations savamment appropriées à la disposition du sol arable. Les maisons de campagne abondent surtout dans la vallée de Digne, l'une des plus riantes des Basses-Alpes. Quoiqu'on n'y éprouve pas, en certaines saisons, les brouillards humides qui couvrent les montagnes du Dauphiné, le déboisement y est moins général que dans le Dévoluy, dans la vallée de Barcelonette, et aux environs d'Embrun, de Chorges, de Savines. Cependant, l'arrondissement de Castellane tout entier est réduit à un délabrement sur lequel j'aurai à appeler l'attention de l'Académie, comme sur le théâtre le plus curieux peut-être de toute la France, en matière de faits économiques. Là, dès qu'on est hors de la route nouvelle qui conduit de Digne à Antibes par Grasse, on trouve des populations plus éloignées de l'influence française que les îles Marquises, et l'on y pourrait faire, au moment où je parle, le plus intéressant voyage de découverte. L'importation d'une brouette y produirait autant de sensation qu'une locomotive. On y vit sans cesse sous la menace des avalanches de neige en hiver, et de torrents furieux en

Digitized by Google

été. On ne sait pas ce que nous entendons par routes départementales et chemins de grande communication. Les communications ne sont ni grandes ni petites; elles n'existent pas. On a vu le Préfet, bloqué par une crue du Var, avec son conseil de révision, et menacé de revenir au chef-lieu de son département en passant par les états Sardes. »

L'auteur voulant démontrer l'impuissance des communes pour empêcher le déboisement du sol, dit :

« Dans l'état présent des choses, les éléments de destruction s'accroissent réellement à vue d'œil. On cite des torrents dont le lit s'est exhaussé de trois mètres en moins d'une année ; et depuis ma dernière lecture, j'ai reçu d'un haut fonctionnaire des Basses-Alpes la triste nouvelle que le Var avait emporté une partie de la vallée d'Entrevaux, sur l'extrême frontière de ce département. Les désastres se multiplient en progression géométrique, à mesure que les pentes se déboisent. Les terres supérieures roulent criblées en galets dans le fond des vallées qu'elles couvrent de leurs débris, et la ruine du dessus, comme disait un paysan, sert à précipiter la destruction du dessous. Rien ne peut arrêter cette fatale décadence. Aucun particulier n'est assez riche pour défendre sa propriété ; aucune localité, sa fortune territoriale. Bien plus, les uns et les autres sont condamnés à joindre leurs efforts à l'ennemi commun et à compromettre leur avenir pour satisfaire les besoins les plus impé-

Digitized by Google

rieux du présent. Quelle puissance pourrait forcer les malheureux habitants du col de la Grave, en Dauphiné, par exemple, à respecter les rares touffes de buis ou de genêts, qui poussent sur leur sol, lorsqu'ils sont réduits à chauffer leurs fours avec de la bouse de vache? Quelle démonstration économique arrêterait, sur le bord d'un pâturage conservateur, les bergers qui y conduisent leurs troupeaux affamés, ces troupeaux qui leur procurent tout à la fois la nourriture et le vêtement? »

L'auteur montre que les défrichements sont une des plus grandes causes de la déperdition du sol :

« Comment, dit-il, pourrait-on leur reprocher équitablement les défrichements qui hâtent la déperdition de leur sol, lorsque ces défrichements sont le seul moyen qu'ils aient de rendre à la culture ce que les torrents leur ont enlevé?

» Voilà la véritable plaie de toute cette région des Alpes françaises qui s'étend de la Savoie à la Méditerranée. Je ne parle pas de la diminution des sources, qui se fait sentir principalement dans les Basses-Alpes et dans les montagnes du Var. Les hauteurs du Dauphiné, généralement couronnées de nuages ou de glaciers, offrent en été de vastes nappes de verdure, qu'il suffirait de mieux soigner ou de diviser par réserves, pour y voir naître bientôt une végétation luxuriante et vigoureuse. Mais les Alpes de Provence sont devenues effrayantes. On ne peut se faire une

Digitized by Google

juste idée, dans nos latitudes tempérées, de ces gorges brûlantes où il n'y a plus même un arbuste pour abriter un oiseau, où le voyageur rencontre à peine çà et là, dans l'été, quelques tiges desséchées de lavande, où toutes les sources sont taries, où règne un morne silence à peine interrompu par le bourdonnement des insectes. Tout-à-coup, si quelque orage éclate, ces bassins crevassés voient descendre du haut des montagnes des masses d'eau qui dévastent sans arroser, qui inondent sans rafraîchir, et qui laissent la terre plus désolée de leur passage qu'elle ne l'était de leur absence. Enfin l'homme se retire le dernier de ces affreuses solitudes, et je n'ai plus trouvé cette année un seul être vivant dans les chétives oasis, où je me souviens très-bien d'avoir reçu l'hospitalité, il y a près de trente ans.

» Le mal n'est pas partout aussi intense ; mais, comme nous l'avons déjà dit, il tend à se généraliser. Toute la vallée de la Haute-Durance est dans un état de décadence visible. Le Buëch, le Drac, le Verdon, l'Asle, le Var et cent autres torrents dont les noms figurent à peine sur les cartes, poursuivent l'œuvre de destruction avec une rapidité qui ne connaît plus de limites. »

Ceux qui liront avec soin ce que nous venons de transcrire, reconnaîtront que les désastreux effets du morcellement sont partout les mêmes. Le morcellement traîne avec lui le désordre, la misère, la ruine.

Digitized by Google

Après la disparition des substances alimentaires, après l'anéantissement des matières premières de l'industrie, laines, chanvres, cuirs, etc., nous allons sous peu manquer de bois de chauffage.

— III —

Quant aux bois de construction, que rien ne pourra jamais remplacer, il y a longtemps que nous avons épuisé notre dernière ressource. Les chantiers de l'Etat s'approvisionnent depuis bien des années à l'étranger pour les courbes aux dimensions inusitées. Le commerce ne livre plus à la marine nationale que quelques pièces de bois et encore l'Etat a-t-il été obligé d'élever graduellement ses prix à un taux qui fait de la construction d'un vaisseau une affaire capitale.

L'industrie a bien cherché à remplacer les constructions en bois par des constructions en fer, mais ce n'est là que l'apparence de la réalité. Vienne une guerre maritime importante et les coques en tôle se rouilleront dans nos ports, faute de pouvoir rentrer en ligne, et nous serons forcés d'abdiquer la part de légitime influence maritime que nous donne notre position sur deux mers.

Digitized by Google

D'après le Dictionnaire d'agriculture, voici où en sont les Pyrénées :

« La destruction des forêts sur les Pyrénées n'a pas été moins rapide et moins désastreuse. Celles de ces forêts qui appartenaient au domaine, vers la fin du XVIe siècle, se composent d'environ 250 mille hectares. Louis XIV chargea une commission de les reconnaître. Les procès-verbaux de la visite qui en fut faite en 1670 constatèrent que leur contenance avait diminué de moitié dans l'espace d'un siècle. Cependant, à cette époque, elle se portait encore à environ 125 mille hectares ; mais les incendies accidentels et ceux causés par les pâtres pour augmenter les pâturages, les abus du parcours et les défrichements ayant continué depuis 1670 jusqu'à la fin de la révolution, le sol des anciennes forêts domaniales des Pyrénées s'est trouvé, à cette dernière époque, réduit à 40 mille hectares ; de sorte que, dans l'espace de deux cent cinquante ans, elles ont perdu les deux tiers de leur contenance. Les bois des communes et des particuliers, sur ces montagnes, ont éprouvé des réductions non moins considérables.

» Ces forêts, qui présentaient autrefois, et même sous Louis XIV, des ressources immenses pour la marine, sont aujourd'hui, dans quelques parties, insuffisantes pour satisfaire aux besoins des communes, et le produit de plusieurs forêts domaniales se trouve au-dessous des frais de conservation. »

Digitized by Google

MM. les inspecteurs de l'agriculture s'expriment ainsi dans leur rapport de 1843 :

« Le morcellement des propriétés commence avec l'arrondissement de Saint-Gaudens ; il devient plus sensible à mesure qu'on avance dans le canton d'Aspet ; il s'accroît encore dans celui de Saint-Béat, et parvient à son dernier terme dans le canton de Bagnères-de-Luchon. Les habitants de cette localité, non contents d'avoir partagé en tout sens le fonds étroit qui forme cette vallée, ont successivement défriché les coteaux, puis les montagnes inférieures ; aujourd'hui ils en sont réduits à transporter leur funeste industrie à des hauteurs tellement escarpées, que la position de celui qui les cultive ou qui y moissonne n'est pas sans danger. Il est facile de prévoir l'époque où ces terrains seront entièrement dépouillés de terre végétale, par suite des orages qui y éclatent chaque année. Tôt ou tard la misère ne peut manquer de faire justice de ces envahissements insensés, si l'on n'y remédie par le reboisement ou par des pâturages permanents : de tels abus réclament une prompte répression. »

Parlant du département des Hautes-Pyrénées, MM. les inspecteurs disent :

« A mesure qu'on s'enfonce dans les montagnes le sol se morcelle davantage et se fractionne en parcelles telles que le cultivateur le dispute jusqu'au moindre rocher dont la surface se couvre d'un peu

Digitized by Google

de terre végétale ; la culture ne s'arrête que là où la rapidité des pentes ne permet plus à l'homme de porter son industrie. »

— IV —

Dans les montagnes des Vosges et du Jura, les désastres sont les mêmes. C'est ainsi qu'en poursuivant l'inventaire des désordres causés par le morcellement de la propriété foncière en France, nous arriverons à démontrer que tous nos produits, c'est-à-dire notre riches senationale, diminuent rapidement et que le jour n'est pas éloigné où la réalité la plus désolante fera place aux coupables illusions dont nous nous berçons encore.

Pour nous, de ce côté, il ne nous reste plus rien à apprendre ; il nous est péremptoirement démontré que les causes du malaise général, de l'affaissement graduel de nos ressources sont dans le morcellement. L'agriculture étant la base de tout, du moment que vous avez ruiné cette base, vous avez mis en question l'existence de toute une nation, vous avez préparé pour l'avenir une situation dont le passé d'aucun peuple ne nous donne d'exemple. L'histoire du

Digitized by Google

monde, en effet, ne retrace aucun événement, aucune transformation qui puisse avoir la moindre analogie avec ce fait tout nouveau et imprévu d'une nation civilisée divisant, subdivisant, émiettant, porphyrisant, pour nous servir de l'expression de M. Blanqui, son territoire jusqu'à épuisement graduel et complet de toute végétation.

Digitized by Google

LIVRE CINQUIÈME.

PARCOURS ET VAINE PATURE.

— I —

Depuis plusieurs années on a beaucoup écrit et discuté sur le *droit de parcours et de vaine pâture*. Le Gouvernement a souvent consulté sur cette importante question les chambres, le conseil supérieur de l'agriculture et du commerce, les conseils généraux, les associations et congrès agricoles, les sociétés d'agriculture et comices, enfin, de degré en degré, toutes les associations composées des hommes les plus compétents pour préparer, élaborer et voter un

Digitized by Google

projet de loi sur cette matière. Par les commissions, par les enquêtes, par les livres, brochures et journaux, toutes les formes de la discussion ont été épuisées. Jamais, peut-être, question n'a été plus étudiée et plus controversée, et cependant la solution est encore à naître et les meilleurs esprits, les plus judicieux, les plus éclairés, cherchent encore cette solution, sans se douter qu'elle est tout simplement impossible.

Le *parcours* est le droit réciproque qu'ont deux ou plusieurs communes de faire pacager leurs bestiaux sur leur territoire respectif. La *vaine pâture* est l'exercice du même droit entre les divers habitants d'une même commune ; à la condition cependant de ne l'exercer, dans l'un comme dans l'autre cas, que sur des terres non closes, non ensemencées ou vides de leurs récoltes.

Au point de vue du progrès agricole, le droit de parcours et de vaine pâture est une coutume essentiellement nuisible. L'assemblée Constituante, frappée des inconvénients, des abus, de l'injustice d'un pareil droit, faute d'une solution admissible dans la pratique, n'osa pas en prononcer la suppression. Le texte du décret de la Constituante, 28 septembre 1791, article 2 et 10, section 4, n'est que provisoire ; il laisse voir que le parcours et la vaine pâture devront être totalement supprimés plus tard. En attendant, la loi réglemente le droit de manière à le rendre moins préjudiciable à l'intérêt général et privé.

Digitized by Google

Si, en 1791, alors que la propriété n'était pas encore morcelée, la Constituante a reculé devant les difficultés de toute nature qui s'opposaient à la suppression du parcours et de la vaine pâture, comment sera-t-il possible aujourd'hui, avec les innombrables parcelles qui divisent le sol, au milieu de l'anarchie et du chaos qui règnent dans la propriété foncière, d'asseoir d'une manière solide les bases d'un droit nouveau? Comment, en présence des termes formels de l'article 6 de la loi du 28 septembre 1791, qui dit que la clôture avec haies, fossés ou murailles, peut seule affranchir un héritage de la servitude de la vaine pâture, espérer enclore, sans ruiner les propriétaires et faire disparaître le fonds, les faibles parcelles dont se compose la propriété foncière en France?

Le remède serait pire que le mal. Sans compter le prix des travaux de la clôture, haies, fossés ou murailles et les indemnités à donner pour les passages, la parcelle, déjà trop petite, serait réduite à une insignifiante superficie et la masse des produits agricoles se trouverait par cela seul considérablement diminuée.

Digitized by Google

— II —

Le parcours et la vaine pâture sont une des plaies de la France ; en l'absence d'un code rural sagement rédigé, c'est une calamité. Sans compter les sommes immenses que le parcours fait perdre chaque année à l'agriculture, il s'oppose à toute amélioration, à tout progrès. Avec le maintien du parcours, il faut renoncer aux prairies artificielles, aux assolements nouveaux.

Pour les prairies naturelles, la vaine pâture a des effets plus désastreux encore. Là, le préjudice est immense; il affecte non seulement la seconde récolte qui, soigneusement coupée et engrangée, serait une ressource précieuse pour l'hiver, mais encore il frappe le sol d'une stérilité presque complète.

Le droit de vaine pâture existe partout pendant six mois de l'année; dans certains pays il dure six et neuf mois. Aussitôt la première herbe coupée, le bétail se rue dans le prairies, se disputant les plus petits brins d'herbe. Par les temps secs la sole des prés, constamment piétinée par le bétail, se dessèche et meurt. Lorsque le terrain est naturellement humide ou que les pluies d'automne et d'hiver sont venues, le désastre est complet. Les plantes qui ont résisté

Digitized by Google

aux calamités du parcours pendant l'été sont enfouies et broyées dans la boue occasionnée par le piétinement continu du bétail ; la sole du pré se creuse par places, devient raboteuse ; la couche arable, formée par les détritus de plusieurs siècles, se confond avec le sous-sol, qui est le plus souvent argileux ou tourbeux, et c'est ainsi qu'en peu de temps, d'une excellente prairie à la luxuriante végétation, la vaine pâture a fait un cloaque impur et stérile.

Bien évidemment, dans l'intérêt général, on a le droit de s'émouvoir d'un pareil état de choses. L'agriculture, sous l'empire de cette législation, qui tient plus des coutumes que du droit, éprouve des pertes incalculables. Non seulement le sol se détériore et se perd, mais avec cette détérioration, ce qui est plus grave encore, le bétail languit et dégénère promptement.

Le fumier dispersé lors du parcours et de la vaine pâture est une cause de ruine pour l'agriculture. Il n'est pas de perte plus funeste, elle affecte tous les produits et abaisse d'année en année la moyenne du rendement.

Digitized by Google

— III —

Nous l'avons dit, la loi du 28 septembre 1791 est barbare et ruineuse ; barbare, en ce qu'elle s'oppose à tout progrès, à toute tentative d'amélioration ; ruineuse, parce qu'elle tarit rapidement toutes les sources de la production agricole.

La Constituante, qui n'y allait pas cependant de main morte, a manqué du courage nécessaire pour proscrire, alors que cela était encore possible, cette vieille coutume qui ne pouvait plus avoir d'application profitable, du moment que la féodalité venait d'être renversée par l'abolition de tous les priviléges et que la propriété, par suite de l'adoption de la loi de succession, devait graduellement, mais très-rapidement, subir une transformation radicale.

Une des considérations qui firent ajourner la suppression du parcours et de la vaine pâture par la Constituante fut la constatation de ce fait important et qui fait honneur à la sagesse et à l'humanité des législateurs, c'est qu'il y avait peu d'inconvénient à permettre aux familles pauvres de conduire leurs troupeaux sur des terres que les habitudes agricoles d'alors laissaient en *jachères*, et qu'il y avait au contraire un très-grand avantage à tolérer une

Digitized by Google

servitude qui, s'exerçant sur les immenses domaines des riches, avait l'incontestable avantage d'être une ressource pour les indigents et de fournir, en même temps, plus de viande à la consommation et plus de laine et autres matières premières à l'industrie.

— IV —

La constitution actuelle de la propriété s'oppose énergiquement à la suppression du parcours et de la vaine pâture. En étudiant avec soin la plaie du morcellement, on se demande si, dans les circonstances présentes, ce n'est pas un bien que d'invincibles difficultés pratiques viennent se dresser devant une loi inique en droit, mais charitable et humaine puisqu'elle vient en aide à la classe pauvre des campagnes et augmente, d'une manière sensible, la masse des ressources alimentaires de toute une nation. Il y a plus, c'est qu'aujourd'hui, tant la propriété est morcelée et agonisante, le parcours et la vaine pâture sont la seule ressource qui lui reste. Supprimez tout de suite cette dernière chance de salut et vous frappez les subsistances et vous affamez le pays.

Etudions avec bonne foi, sans système préconçu, ce qui se passe et nous aurons bien vite démontré qu'en

Digitized by Google

cette circonstance c'est le cas de dire : il y a souvent des maux qui sont nécessaires.

Nous l'avons précédemment démontré, la propriété se meurt, le code civil est plus communiste que tous les utopistes modernes qui veulent changer la société. En votant la loi de succession et en permettant la division du sol, sans tracer de limites infranchissables, les législateurs de notre première révolution ne se doutaient pas qu'il faudrait moins de cinquante ans pour bouleverser la société de fond en comble et arriver, par ce fait, aux terribles conséquences de cette stupide utopie nommée la loi agraire.

Il y a, par ci par là, dans les lois françaises, certains articles qui, au premier aperçu, semblent innocents et n'en renferment pas moins le principe des plus funestes dévastations. Ce n'est donc qu'avec une grande circonspection, après de savantes et minutieuses discussions, après de nombreuses et solennelles enquêtes et les jugements portés par la publicité la plus libre et la plus large, qu'on doit toucher à nos institutions, à nos lois.

L'Empire a corroboré en l'affermissant la législation de la Constituante sur la propriété et les successions. La Restauration a bien connu le vice caché dans certains articles du code civil, mais au lieu d'en demander la modification, en s'appuyant sur une question d'ordre et de stabilité pour l'avenir, elle a cherché à tourner les erreurs du code civil au profit

Digitized by Google

d'une monarchie usée, d'une aristocratie moralement tuée par les idées de liberté et d'égalité. La révolution de Juillet, qui a poussé le culte des intérêts matériels jusqu'à l'égoïsme, a puissamment aidé au morcellement avec l'idée bien fausse et bien funeste que, plus il y aurait d'intérêts engagés, plus la propriété serait divisée et dans les mains du plus grand nombre, plus les masses auraient d'intérêts de toutes sortes à conserver, plus il y aurait de stabilité, d'immobilité.

La République proclamée le 24 février a démontré ce qu'il fallait penser de cette théorie exclusive et coupable des intérêts matériels et de son influence sur le repos public. La monarchie de Juillet s'est évanouie frappée au cœur par ceux-là mêmes qu'elle croyait ses plus fermes soutiens, ou plutôt elle a été misérablement abandonnée, parce qu'elle se refusait à suivre le mouvement des idées de réforme et de progrès devenus d'autant plus nécessaires que les intérêts, étant plus divisés, se trouveraient dans les mains d'un plus grand nombre.

« Les révolutions, disaient les conservateurs de 1848, ne sont jamais faites que par ceux qui n'ont rien à perdre. » Les conservateurs auraient dû dire au contraire qu'aujourd'hui les révolutions ne pouvaient être faites que par ceux qui ont intérêt à conserver.

La possession crée des besoins, des charges ; il ne

Digitized by Google

se fait pas une loi qui ne touche à la propriété de près ou de loin et c'est précisément pourquoi le peuple devenu propriétaire a poussé si avant l'esprit d'examen et de discussion, a demandé la réforme électorale si haut et si fort, qu'il a eu plus qu'il ne désirait, le suffrage universel.

— V —

Nous avons dit que la suppression du parcours et de la vaine pâture était impossible quant à présent. Pour combattre cette idée, il y a deux systèmes en présence : le premier, celui qui a obtenu l'assentiment de la majorité des conseils généraux et de plusieurs congrès agricoles, consiste dans la suppression brutale et immédiate, sur toute l'étendue de la France, du parcours et de la vaine pâture ; le second système, c'est celui des socialistes, ils demandent l'association.

Un examen approfondi et consciencieux de ces deux systèmes en démontrera promptement l'impossibilité absolue.

Il ne suffit pas d'écrire d'un trait de plume : le parcours et la vaine pâture sont abolis, pour résoudre la difficulté. Rien n'est facile comme de décréter sur le papier que tels ou tels abus sont supprimés ; reste

Digitized by Google

l'application pratique et c'est là que nous attendons les législateurs.

Si vous voulez tout d'abord avoir une idée de la difficulté qu'il s'agit de résoudre, jétez les yeux sur les plans du cadastre, non sur ceux qui datent de la création de l'œuvre, mais de ceux qui ont été terminés ou refaits tout dernièrement et vous aurez, par la vue, un avant-goût du réseau inextricable qu'il faut tout d'abord débrouiller. Puis, vient la question des passages ; de quel côté se prendront-ils ? Comment pourront-ils conduire à toutes les parcelles ? En vertu de quelle loi forcerez-vous les propriétaires du nord à subir une servitude onéreuse, même avec indemnité préalable, plutôt que les propriétaires du midi, de l'est et de l'ouest ? Qui vous guidera dans le choix de ces passages ? Combien en faudra-t-il ? Ferez-vous tout cela sans augmenter le morcellement, sans soulever un *tolle* général ? ou plutôt pourrez-vous le faire ? Non, mille fois non ; autant vaudrait chercher la quadrature du cercle.

Mais nous admettons, pour un instant, en raisonnant par l'absurde, que vous soyez venu à bout de débrouiller sans trop léser d'intérêts, sans trop faire crier et ameuter les populations, à déterminer tous les passages de ce labyrinthe plus compliqué que les plus célères labyrinthes d'Egypte et de Crète, comment ferez-vous clore les héritages ? Forcerez-vous les propriétaires, comme le veut

Digitized by Google

l'article 6 de la loi du 28 septembre 1791, à planter des haies, creuser des fossés ou bâtir des murailles ? Evidemment non ; les parcelles sont trop insignifiantes et vous ne pouvez exiger une dépense qui mangerait le fonds comme valeur pécuniaire d'estimation et absorberait presque le tout comme surface. Et puis, le sol de la France n'est pas précisément destiné à l'édification de chemins, sentiers, haies, fossés ou murailles. Toutes ces choses, souvent nécessaires, indispensables, ne doivent pas être exagérées ; elles s'édifient au détriment des produits, et les produits sont la vie de tous : sans eux point de subsistances, d'industrie et de commerce. Pour sûr, les partisans de la suppression du parcours et de la vaine pâture veulent autre chose. Et en effet, ils parlent d'un simple bornage comme suffisant. Mais il existe, le bornage, et dans toute sa rigueur encore. Demandez-le plutôt aux juges de paix chargés d'en décider en premier ressort ? Consultez, à ce sujet, des statistiques exactes et vous verrez que, précisément à cause de la sévérité que chacun apporte au bornage, c'est souvent là une cause de querelles, de divisions violentes et de procès dont le nombre se compte pour plus des sept huitièmes dans le relevé général fait avec soin chaque année.

Si le bornage existe dans toute sa rigueur, que veulent donc, encore une fois, les partisans de la suppression du droit de parcours ?

Cette question a été mise à la mode depuis quelque

Digitized by Google

temps par quelques agriculteurs désœuvrés, espèces de Dombasle en herbe, qui encombrent de leur importance les congrès et réunions agricoles. Des écrivains, peu versés dans ces sortes de matières, sont venus à la suite, sans se douter le moins du monde de tout le mal qu'ils allaient faire, non seulement aux habitants pauvres des campagnes, mais même aux petits et grands propriétaires.

Sans le parcours et la vaine pâture, les indigents ne pourront plus élever et nourrir les petits troupeaux qui leur donnent souvent le nécessaire, le fumier, un peu d'argent, du lait, de la laine et du travail. Dans certains pays, c'est anéantir la production du bétail et priver d'un seul coup l'agriculture de sa plus précieuse ressource.

Sous l'empire de la législation actuellement en vigueur, que se passe-t-il? Les parcelles momentanément réunies composent de vastes espaces dont chacun a sa part et que tous ont tout entiers. Chaque famille, suivant le capital dont elle peut disposer, achète ou fait naître, en vue des avantages que lui offre la servitude, une ou plusieurs têtes de bétail dont l'entretien ne coûtera presque rien, ce qui permettra de le conduire plus tard avec profit sur les marchés pour être livré au travail ou vendu aux herbagers ou bouchers. Certes, ces bêtes mal nourries, mal soignées, sont bien un peu maigres, un peu sèches, mais aussi elles sont d'un tempérament

Digitized by Google

rustique, nerveux, bonnes à l'ouvrage et vivant de peu. Les grands propriétaires qui peuvent quelquefois disposer d'un assez fort capital cherchent souvent à introduire dans les lieux soumis au parcours et à la vaine pâture plus de bétail que la raison ne veut, mais alors il y a des arrêtés pour régler le parcours et chacun est obligé de s'y conformer : la justice se trouve ainsi faire la part de chacun et les indigents de la commune y trouvent leur avantage.

Une enquête soigneusement faite démontrerait que plus des trois quarts du bétail élevé en France viennent des lieux soumis au parcours et à la vaine pâture.

Cet intérêt est grave, qu'on y songe ; si le législateur veut donner le dernier coup de massue à la nourriture animale déjà si compromise et, par suite, anéantir la production, il n'a qu'à adopter un pareil projet de loi qui, loin d'être sollicité par les habitants des campagnes, serait au contraire combattu par eux envers et contre tous, tant ils savent par expérience qu'avec la constitution actuelle de la propriété, c'est un mal nécessaire, une question de vie ou de mort pour eux.

Le rapport fait à la Chambre des Pairs sur cette question dit en toutes lettres que la suppression du parcours et de la vaine pâture *rencontrerait une désobéissance obstinée ; que le désordre se perpétuerait malgré la loi, et que, pour des motifs divers, il y aurait résistance dans toute la France.*

Digitized by Google

Par ce simple exposé, qu'on juge si le morcellement est une chose désastreuse, puisqu'il a pour effet de maintenir, de perpétuer une servitude qui, après tout, n'est qu'un palliatif impuissant, qu'un remède dangereux, incapable de guérir le mal qui dévore notre agriculture. Il faut que la plaie soit bien vive et bien béante pour en être réduit à demander le maintien d'un droit qui est une cause active de la dégénérescence des races de bétail, s'oppose à tout progrès agricole et ruine peu à peu la fécondité des terres qui ne peuvent s'y soustraire.

— VI —

Les socialistes, eux, ceux du moins qu'une passion humanitaire mal définie et mal comprise entraîne, parlent d'association. L'association est la panacée universelle, c'est le remède à tous les maux. Avec l'association, nous devons retrouver l'âge d'or.

Associer les propriétaires et surtout la propriété nous paraît un problême si difficile à résoudre que nous trouvons qu'il faut déjà un grand courage seulement pour oser proposer cette solution ; solution qui ne changerait rien, hâtons-nous de le dire, à ce qui existe. Nous nous trompons, entre les mains de

Digitized by Google

certains socialistes, la propriété se transforme, elle fait peau neuve.

Mais nous ne dépossédons personne, s'écrient les gens honnêtes et convaincus de ce parti.

Si vous ne dépossédez personne, si la propriété se maintient avec sa constitution vicieuse et le cancer du morcellement qui la ronge, il vous est matériellement impossible de combiner, de coordonner, d'associer tous les éléments dont se compose la propriété et ses produits.

D'après certains socialistes, chaque membre arrive dans l'association avec ses parcelles, il en reste toujours propriétaire incommutable, il ne s'allie que pour simplifier les frais de culture, améliorer le sol, augmenter les produits, enfin pour participer aux bienfaits incontestables que doit toujours donner une association bien entendue, sagement et économiquement conduite,

Qui réglera tout d'abord la part contributive de l'associé ? Comment parviendra-t-il, je lui donne le fanatisme et la soumission de l'adepte le plus exalté, à apprécier la qualité du morceau de terre dont il propose d'aliéner la jouissance, toujours dans l'hypothèse que les socialistes ne dépouillent personne? Cette première difficulté ne demande, pour être équitablement résolue, qu'une chose, c'est l'œil de Dieu.

Vous ne trouverez pas en France un géologue-agronome qui puisse vous dire d'une manière certaine,

Digitized by Google

positive, la valeur productive d'un terrain et le genre de culture qui doit lui faire donner son maximum de rendement. Le sol, le sous-sol, son exposition, la manière dont il sera cultivé, l'espèce de culture qui lui convient le mieux, les difficultés ou les facilités de l'abord, les pentes propres à l'écoulement des eaux, si c'est un terrain qui craint l'humidité, sa trop grande sécheresse, qui est un défaut pour certaines années et une qualité pour certaines autres, les améliorations qu'on peut opérer, le prix de revient de ces améliorations, etc., etc., sont autant de choses qu'il ignore ou qu'il ne connaît qu'imparfaitement.

Voilà à peu près le compte du sol, voyons le produit. Dans quelle proportion ce produit arrivera-t-il au partage général? Si la récolte se fait à part, les bienfaits économiques de l'association sont perdus. Si on confond le rendement dans la masse à diviser entre les associés, comment arriverez-vous à un partage proportionnel et équitable? Qui vous dit que c'est bien là la mesure exacte de ce qui vous revient cette année? Le hasard sera le grand répartiteur. Alors il faut se hâter de perfectionner l'espèce humaine ou je prévois pour l'association agricole de plus grands désordres encore, si c'est possible, que ceux qui ont été signalés dans l'association des industries qui n'opèrent que sur une seule branche d'exploitation ou un seul produit.

Digitized by Google

— VII —

Dans tous les systèmes d'association, les objections théoriques, matérielles et pratiques se présentent en foule et de toutes sortes ; elles sont souvent contradictoires et presque toujours inconciliables. Nous voulons, pour un moment, les croire toutes résolues ; nous n'acceptons pas les leçons du passé et admettons comme fonctionnant avec régularité toutes celles qui ont été tentées sur divers points de la France, alors que *pas une seule association agricole n'a pu réussir*.

Hé bien, ce n'est pas encore là que réside la difficulté : ce qui a tué et tuera toutes les tentatives de ce genre, c'est le défaut d'unité dans la direction, d'unité de vues, le défaut de stabilité et de puissance dans le commandement.

L'histoire des associations ouvrières est là pour nous apprendre que presque toutes sont tombées, non parce que les bénéfices ont manqué, mais bien par les vices inhérents à une direction flottante, irrésolue, sans unité.

Tout d'abord, les associés donnent le pouvoir au plus capable. Au début, chacun fait abnégation de sa personnalité pour désigner le plus digne, le plus

Digitized by Google

intelligent, le plus actif, l'homme à l'initiative et à la persévérance duquel on doit l'association. Puis, une fois le chef installé, dès qu'il fait acte d'autorité, ou cherche à maintenir avec fermeté la stricte exécution des statuts ou réglements, vous voyez poindre l'opposition. Le conseil d'administration, cette espèce d'argus jaloux et taquin posé près du directeur plutôt pour entraver ses projets que pour l'éclairer et le soutenir, contrecarre les plans, chicane sur des vétilles, porte en toute chose un esprit soupçonneux d'examen, de défiance, et fait si bien et si vite qu'en peu de temps l'homme d'initiative se sent pris comme par une force invisible qui paralyse tous ses mouvements et le réduit à l'impuissance la plus absolue. Découragé, dégoûté, humilié, le chef demande un remplaçant. Alors l'homme et toutes les petites misères de l'humanité se redressent de toute la force d'un sentiment longtemps comprimé. L'orgueil, la jalousie, la haine, l'envie, l'esprit mesquin de coterie, qui fait toujours triompher la médiocrité, sont en jeu ; c'est l'heure de la décadence. Le conseil d'administration vient de nommer le moins capable ou le plus intrigant, ce qui est tout un, parce que c'est l'homme qui porte le moins d'ombrage ou qui fait l'appoint de deux minorités rivales et passionnées. De ce jour, tout est dit, l'association oscille, chancelle et tombe.

Digitized by Google

— VIII —

Ce qui est vrai pour l'industrie a été et sera toujours vrai pour l'agriculture ; avec cette différence cependant que pour l'agriculture la difficulté se complique des impossibilités de la pratique, doublées de l'ignorance et de la mauvaise foi de tous.

Cet exposé rapide et malheureusement trop succinct donne une idée des systèmes socialistes qui tous reposent plus ou moins sur le principe de l'association.

Quant au communisme, il n'en est ici question que pour mémoire. On a donné trop d'importance, selon nous, à cette bulle de savon, séduisante comme les couleurs du prisme qui la colore, mais fragile comme des globules qu'un souffle fait disparaître.

— IX —

Les partisans de la suppression immédiate du parcours et de la vaine pâture, pour être conséquents et pendant qu'ils étaient en veine, ne devaient pas

Digitized by Google

laisser passer sans les attaquer les biens communaux. A ce sujet, les mêmes discussions se sont produites. Cette idée ne pouvait également manquer de passer par les filières des assemblés délibérantes et subir les vœux des conseils généraux et associations agricoles. Il est vraiment triste de constater jusqu'où peuvent aller les illusions de certains penseurs. Qui le croirait ? Si l'agriculture languit, si les subsistances diminuent alors que la population augmente, c'est la faute des biens communaux. Affermez, partagez, morcelez, vendez surtout les biens communaux, et l'abondance remplacera la disette et vous verrez affluer les subsistances par grandes masses sur les marchés.

Les communes qui ont été autorisées à aliéner tout ou portion de leur domaine en sont aujourd'hui aux regrets. Les pauvres surtout ont gagné de descendre d'un degré l'échelle de la misère, ils sont devenus indigents. La commune, elle, avec le produit de la vente s'est donné la petite vanité de se bâtir un hôtel pour sa mairie, d'élever de quelques assises le clocher de la paroisse et de dépenser son dernier écu à badigeonner ses halles. Quant à penser à laisser des fonds en caisse pour parer aux éventualités d'une année calamiteuse et maintenir dans un bon état d'entretien toutes les belles choses qu'on vient d'édifier, il n'en est pas question, les futures générations pourvoiront à cela, il n'est pas juste d'écraser le présent pour soulager l'avenir.

Digitized by Google

Les socialistes, à l'encontre de certains économistes de village, sont pleins d'amour pour les biens communaux. Comme nous, mais pour d'autres motifs, ils s'opposent à l'aliénation. Il serait si agréable de mettre la main sur de vastes espaces pour fonder des communes modèles; tous les terrains de 1,500 hectares ne sont pas dans la forêt de Saint-Germain et convenez qu'il serait bien fâcheux que l'avidité des hommes du présent fût un obstacle à la réalisation des idées des hommes d'avenir.

— X —

La fondation de la plupart des biens communaux remonte aux décrets des 4 août 1789 et 13 avril 1791; viennent ensuite les lois des 28 avril 1792 et 10 juin 1793, qui autorisent les communes à revendiquer les biens dont le régime féodal avait rendu propriétaires les seigneurs hauts-justiciers.

D'après la loi du 20 mars 1813, loi spoliatrice, s'il en fut jamais, les communes se trouvèrent obligées de céder à l'État la propriété de tous leurs biens, sauf les édifices affectés à un service public, les pâtis dont les habitants jouissaient en commun, les bois, etc.

Digitized by Google

En paiement, les communes reçurent des rentes en proportion du revenu net.

Une loi du 28 avril 1816 mit un terme aux effets désastreux de ce système.

On le voit, il n'a fallu que trois ans pour démontrer l'iniquité de la loi du 20 mars 1813. Les funestes effets de la spoliation impériale soulevèrent l'indignation générale ; beaucoup de communes furent ruinées, malgré les rentes données en échange des biens captés. Telle contrée qui ne comptait pas un malheureux, lors de la jouissance des biens communaux, vit la plupart de ses habitants vendre successivement leur bétail, faute de pouvoir le nourrir, et, en perdant cette ressource, tomber rapidement dans un état de malaise, de gêne et d'expédients, ces avant-coureurs de la misère.

Les biens communaux sont les véritables caisses d'épargne, de secours et de prévoyance des habitants de la campagne. L'Empire mit sans scrupule la main sur cette propriété pour la monnayer en boulets de canon ; la Restauration, à peine installée, dès 1816, répudia ce legs du despotisme, et les communes rentrèrent dans ceux de leurs biens qui n'avaient pas encore été aliénés. Il appartenait au gouvernement de juillet, dont l'esprit égoïste et mercantile se retrouve dans toutes les lois promulguées depuis 1830, de remettre sur le tapis la question de l'aliénation des biens communaux. Il eût été si agréable de pouvoir trancher,

Digitized by Google

couper, morceler, émietter ces pauvres biens communaux, de battre monnaie avec ce sol depuis longtemps convoité par la spéculation, de surexciter toute une population par les feux d'une enchère et par l'appât ruineux d'un crédit à long terme, et tout cela pour la plus grande gloire et les intérêts des usuriers de campagne et la plus grande ruine des pauvres cultivateurs assez fous pour se disputer, au prix d'énormes sacrifices, des terrains qui demandent, le plus souvent, du temps, de longues années et de grands travaux pour donner un faible revenu.

Les législateurs de la République respecteront, nous en sommes convaincus, les biens communaux. Chacun voudra conserver ces vastes terrains, non en vue de la réalisation des créations fantastiques des socialistes, fourriéristes, communistes et autres, mais pour arriver, par une sage et prudente organisation, par une mise en culture intelligente et rationnelle, à donner du travail et du pain à tous ceux que le défaut d'ordre, de prévoyance ou des malheurs imprévus auront mis dans la nécessité d'avoir recours à l'assistance publique.

Ce qui prouve qu'en nous refusant à l'aliénation ou au partage agraire par tête et par feu des biens communaux, nous sommes dans le vrai, c'est que depuis la loi du 28 avril 1816 les demandes en autorisation de ventes ou de partages ont été très-rares, et, avec le suffrage universel, sont devenues impossibles.

Digitized by Google

Il y a une parfaite similitude, quant aux bienfaits sociaux et agricoles, entre le parcours et la vaine pâture et la jouissance des biens communaux. Ces deux propriétés pèsent d'un grand poids dans la masse des produits alimentaires. Une enquête sérieuse, nous le répétons à dessein, démontrerait la justesse de cette observation. A l'appui de ce dire, constatons ici que les communes assez heureuses pour posséder de vastes communaux, ou sur le territoire desquelles il y a de grands espaces soumis au parcours et à la vaine pâture, voient insensiblement augmenter leur population, tandis qu'il n'en est pas ainsi pour celles qui sont privées de ces deux inestimables richesses.

— XI —

En résumé, le morcellement de la propriété, l'extrême division du sol, nous croyons l'avoir démontré d'une manière péremptoire, s'opposent à la suppression totale ou partielle du parcours et de la vaine pâture.

Cependant, en principe, au point de vue du progrès agricole, le droit de parcours et de vaine pâture est une *calamité bienfaisante ;* ces deux mots hurlent

Digitized by Google

de se trouver accolés, mais ils rendent parfaitement notre pensée et sont conformes à la vérité.

Tous les systèmes proposés jusqu'à ce jour pour détruire le mal ont été regardés, avec raison, comme impraticables, même à titre d'essai. Personne n'a voulu comprendre que la constitution de la propriété était vicieuse, anarchique, et qu'il fallait, tout d'abord, commencer par la reconstituer, l'organiser sur des bases raisonnables, pour trouver le remède et faire disparaître le mal de lui-même et à tout jamais. La loi révolutionnaire qui produit le morcellement excessif qui nous ruine, fait disparaître peu à peu nos subsistances, réduit le sol comme en poussière, est une loi communiste et désorganisatrice. Quoi qu'on en dise, beaucoup de gens ne s'apercevront de cela que lorsqu'il ne sera plus temps d'y remédier. En attendant, comme disait M. Thiers en février 1848, la marée monte, monte, menaçant de tout engloutir.

Avec le morcellement, vous avez un peu de tout, mais vous n'avez pas le nécessaire. En éparpillant la production, vous volatilisez les récoltes, elles échappent à l'industrie et au commerce. Pour alimenter une nation, le commerce qui est l'agent pourvoyeur, qui charge en cueillette de tous les produits pour les donner à l'industrie qui les transforme et les distribue ensuite suivant les besoins, achètera bien des récoltes d'une certaine importance, mais ne se mettra pas à glaner; il y perdrait son temps et son argent.

Digitized by Google

Pour résoudre le problême de la suppression du parcours et de la vaine pâture, il faut poser des limites infranchissables au morcellement ; alors la moyenne propriété se reconstitue lentement, mais régulièrement, peu à peu ; les parcelles improductives s'agglomèrent, et enfin arrive le jour où les héritages deviennent assez importants pour permettre avec avantage l'enclosement. De ce jour, tout est dit sur le parcours et la vaine pâture, la loi est toute faite ou plutôt elle n'est plus à faire : on ne réglemente que ce qui existe.

Les biens communaux ont été et sont encore une ressource précieuse pour les communes ; plus tard, avec la reconstitution de la famille qui suit l'agglomération du sol, chaque contrée devra répondre de ses habitants; ces biens seront les domaines de l'indigence, l'atelier où le travail ne manquera pas plus devant la bonne volonté de l'ouvrier que le sol sous la pioche.

— XII —

Habitants des campagnes, ne laissez pas vendre vos biens communaux; autant vaudrait couper vos récoltes en herbe! Les sommes que vous retireriez de ces folles aliénations seraient promptement gaspillées sans profit

Digitized by Google

pour vous et au grand désavantage de vos successeurs. Si vous n'avez pas d'argent pour édifier et restaurer vos mairies, vos justices de paix, vos écoles, vos églises, tenez, s'il le faut, vos assemblées municipales en plein air, au grand soleil, sur la place publique; vos discussions profiteront à tous: en vous éclairant, vous instruirez le peuple. Vos juges de paix iront plus souvent sur les lieux soumis à contestations rendre la justice, elle n'en sera que plus éclairée, plus sage, plus paternelle. Vos modestes instituteurs, ces jeunes hommes qui font souvent preuve de tant de zèle, de dévoûment et d'abnégation, conduiront leurs élèves sur vos champs pour étudier vos récoltes, dans vos bois, sur le bord des frais ruisseaux ombragés qui bordent vos prairies. Là, vos enfants liront dans les livres des hommes et dans le livre de la nature; ils uniront la théorie à la pratique, ils apprendront à connaître et à aimer la terre, cette bonne mère nourrice qui ne se lasse jamais, dans sa généreuse fécondité, de donner à qui sait lui demander par la persévérance et le travail. Vos enfants, élevés à cette école de la nature, seront moins tentés alors d'abandonner le toit paternel et les travaux si utiles des champs pour aller dans les villes poursuivre je ne sais quel fantôme, quel rêve de gloire et de fortune pour ne trouver que déception et misère.

Habitants des campagnes, si vous n'avez pas d'églises pour vos prêtres, comme leur divin maître

Digitized by Google

Jésus, comme les premiers apôtres chrétiens, comme beaucoup de ministres protestants dans certaines parties de la France, vos pasteurs prêcheront la morale divine dans un temple plus beau, plus vaste, plus splendide que vos plus riches basiliques, au milieu de cette magnifique et sublime nature où tout porte au cœur et à l'âme, où tout rappelle Dieu, sa grandeur, sa puissance et sa bonté !

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE SIXIÈME.

DES DIVERS MODES DE L'EXPLOITATION DU SOL.

— I —

Le nombre des propriétaires en France n'est pas encore bien déterminé ; cependant, à l'aide de rapprochements ingénieux on est arrivé à une approximation à peu près satisfaisante. M. Lullin de Châteauvieux, en combinant les listes électorales avec les relevés des taxes que paie la propriété foncière

Digitized by Google

et en admettant que chaque famille se compose de cinq individus, trouve que le nombre des familles propriétaires est, en France, divisé comme il suit :

8,000	familles, possédant chacune	355 hec.	00 ares,	soit	2,840,000
15,000	—	180	00	-	2,700,000
67,000	—	84	00	-	5,628,000
110,000	—	56	00	-	6,160,000
220,000	—	35	00	-	7,700,000
480,000	—	14	00	-	6,720,000
3,900,000	—	3	64	-	14,252,000
4,800,000					46,000,000

« Bien qu'une telle statistique, dit M. Lullin de Châteauvieux, ne repose que sur des moyennes, et que toutes les gradations en soient par conséquent exclues, nous pensons néanmoins qu'elle représente aussi exactement que possible l'état de subdivision dans laquelle est aujourd'hui la propriété en France. »

« Il est utile de remarquer, ajoute M. L. Mounier, que chacune de ces familles propriétaires n'a pas en général les terres agglomérées, mais qu'au contraire ces terres se composent de parcelles entièrement distinctes et séparées les unes des autres. Il faut dire encore que le ministre de l'Intérieur, dans l'exposé des motifs de la loi des céréales, n'estimait en 1834 le nombre des propriétaires en France qu'à quatre millions. »

Digitized by Google

Toutes les statistiques et le cadastre s'accordent à trouver qu'il y a en France quarante-six millions d'hectares cultivables, dont trois millions en forêts. Les quarante-trois millions d'hectares de terres cultivables se divisent ainsi :

3,000,000	de familles cultivant leur propriété d'un peu plus de 3 hectares, possédant à peu près..... Hect.	10,000,000
800,000	familles cultivant leur propriété d'un peu moins de 13 hectares, soit.....	10,000,000
1,000,000	de familles faisant exploiter leur sol par des cultivateurs aux conditions suivantes :	
	Par des métayers à mi-fruit, environ.....	15,000,000
	Par un bail général donné à un intermédiaire avec faculté de sous-louer.....	3,000,000
	Par un bail spécial à un fermier sans la faculté de sous-louer.....	5,000,000
4,800,000	familles cultivant.....	43,000,000

M. Lullin de Châteauvieux partage en trois catégories les différents modes de l'exploitation des terres et arrive à ce résultat qu'on peut considérer comme parfaitement exact.

Digitized by Google

1° Cultivées par des fermiers à rentes fixes, soit par un seul bail, soit par des baux parcellaires	8,470,000
2° Par des métayers à moitié fruit	14,530,000
3° Par l'économie des propriétaires	20,000,000
TOTAL	43,000,000
Bois appartenant en général à des personnes payant plus de 200 fr. d'impôt	3,000,000
TOTAL de la superficie cultivable	46,000,000

Il convient d'étudier les diverses données que nous venons de poser. Cet examen nous conduira à retrouver sous une autre forme les éléments du problême qui nous occupe et fournira un surcroît de preuves à l'appui de tout ce que nous avons avancé touchant l'état de désorganisation et d'anarchie où se trouve la propriété en France.

La troisième catégorie du tableau ci-dessus est divisée, dans le travail de M. Lullin de Châteauvieux, en deux classes ; la première comprend une superficie de 9,752,000 hectares et appartient à de très-petits propriétaires, dont l'impôt ne s'élève qu'au maximum de 25 francs ; la deuxième, de 10,248,000 hectares, est possédée par des propriétaires qui paient de 25 à 100 francs d'impositions.

« La culture des 9,752,000 hectares possédés par des propriétaires payant un maximum de 25 fr., est faite à bras, *s'exécute sans exiger d'avances*

Digitized by Google

pécuniaires et sans produire de circulation : sans avances, puisque les cultivateurs pourvoient sans frais à toutes les œuvres de la culture, et sans produire de circulation, parce qu'ils ne cultivent leur héritage que dans le seul but d'en obtenir *l'assortiment des productions dont ils ont personnellement besoin pour leur propre consommation.*

» Leur industrie se développe dans l'art de compléter cet assortiment, qui consiste ordinairement en fruits, en légumes, chanvre, pommes de terre, huile, vin et céréales. Rien, dans leur culture, n'est ainsi le résultat d'un calcul sur la plus-value de telle ou telle récolte, mais celui de leurs habitudes et de leurs convenances. Leurs assolements ne peuvent jamais être dirigés que par ces deux mobiles.

» Il ne faut donc pas se flatter que cette classe de cultivateurs puisse jamais adopter un système de culture dont le but immédiat ne serait pas celui de pourvoir directement aux besoins de leur consommation. Ce qu'ils peuvent faire, et ce qu'ils ont fait en partie, c'est de travailler plus soigneusement leurs parcelles de terre, de les défoncer à la bêche pour y planter des pommes de terre. Mais *le trait frappant de cette petite culture* est, partout où le climat permet de cultiver la vigne, l'ardeur avec laquelle ces propriétaires profitent de tous les emplacements dont il leur est possible de disposer, quelque rocheux, stériles qu'ils soient, *pour y planter de la vigne.*

Digitized by Google.

C'est évidemment leur tendance, et avec le temps il ne restera pas une bruyère en pente, pas une côte abrupte qui ne se couvre de vignobles. Le vrai motif en est que la vigne seule permet aux petits propriétaires d'obtenir, sur des superficies très-bornées, une denrée vendable, et par conséquent un moyen de retirer, en outre de leur consommation, un revenu en argent de leur petit héritage. »

Ces 9,752,000 hectares de terre appartiennent à trois millions de familles, ce qui fait près de la moitié de notre population et, comme superficie de terrains occupée, près du quart de notre sol cultivable.

— II —

Ce résultat doit fixer la sérieuse attention des hommes politiques : là se trouve le champ de bataille et l'armée du mauvais socialisme moderne. La loi destructive de 1791, en 59 ans, nous a recruté dix-huit millions de petits propriétaires dont les empiétements, comme un travail de végétation révolutionnaire, vont sans cesse en augmentant. Aujourd'hui, les ouvriers de l'industrie agricole possèdent en misérables parcelles improductives et disséminées dix millions d'hectares; demain ce sera le tiers, après-demain, la moitié, et, plus tard, dans un temps très-

Digitized by Google

rapproché, si la progression continue, les 43 millions d'hectares composant la superficie du sol cultivable de la France.

Cette population de 18 millions d'âmes ne produit par son travail et sur les parcelles qu'elle cultive que cinquante jours de subsistances dans l'année ; son salaire, pour les bras valides, ne peut être évalué qu'à 71 centimes par jour. C'est sur cette classe que frappent le plus souvent les huit millions d'actes judiciaires et extra-judiciaires, les poursuites pour le paiement des impôts, les droits d'enregistrement, prestation en nature, enfin tout l'énorme système de pression et d'aplatissement mis en œuvre depuis 1791.

« Mais si cette classe de petits propriétaires éprouve beaucoup de calamités, dit M. Rubichon dans ses savantes remarques sur l'agriculture, elle en fait encore éprouver bien davantage à la France en empêchant toutes les agglomérations de terrains, et les travaux d'ensemble qui en seraient la conséquence. Cette classe, telle pauvre qu'elle soit, forme en France un état à part ; elle ne dépend de personne et personne ne dépend d'elle. Isolée et abandonnée, elle s'irrite contre ses supérieurs ; elle regarde un grand propriétaire de terre comme un usurpateur. Suivant elle, tout homme qui de ses mains ne bêche pas la terre *n'a pas le droit de la posséder*. Elle est hostile à la charrue qui la prive de travail et au bétail qui pour pâturer la prive de travail.

Digitized by Google

» Comme cet abîme continue à se creuser, on frémit de calculer ce que seront ces trois millions de familles d'ici à une époque peu éloignée. L'Angleterre, étant séparée de l'Irlande par la mer, n'a pas été gênée dans ses mouvements, mais la nouvelle Irlande que la France s'est créée s'étend sur toute sa superficie, et menace sérieusement l'existence de tous les propriétaires qui habitent les campagnes. »

Ce n'est pas chercher à assombrir outre mesure ce tableau que de se montrer grandement effrayé pour la société d'une situation qui met au service des fausses et attrayantes utopies du socialisme toute une population énergique et malheureuse, n'ayant plus rien à perdre, succombant sous les angoisses, les flétrissures, les humiliations de toutes sortes.

Avant 1848, ces trois millions de familles n'avaient aucun moyen légal de faire connaître leurs souffrances et leur misère ; mais, aujourd'hui, avec le suffrage universel, il faut s'attendre à voir, d'un moment à l'autre, sortir de cette classe de citoyens des personnifications dangereuses pour l'ordre, des ennemis prévenus, irréconciliables, intrépides soldats d'une nouvelle *Jacquerie,* capables de tout détruire, incapables de rien édifier.

Certains économistes philanthropes, qui rêvent bucoliques et pastorales toutes les fois qu'ils songent aux habitants des campagnes, représentent les paysans

Digitized by Google

comme les hommes les plus calmes, les plus innocents, les plus heureux de l'espèce humaine. « Heureux l'homme des champs, s'il connaît son bonheur, » répètent-ils tous après Delisle, sans se douter que le morcellement extravagant qui désole notre agriculture a fait du peuple des campagnes un peuple de parias, usé, exténué par le travail et les privations de tout genre.

Ce n'est pas connaître la France que de ne voir le danger que dans les villes manufacturières aux populations ouvrières agglomérées. Les sentiments de haine et d'envie qui fermentent dans les campagnes sont bien autrement à craindre ; l'accaparement et le morcellement progressif du sol donnent la mesure du travail souterrain auquel coopèrent avec ensemble 18 millions de paysans payant *vingt-cinq francs d'impôt en maximum.*

La guerre de la bourgeoisie avec l'aristocratie n'a été qu'un jeu d'enfant comparée à la lutte sourde et inommée du paysan contre le bourgeois. Il faut ne pas avoir habité la campagne pour méconnaître le travail d'envahissement qui s'accomplit sans cesse et par tous les moyens possibles. D'instinct, les habitants des campagnes s'entendent tous, cette guerre de tirailleur qui commence au coup de pioche donné dans le champ du bourgeois pour élargir le sillon du paysan, se continue sur ses récoltes, sur ses bois, sur ses prés, sur le prix de toutes ses denrées

Digitized by Google

dont la qualité est décriée à l'avance, jusqu'au jour où le propriétaire fatigué, harassé, exténué, met forcément sa propriété en vente. Ces exécutions sont de tous les jours et c'est ce qui nous a fait écrire plus haut que dans un temps très-rapproché, toute la superficie du sol cultivable de la France, soit 43 millions d'hectares, se trouvera émiettée par la sape des 18 millions de travailleurs que nous venons de signaler.

— III —

La seconde classe de la première catégorie formée par M. Lullin de Châteauvieux, se compose de 10,248,000 hectares qui sont cultivés par l'économie des propriétaires, payant de 25 à 100 francs d'impositions, et dont les domaines ont, en moyenne, une superficie de 13 hectares en pièces disséminées.

« Cette classe de cultivateurs est très-bien placée pour opérer des améliorations et adopter des assolements mieux entendus et plus productifs que ceux auxquels l'ancien ordre de culture les astreignait : 1° en ce qu'étant propriétaires incommutables, ils ont un grand intérêt à fertiliser leur sol, et la possibilité d'attendre ce résultat de l'effet de ces assolements ;

Digitized by Google

2° sur ce que l'étendue de leur domaine, après avoir pourvu à leur consommation, leur permet de livrer au marché un excédant de produits, ce qui leur donne un appât et par conséquent un mobile pour tenter des améliorations dont le produit doit pour eux se réaliser en entier au marché; 3° enfin, en ce que cette classe de propriétaires comprend un grand nombre d'aubergistes, de maîtres de poste, d'entrepreneurs de roulage, etc., c'est-à-dire d'états pour lesquels on est obligé de se pourvoir de fourrages que l'industrie est tenue de rembourser d'après le cours du marché. Or, en se les procurant sur son propre domaine, loin de subir la perte que la consommation rurale fait éprouver au commun des cultivateurs sur le prix vénal des fourrages, ceux-là profitent au contraire de cette différence, c'est-à-dire qu'ils ont des engrais dont le prix est payé d'avance par l'industrie.

» Aussi remarque-t-on que les terres appartenant à ces propriétaires industriels sont de beaucoup plus avancées en améliorations, et nous pourrions citer celles d'un grand nombre de maîtres de poste qui seraient en état de pouvoir déjà servir de modèles. »

Huit cent mille familles, soit 4,000,000 d'individus composent cette seconde classe; de toutes celles qui cultivent le sol, c'est la moins malheureuse. Cependant la loi de succession tend tous les jours à faire disparaître ce genre de propriété. C'est dans ces huit cent mille familles que se recrute le personnel de l'in-

Digitized by Google

dustrie, du petit commerce, des postulants à toutes les places secondaires de notre ordre social.

M. Lullin de Châteauvieux exagère l'importance des ressources en subsistances fournies par les terres qu'exploitent les maîtres de poste ou les aubergistes. Treize hectares de terres disséminées, éparpillées, sont déjà une base difficilement et économiquement exploitable, même en y employant les chevaux des maîtres de poste qui, passant de huit à dix heures par jour sur les routes, donnent bien peu d'engrais.

— IV —

Les deux classes de la première catégorie exploitent donc par elles-mêmes 20 millions d'hectares, ce qui réduit à 23 millions d'hectares la superficie que nous avons encore à étudier.

« De ces 23 millions d'hectares, 14,530,000 hectares, dit M. Lullin de Châteauvieux, situés pour la majeure partie dans les départements du centre, de l'ouest et du midi, sont cultivés à moitié fruit par des métayers. Cette nombreuse classe de cultivateurs est généralement fournie par celle des petits propriétaires, lesquels, afin d'élargir le champ de leurs travaux, quittent le toit paternel pour aller exploiter un domaine plus étendu.

Digitized by Google

» *Mais ils n'apportent dans cette entreprise aucun autre capital que celui du travail de leur famille.* C'est la seule avance qu'ils soient tenus de faire, puisqu'ils ne doivent aucune rente au propriétaire, et que celui-ci leur fournit le cheptel et les terres ensemencées.

» Le but réciproque de leur contrat est d'assurer, d'une part, au propriétaire, que ses terres sont cultivées sans peines et sans avances de sa part, et qu'il aura pour la rente de son capital la moitié des céréales ou du vin qu'elles auront produit, et de l'autre, au métayer qu'il vivra amplement, lui et sa famille, au prix de leurs sueurs, sur la moitié restante des productions du domaine.

» Ces conditions s'opposent nécessairement à ce qu'il ne se fasse ni amélioration, ni changement de culture dans un tel système d'exploitation, puisque le métayer ne peut faire au domaine aucune avance de temps ni d'argent; il est lié par la nécessité. Le propriétaire, à son tour, ne pouvant obtenir de rente de sa terre que par la moitié des céréales que le métayer doit lui livrer, a stipulé d'avance l'ordre et la quantité qu'il doit en semer.

» Pour que les propriétaires se départissent à cet égard de leurs droits, il faudrait leur supposer des notions d'agriculture assez étendues pour apprécier les avantages qu'un système d'exploitation mieux entendu finirait par avoir pour eux, et pour les décider

Digitized by Google

à faire des avances de temps et d'argent qui pourraient seules opérer ce changement.

» Mais ce cas est rare, parce que la plupart des propriétaires qui font exploiter à moitié fruit sont à la fois peu aisés, ignorants en agriculture, et presque toujours occupés d'affaires qui leur sont étrangères.

» La pire des conditions pour l'amélioration de la culture est sans contredit celle des grandes propriétés qu'on trouve surtout dans les départements du centre, et que leurs propriétaires ont affermées pour une rente fixe à un fermier général, lequel est pour l'ordinaire notaire, avoué, ou quelque chose d'approchant, lequel, n'étant nullement agriculteur, se borne à subdiviser la terre entre un nombre proportionné de métayers. Ces cultivateurs ne trouvent chez un tel fermier ni secours ni pitié. Ils n'en reçoivent aucun encouragement, car il n'a qu'un but prochain, celui de ne faire aucune avance et de livrer le plus tôt possible au marché la part de produit.

» La culture à moitié fruit n'a plus les mêmes inconvénients lorsqu'elle s'applique au vignoble, ainsi qu'il en est généralement, parce que le cultivateur français à une telle prédilection pour cette culture, qu'il y apporte un courage et des soins qu'il ne met point ailleurs, et parce que le propriétaire ne se refuse guère à des améliorations qui, sur une superficie bornée, peuvent l'indemniser largement.

» Nous avons préconisé nous-même l'exploitation

Digitized by Google

à moitié fruit, telle qu'elle l'est dans le département de la Vendée, lorsque des propriétaires attachés à leurs domaines, y passant une grande partie de leur vie, en confiant la culture à des métayers qui, pour la plupart, sont nés dans ces domaines et se croient destinés à y mourir. Filleuls du père de celui qui possède aujourd'hui la terre qu'ils labourent, ils voient le parrain de leurs fils, et mettent en communauté avec lui l'affection pour cette terre, la confiance qu'ils ont l'un dans l'autre, et l'intérêt qu'ils ont de la voir prospérer. Le cheptel étant de moitié entre eux, on les voit se rendre à la foire prochaine, pour y vendre, après de longs pourparlers, le poulain, la génisse ou le bœuf qu'ils y ont fait conduire.

« Si le propriétaire consent à faire quelques avances, le métayer l'en dédommage par un surcroît de soins et de travail ; mais ces cas sont loin de se représenter dans la généralité de la France. Là, pour le plus souvent, le métayer est en hostilité de position avec des propriétaires qui manquent d'affection pour des propriétés dont leurs habitudes les éloignent autant que leur goût. »

En résumé, dans le mode de culture à moitié fruit entre le propriétaire et le métayer, il est un résultat assez consolant, c'est de penser que 750,000 familles, soit 3,750,000 individus, sont beaucoup plus heureuses que celles des petits propriétaires dont

Digitized by Google

nous avons précédemment parlé. Le métayer n'est après tout que l'associé du propriétaire et, comme dit M. de Vogué, il ne faut pas proscrire une institution aussi favorable aux travailleurs.

« Le métayer, Messieurs, disait, en 1846, au congrès central d'agriculture, M. Ballat, *c'est le crédit agricole, c'est l'association;* le propriétaire va trouver le travailleur, il lui dit : travaille, je te fournirai les moyens. Je crois donc qu'au fur et à mesure que la propriété revient vers le sol, le métayer sera pour elle un puissant auxiliaire. Ce mode d'exploitation n'est pas d'ailleurs aussi exclusif de progrès qu'on l'a dit. J'ai vu, pour mon compte, des assolements merveilleusement perfectionnés dans les métairies.

» Les métayers d'ailleurs ne sont pas si à plaindre qu'on peut le croire, ils ne jouissent pas précisément de cette richesse qui donne le luxe ; mais ils ont, à tout prendre, un bien-être plus réel, plus solide. »

— V —

La troisième catégorie comprend les fermiers à rente fixe; ils sont au nombre de 1,250,000 individus formant 250,000 familles et exploitant 8,470,000 hectares.

« La plus grande partie de cette surface, dit M. de

Digitized by Google

Châteauvieux, appartient aux départements de l'est, mais surtout à ceux du nord de la France. Ces fermiers ont un intérêt immédiat à perfectionner leur culture, parce qu'ils ne doivent au propriétaire qu'une rente fixe, et que tout le bénéfice des améliorations leur appartient exclusivement. Accoutumés qu'ils sont à faire de l'agriculture une spéculation, ces fermiers sont disposés à la considérer sous ce point de vue, et par cela même à calculer les résultats des changements qu'ils peuvent y opérer.

» Leurs fermes étant plus vastes et demandant la présence d'un capital circulant, l'action rurale y est plus animée, mieux ordonnée, et par conséquent mieux disposée pour exécuter les combinaisons que demande l'établissement d'un nouveau cours de récoltes. Mais ces nouveaux cours, ayant pour but essentiel d'augmenter à la longue le produit brut des récoltes, en fertilisant les terres par une plus grande abondance d'engrais, cet effet est progressif et lent, comme tout ce qui se fait en agriculture. Le plus court des assolements au moyen desquels on l'obtient, comprend une révolution de quatre années ; il en faut le double avant d'avoir pu y assujettir tout un corps de ferme ; il faut doubler encore ce terme avant que la répétition de cet assolement y ait apporté une fertilité nouvelle ; c'est donc une entreprise de *seize années*, qui devrait être exécutée par un fermier dont le bail n'en dure que huit ou neuf.

Digitized by Google

» La loi du bon sens et les besoins d'une agriculture dont le temps appelle les développements, exigerait donc que la durée légale des baux fût de dix-huit années. Mais leur brièveté n'est pas le seul des reproches que méritent les baux à ferme ; ils pèchent surtout par les conditions de culture qu'ils imposent aux fermiers.

» Pour l'ordinaire, ces baux sont rédigés par le notaire du lieu, d'après un modèle qui repose depuis cent ans dans son étude. Le but de ce modèle a précisément été de garantir les propriétaires contre toutes les innovations que pourraient tenter les fermiers. Il en résulte que tous les changements dans l'ordre et dans le cours des récoltes leur sont sévèrement interdits ; en sorte qu'en se tenant à la lettre des baux, aucune amélioration rurale ne serait possible.

» L'instruction agricole des grands propriétaires pourrait seule faire cesser ce grave inconvénient, en leur faisant comprendre que toutes ces conditions réglementaires sont aussi funestes pour eux que pour l'agriculture dont elles arrêtent la marche. Il suffit d'établir dans le bail des clauses qui garantissent la conservation des objets qui doivent survivre au terme du fermage, tels que les bâtiments, clôtures, arbres, vignobles, prairies, etc., etc. Tout le reste est non seulement inutile, mais nuisible.

» C'est à cette instruction qu'il faudrait recourir ;

Digitized by Google

mais elle est malheureusement plus étrangère aux grands propriétaires de la France qu'à ceux de nul autre pays. Et lorsque nous parlons d'instruction agricole, nous n'entendons pas par là que ces propriétaires acquièrent rien de ce qui tient à la pratique rurale, ni à l'explication même des théories au terrain, mais de cette connaissance sommaire qui permet d'apprécier d'un coup d'œil la nature de sa propriété, les convenances de sa division parcellaire, l'aptitude qu'aurait chacune d'elles à se prêter à telle ou telle nature de culture, les avantages qui pourraient résulter de tels ou tels changements apportés dans la tenue des corps de ferme, comme dans l'adoption des fermages parcellaires pour le tout ou partie des domaines, la convenance de défricher ou d'implanter en bois telle portion de fermes, ou d'en améliorer d'autres par des irrigations, lorsqu'on est assez heureux pour avoir des terres à portée d'un cours d'eau, etc., etc.

» C'est par cette connaissance de ses propres affaires, par la juste appréciation des bénéfices qu'on a droit d'attendre d'une entreprise agricole, que les grands propriétaires peuvent provoquer des améliorations que leurs fermiers ne sauraient exécuter sans leur concours et qu'on a quelque droit d'attendre d'eux. »

Le bail à rente fixe, de tous les modes de louer, serait le meilleur si, comme en Angleterre, il était

Digitized by Google

fait pour de très-longs termes. Sans un long bail, le fermier intelligent et laborieux ne peut tenter aucune amélioration ; il se hâte, au contraire, de jouir en forçant la culture et stérilise la terre par une production de céréales immodérée, souvent hors de toute proportion avec l'étendue du domaine qu'il exploite.

Le fermier à rente fixe est soumis en France à deux alternatives également désastreuses. Ou le fermier se ruine en affermant pour un court terme une propriété sur laquelle le défaut de temps ne lui permet pas d'adopter un assolement judicieux et productif, ou le bénéfice qu'il a pu réaliser exceptionnellement, comme par miracle, en surexcitant la production par des moyens inusités et violents, lui est imputé à crime par le plus grand nombre des propriétaires. Dans ce cas, le fermier doit subir une augmentation ou quitter la ferme ; sa bonne gestion, son travail, son économie, son intelligence, son activité retombent sur lui ; il est victime de son savoir faire ou il faut partager les bénéfices avec le bailleur lors du renouvellement du bail à ferme.

On ne saurait croire ce que coûte à notre agriculture cette avidité du propriétaire-rentier, aussi impitoyable pour le fermier dans la prospérité que pour le fermier dans la détresse. C'est à ce mauvais esprit que nous devons le taux énorme du loyer de la terre et la ruine presque inévitable de la plupart des fermiers.

Digitized by Google

Le bail à rente fixe a aussi un autre et très-grave inconvénient, c'est de mettre en émoi, lorsqu'une ferme devient vacante, tous les cultivateurs d'une contrée. La concurrence en agriculture, c'est la ruine. Les propriétaires, dans un intérêt mal compris, encouragent ces luttes, ces rivalités de fermier à fermier, sans se douter qu'ils conspirent contre leurs propres intérêts. Généralement dans ce cas, la ferme est adjugée au plus intrépide, ce qui veut dire au moins solvable. A ce jeu beaucoup de fermiers se ruinent au profit de propriétaires qui ne s'aperçoivent pas qu'en augmentant outre mesure le montant de la rente ils diminuent leur capital, leur fonds, dans une progression inverse bien plus considérable.

La terre est ainsi faite : qui s'enrichit, l'améliore ; qui se ruine, la perd.

— VI —

Le bail général, excepté certains cas exceptionnels, devrait être proscrit comme une iniquité. Le fermier général est un intermédiaire inutile, un parasite qui vit aux dépens des sous-fermiers d'une exploitation.

Le parlement anglais a rendu une loi pour défendre en Irlande ce mode de régie si oppressif pour les habitants et si ruineux pour l'agriculture.

Digitized by Google

« Le bail général est fort usité dans le midi et le centre de la France, dit M. Mounier dans son livre de l'*Agriculture en France d'après les documents officiels;* il est presque indispensable pour ceux qui ne s'occupent pas d'agriculture et qui habitent loin de leurs terres, sans pouvoir les surveiller, ni s'y rendre à époques fixes. Il est avantageux pour ceux qui ont le bonheur de traiter avec des fermiers généraux riches, probes et intelligents; mais il est quelquefois difficile d'empêcher ou de prévenir la détérioration de la terre par un fermier peu délicat ou inhabile, qui peut enlever des arbres sans qu'on s'en doute, en vendre ou en faire périr un grand nombre, faire mal entretenir les bâtiments ou ne faire que des replâtrages et constructions peu solides avec de mauvais matériaux dont il ménage l'emploi.

» Le bail général a encore l'inconvénient de mettre les fermiers partiaires sous la dépendance immédiate d'un homme souvent rapace qui les obère et les ruine sans ménagement, pour profiter le plus possible de la courte durée de la jouissance, et qui, par ce même motif, apporte tous ses soins à tirer le plus possible du lieu qui lui est affermé, sans craindre de ruiner les terres, de détruire les bois par le pacage, d'user les vignes et les arbres fruitiers en leur faisant rapporter trop de fruits.

» La plupart des publicistes anglais attribuent la misère des Irlandais à la coutume qu'ont les grands

Digitized by Google

propriétaires de louer des domaines d'une étendue immense à des fermiers généraux qui sous-louent à de petits fermiers qu'ils pressurent et ruinent par leurs exactions, afin de s'enrichir avec rapidité. C'est là un grave inconvénient des baux généraux sous le rapport politique, et ils en ont un qui n'est guère moindre pour le bailleur, qui rarement voit améliorer sa propriété entre les mains d'un fermier général, qui veut en tirer le plus grand revenu et y faire le moins de dépense possible.

» Un fermier général ne cherche que rarement à améliorer un domaine qui lui sera retiré ou loué plus cher à l'expiration de la jouissance, en raison même des améliorations qu'il aura faites et des dépenses qu'elles lui auront occasionnées ; il s'habitue à se regarder comme maître du lieu où il habite, mais comme maître usufruitier seulement, et c'est aussi en usufruitier qu'il exploite ; c'est là très-certainement l'une des principales causes de la stagnation de l'industrie agricole dans ceux de nos départements qui sont formés des anciennes provinces du Berry, de la Touraine, du Nivernais, et dans la plupart de nos départements du midi, où l'usage de louer de grandes terres à des fermiers généraux est très-répandu.

» Les propriétaires de ces terres, ou ne les habitant pas, ou ne s'y rendant que pour chasser, s'y divertir et en rapporter l'argent que leur fermier leur compte, ne peuvent rien connaître ni surveiller ; leur terre se

Digitized by Google

détériore sans qu'ils puissent s'en apercevoir ; ils ignorent sa valeur et le parti qu'ils en pourraient tirer..... »

— VII —

Une conclusion ressort naturellement des chiffres et des faits exposés à propos des terres exploitées par l'économie des propriétaires, de celles cultivées à moitié fruit par des métayers, et de celles exploitées par des fermiers généraux, c'est que notre agriculture est dans un tel état d'infériorité que cent familles livrées à l'agriculture en France ne nourrissent, après s'être nourries elles-mêmes, que trente familles, tandis qu'en Angleterre elles en nourrissent trois cents.

« On peut ajouter, écrit M. Rubichon, cette autre observation que ce nombre proportionnel de trente familles en France diminue, et que le nombre de trois cents en Angleterre augmente journellement. »

Fénélon fait dire à Mentor dans son *Télémaque* : « Il ne faut permettre à chaque famille, dans chaque classe, de pouvoir posséder que l'étendue de terre absolument nécessaire pour nourrir le nombre de personnes dont elle est composée. Cette règle étant inviolable, les nobles ne pourront faire des acquisitions

Digitized by Google

sur les pauvres ; tous auront des terres, mais chacun en aura fort peu, et chacun sera excité par là à les bien cultiver. »

C'est comme si Fénélon, que nous surprenons ici en flagrant délit de faux socialisme, eût demandé que chaque famille manufacturât ses vêtements et bâtît son logement.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE SEPTIÈME.

DES HYPOTHÈQUES.

— I —

Ce travail serait incomplet et nos conclusions incomprises, si nous ne posions pas quelques chiffres concernant les hypothèques qui grèvent actuellement la propriété foncière en France.

De l'accouplement du morcellement et de la dette hypothécaire est né le mal sous lequel succombe notre agriculture. Il n'y a pas d'édifice, si solide qu'il soit, qui puisse résister à deux forces aussi destructives,

Digitized by Google

aussi anarchiques. Nos institutions n'auraient pas créé le morcellement que la dette hypothécaire, comme un cancer, aurait suffi à elle seule pour dévorer la propriété.

Le gouvernement reconnaît, et avec lui tous les hommes compétents certifient que la propriété foncière ne rapporte tout au plus que 2 1/2 à 3 pour cent en moyenne, et cependant tous les prêts hypothécaires se font en minimum à 5 pour cent, avec les frais reviennent à 8 ou 9, et arrivent, pour les petites sommes à courtes échéances, à 12, 15 et même 20 pour cent. La loi donne donc sciemment les mains, pousse donc de toutes ses forces le propriétaire à sa perte. C'est à ne pas croire qu'on habite un pays civilisé que de voir l'administration enregistrer avec plaisir, se faire un bénéfice énorme des clauses d'un contrat dont le résultat final et inévitable est la ruine de l'emprunteur.

Si un homme se noie, d'instinct son semblable cherche à le sauver; les endroits dangereux ont des garde-fous; dans l'intérêt général, les hommes pervers sont séquestrés; la surveillance et la protection de l'autorité s'étendent sur toute chose; la loi règle les erreurs de la pensée comme les écarts de l'action, son rôle est moins de réprimer que de prévenir; partout son action est tutélaire, paternelle; la loi est faite pour guider et non pour égarer, pervertir; ce doit être la justice, l'ordre, la parfaite organisation de toute chose ici-bas. D'où vient donc alors que, par une

Digitized by Google

exception déplorable, le régime hypothécaire sanctionne et préside à l'exécution des malheureux emprunteurs?

Quoi! vous reconnaissez vous-même, tout le monde reconnaît, que les produits de la propriété ne peuvent pas, ne pourront jamais payer les intérêts de la dette et vous assistez froidement, et vous apposez votre cachet de légalité et d'authenticité sur cet acte de ruine, vous prélevez même d'énormes droits d'enregistrement, c'est-à-dire le plus clair, le plus palpable des bénéfices, et cela sans courir le moindre risque, et vous vous étonnez ensuite du monstrueux déficit qui existe chaque année dans la fortune publique.

On l'a dit avant nous, le régime hypothécaire est immoral parce que l'intérêt en est usuraire d'abord, et, ensuite, parce que les droits perçus par le fisc sont une spoliation que l'équité condamne.

Le système hypothécaire, tel qu'il existe aujourd'hui, est une grande cause de démoralisation; le morcellement de la propriété en est la conséquence, et, avec le morcellement, nous voyons détruire la famille, repousser le progrès, anéantir toutes les ressources alimentaires destinées à l'homme et les matières premières de l'industrie; nous voyons monter le flot de la misère, surnager l'anarchie et s'abîmer notre dernière espérance de sécurité et de bonheur.

Quel sera le terme d'une situation aussi fausse? Si égarés, si avides que soient les partisans de la dette

Digitized by Google

hypothécaire, le déficit qui s'accumule d'année en année dans une effrayante progression doit nécessairement avoir un terme, une limite, la valeur même des immeubles. Une fois l'équilibre entre l'actif et le passif atteint, que se passera-t-il? Que feront les créanciers? Procédera-t-on à une liquidation générale par expropriation forcée? Dans ce cas, les plus à plaindre ne seront pas les débiteurs, mais bien les créanciers qui verront avilir immédiatement leur gage, en admettant toutefois que cette expropriation générale soit possible, ce que nous nions formellement, par cette bonne raison que nous voyons bien les vendeurs, mais que nous ne soupçonnons pas où peuvent être les acquéreurs. Personne ne peut sérieusement penser que la liquidation de la dette hypothécaire, même telle qu'elle existe aujourd'hui, soit possible tout d'un coup. La fortune publique ne résisterait pas à un revirement instantané de douze milliards; les ressources financières du pays seraient englouties au début de l'opération; toutes les valeurs agricoles, industrielles, commerciales, seraient dépréciées, avilies; on arriverait à une banqueronte, à n'enrichir personne et à ruiner tout le monde. Toutes les valeurs conventionnelles créées par le crédit, la circulation, par la confiance, ce souffle vivifiant qui anime toutes les transactions, s'évanouiraient pour faire place à la plus affreuse réalité.

La loi sur les obligations hypothécaires, telle qu'elle

Digitized by Google

est conçue, est grosse d'une calamité financière, elle démoralise les populations, elle stérilise le sol; en attendant les désastres de l'avenir, cette loi énerve le présent, elle prélève par les intérêts et les frais qu'elle occasionne plus que les profits du travail, elle crée un malaise qui va toujours en empirant; enfin elle est un danger, le plus grave de tous peut-être, parce que, dans un temps donné, infailliblement, la libération demandée ou le poids même de la dette seront le prétexte ou l'occasion d'un grand bouleversement social.

Que faut-il donc faire?

Il faut exiger le plus tôt possible la liquidation de la dette hypothécaire, au moyen d'un amortissement annuel, décharger de tous frais d'enregistrement les obligations à liquider; il faut extirper et à toujours le cancer de l'emprunt hypothécaire, placer les propriétaires dans la position des commerçants, ne plus leur permettre de donner en gage des immeubles dont le produit ne peut jamais, dans aucun cas, payer les intérêts et encore moins rembourser le capital des emprunts contractés.

Du jour où le propriétaire, comme le négociant, ne pourra plus emprunter de l'argent que sur sa signature garantie par sa moralité, son économie, la bonne gestion de ses affaires; de ce jour, le crédit agricole, qui n'est qu'une fiction aujourd'hui, reprendra son véritable niveau, et les possesseurs du sol ne seront plus entraînés, trompés par l'appât d'un rembourse-

Digitized by Google

ment à long terme, à souscrire des emprunts qu'ils sont incapables de rembourser sans aliéner le fonds qu'ils ont donné en garantie.

Le crédit, la réputation de solvabilité, c'est la confiance; or, la confiance ne peut exister que là où les profits viennent au secours de l'emprunteur.

Pas de profits, pas de confiance, plus d'emprunt; en dehors de ces données logiques, il n'y a que misère, ruine, oscillations et désastres inévitables.

— II —

Il n'entre pas dans le cadre de cet ouvrage de faire connaître l'esprit des lois sur les hypothèques et les expropriations. En 1840, la commission de la Chambre des députés, chargée de l'examen d'un projet de loi relatif aux ventes judiciaires des biens immeubles, a fait en ces termes l'histoire de la saisie immobilière en France:

« Les biens du débiteur étant le gage commun de ses créanciers, il est nécessaire que chaque créancier puisse, à défaut de paiement, faire réaliser ce gage et le convertir en argent. Le droit qui lui appartient, quand il l'exerce sur des immeubles, est l'expro-

Digitized by Google

priation forcée ; le mode par lequel il accomplit cette expropriation est la saisie immobilière.

» Si le créancier pouvait s'emparer du gage, de sa propre autorité, la fortune du débiteur et les droits des autres créanciers seraient livrés à sa discrétion. La justice doit donc intervenir pour opérer la dépossession et la rendre régulière.

» Cependant la législation romaine, qui, dans les premiers temps, avait étendu le droit du créancier jusqu'à la disposition de la personnne du débiteur, avait dû ne pas accorder une plus grande protection à la propriété ; aussi conférait-elle, dans certains cas, au créancier, le pouvoir de vendre lui-même le bien qui lui avait été hypothéqué. Mais plus communément, il ne pouvait que faire mettre l'immeuble à l'enchère; la vente s'en faisait *sub hasta*, de l'autorité du prêteur. Delà, le nom de *subhastation*, sous lequel ces ventes étaient désignées dans un grand nombre de nos anciennes provinces.

» Les Établissements de Saint-Louis, une ordonnance de François 1er, publiée en 1539, et surtout l'édit de 1551, ouvrage du chancelier Lhospital, ne permirent plus l'expropriation que par autorité de justice. Ce dernier édit devint le droit commun de la France ; et il en a été ainsi jusqu'à la Révolution. Mais ses dispositions incomplètes se modifiaient par de nombreuses coutumes et par des réglements locaux. Les règles peu sûres et extrêmement compli-

Digitized by Google

quées qui en résultaient constituaient le procès exécutorial, connu sous le nom de décret.

» On sait que les formalités de cette procédure semblaient combinées pour ajouter à la ruine des débiteurs honnêtes, et fournir à ceux qui ne l'étaient pas les moyens de se jouer longtemps des efforts de leurs créanciers. Dans plusieurs provinces, le décret n'était pas observé, ou les changements apportés à l'édit de 1551 étaient tellement profonds, qu'il en résultait une procédure et des effets entièrement différents.

« Ainsi, dans une partie de la province de Flandre, la vente du fonds et de la propriété était interdite ; *le créancier ne pouvait faire vendre en justice que les profits et revenus des biens de son débiteur pendant vingt-neuf ans.* Une faveur, non moins considérable, était accordée aux débiteurs, dans le ressort du parlement de Toulouse ; l'individu dont le bien avait été adjugé par décret, conservait, pendant dix ans, le droit de le reprendre sur son créancier, en remboursant le prix de l'adjudication. Cette faculté, qui apportait tant d'incertitudes dans la transmission de la propriété s'appelait *rabattement.* Elle existait dans d'autres ressorts sous des noms différents ; mais la durée en était généralement réduite à une ou deux années.

» Quelques provinces réunies à la France, après 1551, ou qui avaient stipulé auparavant la conser-

Digitized by Google

vation de leurs priviléges, suivaient, pour l'expropriation, des formes très-abrégées; on attachait avec raison la plus grande importance à la conservation de ces formes que plusieurs ordonnances spéciales avaient fait respecter sur de très-vives et de très-pressantes réclamations.

» La Bresse pratiquait un système de *subhastations*, qui ne consistaient qu'en trois criées successives; à la troisième criée, le bien était adjugé au dernier enchérisseur; les enchères y étaient reçues sans ministère de procureur. Le saisi n'y jouissait du droit de retrait que pendant six mois.

» En Béarn et en Navarre un mode non moins facile était adopté. Après quatre criées, qui avaient lieu à de très-courts intervalles, le juge les déclarait régulièrement faites. Venaient ensuite, dans un délai de neuf jours, l'enchère et l'adjudication sur le dépôt d'une mise à prix par le poursuivant. Un mois environ suffisait à l'accomplissement de cette procédure expéditive. Le saisi avait un an pour reprendre son bien.

» La Provence admettait le créancier à se faire colloquer de l'autorité du juge, sur le bien de son débiteur, et d'après l'évaluation qu'en avaient faite des estimateurs jurés. Cette transmission s'opérait en peu de temps et presque sans frais.

» Nous ne rappelons pas ici ces exemples, qu'il serait facile de rendre bien plus nombreux, pour

Digitized by Google

exciter à les suivre. Leurs divers modes trouveraient aujourd'hui un écueil, et dans la valeur des propriétés importantes, dont il est nécessaire d'entourer la vente de plus de publicité, et dans les droits des créanciers inscrits qu'il serait facile de purger et d'éteindre au moyen de procédures aussi sommaires ; mais nous les citons parce qu'on y trouve la preuve qu'il est possible d'adopter des combinaisons qui obtiennent l'assentiment public, parce qu'elles assureront à la poursuite un prompt résultat, en accordant au malheur du débiteur de justes ménagements, et à la propriété une suffisante protection.

» Ces systèmes d'expropriation, aussi variés que nos anciennes coutumes, ont reçu une première et importante modification par la loi du 25 août 1792, qui a prononcé l'abolition de tous les droits de retrait, rachat ou rabattement, après une adjudication publique.

» La seconde loi, du 11 brumaire an 7, a ramené le procès exécutorial à l'unité dans toute la France. Un commandement à trente jours, des affiches en des lieux déterminés, non accompagnées d'annonces dans les journaux, et qui valaient saisie des biens dont le détail s'y trouve énoncé ; une notification de ces affiches, dans les cinq jours suivants, aux saisis, ainsi qu'aux créanciers inscrits ; l'adjudication dans la quinzaine, et au plus tard dans le mois : telle est la procédure infiniment simple que les

Digitized by Google

législateurs de cette époque substituèrent au décret forcé.

» L'expérience démontre bientôt qu'elle était surtout défectueuse sous deux rapports. Le débiteur de bonne foi qui n'élevait pas de contestations se trouvait dépossédé lorsqu'à peine il était averti, tandis que celui qui savait en faire naître pouvait provoquer d'interminables longueurs, en faisant succéder une difficulté à une autre, parce que cette loi avait abandonné au droit commun le réglement des incidents de toute nature auxquels l'expropriation forcée pouvait donner lieu.

» Malheureusement les auteurs du Code de procédure, préoccupés des inconvénients de la loi du 11 brumaire an 7, n'ont pas assez évité l'excès contraire. Dans la crainte de faire une loi trop peu prévoyante, ils l'ont surchargée de délais exagérés et de procédures dont la raison ne comprend pas toujours l'utilité. Des réclamations unanimes se sont élevées contre une législation qui manquait son but essentiel. *La sûreté des conventions forme la base de la richesse publique*. S'il est trop difficile de ramener les conventions à l'exécution, le crédit se trouve altéré dans son principe. Le possesseur de capitaux ne les livre qu'avec défiance, et se dédommage, par la dureté des conditions qu'il impose, des difficultés dont la loi le menace pour le moment où il voudra son remboursement. A force de sollicitude pour chaque

Digitized by Google

débiteur on nuit à tous ceux qui auraient intérêt à le devenir.

» La commission espère que le projet réalisera ce qu'on peut raisonnablement en attendre. Il abrège les détails, retranche les formalités reconnues inutiles, diminue ainsi la masse des frais, apprend au débiteur qui peut encore payer, que sa dépossession est imminente s'il manque à ses engagements, et promet de produire en général cet effet comminatoire, qui sera le résultat le plus heureux d'une loi de cette nature; elle servira le crédit, moins encore par les saisies, qui pourront plus aisément être conduites à leur terme, que par le plus grand nombre des expropriations qu'elle préviendra.

» Comme l'annonce l'exposé des motifs, le projet remplace vingt-trois actes de procédure par douze; huit mois à un an de durée dans la poursuite, par quatre à huit mois au plus, une dépense de 6 à 700 francs en moyenne, par une taxe d'environ 300 francs.

» La commission a reconnu qu'il ne serait pas possible de porter plus loin le retranchement des formalités et l'abréviation des délais, sans donner lieu aux reproches si justement adressés à la loi qui a précédé le Code de procédure. »

Digitized by Google

— III —

Le garde-des-sceaux, en présentant cette même loi à la Chambre des Pairs, le 11 janvier 1840, avait donné une idée de l'état de la petite propriété en France, en disant :

« Le point de vue général est et doit être le même dans toutes les ventes qui se font en justice. Toutes veulent économie et célérité, sans préjudice cependant des garanties de publicité et de sincérité. Ce problême est plus facile à poser qu'à résoudre.

» Pour quelques-unes des formalités du Code de procédure, la réprobation était tellement universelle et juste qu'il n'y avait point à hésiter. De ce nombre étaient les publications multipliées, l'adjudication préparatoire et les divers actes qui donnent droit à des écritures, des vacations et des perceptions superflues.

» Là n'était point la difficulté ; mais il s'agissait, avant tout, de savoir si la loi serait générale, c'est-à-dire, si elle s'appliquerait à tous les immeubles, sans distinction de leur importance.

» *Des statistiques, malheureusement trop fidèles, prouvaient que des ventes avaient eu lieu sur des*

Digitized by Google

mises à prix de 5 *fr., et avaient été consommées par des prix qui s'élevaient depuis* 10 *jusqu'à* 100 *francs, non compris les frais, qui emportent toujours de* 400 *à* 600 *francs.*

» Il y a dans ce fait la manifestation d'une *plaie incurable,* mais les adjudications dont le prix dépasse 500 francs sont les plus nombreuses, même dans les pays où la propriété est le plus morcelée, et c'est là qu'il faut appliquer le remède.

» Les difficultés, sans doute, sont graves, mais elles ne sont pas insurmontables. C'était un devoir pour le Gouvernement de venir en aide à la petite propriété, dont les intérêts sont si nombreux et si respectables ; l'amour de la terre est un sentiment qui mérite d'être encouragé.

» On a dû proscrire la clause connue sous le titre de *clause d'exécution parée,* soit parce qu'elle avait pour résultat de mobiliser en quelque sorte les propriétés, soit parce qu'elle pèse de tout son poids sur les petites propriétés, soit parce que les formes protectrices de la loi et la garantie des tribunaux sont d'ordre public. D'ailleurs la tolérance de cette clause eût atteint trop imparfaitement son but, puisqu'il ne pouvait être question que des obligations conventionnelles, et qu'on n'aurait pas remédié aux ventes qui se font après décès, dans les cas d'indivision ou autrement.

» Indiquer des formes spéciales , c'eût été donner à penser qu'il est dans la procédure générale des

Digitized by Google

précautions et des actes que l'on eût pu retrancher sans toucher aux formes absolument nécessaires.

» Comment déterminer d'ailleurs l'importance relative des immeubles? La contribution foncière n'est pas une base uniforme d'évaluation, l'expertise dégénère en abus ; il a donc fallu, et c'est ce qu'on a fait, réduire les formalités au nombre strictement nécessaire, n'admettre en un mot que les actes dont l'utilité était démontrée. C'est là une des considérations principales qui dominent le projet.

» Ainsi, il n'y aura plus d'adjudication préparatoire ; toutes les publications sont supprimées, une seule est maintenue en matière de saisie immobilière, par des motifs qui seront expliqués à leur place ; l'expertise, dans tous les cas où elle était obligatoire, sera facultative ; enfin il n'y aura plus qu'une seule apposition d'affiches, qu'une seule insertion dans les journaux. »

Le rapport qui suivit l'exposé des motifs dont nous venons de citer quelques parties ne dissimule pas la haute importance du projet de loi relatif aux ventes judiciaires des biens immeubles ; il dit que, dans un tel sujet, la prévoyance de l'économiste doit se placer à côté des lumières des jurisconsultes, puis il ajoute :

« On se plaint généralement, et nous n'osons pas dire à tort, que les capitaux sont détournés de la propriété territoriale, et ne viennent que dans de faibles proportions au secours de la petite comme de

Digitized by Google

la grande culture. On préfère les jeter dans les hasards des spéculations, les livrer imprudemment aux chances de la bourse, ou les laisser improductifs. Il n'est pas rare de voir un capitaliste prêter à un commerçant ou à un industriel, sur billet, à faible intérêt, ce qu'il refuse au propriétaire qui met à sa disposition, par la voie de l'hypothèque, la plus sûre des garanties. S'il divise son placement, l'argent coûte toujours plus cher à la propriété qu'au commerce et à l'industrie.

» La raison de cette différence, nuisible à la propriété, tient à ce que, au moyen de l'imperfection de nos lois sur le prêt, l'hypothèque et l'expropriation, les garanties que présente la propriété immobilière sont chanceuses, presque plus apparentes que réelles. Le prêteur reçoit une hypothèque, mais l'irrégularité d'un bordereau d'inscription peut la lui enlever ou lui faire subir un procès. S'il évite ce danger, c'est trop souvent pour tomber dans celui plus redoutable d'un privilége ou d'une hypothèque occulte. Enfin, après avoir triomphé de ces inconvénients toujours imminents, il ne reste plus au créancier non payé qu'à faire réaliser l'hypothèque par la vente du gage. Alors commencent les inextricables embarras d'une procédure compliquée, dangereuse, puisque, en cas de nullité, les frais restent à sa charge, et qui, réunis aux vicissitudes de l'ordre ou de la distribution des prix, après l'adjudication, ne fait qu'éloigner, d'une

Digitized by Google

manière indéfinie, le terme du remboursement. Triste destinée des capitalistes, qu'on ne saurait blâmer de chercher à donner une autre direction au placement de leurs capitaux ! Pour avoir voulu entourer la propriété de trop de garanties, on a tari la source destinée à la vivifier, à l'aider, à l'enrichir.

» Le moyen de faire cesser ou du moins d'atténuer beaucoup cette désastreuse cause de la ruine de l'industrie agricole, se présentait naturellement à l'esprit. Il fallait s'occuper de la réforme de celles de nos lois qui tiennent au placement des capitaux. La loi sur les hypothèques a suffisamment exercé, depuis plus de trente ans, l'ardente et judicieuse critique des jurisconsultes et des hommes pratiques voués à l'économie sociale. La question à cet égard est bien posée ; elle est tout entière dans la publicité complète, absolue et la non publicité de l'hypothèque, ou dans le système mixte du Code civil. Le choix pouvait être difficile ; mais il n'était plus possible de le retarder sans favoriser la fausse et nuisible direction des capitaux. A côté, ou plutôt après la loi hypothécaire, se présentait la réforme de nos lois sur les ventes judiciaires. Là, tout le monde était d'accord. La loi actuelle est surchargée de formalités inutiles, nuisibles par leur complication, en opposition avec l'objet qu'elles se proposent d'atteindre. Elles imposent d'énormes dépenses et rebutent les plus intrépides plaideurs ; elles ajoutent des mois, des

Digitized by Google

années aux délais que le créancier avait voulu accorder à son débiteur.

» Ces considérations justifient l'empressement que le Gouvernement a mis à étudier la matière des saisies immobilières, et le scrupule avec lequel il s'est entouré des lumières et de l'expérience des magistrats de tous les degrés, de l'opinion des facultés de droit et des plus habiles jurisconsultes. Mais plus les travaux auxquels il s'est livré inspirent de confiance et satisfont l'esprit, plus ils laissent à regretter qu'ils n'aient pas été étendus à la loi hypothécaire. En commençant par là cette réforme indispensable, le Gouvernement aurait dissipé la plupart des obstacles que la procédure des saisies immobilières devait rencontrer. La part des créanciers hypothécaires, de toute espèce, aurait été faite. On aurait su d'avance comment ils devaient figurer dans ces poursuites, et, ce qui était indispensable, d'après quels principes se règleraient les effets des adjudications judiciaires, tant à leur égard que vis-à-vis des adjudicataires; vous sentirez plus tard cette lacune : c'est une des plus graves difficultés qu'on pût léguer à votre commission. Elle ne l'a pas découragée ; cependant, elle n'aurait pu s'arrêter devant cet obstacle sans faire le sacrifice des principaux avantages attachés à la réforme législative provoquée par le projet. »

Le rapporteur ayant expliqué comment le projet de loi facilite et abrège les formalités pour l'expro-

Digitized by Google

priation forcée, de manière à rendre la procédure plus rapide et moins coûteuse, poursuit :

» La disproportion qui peut exister entre la modicité de la créance et l'exagération des frais de saisie immobilière aurait fait désirer à quelques bons esprits que le droit de saisir immobilièrement fût, dans certains cas, limité dans son exercice; par exemple, quand la créance serait inférieure à 300 francs. Avec plus de réflexion on s'apercevra que cette restriction serait injuste. Pour une petite fortune ces 300 francs forment un capital considérable dans lequel il deviendrait impossible de rentrer, si l'on adoptait une semblable exception. Tous les biens d'un débiteur sont le gage de son créancier, de celui à qu'il est dû 300 francs, comme du capitaliste qui a prêté 3,000 francs ou davantage ; et cependant ce gage serait enlevé au petit créancier, puisque, sous ses yeux, le débiteur jouirait sans pouvoir être dépouillé. Vainement alors on ferait intervenir les magistrat. C'est de la loi que le créancier doit tenir son droit, et non de la justice, qui n'est appelée qu'à le déclarer, à pourvoir ou à contraindre à son exécution.....

» Des lenteurs, beaucoup de lenteurs, et une série de frais souvent inutiles, étaient les principaux défauts que l'expérience a signalés dans la vente des biens immeubles appartenant à des mineurs. Le projet s'est proposé de faire cesser ces embarras : vous jugerez s'il a réussi. »

Digitized by Google

— IV —

Voici maintenant ce que dit M. de Morogues à l'article *impôts* du nouveau *Dictionnaire d'Agriculture* :

« En 1834, le ministre des Finances a publié un relevé des inscriptions hypothécaires qui grèvent la propriété foncière en France; il résulte de ce document que la valeur du capital de cette propriété de toute nature, bâtie ou non bâtie, s'élève à 39,514,925,000

» Le nombre des inscriptions hypothécaires était alors de quatre millions neuf cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante-deux, dont le capital sélevait à..... 11,233,265,778

» En sorte que les propriétaires fonciers ne possédaient en réalité que..... 28,281,659,222

Digitized by Google

» Le revenu net de la propriété foncière était aussi évalué à 1,580,597,000

» Qui était grevé d'inscriptions dont l'intérêt s'élevait à..... 561,663,288

» Restait pour revenu réel des propriétaires fonciers 1,018,933,712

» Somme qui était encore affectée de rentes non hypothécaires très-considérables, et qui était chargée d'acquitter :

» 1° Les contributions foncières 251,584,592

» 2° La taxe des bois des communes..... 1,034,644

» 3° Les contributions des portes et fenêtres..... 27,369,813

» En total, impôts directs à sa charge, en sus des prestations en nature non comptées..... 279,989,049

» Ce qui faisait pour ce seul objet 27 pour cent du revenu, sans avoir égard à la charge de l'enregistrement et à celle des impôts indirects.

» Et remarquez bien qu'il est des départements où cet alivrement d'impôt direct absorbe les trois quarts du revenu net du propriétaire. Ainsi, par exemple, d'après le document officiel qui sert de base à nos calculs, le seul département de Seine-

Digitized by Google

et-Oise rapporte en revenu net foncier la somme de..... 30,305,000

» Mais il est grevé d'intérêts d'inscriptions hypothécaires montant à..... 21,443,826

» En sorte que le revenu chargé d'acquitter l'impôt foncier, ne s'est élevé qu'à..... 8,861,174

» Or, les contributions ont été en 1834 :

Foncières	5,667,386	6,296,341
Portes et fenêtres	629,045	

» Ces 6,296,431 fr. forment 71 pour cent du revenu réel de la propriété foncière, sans compter l'enregistrement, les impôts indirects et la prestation en nature. Comment est-il possible que, par un tel état de choses, l'agriculture française soit progressive et jouisse de quelque prospérité ? »

— V —

La société de Statistique universelle confirme les assertions de M. de Morogues.

» Il résulte des renseignements officiels fournis, il y a deux ans, par le Directeur général de l'enregistrement, que la somme des hypothèques dont est grevée la propriété foncière, s'élève à onze milliards 233 millions, non compris les hypothèques légales.

Digitized by Google

D'un autre côté, il fut constaté pendant l'enquête ouverte lors de la création de la caisse hypothécaire, que le taux de l'intérêt réel des prêts sur hypothèque variait de 5 à 12 et même à 15 pour cent. Le taux moyen ne paraît pas devoir être actuellement au-dessus de 8 pour cent. La propriété foncière paierait donc une masse annuelle d'intérêts égale à neuf cents millions. »

M. d'Audiffret estime à plus de cinq cents millions les intérêts de la dette hypothécaire.

Dans les *documents relatifs au régime hypothécaire,* publiés en 1844, par les soins de M. le garde-des-sceaux, il est utile de noter les faits suivants :

Les inscriptions hypothécaires non rayées ni périmées, existantes sur le registre des bureaux des hypothèques, s'élevaient :

Au 1er juillet 1840, à	12,544,098,600
Au 1er juillet 1832, à	11,233,265,778
Augmentation en huit années.	1,310,832,822

La somme des valeurs immobilières transmises par vente, a été constamment en croissant; le prix des ventes montait :

En 1841, à	1,382,418,490
En 1832, il n'était que de.....	1,086,997,147
Augmentation....	295,421,343

Ce qui donne en dix ans une augmentation de plus d'un quart.

Digitized by Google

La totalité des prêts hypothécaires s'est élevée, terme moyen, en 1840, 1841, 1842, à 506,802,994 francs par an. Les prêts ne montaient, en 1832, qu'à 400 millions ; c'est encore en dix ans une augmentation d'un quart en sus, augmentation qui a marché de pair avec les ventes d'immeubles.

Les prêts hypothécaires se sont divisés ainsi qu'il suit en 1841 :

155,220	prêts de 400 francs et au-dessous montant à	36,640,928
89,803	prêts de 400 à 1,000 francs	62,421,267
84,553	prêts au-dessus de 1,000 fr.	392,513,625
329,576	prêts hypothécaires montant à	491,575,820

L'administration dit que l'intérêt stipulé dans les contrats hypothécaires est généralement de 5 pour cent, et elle établit que les droits d'enregistrement, de transcription, d'inscription et de timbre, les frais annuels de mutation d'immeubles à titre onéreux, ou de prêts hypothécaires pendant l'année 1841, se sont élevés ensemble à la somme de 106,414,063 francs.

Digitized by Google

— VI —

A la même époque, M. le garde-des-sceaux, pour rendre l'enquête aussi complète que possible, a consulté les cours royales, les facultés de droit et les conseils généraux sur l'état de la propriété foncière en France.

La cour royale d'Angers démontre : 1° que l'extrême morcellement de notre sol rendait fort difficile et fort chanceuse l'importation en France des lois de l'Autriche et de la Bavière ; 2° que les renseignements nous manquent, pour apprécier les avantages et les inconvénients de ces lois ; 3° que, porter les actes de l'état-civil sur les registres des hypothèques, serait une opération immense et superflue pour les cinq sixièmes, car le tiers des Français seulement possède des propriétés foncières, et la moitié de ces possesseurs, dont la cote de contribution ne dépasse pas 5 francs, est dans l'impuissance d'obtenir un prêt sur

Digitized by Google

hypothèque ; 4° qu'il serait également inutile d'inscrire au bureau des hypothèques toute transmission d'immeubles et d'imposer ainsi la publicité à un nombre considérable d'actes concernant des biens qui ne seront presque jamais frappés d'hypothèques, puisque leur valeur est inférieure aux seuls frais d'expropriation.

La cour royale de Nancy dit que les frais auxquels donnent lieu les prêts sur hypothèque pour de petites sommes, entraînent un intérêt de 13, 15 et 20 pour cent.

La cour royale de Bordeaux dit : *la vente volontaire ou forcée de fonds soumis à l'hypothèque, tel est le dénouement obligé de tout contrat hypothécaire.*

La faculté de droit de Strasbourg dit : ajoutons que la tenue des registres fonciers, pareils à ceux dont nous avons parlé, présenterait en France des difficultés matérielles presque insurmontables. *Il est tels arrondissements où il existe des millions de parcelles d'immeubles ;* comment faire pour établir un compte à chacune des parcelles ? Et puis, l'action incessante de la loi, en matière de successions, amène chaque jour le fractionnement d'un grand nombre d'immeubles.

Enfin le conseil général de la Seine, résumant les impôts et hypothèques qui pèsent sur la propriété foncière, en établit ainsi le calcul :

Digitized by Google

Contributions directes en principal et centimes additionnels (Budget de 1845). . .	273,701,080
Portes et fenêtres.....	33,317,096
Droits d'enregistrement, timbre, hypothèques, au moins.....	200,000,000
TOTAL. ...	507,018,176
Auxquels il faut ajouter les intérêts des créances hypothécaires....	600,000,000
TOTAL général.....	1,107,018,176

— VII —

Au commencement de ce livre, nous avons, par anticipation, fait ressortir l'anomalie commise par des gouvernements qui, tout en se disant conservateurs, introduisaient dans la propriété, pour s'en faire la source d'un énorme revenu, les éléments de la plus profonde perturbation. Nous avons analysé les documents officiels, afin de montrer que le mal avait

Digitized by Google

été signalé depuis longtemps et que le pouvoir était le premier à reconnaître que cette situation était un danger gros d'une catastrophe financière.

D'où vient donc alors la persistance coupable des hommes qui dirigent les affaires publiques à engendrer, à perpétuer un état de chose contraire à la propriété, à la famille, au principe fondamental de toute société civilisée : l'ordre? Cette persistance vient principalement des 80,000 gens de lois qui ont été les auxiliaires de tous les gouvernements qui se sont succédé en France depuis cinquante ans. Ce n'est pas une petite chose pour une nation que d'avoir à enrichir, tous les quinze ans, terme moyen de l'exercice d'un fonctionnaire civil, une armée de 80,000 hommes dont les appointements et les bénéfices sont, pour la plupart du temps, le résultat des mutations, des adversités, des procès, et de la ruine du plus grand nombre. Le budget de cette phalange donne la mesure exacte de l'état de souffrance et de ruine des affaires d'un pays. L'augmentation progressive et prodigieuse du prix des charges indique forcément, les taxes étant toujours les mêmes, un accroissement considérable dans le chiffre des affaires de toute nature qui passent entre les mains des 80,000 gens de loi dont nous venons de parler.

Sous les gouvernements qui se sont succédé en France, depuis 1793, on appelait cela de la prospérité matérielle, on glorifiait un état de chose qui

Digitized by Google

avait fait décupler les procès, les ventes, la dette hypothécaire, les expropriations, etc., tous les éléments les mieux caractérisés et les plus significatifs d'une société en dissolution. Beaucoup d'esprits sérieux se sont laissé prendre à ce grossier paradoxe, admirant la rapidité et la multiplicité des transactions, sans se rendre compte de ce fait important : c'est que, ce qui est vrai pour le commerce, pour l'industrie, qui n'opèrent que sur des produits, est complètement dangereux lorsqu'il s'agit de valeurs immobilières essentiellement stables de leur nature.

Les intermédiaires du commerce, de l'industrie, sont payés pour un service rendu ; cette rémunération ajoute au produit, le met en valeur ; les agents du commerce sont indispensables pour la confection, le transport et la vente de la denrée ou des objets mis en circulation. Il n'en est pas de même pour le plus grand nombre des fonctions remplies par les gens de lois ; dans tous les cas, la rémunération est exorbitante et s'adresse toujours au capital et non au produit. Delà résulte un affaissement graduel et rapide de la fortune publique, ce qui n'a jamais été un signe de prospérité matérielle.

Grâce à la nouvelle loi, la dépossession d'un débiteur qui demandait huit mois avant, n'en exigera plus que quatre après, et cela lorsqu'il est constaté que les ventes judiciaires ont souvent eu lieu sur des mises à prix de cinq francs.

Digitized by Google

Tous ces faits ne se produiraient pas si on voulait comprendre et donner à la propriété sa véritable valeur, sa véritable signification.

Pour établir le crédit immobilier, il faut d'abord prouver que la propriété est solvable, qu'elle sera exacte à payer ; en second lieu, il faut démontrer que ce crédit sera utile à la propriété, qu'il lui sera surtout profitable.

Comment la propriété serait-elle solvable, lorsqu'il est démontré qu'elle marche rapidement à une ruine complète et inévitable. Lorsque le chiffre de la dette hypothécaire, les impôts de toute nature, le morcellement qui anéantit le produit, concourent à constituer la propriété en déficit progressif?

Comment le crédit serait-il utile à la propriété, puisque déjà il lui a été si funeste, lorsque la dette hypothécaire est aujourd'hui la cause du dépécement du sol qui stérilise la terre et s'oppose à toute dépense ayant pour but la réalisation d'une amélioration ou d'un progrès.

Ces questions n'ont été ni assez sondées, ni assez étudiées ; on a laissé la propriété s'engager dans les rouages de cette machine monstrueuse nommée la dette hypothécaire, sans s'apercevoir qu'une fois le sol pris dans cet infernal engrenage, il devait être inévitablement broyé.

Nous reviendrons, à propos de l'organisation du crédit foncier, sur les dangers, sans avantages appré-

Digitized by Google

ciables, du régime hypothécaire, tel qu'il est compris et appliqué de nos jours. Alors apparaîtront, dans toute leur évidence, les vices d'une institution désastreuse, dont les rapides progrès peuvent nous mener en très-peu de temps, si on n'y prend garde, aux plus profondes perturbations, à la plus hideuse banqueroute.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE HUITIÈME.

ORGANISATION DU CRÉDIT FONCIER.

— I —

Personne ne conteste plus les désastres causés par le morcellement de la propriété et l'état d'infériorité et de dépérissement dans lesquels se trouve notre agriculture. Au lieu de voir le mal où il est, les utopistes modernes rêvent et entassent système sur système, font des raisonnements à perte de vue sans

Digitized by Google

se douter que la solution de bien des questions matérielles, de toutes les questions, devrions-nous dire, se trouve sous leurs pieds. C'est toujours à la terre, au sol, qu'il faudra s'adresser en définitive : tout vient de là comme tout y retourne. Chercher autre part une solution, une organisation qui ne soit pas un palliatif impuissant et souvent dangereux, c'est se jeter dans les hasards de l'inconnu. Or la France ne peut plus supporter d'expérience; il y a déjà trop longtemps que les docteurs qui la soignent se livrent sur son pauvre corps à des études de constitution qui, loin de lui rendre la vie, de prolonger son agonie, hâtent l'instant de sa mort. Si on ne se presse, les meilleures, les plus simples, les plus sages réformes deviendront impossibles, et alors ce sera le tour des faux socialistes modernes, ces empiriques, tout au plus capables de galvaniser le cadavre, sous prétexte de lui rendre la vie.

Les économistes adressent à nos institutions les reproches les plus injustes. Faute d'avoir voulu se rendre un compte exact de l'état de chaque chose, d'avoir cherché à étudier avec soin le véritable aspect des questions au point de vue pratique, ils ont échafaudé tout un système de critiques qui s'écroule devant le plus simple, le plus élémentaire, le plus vulgaire examen des faits. Au nombre des reproches adressés à nos institutions, en ce qui concerne l'agriculture, nous avons mis à part les plus sérieux, ceux

Digitized by Google

du moins qui sont présentés par des hommes capables et consciencieux. Puis viennent ces lieux communs, ces phrases banales, ces comptes faits, que chacun répète de confiance sans se douter que ce sont des âneries grossières, indignes d'être présentées dans une discussion de quelque valeur.

Nous allons indiquer les causes attribuées à la décadence de notre agriculture pour les passer successivement en revue. En première ligne, nous mettons la question la plus à la mode, surtout depuis la révolution de Février, le prétendu grand régénérateur de l'industrie agricole, l'organisation du crédit foncier.

— II —

Le crédit foncier! voilà le grand cheval de bataille des économistes modernes. C'est à l'absence du crédit foncier, c'est au vice du régime hypothécaire, qu'il faut attribuer, suivant ces messieurs, l'état de langueur et de dépérissement de notre agriculture. Sans le stimulant du crédit, la production agricole est étouffée et la France prochainement menacée de voir tarir tout à la fois les sources qui doivent alimenter sa population et son industrie.

Digitized by Google

Ce qui a été dit et écrit sur cette importante question est vraiment prodigieux; rechercher et étudier tous les matériaux qui ont été entassés pour la solution de ce vaste problême serait un travail gigantesque que nons n'avons eu ni le désir ni le courage d'entreprendre. A notre point de vue ce labeur était inutile, tous les ouvrages des écrivains sur cette matière étant basés sur des besoins dont nous contestons positivement l'existence.

Ainsi, nous nions, quant à présent, l'efficacité du crédit foncier. Cette pensée que beaucoup regarderont comme un paradoxe n'est pas de nous. Elle est écrite en toutes lettres dans l'histoire de la dette hypothécaire, dans la constitution actuelle de la propriété, dans la constatation de l'ignorance routinière des classes agricoles.

Et tout d'abord, combattons une grave erreur, base de tous les systèmes qui ont été exposés au sujet de l'organisation du crédit foncier. On ne fait pas d'agriculture avec de l'argent, c'est le contraire qu'il faudrait dire. Toute amélioration agricole due au numéraire est une expérience, ce n'est pas un résultat. Pour nous, le progrès agricole n'est une conquête sérieuse, réellement profitable et durable que lorsqu'il dérive lentement et naturellement d'un mode de culture qui se perfectionne chaque jour de lui-même, sans le secours des bras et des capitaux et sans l'emploi des moyens violents et ruineux. Toute autre manière de procéder

Digitized by Google

est un tour de force accompli à l'aide de beaucoup d'argent et de dépenses, et qu'il serait souvent impossible de renouveler. L'industrie exécute tous les quatre ans, en vue des expositions, des miracles de luxe et de confection qui ne prouvent rien en faveur de l'état normal des produits et de leur prix de vente et de revient.

Ceux qui cultivent le sol comprendront parfaitement ce que nous avons voulu dire en énonçant cette pensée qu'on ne fait pas d'agriculture avec de l'argent ou du crédit, ce qui est la même chose. La nature a des règles invariables que nul ne peut violer. Ces règles sont très-lentes, très-mesurées, toutes soumises à la marche invisible de la végétation. Cette loi de végétation est immuable ; elle s'exerce en dehors de la volonté de l'homme, rien ne peut en retarder ou accélérer la marche.

Ce qui est dit pour le produit est également vrai pour le fonds qui donne ce produit.

L'amélioration du sol est une manœuvre plus lente, si c'est possible, que celle de la végétation. La couche arable qui couvre la terre n'a point été formée en un jour; ce n'est que successivement, par les détritus des plantes de toute sorte, que cette couche s'est élevée et tend à s'élever sans cesse. Aujourd'hui, par suite du morcellement insensé et des pratiques vicieuses et énervantes qui en sont les conséquences, cette couche est, en France, presque stérile. Le niveau

Digitized by Google

de la fécondité a successivement et progressivement baissé, à ce point que, dans beaucoup de contrées, le rendement ne dépasse pas souvent la semence.

D'où vient le mal ? Tous les économistes disent : à l'absence de l'organisation du crédit foncier. C'est le crédit foncier qui doit régénérer la terre, la vivifier comme une source bienfaisante, en faire sortir, comme par magie, des trésors de production et accroître ainsi miraculeusement les ressources de la France, etc.

Si avec du crédit, du numéraire, on pouvait acheter de la fécondité, de la végétation, nous comprendrions le reproche; mais il n'en est malheureusement pas ainsi, et encore cette dépense serait-elle de trop puisque l'augmentation du produit ne pourrait pas la payer.

Nous avons écrit et démontré, quelque part dans ce livre, qu'en France tout pouvait s'acheter ou était à vendre, excepté le fumier. Et en effet, en admettant que cet agent si rare et si précieux qu'on nomme engrais, existât par grandes masses disponibles, quel est le prix qu'on pourrait y consacrer ? Ce prix, ce déboursé, serait-il en rapport avec l'augmentation du produit ?

Comme agriculteur, nous répondrons : non. La fumure qui est bonne pour féconder artificiellement et temporairement la terre n'est avantageuse qu'à la condition de ne coûter rien ou presque rien à l'agro-

Digitized by Google

nome qui en fait usage. Ce résultat a lieu lorsque l'engrais est produit sur les lieux de culture et par du bétail qui paie, par son travail ou sa plus-value, la nourriture et les soins qui lui ont été donnés. Le fumier transporté à une distance de quelques kilomètres est déjà trop cher, même quand il ne coûte rien, lorsqu'il arrive sur la propriété où il doit être employé. Et puis, ce n'est là qu'une ressource passagère. Suivant la récolte que vous avez demandée au terrain engraissé, la fécondité apportée par le fumier est absorbée plus ou moins promptement. Dans tous les cas, dès la troisième année, les bienfaits d'une forte fumure sont nuls et l'opération est à recommencer.

Il n'en serait pas ainsi si l'amélioration du sol se reconstituait d'elle-même, si la fécondité était le résultat mesuré et graduel produit par des pratiques naturelles et sages, au lieu d'être la conséquence de moyens artificiels. Le fumier ne suffit pas seul et toujours pour donner un surcroît de végétation; des éléments d'une bien plus grande importance concourent à l'accomplissement de ce phénomène. Beaucoup sont connus, mais combien en est-il qui échappent aux observations de la science ?

Par exemple, les bienfaits du repos absolu de la terre ont été niés par des novateurs plus entreprenants que sages. D'autres, plus modérés, moins exclusifs, ont préconisé les prairies artificielles qui, tout en

Digitized by Google

maintenant l'intégrité de la couche arable, font donner au sol de riches produits en excellents fourrages. Ce dernier système, quoiqu'inférieur, selon nous, à l'ancienne pratique de la jachère, présente cependant de grands avantages. Le trèfle, la luzerne, le sainfoin, sont des acquisitions précieuses dont le rôle, comme plantes non épuisantes, n'est pas encore bien connu. Il est cependant un fait qu'il ne faut pas passer sous silence : c'est qu'après la rotation de ces plantes la terre se refuse d'une manière absolue, et pendant très-longtemps, à les recevoir de nouveau. La luzerne et le sainfoin surtout sont inexorables sous ce rapport. Tous les agriculteurs savent très-bien que pendant quinze ou vingt ans, souvent plus, il ne faut pas songer à retourner en prairies artificielles les terres qui ont été ensemencées en plantes légumineuses.

Ce phénomène a été expliqué de plusieurs manières peu satisfaisantes ; toujours est-il qu'un des éléments de la fécondité de la terre s'épuise, ce qui ne saurait avoir lieu sans nuire plus tard à la culture des céréales.

En résumé, sur ce premier point, nous croyons avoir démontré que les améliorations les plus durables, celles qui sont exemptes de mécomptes et ne coûtent rien, celles qui portent le cachet du sublime ouvrier qui ne peut se tromper, lui, sont les améliorations qui viennent directement des lois de la nature.

Digitized by Google

L'homme doit aider au travail de la végétation, mais il ne faut pas que, sous prétexte d'assistance, il en bouleverse les inexorables conditions. De ce côté donc le rôle du crédit foncier serait nul.

— III —

On attache trop d'importance à cette solution, on la fait peser d'un poids si lourd dans les reproches qu'on adresse à notre agriculture que nous devons ne pas laisser passer une objection sans la résoudre.

Nier l'importance et l'impulsion que doit donner le crédit à l'agriculture, c'est comme si vous méconnaissiez, disent les partisans du crédit agricole, la salutaire influence des engrais sur la végétation. Le crédit et le fumier sont les colonnes d'Hercule de toute l'économie agricole ; l'un vivifie, surexcite, met en mouvement les forces qui concourent à la production ; l'autre fait partie intégrante de la végétation. C'est comme du sang généreux dans les veines du corps humain.

Pour répondre à cette objection, il faut la supposer résolue.

Digitized by Google

Grâce donc à l'organisation du crédit agricole, les propriétaires n'ont plus de prétexte pour retarder cette ère nouvelle, cet âge d'or de l'agriculture qui doit décupler la production et donner à tous et en abondance les subsistances, les matières premières, tout ce qui peut être utile au parfait bien-être d'une nation.

Si larges que nous fassions les concessions, nous ne pouvons cependant écrire que cette félicité parfaite sera complète ; avec toute notre bonne volonté, nous ne pouvons trouver dans l'*Eldorado*, les pièces de bois indispensables à notre marine et à nos constructions terrestres. Mais, disent les économistes, l'industrie y pourvoira, passons.

Donc, voilà l'agriculture qui dispose de ressources immenses et à bon marché, à vil prix si vous voulez. Les douze milliards que doivent les propriétaires sont triplés, le crédit va jusqu'à la valeur totale de la propriété foncière; que font alors les agriculteurs? Ils ne font et ne peuvent rien faire, quant à présent: nous allons le prouver.

Le maximum de la production de la terre ne peut être atteint qu'en remplissant trois conditions indispensables: 1° en opérant sur un milieu convenable comme superficie et qualité, c'est-à-dire, en cultivant une propriété qui réunisse toutes les conditions de fertilité, dans laquelle les prés, les pacages, les champs, les bois, les diverses natures de sol se prêtent mutuellement appui et sont réparties dans

Digitized by Google

une proportion qu'indique la science et que sanctionne la pratique ; 2° à la condition de cultiver avec la plus grande perfection et la plus grande économie, c'est-à-dire, de remplacer la culture à bras par le travail des bêtes de somme, la bêche par la charrue et autres instruments aratoires ; 3° à la condition d'entretenir et nourrir le plus de bétail possible pour avoir la plus grande masse d'engrais possible, c'est-à-dire, de faire consommer toute la récolte fourragère et de porter cette récolte à la dernière limite maximum.

Ces exigences, *sine quâ non*, sont-elles remplies par la propriété foncière, telle qu'elle existe aujourd'hui en France ? Qui osera le prétendre ? Parce que vous aurez le crédit, ferez-vous disparaître le morcellement insensé qui ruine notre pays, ne l'accélérerez-vous pas au contraire, si c'est possible ? Augmenterez-vous votre bétail ? Comment pourrez-vous le nourrir en présence de la disette toujours croissante du fourrage, de l'absence presque complète de pacages de quelque étendue ? Et lorsque le bétail ne vous est pas possible, comment pourrez-vous fumer vos terres et récolter des céréales ?

La prétendue science moderne vous parlera à ce sujet des engrais pulvérulents, de la stabulation continuelle, de l'introduction des racines pour la nourriture du bétail, des graines oléagineuses, des matières fermentées, que savons-nous ? L'homme est ingénieux devant la pénurie et la misère ; mais si loin

Digitized by Google

qu'il pousse les stratagèmes, il y a des lois qu'il ne peut violer et devant lesquelles il est forcé de reconnaître son impuissance. L'expérience fait tous les jours justice de ces folies et nous devons, à ce sujet, reconnaître le gros bon sens de nos agriculteurs; de pareilles tentatives les égaient plus qu'elles ne les convainquent.

Nous avions donc raison d'écrire plus haut que, quant à présent, l'efficacité du crédit agricole était une utopie.

— IV —

Mais étudions cette question sous un autre aspect; voyons quel a été le rôle du crédit foncier dans le passé; recherchons s'il a produit quelque bien, si l'agriculture a beaucoup, peu ou point profité des douze milliards de dettes dont elle est actuellement grevée.

L'histoire de l'emprunt foncier s'adapte de tous points à notre histoire politique, financière, industrielle et commerciale. Lorsque les sphères de la politique ont été calmes, qu'il y a eu de l'ordre dans les idées et dans les esprits, que les factions sont devenues moins entreprenantes, la dette foncière a

Digitized by Google

peu augmenté. Il n'en a pas été ainsi à nos époques de troubles et de révolutions. A la première oscillation, les transactions s'arrêtent, le crédit se resserre, la situation financière de chacun se liquide, et les propriétaires sont alors obligés, faute de crédit, ou parce que celui qui leur avait été fait se retire, de convertir leurs dettes en obligations hypothécaires.

L'histoire financière, elle, indique une première source de ruine, la plus condamnable de toutes assurément, c'est que les propriétaires, dans le désir d'accroître leurs domaines, poussés par cette manie de la terre qui est une maladie souvent incurable, usent leur dernière ressource, leur dernier écu dans des acquisitions inutiles. Vienne un retard dans la vente de la récolte, des dépenses de famille imprévues, une catastrophe dans l'économie du ménage, et il faut recourir à l'emprunt. Ajoutons aussi à cette faute l'illusion du crédit qui pousse tant de malheureux à acheter des propriétés payables à terme. Il semble alors à l'acquéreur que le jour du paiement n'arrivera jamais ; dix ans lui paraissent une éternité et il va, achète, brocante, sans s'apercevoir qu'il marche à sa ruine. Et comment en serait-il autrement ? Sa propriété ne rapporte qu'une faible portion des intérêts qu'il faut payer ; partant, un premier déficit qui s'accumule, grandit d'année en année, suit l'effrayante progression des intérêts composés, et accumule, pour le jour du remboursement, un second capital qui,

Digitized by Google

quelquefois, fait plus que doubler, en moins de dix ans, la première somme empruntée. La dette hypothécaire se perpétue en grandissant jusqu'au jour de la vente volontaire ou forcée, qui, dans l'un comme dans l'autre cas, se traduit par le ruine du propriétaire.

Il faut aussi dire que, depuis 1814, et après les grandes fortunes qui se firent comme par miracle sous l'influence des prodigieux événements d'alors, beaucoup de propriétaires en France sont sortis de leur calme spécialité pour se jeter dans les spéculations hasardeuses des jeux de bourse. Cette passion qui a été et sera encore longtemps, nous le craignons, une cause de ruine pour beaucoup de familles, a surtout alléché et débauché la classe des propriétaires. Un négociant qui jouerait à la bourse sait très-bien que, du jour où ce fait sera connu, son crédit est mort à tout jamais, et le crédit, c'est l'âme du négoce, c'est souvent tout le fonds de roulement d'une importante maison de commerce. Les négociants s'abstiennent donc généralement de toucher à ce genre de spéculation. Les propriétaires n'ont pas été aussi prudents, et les sommes parties de province pour aller s'engouffrer dans l'abîme des jeux de bourse sont vraiment effrayantes. Les confidences des receveurs généraux apprendraient à ce sujet des choses précieuses sur les propriétaires ; à leur défaut MM. les agents de change près la bourse de Paris seraient là pour vous

Digitized by Google

dire que plus des trois quarts de leurs clients sont des propriétaires et que souvent les couvertures qu'ils exigent sont le produit d'une grosse hypothèque prise en bonne et due forme.

— V —

Depuis le célèbre écossais Law, les financiers de la France ont toujours tenu à la disposition des imbéciles des moyens simples, faciles et attrayants de ruine. Cette grossière pipée se continue depuis cent trente ans ; quand le piège est usé ou trop connu, l'agiotage passe à un autre tour. Law, avec son monopole du commerce avec l'Inde, la Chine et le Mississipi, la fabrication des monnaies, etc., créa vingt-cinq millions d'actions qui montèrent à quarante fois leur valeur primitive, pour retomber en peu d'années à zéro. Le total de cette émission a été de 2,696,400,000 livres, et ce sont les propriétaires du sol qui en ont fait les frais. L'aristocratie fut la première victime de l'effroyable cataclisme produit par le système de Law; la démocratie revint de la rue Quincampoix dans les

Digitized by Google

carrosses de la noblesse; les valets du matin prenaient la place de leur maître le soir. La fièvre de l'agiotage déplaça toutes les conditions sociales et ne contribua pas peu à préparer la terrible révolution qui devait éclater plus tard.

Après le système de Law, nous eûmes les assignats et mandats territoriaux de sinistre mémoire. Le 19 février 1796, le jour où la planche des assignats fut brisée, il en avait été émis pour 45 milliards. La loi du cours forcé, avec la guillotine pour porte-respect, mit le comble à l'odieux d'une banqueroute sans précédents connus.

Les propriétaires, les producteurs firent les frais de cette saturnale financière. Grâce au cours forcé, les malheureux producteurs furent obligés de livrer pour de misérables chiffons de papier toutes leurs récoltes. Ils eurent beau hausser le prix des denrées et demander 600 francs d'une livre de beurre et 50 francs d'un œuf, la dépréciation et la chute des assignats les surprirent les mains pleines de ces valeurs mortes que nos pauvres cultivateurs conservent encore, caressant la folle illusion d'un remboursement ou d'une indemnité.

L'Empire n'usa que de la chair à canon. Grâce au génie de Napoléon, le grand livre de la dette inscrite enregistra peu d'émissions d'emprunt; l'Empereur quitta la France ne laissant qu'un budget de 850 millions.

Digitized by Google

La Restauration vit prendre aux jeux sur les fonds publics français et étrangers, dont nous avons déjà parlé, une extension déplorable; il y eut aussi un peu d'engouement à l'endroit des canaux et exploitations de mines.

Il appartenait au gouvernement de Juillet, au principe immoral des intérêts matériels, de développer outre mesure cette fureur d'agiotage, de spéculations hasardeuses et souvent chimériques. Après les trois ou quatre soubresauts de la rente dès 1830, les différences étant devenues insignifiantes et indignes de surexciter les spéculateurs, on vit poindre à l'horizon financier les sociétés en commandite. Le piège était trop bien tendu, l'amorce trop séduisante pour ne pas voir tout aussitôt arriver ces bons et innocents propriétaires qui ne soupçonneront jamais, tant leur vie est généralement simple et patriarcale, les étonnantes roueries qui furent employées alors et dont ils ont été victimes.

Ce fut pendant plusieurs années comme une vaste curée; les sociétés en commandite se formaient comme par enchantement et sur les plus frivoles prétextes; il pleuvait des millions de la province sur Paris. Tout d'abord les bénéfices furent magnifiques, on distribua des dividendes superbes, fabuleux! Sur certaines valeurs la hausse fut miraculeuse, comme les dividendes: on s'arrachait les actions. Cependant, un beau jour, il y eut un immense éclat de rire qui partit de Paris

Digitized by Google

et consterna la province, le tour était fait, la mèche du dividende anticipé était éventée, le prix des actions ne dégringola pas alors peu à peu, successivement, il tomba tout-à-coup et à plat. Cette dure leçon qui envoyait les coupons d'actions des sociétés en commandite rejoindre les billets de la banque royale de Law, les assignats, mandats territoriaux et bordereaux d'agents de change, ne devait pas être la dernière. On riait encore à la bourse de Paris de l'actionnaire et de sa virginale candeur, lorsqu'il fut question de chemins de fer. Ce fut la même fureur, les mêmes égarements, les mêmes vols. Le gouvernement, au lieu de prendre vigoureusement en main cette affaire, la laissa dans les griffes crochues des industriels qui s'en servirent pour battre monnaie en province à l'aide d'une hausse factice; aujourd'hui, chacun sait où en est cette affaire, le gouvernement est tous les jours obligé d'intervenir pour sauver d'une ruine complète des administrations fondées sur des bases vicieuses et incapables, faute de ressources suffisantes, de se soutenir par elles-mêmes.

Au premier janvier 1849, les pertes sur les chemins de fer français étaient évaluées à plus de neuf cents millions.

Digitized by Google

— VI —

En résumé, le propriétaire-producteur, celui de la fortune et du travail duquel émane toute richesse, a supporté presque seul les grosses folies des spéculations hasardées. De là vient une bonne portion de la dette hypothécaire. Cette cause, jointe à celle des acquisitions payables à long terme, et, il faut bien le dire, de cette tendance vers un luxe et un confortable exagéré et ruineux, n'ont pas peu contribué, les impôts de toute nature aidant, à prolonger les possesseurs du sol dans la déplorable position où ils sont en ce moment.

La propriété foncière, en France, est évaluée à cinquante milliards qui produisent à peine un milliard cinq cent quatre-vingt millions de revenus. Si de ces un milliard cinq cent quatre-vingts millions, vous retranchez les intérêts de la dette hypothécaire, qui sont de plus de sept cents millions, trois cents millions d'impôt foncier et deux cents millions de frais d'enregistrement, il restera tout au plus trois cent quatre-vingts millions de revenus, pour subvenir à tous les besoins des vingt-huit millions d'âmes.

Digitized by Google

C'est en présence d'une pareille agonie que les économistes, méconnaissant les enseignements du passé, reviennent à la charge et demandent à grands cris l'organisation du crédit foncier.

La révolution de Février a donné une nouvelle vigueur à ces réclamations ; l'assemblée constituante, à peine installée, a été saisie de diverses propositions à ce sujet. Le comité d'agriculture, avec une bonne volonté digne d'une meilleure cause, s'est mis courageusement à l'œuvre et il est accouché, après un enfantement des plus laborieux et avec le secours de M. Flandin pour rapporteur, d'un projet d'émission de deux milliards de *papier monnaie hypothécaire*.

Il faudrait cependant un peu s'entendre. Si la propriété foncière n'a point été améliorée, a périclité même d'une façon désastreuse après avoir emprunté douze milliards, qu'elle doit à l'heure qu'il est, comment sera-t-elle sauvée en empruntant encore deux milliards seulement ?

Mais, dit-on, les douze milliards empruntés par la propriété, de votre propre aveu, n'ont pas servi à l'agriculture. La terre n'a été que le prétexte, la garantie et nullement la cause de ce colossal emprunt.

Cela est vrai. Notre conviction profonde, basée sur des études sérieuses et un examen attentif des faits, nous a démontré que la dette hypothécaire n'a point été contractée en vue d'aucune amélioration agricole

Digitized by Google

durable. Nous allons même plus loin : nous nions, quant à présent, l'efficacité du crédit pour régénérer la propriété foncière, par cette raison que le morcellement excessif est un obstacle infranchissable, que votre remède s'appelle crédit foncier ou progrès.

Émettre deux milliards de papier-monnaie hypothécaire! mais la commission du crédit foncier dont M. Flandin a été le rapporteur n'y pensait pas. Quoi! encore du papier-monnaie, et au moment où il est constaté que depuis la révolution de février le crédit est mort, que les transactions ne se font plus qu'au comptant ou à très-courtes échéances! Mais vous savez bien qu'il est une vérité financière qui dit que *le papier chasse le numéraire;* vous savez bien que, du jour où vos deux milliards auront été mis en circulation, il y aura éclipse totale de valeurs monnayées et catastrophe épouvantable.

Pour un moment, nous vous accordons que cette prodigieuse émission de papier-monnaie se soit faite sans trouble, sans encombre. Dans cette hypothèse, que serait-il arrivé? Il serait arrivé que cette émission aurait donné de nouveaux aliments, de nouvelles facilités à la fièvre des spéculations hasardeuses, aux entraînements d'une société qui méconnaît son milieu pour se répandre et déborder en dehors de ses limites naturelles.

— Améliorer les conditions de culture, voilà le but, dit-on.

Digitized by Google

Mais il faudrait avant tout supprimer le morcellement qui désole et ruine la propriété. Vos deux milliards de papier-monnaie hypothécaire appliqués à l'agriculture, à ce sol divisé qui fait ressembler la carte de France à une carte d'échantillons, ce serait vouloir subdiviser encor à l'infini cette terre déjà trop émiettée.

Et d'abord, comment vos deux milliards seraient-ils distribués? qui voudrait les prendre et s'en servir? Si vous deviez avec cette maigre ressource éteindre complètement la dette hypothécaire, sans faire manquer le débiteur aux engagements pris avec son créancier, nous vous comprendrions. Mais, avec cette somme, vous ne transformeriez qu'un sixième de la dette hypothécaire, ce qui équivaudrait, pour les cinq sixièmes restant, à une ruine totale, à une liquidation genérale dont on ne peut sans frémir envisager les épouvantables conséquences.

— VII —

— Nos deux milliards seraient surtout destinés à solder les frais d'un vaste système d'irrigation et de desséchement, à faire pénétrer partout la fécondité et la vie, à donner à l'agriculture les vastes et insalubres marais, les étangs, les lais de mer; à féconder ces

Digitized by Google

immenses superficies encore inexploitées qui couvrent certaines parties de la France, à reboiser les pentes de nos montagnes, etc.

Solder les frais d'un vaste système d'irrigation et de desséchement, nous le voulons bien en théorie; mais, dans la pratique, nous déclarons la chose impossible. Nous nions, tout d'abord, que dans les circonstances actuelles et de bien longtemps il soit possible à aucun gouvernement, quel qu'il soit, de soutirer à une nation deux milliards. En second lieu, avancer une pareille proposition, c'est émettre une hérésie. Quoi ! pour rectifier en France le plus petit chemin de communication, de petite vicinalité, il faut les interminables difficultés de l'expropriation forcée pour cause d'utilité publique, il faut recourir à des courbes de toutes les dimensions, à des stratagèmes de construction sans nombre et vous pensez que lorsqu'il s'agira de conduire les eaux d'un point à un autre pour les distribuer, lorsqu'il faudra suivre sur une longue étendue les inflexibles lois du niveau ou d'une pente presque insensible, vos veines liquides franchiront impunément d'innombrables parcelles ? Mais les parcelles insignifiantes dont se compose le sol de la France ne seront jamais assez riches pour faire les frais d'un simple empellement. Nous ne disons pas d'un nivellement général ou pour chaque parcelle ; nous ne parlons pas de l'écoulement des eaux énervées qui ont servi à raviver la végétation ;

Digitized by Google

nous négligeons ces myriades de difficultés pratiques que les hommes de cabinet résolvent imperturbablement d'un trait de plume, mais qui, malheureusement, n'ont pas une solution aussi facile sur le terrain.

Ce qui est dit pour les irrigations s'applique de tous points aux desséchements. C'est la même opération en sens inverse, et voilà tout. Et puis, pour que les dépenses d'une irrigation ou d'un desséchement soient justifiées, il faut qu'elles soient profitables ; sans cela, vous avez créé d'innombrables causes de disputes et de procès pour n'arriver qu'à un résultat négatif. Or, avec le morcellement excessif, les bienfaits de l'irrigation sont contestables, d'autant plus contestables que nous avons vu que les prés et prairies artificielles tendaient tous les jours à disparaître.

Quant à la question du reboisement des montagnes, il serait utile d'y appliquer d'assez fortes sommes, mais ce n'est pas en présence d'un budget en déficit de plus de six cents millions que nous devons songer à d'aussi considérables dépenses, même avec la ressource de l'emprunt, si toutefois un emprunt est encore possible.

Digitized by Google

— VIII —

Résumons cette première partie de notre travail à propos de l'organisation du crédit foncier, puis nous formulerons nos idées sur cette question.

L'organisation d'un vaste système de crédit foncier serait *peut-être* un grand bienfait si, comme en Allemagne et en Pologne, elle pouvait s'appliquer à un sol ayant quelque consistance, présentant, non de vastes propriétés, mais des superficies moyennes et sagement aménagées.

Avant tout, il faut en France reconstituer peu à peu, presque insensiblement, la moyenne propriété, ce qui ne saurait avoir lieu que par l'effet d'une loi très-modérée, très-surveillée, afin d'en réprimer les écarts et pour qu'elle ne dévie pas du rôle bienfaisant qu'elle est appelée à jouer ;

Faire liquider, au moyen d'un fonds d'amortissement sagement calculé, la dette hypothécaire qui n'a jamais été un avantage et qui est toujours un danger ;

Se bien pénétrer et bien faire comprendre aux masses que ce n'est pas avec de l'argent qu'on fait de l'agriculture, mais avec un système invariable de culture fortifiante, un système terre à terre, exempt

Digitized by Google

de toutes les supercheries fantastiques d'une science qui fait de l'alchimie agricole et rien de plus ;

Repousser énergiquement, comme l'a fait la Constituante de 1848 et la Législative de 1849, toute proposition d'émission de papier-monnaie, que ce papier porte le nom de papier-monnaie hypothécaire, de lettres de gage, de billets à rente, qu'il soit émis par une association territoriale, par une caisse centrale ou par une banque de circulation ; — se bien souvenir à ce sujet des billets de la banque de Law, des assignats et mandats territoriaux qui, à tout prendre et bien considéré, valaient mieux, offraient moins de dangers et plus de garanties que le papier-monnaie hypothécaire du comité du crédit foncier ;

Ne pas ajouter plus d'importance qu'il ne faut aux systèmes d'irrigation et de desséchement ; le premier de ces systèmes demandant, dans l'application, une pratique consommée ; le second, ne laissant aujourd'hui que peu de chose à faire ; l'industrie particulière sachant très-bien, toutes les fois que cela peut être praticable, tirer parti des terrains ayant quelque valeur.

Quant aux lais de mer, les éléments et les lois de la nature donnent, à ce sujet, une leçon précieuse aux hommes. Lorsque la mer se retire d'une plage, la végétation s'en empare lentement, progressivement, avec majesté, si cela se peut dire ; vouloir chercher à hâter ce travail d'atterrissement par des digues, c'est

Digitized by Google

s'exposer aux plus ruineux mécomptes. Non seulement la mer soulevée brise les barrières qu'on lui oppose, mais encore le sol qui a été enclavé, n'étant pas mûr, c'est-à-dire, n'ayant pas acquis le degré de consistance et de transformation qu'exige la végétation, se refuse, souvent pendant longtemps, à donner aucune récolte. Cette dure leçon, qui s'est déjà renouvelée plusieurs fois, a dégoûté pour longtemps, nous l'espérons du moins, ces vastes entreprises, aux énormes capitaux, qui s'étaient formées dans le but de mettre en coupe réglée les rivages de la mer.

— IX —

L'histoire de l'agriculture en France, dans le monde entier, fortifie nos assertions au sujet du crédit comme inefficacité de moyens d'action. Nous ne connaissons pas un peuple de l'antiquité, pas une nation moderne qui se soit servie du crédit pour arriver à fonder, développer et améliorer son agriculture. Dans l'ordre de la création se présente d'abord le règne végétal, puis le règne animal, et enfin, lorsque tout eut été préparé pour la nourriture et les besoins de l'homme, Dieu le créa le dernier.

L'homme a donc, tout d'abord, trouvé sur la terre, et en abondance, tout ce qui lui était nécesaire ; ce

Digitized by Google

n'est que plus tard, avec les progrès de la population et de la civilisation, pour satisfaire des besoins imprévus, qu'il a été obligé de transformer, par son industrie, certains produits pour les mettre en rapport avec de nouvelles exigences. C'est ainsi qu'en avançant en civilisation, des transformations radicales ont été opérées sur les matières premières; mais la base de l'alimentation est toujours restée la même, ou plutôt, de purement végétale qu'elle était d'abord, elle est devenue végétale et animale, parce qu'il a fallu cette augmentation de nourriture pour parer à l'accroissement de la population et récupérer ainsi les forces dépensées dans un labeur plus considérable.

L'agriculture anglaise, mieux entendue, selon nous, n'a point usé du crédit pour se transformer et arriver au degré de supériorité incontestable qui la distingue. Lorsque les Danois envahirent l'Angleterre ils la soumirent à leur système féodal absolu, et la propriété a peu varié dans ce pays depuis ce temps-là. Aussi voyons-nous l'agriculture anglaise prospérer alors que la nôtre périclite. Ce n'est pas un peuple aussi intelligent que le peuple anglais qui viendra demander la division des propriétés, l'émiettement du sol!

En Angleterre, la propriété, après quelques tentatives, quelques oscillations, s'est assise sur sa véritable base, c'est-à-dire, que chaque lord a partagé ses immenses domaines en corps de ferme réunissant les conditions les plus favorables à une bonne culture.

Digitized by Google

Cet aménagement de la terre n'a point été, comme chez nous, l'effet du hasard, du caprice, de l'ignorance ou de la cupidité; ce n'est au contraire qu'à la longue, après un mûr examen et une profonde expérience pratique, que les corps de ferme ont été formés. Les résultats de plusieurs années ont servi de guide pour les années suivantes, et ce n'est que lorsque toutes les forces qui concourent à l'ensemble d'une vaste exploitation ont été définitivement réglées, que la propriété, aussi complète que possible, a pu être affermée avec avantage pour le propriétaire et le fermier.

En Angleterre les baux sont toujours à très-long terme, ce qui indique surabondamment que le fermier attend moins son bénéfice des capitaux qu'il veut employer que des progrès très-lents et très-sûrs qui viennent naturellemeut d'une culture qui ménage, en les améliorant, toutes les forces du sol.

La grande loi de l'équilibre foncier ne peut être méconnue. Toutes les natures de terrain, toutes les natures de culture se prêtent mutuellement appui. Diviser ces forces, c'est anéantir la puissance de chacune d'elles. Ce principe, qui sera éternellement vrai pour toutes les choses d'ici-bas, ne peut pas plus être méconnu en agriculture qu'en industrie, en commerce, dans les sciences et dans les arts.

Le crédit foncier aurait-il la puissance de rapprocher, de mettre dans la même main, les minimes

Digitized by Google

parcelles qui composent la propriété en France? évidemment non ; le crédit aurait au contraire pour premier effet de hâter, si cela est possible, le grand travail de décomposition et d'éparpillement de notre sol. Ce serait un nouvel aliment donné à cette rage de possession, à cette manie de propriété qui ruine tant de gens, tout en nous privant de nos plus précieuses ressources.

La création de la moyenne propriété, voilà où doivent tendre tous les efforts du législateur bien inspiré. C'est avec la moyenne propriété que vous trouverez réunis tous les éléments qui concourent à la production ; c'est avec la moyenne propriété que toutes les améliorations sages et peu dispendieuses sont possibles ; c'est la moyenne propriété qui occupe le plus de bras et en sait faire le plus noble usage; c'est celle aussi qui peut donner le plus facilement le minimum des frais avec le maximum de produits, conditions heureuses et qui rehaussent d'autant le résultat final.

Plus loin, nous dirons comment nous comprenons la moyenne propriété et comment il serait facile d'y arriver sans secousse, à l'insu de tous, sans blesser aucun intérêt, sans violenter aucune prédilection, tout en maintenant une sage et fructueuse liberté.

Digitized by Google

— X —

Continuons notre examen par l'étude du système d'organisation du crédit foncier proposé par M. Wolowski, un des esprits les plus droits et les plus consciencieux de la France moderne. Le savant professeur du Conservatoire des arts et métiers ne propose pas une invention : ce qui vaut beaucoup mieux, il apporte une expérience. M. Wolowski montre les avantages du crédit déjà pratiqué en Allemagne et en Pologne et l'assimile à la création de nos caisses d'épargne.

« Cette combinaison du crédit territorial, bien organisé, avec les caisses d'épargne, aurait des avantages dont les résultats seraient immenses. Non seulement elle offrirait aux fonds des caisses d'épargne un emploi solide, commode, mais encore elle viendrait en aide à l'industrie fondamentale, à l'industrie mère de toutes les autres, à l'industrie du sol. »

Nous pensons, avec toute l'humilité qui convient à l'élève devant le maître, que M. Wolowski se trompe lorsqu'il propose de faire servir à alimenter le crédit foncier les fonds déposés aux caisses d'épargne. Les fonds déposés aux caisses d'épargne sont essentiellement peureux et mobiles ; à la première crise, c'est

Digitized by Google

un sauve-qui-peut général, c'est une panique, chacun veut être remboursé. Déjà, en France, et par deux fois, nous avons été témoins d'assauts de ce genre et ce n'est qu'avec l'aide d'énormes sacrifices que le Gouvernement a pu parer aux nécessités d'un remboursement immédiat. Les mauvais jours de 1848 sont encore présents à notre mémoire, et il a fallu tout l'appât d'un bénéfice énorme, il a fallu violer les statuts pour arriver à désintéresser toutes les demandes. La rente s'étant soutenue, ayant monté même, l'illégalité commise en mars n'a eu que de bons résultats pour les déposants, mais ça été en définitive au détriment de nos finances qui ne supporteraient pas souvent de pareilles saignées.

D'un autre côté, en nous reportant à ce que nous avons dit plus haut, à quoi servirait le crédit le mieux organisé, puisqu'il est démontré qu'il ne peut pas profiter à l'agriculture ? Si le crédit foncier devait et pouvait agglomérer les parcelles improductives, nous n'aurions rien à dire, nous serions même un de ses plus grands partisans ; mais, bien au contraire, l'activité du morcellement a toujours été en rapport direct avec l'abondance des capitaux et ce n'est qu'aux époques de crise que vous voyez baisser les droits d'enregistrement pour acquisitions, ce qui indique d'une manière infaillible qu'il y a un temps d'arrêt dans l'émiettement du sol.

Et puis, pour prêter sur gage, il faut que le gage

Digitized by Google

existe, ait une certaine consistance, une valeur, et que ce ne soit pas une garantie dérisoire, de la poussière de propriété plus onéreuse qu'à bénéfice. Dans son projet, M. Wolowski détache du grand livre de la dette foncière des obligations de 100 francs, ce qui rend le crédit hypothécaire illusoire pour près des trois quarts des parcelles, surtout si, à ces 100 francs, vous ajoutez les frais d'expropriation qui sont de 3 à 400 francs.

En définitive, tournons toutes nos forces vers un aménagement plus rationnel de notre sol, reconstituons la moyenne propriété, faisons liquider la dette hypothécaire et alors, seulement alors, il sera temps, si nous en avons besoin, de nous occuper de l'organisation du crédit foncier. Jusque-là, soyons très-circonspects de nouveaux systèmes financiers, systèmes qui font peser une juste suspicion sur les prêts hypothécaires et rendent intolérable la position déjà assez fâcheuse des propriétaires grevés. Le décret du Gouvernement provisoire, fort heureusement rapporté par l'assemblée Constituante, a frappé d'un rude coup les malheureux débiteurs qui ont été pendant près de six mois sous le coup d'un remboursement immédiat ou du sacrifice d'un pour cent exigé des capitalistes par le Gouvernement provisoire.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE NEUVIÈME.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

— I —

L'enseignement agricole doit aussi être, suivant quelques docteurs, un grand remède aux maux qui désolent notre agriculture. Grâce à l'organisation de l'enseignement agricole, nos populations rurales vont tout-à-coup abandonner les vieux systèmes, la vieille routine qui s'oppose au progrès. Par l'enseignement agricole nous allons élever, comme en pépinière, toute

Digitized by Google

une génération de jeunes hommes instruits, experts en théorie, passés maîtres dans la pratique.

Le décret adopté par l'assemblée Constituante comporte trois degrés : 1° un institut agricole, comme qui dirait l'école polytechnique de la culture, une académie au petit pied, un vaste laboratoire en plein vent où s'expérimenteront toutes les nouvelles méthodes, toutes les nouvelles plantes, tous les nouveaux engrais, où on accumulera comme dans une ménagerie tous les animaux domestiques pour les comparer entre eux, déterminer leurs aptitudes, connaître leurs qualités, leurs défauts, leur propension au travail ou à l'engraissement ; enfin un institut où, comme dans un vaste musée, on rassemblera tous les instruments utiles à l'agriculture, toutes les inventions plus ou moins ingénieuses de la mécanique agricole. C'est de cette haute école que sortiront les savants chargés de diriger ou de professer dans les fermes régionales ce second degré de l'enseignement agricole.

La ferme régionale sera comme le petit modèle de l'institut agricole, elle aura surtout pour mission d'expérimenter les systèmes applicables à la région où elle aura été posée. Ce sera comme une école normale d'instituteurs. C'est de la ferme régionale que sortiront les maîtres valets chargés de diriger l'enseignement théorique et pratique dans les fermes-écoles, ce troisième et populaire degré de l'étude de l'enseignement agricole.

Digitized by Google

La ferme-école sera l'école primaire de l'agriculture. De jeunes enfants apprendront là leur métier de cultivateurs, toutes les connaissances sommaires utiles à de simples laboureurs. L'enseignement sera surtout beaucoup plus pratique que théorique. En un mot, tous les efforts tendront à créer de bons maîtres valets, des agents capables de seconder les chefs d'exploitations ou de diriger au besoin un corps de ferme.

— II —

On le voit, le projet de M. Tourret est assez rationnel; il gradue avec intelligence le niveau des connaissances nécessaires à un bon enseignement agricole, il met à la portée des cultivateurs des moyens simples, faciles, exempts de toute charge. Cependant, hâtons-nous de le dire, nous avons la conviction que tous ces efforts seront perdus. On aura encore dépensé des sommes énormes en pure perte, et voilà tout.

D'abord l'institut national agricole qui doit être fondé à Versailles n'aura-t-il aucun danger? A part les professeurs qu'il doit fournir pour alimenter les

Digitized by Google

fermes régionales, nous craignons que ce ne soit encore là une création qui fera des victimes en égarant, dans le dédale des innovations ruineuses, bien des agriculteurs. A l'institut de Versailles, grâce aux fonds de l'État, on expérimentera, on fera de la science, de l'alchimie agricole. Pour un résultat exceptionnel, d'une application pratique difficile, d'un avantage douteux, on lancera de nouveau nos agriculteurs aux abois et faciles à l'illusion, comme tous les gens qui en sont aux expédients, dans de nouvelles tentatives qui se traduiront par des pertes certaines, énormes.

Dans notre pensée, il y a assez d'expériences de faites comme cela; il serait grand temps de revenir, dans l'intérêt de la production et des producteurs, aux saines et vulgaires pratiques de l'ancienne culture, modifiée cependant en certains points sanctionnés par la pratique. L'expérience qui sera vraie à Versailles, parce que dans cette capitale de la science agricole rien n'aura été négligé pour arriver à une bonne solution, sera moins vraie à Orléans, fausse à Bordeaux, absurde à Bayonne. Ceci s'explique naturellement et logiquement par les conditions différentes, entièrement contradictoires, que vous rencontrerez en changeant le milieu où aura été fait l'expérience. M. Tourret, alors ministre de l'agriculture et du commerce, le reconnaissait lui-même lorsqu'il écrivait aux Préfets : « Il est une foule de cas où les conditions économiques de la culture offrent une telle différence

Digitized by Google

d'un arrondissement à l'autre, que le système reconnu le meilleur pour celui-ci, devient dangereux ou impraticable pour celui-là. »

A quoi servira donc l'institut de Versailles? Les faits acquis dans le département de Seine-et-Oise seront-ils vrais dans les départements des Bouches-du-Rhône ou du Nord? Evidemment non; ce qui n'empêchera pas certains agriculteurs entreprenants de chercher à vous imiter et cela sans se douter que les importantes conditions de climat et de sol ne sont plus les mêmes. Il est difficile de se faire une idée du nombre des victimes faites par la science agricole, personne ne voulant tenir compte des milieux. On croit un résultat constaté, acquis, vite on se hâte de l'appliquer coûte que coûte, vaille que vaille, quitte à reconnaître plus tard qu'on s'est grossièrement trompé.

En agriculture, autant de parcelles, autant de cultures; il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de loi générale, invariable. Les conditions de la production se modifient à l'infini, comme le sol, comme les climats, comme les produits eux-mêmes.

Digitized by Google

— III —

— L'institut formera de savants et excellents professeurs, disent les partisans de cette nouvelle création. Savants professeurs, oui ; excellents, non. En arrivant dans les fermes régionales, ces messieurs auront toute une éducation pratique à faire, leur science sera comme dépaysée en changeant de contrée, de climat, d'hommes, d'habitudes. Il en sera de même des chefs de pratique que vous sortirez des fermes régionales pour les envoyer dans les fermes-écoles, des apprentis des fermes-écoles que vous renverrez dans leurs foyers. Personne ne sera propre au milieu sur lequel il doit exercer ; de là naîtront de graves mécomptes.

La meilleure école d'agriculture, selon nous, est encore celle du foyer domestique, celle que dirige le chef de famille, celle dont la pratique est enseignée par le père à son enfant. Un bon agriculteur ne s'improvise pas ; il n'est point indifférent de lui mettre dans les mains un livre ou un fouet, de l'envoyer à la

Digitized by Google

ferme-école ou au champ garder les troupeaux. Dans ce métier, plus que dans tous les autres, il est indispensable de prendre au commencement. Du faible enfant qui conduit et garde quelques brebis au vigoureux toucheron qui dirige seul et avec aisance, à l'aide d'un chien, un troupeau de bœufs, il y a toute une école d'apprentissage, de rubriques, de tours d'adresse, qu'on ne connaît qu'après avoir souvent et longtemps pratiqué.

Il en est ainsi de toutes les choses agricoles ; les plus vieux cultivateurs, les plus expérimentés dans la pratique ont toujours quelque chose à apprendre, parce que rien n'est varié, mobile et inconnu comme les phénomènes de la production, comme les mystères de la nature.

L'instruction agricole est utile, personne ne le nie, mais à quoi servira-t-elle devant l'excessif morcellement de notre sol ? Nous avons vu qu'aucune amélioration, aucun progrès n'était, quant à présent, possible. Alors que devient toute cette demi-science prodiguée en pure perte ? N'est-elle pas un danger ? Au lieu de guider l'agriculteur, ne peut-elle pas l'égarer, le fourvoyer, tout au moins, dans les voies ténébreuses des tentatives.

Digitized by Google

— IV —

Après la révolution de Février, on a absolument voulu faire quelque chose de nouveau pour l'agriculture. Les organes de la publicité, les comices agricoles, les sociétés et congrès régionaux avaient crié si haut et si fort que l'ignorance des masses était un obstacle infranchissable, invincible pour le progrès, que, tout de suite on s'est hâté de créer un remède excellent pour une propriété compacte et pour un peuple chez lequel l'instruction élémentaire serait la généralité et non une rare exception.

On le voit, chez nous, c'est toujours le même esprit qui pousse aux mêmes fautes ; on met toujours la charrue avant les bœufs, le progrès avant les moyens pratiques de l'organiser. De là les mécomptes de toutes sortes qui viennent sans cesse et toujours assaillir et perdre toutes les améliorations.

Prenez la statistique de l'instruction primaire et voyez combien peu d'enfants jouissent des bienfaits de l'éducation élémentaire, et vous aurez la conviction

Digitized by Google

qu'il faudra bien du temps et de la peine pour atteindre le chiffre du nombre des élèves fixé pour chaque ferme-école ? Il y a déjà à ce sujet en France, cela est triste à constater, une complète indifférence dans nos campagnes. Quoi qu'on en dise, nos cultivateurs avec leur admirable bon sens ne voient pas bien les avantages d'une éducation professionnelle qu'il faudra presque voir recommencer lorsque les enfants instruits dans les fermes-écoles retourneront dans leur village.

Les fermes-écoles sont pour le budget une charge énorme ; chaque enfant ne coûtera pas moins de quinze cents francs au Gouvernement, et tout cela pour dresser un maître valet que la conscription prendra au sortir de l'école, juste au moment où il pourrait rendre quelque service à la société.

Le projet de M. Tourret, adopté par la Constituante, comporte quatre cents fermes-écoles, et un personnel enseignant de deux mille professeurs.

Ces deux mille professeurs sont ainsi rétribués :

Un directeur avec un traitement de.....	2,400
Un chef de pratique.....	1,000
Un surveillant comptable.....	1,000
Un vétérinaire.....	500
Un jardinier pépiniériste.....	1,000
TOTAL pour chaque ferme-école....	5,900

Digitized by Google

Ce qui donne pour les quatre cents fermes-écoles de toute la France.....	2,360,000
Le nombre des apprentis est de trente-trois en moyenne par ferme-école, ou, pour toute la France, de treize millle deux cents. Chaque élève coûte par an deux cent cinquante francs, tant à titre d'allocations administratives, indemnité au directeur, pécule, etc., soit par an	3,300,000
Quatre cents primes de 400 francs chaque.....	160,000
Subventions annuelles, envois de livres, d'instruments, de bétail, de plantes et de graines, etc., soit par an 1,200 francs par ferme-école, et pour toute la France	480,000
TOTAL.....	6,300,000

Ce chiffre, vu l'état désastreux de nos finances, est fait pour faire réfléchir, surtout si l'on songe que le succès est au moins douteux.

C'est en soupesant toutes les améliorations prônées par l'esprit d'innovation moderne qu'on trouve que le bagage est léger. L'organisation de l'instruction agricole, très-bonne et très-féconde idée en soi pour des temps meilleurs, pour un peuple, non plus intel-

Digitized by Google

ligent, mais plus instruit, n'aura été qu'une brillante fanfare jouée par et pour quelques hommes plus préoccupés de faire du bruit que d'améliorer lentement, mais progressivement et sûrement, la situation morale, intellectuelle et physique du peuple.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE DIXIÈME.

LE LIBRE-ÉCHANGE.

— I —

Après les partisans de l'organisation du crédit foncier, de l'enseignement agricole, nous avons en France une autre série d'économistes qui se sont faits les échos et les promoteurs d'une grande réforme opérée en Angleterre, la liberté des échanges. Nous ne parlerons ici de cette vaste question, qui est

Digitized by Google

comme tout un nouveau monde ouvert aux investigations de la science, que par rapport à l'agriculture.

Que peut gagner l'agriculture à la liberté des échanges? Rien. Et en effet pour exporter librement, pour échanger avec avantage, il faut avoir de l'excédant, il faut être surchargé de denrées, les voir à vil prix. Est-ce là notre position en France? Quel est le produit, la matière première qui n'ait pas de débouchés à l'intérieur, qu'on ne soit pas certain de vendre avec avantage? Grâce au dépérissement de notre agriculture et à la diminution notable de ses produits, toute notre production est au-dessous des besoins de la consommation. Si le prix des denrées ne monte pas, ce n'est pas faute de débouchés, mais parce que la fortune publique, le salaire des masses, ne peut pas les payer davantage.

Les matières premières n'augmentent pas toujours en raison du nombre et de la proportionnalité des demandes; il est une loi inexorable qui pèse sur les marchés, et s'oppose invinciblement à toute augmentation de prix qui ne serait pas en parfait rapport avec les facultés pécuniaires du plus grand nombre.

Pour sauver l'agriculture, pour mettre les subsistances à la portée de tous, il ne faut pas augmenter les débouchés extérieurs, si tant est qu'une seule de nos denrées alimentaires puisse se placer à l'étranger avec avantage, mais surexciter la production, la doubler, la quadrupler, atteindre la limite maximum.

Digitized by Google

Les exportations de subsistances ou de matières premières se font toujours au détriment du peuple qui exporte ; en étendant le marché, vous augmentez la consommation, partant les prix, et tout cela pour le plus grand malheur du peuple, le salaire n'augmentant pas en raison directe de la cherté des substances nécessaires à la vie.

— L'agriculture sera sauvée, disent les partisans de la liberté des échanges, le jour où elle pourra librement exporter et recevoir toutes les denrées, tous les produits.

Exporter quoi ? Est-ce du blé ? Mais nous savons d'une manière certaine, irréfutable, que notre production en blé est malheureusement bien au-dessous de nos besoins, que chaque habitant n'a par année que 1 hectolitre 72 litres de froment à consommer, ce qui est insuffisant de près des trois quarts. Mais nous admettons, pour un moment, que notre population trouve le secret de se passer de pain, que les producteurs puissent disposer de toutes leurs récoltes en froment, où exporteront-ils cette récolte ? Est-ce en Angleterre où il n'y a plus que de faibles barrières qui s'opposent à l'introduction des céréales ? Non, évidemment, d'abord parce que le sol de l'Angleterre suffit presque à la consommation de ses habitants et, ensuite, parce que les frais de transport par terre en France, de France en Angleterre par mer surhaussent tellement le prix de la denrée rendue sur

Digitized by Google

les marchés de consommation que ce prix est presque toujours de beaucoup supérieur à celui payé dans le pays où l'on croit trouver un débouché avantageux.

Les partisans du libre-échange ne savent pas combien le prix et les difficultés du transport influent d'une manière directe et onéreuse sur le montant de revient d'une denrée aussi lourde, aussi encombrante, aussi susceptible de détérioration que le blé. Lorsque la France jouira d'un vaste système de moyens de transports à bon marché, il sera peut-être temps d'étudier cette question ; mais dans l'état d'infériorité, dans le manque presque absolu de voies de communication, demander une réforme aussi importante et aussi radicale que la liberté des échanges, c'est vouloir livrer la France à la merci de l'industrie anglaise et nous créer à coup sûr des difficultés financières et industrielles inextricables.

Est-il un pays en Europe où nous puissions songer à exporter des céréales ? La disette de 1847, en dévoilant notre misère sous le rapport des subsistances, nous a révélé la richesse de nos voisins. Tout autour de nous, même en Espagne, nous avons trouvé d'abondantes ressources. Si les bienfaits d'une importation de céréales par grandes masses n'ont point été aussi grands qu'on était en droit de s'y attendre après de si énormes sacrifices, la faute en est à l'insuffisance de nos moyens de transports. Nos ports de mer regorgeaient de denrées qu'il était impossible de faire

Digitized by Google

refluer vers l'intérieur. Le Gouvernement fut obligé de mettre à la disposition du commerce tout son personnel de transports militaires, les fourgons de son artillerie et encore, dans certains pays, le prix de l'hectolitre de blé atteignit-il des prix fabuleux.

— II —

— Si la France ne peut pas exporter de céréales, elle exportera du vin, des eaux-de-vie.

De l'eau-de-vie tant qu'il plaira aux libres échangistes, si les gouvernements étrangers veulent abaisser, sans réciprocité, les barrières qu'ils ont élevées contre l'introduction dans leurs états de ce liquide malfaisant.

En ce qui concerne le vin, qui est une denrée de première nécessité, nous déclarons que notre population est bien capable d'absorber tous nos produits en ce genre. Nous avons vu, dans le cours de cet ouvrage, que la masse de toutes boissons, vin, bière, cidre et poiré, n'était pour chaque Français et par an que de 1 hectolitre 12 litres, c'est-à-dire, moins d'un quart de litre par jour. Évidemment ce ne sont pas les consommateurs qui manquent aux produits ; les

Digitized by Google

pays de vignobles pourraient quadrupler leur production que les besoins raisonnables de notre population suffiraient, et au-delà, pour les écouler.

Qu'est-ce qui s'oppose donc à une plus grande consommation ? Bien des raisons, et la première de toutes, la plus impérieuse, c'est que lorsqu'une population n'a pas le nécessaire, elle ne saurait se donner presque le superflu.

L'abolition de l'impôt sur les boissons, ce testament de la Constituante de 1848, a été ajournée à un an par la Législative de 1849. Ce n'est qu'à partir de 1851 que nous verrons peut-être disparaître un des plus grands obstacles à l'extension de la consommation et accroître la demande dans une proportion directe au dégrèvement. Cependant, dans les reproches qu'on adresse au Gouvernement, on veut bien compter avec l'impôt, mais il faut aussi compter avec la misère. Le mal n'est pas seulement dans le haut prix des taxes, il est aussi dans les frais de production, dans la cherté excessive des transports, dans les sophistications, dans la concurrence anarchique du commerce et aussi dans le peu d'aisance des masses.

Donnez à la France du calme, de la stabilité, rendez possible la consommation par des améliorations successives et véritablement charitables ; avec les taxes sur les vins, supprimez les droits d'octroi, laissez le travail reprendre partout, en facilitant toutes les tentatives sagement conçues, et les propriétaires de

Digitized by Google

vignes, aujourd'hui à-peu-près ruinés, verront facilement s'écouler leurs produits sans le violent et très-dangereux remède du libre-échange.

A propos des impôts et des droits d'octroi, nous reviendrons sur cette importante question des boissons et nous n'aurons pas de peine à prouver que les entraves de toute nature qui pèsent sur la production vignicole sont le plus grand obstacle à l'écoulement des produits. Pour le moment, montrons par un extrait du rapport de M. Bocher combien l'impôt des boissons est contraire à la consommation, contraire à l'égalité, aux plus vulgaires principes de la science économique.

Dans l'Ain :	
Prix de l'hectolitre en détail	41 36
— en gros	11 00
Inégalité à la charge du pauvre....	30 36
Dans les Ardennes :	
Prix de l'hectolitre en détail.....	65 23
— en gros	27 72
Inégalité à la charge du pauvre	37 51
Dans le Calvados :	
Prix de l'hectolitre en détail.....	109 55
— en gros.....	39 00
Inégalité à la charge du pauvre....	70 55

Digitized by Google

Dans la Manche :	
Prix de l'hectolitre en détail	93 22
— en gros.....	45 85
Inégalité à la charge du pauvre....	47 37
Dans le Nord :	
Prix de l'hectolitre en détail.....	114 97
— en gros.....	43 85
Inégalité à la charge du pauvre....	71 12

« Ainsi, fait observer le journal *la Presse* qui commente les chiffres du loyal rapport de M. Bocher, dans le département du Nord, l'ouvrier qui a besoin de boire du vin, pour entretenir et réparer ses forces, s'il boit trois hectolitres de vin par an, ce qui n'est pas une bouteille par jour, paiera 344 francs 87 centimes, lorsque le riche ne paiera, lui, que 131 francs 55 centimes ; différence, 213 francs 32 centimes ! Mais non, il ne les paiera pas, car il ne boira pas de vin ; il n'en pourra pas boire ! »

Digitized by Google

— III —

Après le froment, le vin et l'eau-de-vie, nous ne trouvons plus aucun produit de l'agriculture qui ne nous soit envoyé, et par grandes masses, de l'étranger. Les laines, les cuirs, les chanvres, les bois, etc., viennent fort heureusement alimenter notre industrie, sans cela nous serions aussi pauvres d'objets manufacturés que nous sommes misérables et déshérités sous le rapport des subsistances.

Il ne suffit pas, pour qu'une réforme soit bonne, qu'elle soit juste, qu'elle contienne en germe de grands progrès, de puissantes améliorations, il faut qu'elle arrive en son temps : l'opportunité est tout en pareille matière. En France, le pays de l'improvisation par excellence, on ne veut pas assez tenir compte de cette loi d'opportunité ; aussi voyons-nous les plus nobles projets avorter misérablement, parce que l'heure de la mise en pratique a été devancée, oubliée ou méconnue.

Le libre-échange est un vaste problème gros de prospérité ou d'innombrables calamités. Une nation

Digitized by Google

peut succomber, et à son insu, sous le poids d'une pareille réforme. L'Angleterre qui était menacée de mourir sous l'excès causé par l'accumulation des objets manufacturés de son industrie, a risqué le tout pour le tout, dans l'espoir d'allécher les autres nations. Laissons l'Angleterre faire son expérience, suivons-en de près les résultats. Lorsque nous connaîtrons bien les avantages et les défauts du libre-échange sur la prospérité matérielle de l'Angleterre, nous pourrons adopter ou repousser ce nouveau système. Jusque-là, soyons prudents et nous aurons deux fois raison. Quand nous serons sûrs d'un lendemain et qu'il y aura surabondance de produits agricoles et manufacturés, lorsque notre population aura en suffisante quantité des subsistances et du bien-être, alors nous chercherons à en faire profiter nos voisins. En attendant, n'allons pas chez les autres, l'égoïsme de cette doctrine empêchera peut-être nos éternels ennemis de venir chez nous.

Constatons, avant de terminer cet exposé très-sommaire des doctrines du libre-échange, que depuis quelque temps il y a un refroidissement significatif à l'endroit des innovations anglaises. Chacun reconnaît que si, au point de vue humanitaire, la libre et fraternelle communication des hommes de tous les pays, de toutes les races, a fait des progrès, s'il y a tendance vers la paix universelle, les intérêts matériels pèsent d'un trop grand poids dans la balance des nations pour

Digitized by Google

être méconnus. Ce n'est plus à coups de canon qu'on se fait la guerre, c'est à coups de traités, de tarifs et de prohibitions, autre genre non moins dangereux, non moins expéditif de s'entre-tuer, d'affamer un peuple, d'effacer une nationalité.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE ONZIÈME.

LES DOUANES, LES IMPÔTS.

— I —

Notre système douanier est-il une des causes qui nuisent au progrès et au développement de notre agriculture? Les droits ou la prohibition pèsent-ils directement ou indirectement sur notre agriculture? Telles sont les questions principales auxquelles il faut répondre. Et d'abord, quelles sont les denrées

Digitized by Google

alimentaires susceptibles de payer des droits à la sortie, de quelle importance sont ces produits dans le rendement agricole? Les produits principaux qui doivent nous occuper sont le blé, le vin et la viande.

Le spirituel et profond abbé Ferdinand Galiani, auteur des *Dialogues sur le commerce des blés*, auquel nous devons les bases de notre législation sur les grains, est encore, au sujet des céréales, le meilleur guide à consulter. Ses idées, comme toutes les choses vraies, sont encore les plus fécondes à suivre, si l'on veut arriver, tout en protégeant le présent, à assurer l'avenir.

Le système des droits de douanes, en ce qui concerne les céréales et vu leur importance, est assez compliqué; il favorise plus le consommateur que le producteur. L'échelle des droits s'applique par zones, par classes entre les départements frontière et suivant les mercuriales officielles des marchés régulateurs. Cette échelle varie sur la quotité en sens inverse des prix, de manière que la moyenne entre la quotité et le prix atteigne toujours à peu près le maximum jugé nécessaire pour la juste rémunération du producteur national, savoir, de 21 fr. 25 à 27 fr. 25 l'hectolitre, suivant la classe.

La moyenne de ces deux limites défend-elle suffisamment le producteur national; n'est-elle pas au contraire établie au détriment des besoins des masses? C'est ce qu'il s'agit d'examiner. Mais avant d'aller

Digitized by Google

plus loin, constatons une triste vérité, c'est que le producteur national, passé le maximum de 21 fr. 25, est sacrifié. Les frais de production approchent donc de cette limite au-dessous de laquelle notre agriculture se trouverait en perte. Quel déplorable résultat, quelle pénurie ! La France, le plus beau pays du monde, le plus fertile, en être réduit à reconnaître que le taux de revient d'un hectolitre de blé est dans la moyenne de 21 fr. 25 à 27 fr. 25, c'est-à-dire, à un prix qui rend la denrée inaccessible aux quatre cinquièmes de la population.

L'abaissement ou l'annulation du tarif protecteur n'aurait, selon nous, aucun danger pour notre production. Des exemples récents démontrent jusqu'à l'évidence qu'il est bien difficile d'envoyer de l'étranger dans nos ports de mer du blé dont les frais d'achats, de transport, d'embarquement et de débarquement, d'assurance, additionnés, n'atteignent pas le chiffre de 21 fr. 25. A ce prix, la denrée n'est encore qu'à la frontière ; pour la faire pénétrer dans les lieux de consommation, la difficulté et la cherté des transports, les diverses commissions aux intermédiaires, tous les faux frais de mesurage, d'ensachement et de détérioration portent le blé à un prix qui n'a rien de redoutable pour notre production agricole.

Lorsque la France se livre à une importation de céréales, c'est qu'il n'y a pas moyen de faire autrement, sans cela le commerce s'abstient, hors quel-

Digitized by Google

ques cas exceptionnels, comme en 1847, par exemple, de toute transaction sur cette denrée. Passé un certain prix, le blé devient une denrée de grand luxe, quoique de grande nécessité; les quatre cinquièmes de notre population qui en consomment peu au prix de 21 fr. 25 c., n'en consomment presque plus dès qu'il dépasse ce chiffre déjà difficilement abordable à la classe ouvrière. Alors il arrive ce qui est arrivé en 1847, c'est qu'après avoir fait venir, coûte que coûte, des céréales de l'étranger, sans se demander si la misère ne raréfierait pas les acquéreurs, le commerce s'est trouvé surchargé, encombré et ses pertes ont été immenses.

Un fait important et qui prouve l'état de pauvreté et de misère de notre population, c'est que de cet encombrement de céréales exportés et de la récolte de deux bonnes années, est résulté sur le blé et sur tous les marchés une baisse considérable qui se maintient encore aujourd'hui sans variations importantes, et ce, faute d'acquéreurs. La constatation de ce fait est douloureuse; elle met en évidence la fausse voie dans laquelle marche notre agriculture. Au prix moyen du blé en 1849, le cultivateur parcellaire est en perte de plusieurs francs par hectolitre, alors que d'un autre côté le consommateur s'abstient, même à ce prix réduit, de toucher à la denrée, faute de pouvoir la payer. On trouve la cause de cette abstention dans la stagnation du commerce et de l'industrie, dans le temps d'arrêt

Digitized by Google

imprimé à toutes les branches du travail ; il faut aussi l'attribuer à l'excessif dénuement, aux progrès effrayants du paupérisme.

Les douanes, les tarifs, n'ont rien à voir dans cette question ; l'organisation de l'agriculture peut seule donner un remède efficace. Diminuer les frais de production, tripler le rendement, voilà le problème qu'il faut résoudre, ce qui ne peut avoir lieu que lorsqu'on soumettra notre propriété foncière à un remaniement intelligent et graduel. Alors les denrées de première nécessité seront produites avec bénéfice pour le cultivateur, et, par leur bas prix, deviendront facilement accessibles aux masses.

— II —

Les philanthropes de l'industrie réclament à grands cris l'abaissement ou la disparition des droits perçus à l'entrée du bétail étranger en France ; ils disent que le haut prix de la prime qu'il faut payer à l'importation équivaut à une prohibition absolue, et que c'est à ces causes qu'il faut attribuer la cherté excessive

Digitized by Google

de la viande de boucherie, cette importante ressource de l'alimentation des travailleurs.

D'un autre côté, les éleveurs s'opposent avec énergie à toute réforme et demandent le strict maintien des droits perçus à la frontière sur le bétail étranger; ils font de la loi en vigueur une question de vie ou de mort pour l'agriculture. A en croire les propriétaires et fermiers, l'abaissement des droits aurait pour premier effet d'encombrer les marchés de bétail étranger et d'avilir les prix, ce qui, en leur enlevant leur dernière et plus importante ressource, les ruinerait infailliblement.

Sur cette question, les deux partis ont tort; du côté de l'industrie, comme du côté de l'agriculture, il y a erreur, défaut complet de connaissance de la question.

Nous aussi nous avons longtemps pensé qu'il fallait dans l'intérêt de la propriété maintenir les droits, les élever même. Sans le tarif de 55 francs qui frappe chaque bœuf à son entrée en France, nous ne comprendrions pas comment nos éleveurs pourraient soutenir la concurrence étrangère, lui résister. Depuis, mieux renseigné, nous avons changé d'idée et avons reconnu que notre agriculture n'avait rien à craindre de l'invasion du bétail étranger.

Les peuples qui nous entourent ne sont pas assez fous pour se défaire de leurs machines vivantes à travail, à fumier, à cuir, à suif et à laine, pour nous

Digitized by Google

enrichir en s'appauvrissant. Ils comprennent l'importance du bétail et il est de leur intérêt d'élever, soigner et garder toujours toutes les bêtes qu'ils peuvent nourrir. C'est là tout le secret de la fécondité agricole de l'Angleterre et de l'Allemagne : n'avoir jamais plus, mais posséder toujours tout le bétail nécessaire à la consommation des produits fourragers d'une exploitation. De cette façon l'excédant n'a lieu que sur les bêtes hors d'âge et parfaitement bonnes pour la boucherie.

Il est une grave erreur que le public a acceptée sans contrôle, comme une vérité, c'est de croire qu'en Angleterre et en Allemagne, le prix de la viande vivante ou morte était moins élevé qu'en France, c'est de penser que ces deux pays ont de l'excédant. Cela est si peu vrai pour l'Angleterre que depuis la réforme de Robert Peel, la France a exporté dans la Grande-Bretagne des masses de bétail qui ont été vendues avec avantage. En Angleterre, le prix de la viande est toujours plus élevé qu'en France, le tarif protecteur ne protège donc rien, ou plutôt il est inutile, les éléments de concurrence étant tout à notre avantage.

Pour l'Allemagne, le savant et trop regrettable M. Royer, inspecteur général d'agriculture, nous a complètement édifié au sujet du bétail. L'Allemagne n'a pas non plus d'excédant ; comme nous, elle manque de bestiaux et, à ce sujet, nous constatons, en

Digitized by Google

passant, que le bétail est le véritable capital d'une exploitation, le véritable crédit agricole, le seul stimulant qu'il soit utile d'appliquer à la régénération et à l'augmentation de la production.

La Russie seule peut nous fournir du bétail, mais ici le prix de revient, ajouté au prix de conduite pour un trajet de plus de 3,600 kilomètres en moyenne, trajet demandant plus d'un an par terre ou d'énormes dépenses par toute autre voie, mettent ces pays lointains en dehors de la question.

L'établissement des douanes, purement fiscal à l'origine, a pour objet de maintenir, avec plus ou moins de succès, l'équilibre des échanges. Cet équilibre, c'est la douane qui le surveille, afin que la solde des échanges en numéraire n'arrive pas à dépouiller la nation de son capital et, par suite, à frapper son industrie.

Les droits perçus sur l'importation de toute espèce de bestiaux, sur le suif, la graisse, le cuir, la laine, la soie, le lin, le chanvre, les graines oléagineuses, etc., etc., sont autant de primes données à l'agriculture au détriment de l'industrie. Mais, d'un autre côté, la propriété succombe sous tant de charges; les impôts, les octrois, les taxes, lui mettent si bien le pied sur la gorge, que la protection douanière ressemble à une dérision. N'en aurions-nous pour preuve que les tarifs de 25 et 15 francs sur l'entrée des chevaux en France, que cela devrait suffire.

Digitized by Google

A ce sujet, ne laissons pas passer ce fait sans l'examiner. Les chevaux étrangers peuvent donc entrer sur notre territoire après avoir acquitté un droit qui varie de 25 à 15 francs. Quel est l'agriculteur de bonne foi qui pourra, la main sur la conscience, affirmer que ce droit insignifiant de 20 francs en moyenne peut entraver l'importation des chevaux? Si l'importation des chevaux est presque libre, pourquoi l'agriculture ne se plaint-elle pas sérieusement de cette concurrence?

On le voit, il n'est pas un fait de notre économie politique, de notre système protecteur qui ne trouve son contrôle dans un autre fait. On craint une réforme sans se demander, sans chercher à savoir ce qu'elle produirait. Les exemples ne manquent pas cependant, mais nos législateurs préfèrent payer une prime aux méthodes vicieuses, à l'incurie, au désordre et à l'ignorance qui désole notre agriculture. On perpétue ainsi la misère, on ôte au travail le puissant levier de la concurrence, de la nécessité qui enfante des miracles.

Digitized by Google

— III —

Les droits perçus à l'exportation de nos vins et eaux-de-vie sont insignifiants. Ce n'est pas de ce côté que se trouvent les tarifs exagérés qui entravent l'essor de la production et rendent cette denrée inaccessible à notre population. A l'intérieur, le fisc frappe sur les boissons avec intempérance : on dirait un disciple du révérend Mathieu, le buveur d'eau. Ce que paie de toute espèce de droits une barrique de vin qui entre dans la circulation est vraiment incroyable ! Du cep qui produit le vin au gosier qui l'absorbe, les impôts, la régie et les octrois, suivent le liquide pour ne plus le quitter.

Voici, du reste, le tableau des impôts divers qui pèsent sur le vin, selon les mouvements qu'on lui fait subir et les destinations qu'il reçoit :

1. Impôt au profit de l'État sous le titre de *contribution foncière.*

2. Impôt au profit de l'État, sous le titre *passavant,* exigible chaque fois qu'un propriétaire fait transporter du vin d'une de ses caves dans une autre.

3. Impôt au profit de l'État, sous le titre d'*acquit*

Digitized by Google

à caution, chaque fois que le vin est transporté dans un entrepôt.

4. Impôt au profit de l'État, sous le titre de *droit de mouvement*, chaque fois que du vin est vendu à un particulier pour la consommation de sa maison.

5. Impôt au profit de l'État, sous le titre de *droit de détail*, quand le vin est vendu par les débitants.

6. Impôt au profit de l'État, sous le titre de *licence*, payable par le marchand en gros qui vend aux débitants.

7. Impôt au profit de l'État, sous le nom de *licence*, payable par les débitants.

8. Impôt au profit de l'État, sous le nom de *licence*, payable par le propriétaire qui veut vendre son vin en détail.

9. Impôt au profit de l'État, sous le nom de *licence*, payable par le marchand distillateur.

10. Impôt au profit de l'État, sous le nom de *licence*, payable par le propriétaire qui veut mettre dans son vin une certaine quantité d'eau-de-vie pour composer des rogommes.

11. Impôt au profit de l'État, sous le titre de *droit d'entrée*, payable pour le vin qu'on introduit dans les villes.

12. Impôt au profit de l'État, sous le titre de *droit de navigation*, lorsque le vin est transporté sur des rivières, même lorsque le Gouvernement les néglige et qu'elles ne sont navigables qu'à la faveur des

Digitized by Google

orages ou des fontes de neiges, au milieu des dangers qu'entraînent leurs débordements.

13. Impôt spécial au profit de l'État, sous le même droit de navigation, sur les canaux, où le vin est taxé plus qu'aucune autre espèce de marchandises.

14. Impôt au profit de l'État, sous le titre de *décime de guerre*, après trente-quatre ans de paix, qui accroît d'un dixième la plus grande partie des treize impôts précédents.

15. Impôt au profit des villes, sous le titre de *droit d'octroi*.

16. Impôts au profit des habitants de certaines villes qui, par des perceptions à leurs barrières sur les vins, s'affranchissent, en totalité ou en partie, de leurs contributions personnelle et mobilière.

Cette façon de pressurer la production équivaut à une confiscation. Le vin n'en est pas moins une denrée presque indispensable à l'hygiène d'une population essentiellement laborieuse et qui manque déjà du nécessaire.

Par suite des vices que nous venons de signaler, il résulte que le vin coûte plus cher en France, pays de production, que dans les contrées éloignées où la vigne est inconnue. Le travail de la commission permanente de l'évaluation des marchandises constate, dans un rapport inséré au *Moniteur*, des faits de la plus haute gravité. Le journal *la Presse*, frappé de cette bizarrerie, en tire les conséquences suivantes :

Digitized by Google

« Le prix du vin, en France, a notablement baissé pour tout le monde, excepté pour les Français, grâce aux taxes de toute dénomination qui enchérissent à l'envi cette boisson si nécessaire à la santé des travailleurs.

» Ainsi nous voyons que le litre de bon vin qui, en 1826, valait pour l'Angleterre 3 francs 50 centimes, ne vaut plus aujourd'hui que 2 francs ; — que ce qui valait pour les Pays-Bas et la Belgique 65 centimes n'en vaut plus que 40 ; — que ce qui valait pour la Suède et la Norwège, la Suisse et l'association Allemande 50 centimes, n'en vaut plus que 40 ; — que ce qui valait pour les villes Anséatiques et le Mecklembourg 27 centimes, n'en vaut plus que 20. — Heureux les Mecklembourgeois qui achètent nos vins de la Gironde à 20 centimes le litre? Les Parisiens sont loin d'avoir le même bonheur. Ils paient le double et le triple pour d'affreuses boissons qui les empoisonnent, et qu'ils sont réduits à boire, faute de pouvoir se procurer à un prix convenable les produits mêmes de nos vignobles que quatorze espèces de droits empêchent d'arriver jusqu'à eux.

» Nous le demandons sérieusement à tout homme qui pense, est-ce qu'une pareille législation peut durer? Est-ce que les conseils généraux qui réclament contre le rétablissement plus ou moins atténué de l'impôt sur les boissons n'ont pas mille et mille fois raison? Est-ce que ces barbaries économiques

Digitized by Google

ne devraient pas avoir fait leur temps? Que d'autres abus, infiniment moins graves, auront disparu bien plus vite!

» De tout ceci nous concluons donc qu'il y a nécessairement un vice dans les institutions qui forment l'ensemble de notre régime économique. Ces institutions sont prises en flagrant délit de conspiration contre le progrès qu'elles auraient dû favoriser! Elles ont fonctionné à rebours; elles se sont éloignées du but qu'elles étaient appelées à atteindre; c'est-à-dire qu'elles sont à refaire, car l'expérience, une expérience bien assez longue déjà, les condamne sans réserve. »

Digitized by Google

LIVRE DOUZIÈME.

DES IMPÔTS QUI PÈSENT SUR LA PROPRIÉTÉ.

— I —

Les impôts qui pèsent sur la propriété sont de deux sortes, ceux qui portent sur les objets créés par la récolte ou par l'industrie et ceux qui attaquent le fonds. Les premiers n'affectent que le revenu ; les seconds détruisent le capital. Lorsque l'impôt s'adresse à des produits qui se renouvellent sans

Digitized by Google

cesse, il puise à une source presque intarissable; mais lorsqu'il touche à la terre, il en absorbe la valeur. Ce dernier genre d'impôt, dans lequel il faut comprendre en première ligne les droits d'enregistrement pour ventes, donations, successions, baux, obligations, libérations, etc., équivaut à une confiscation de la propriété. En France, ces divers impôts entrent dans une proportion de 66 pour cent de tous les autres. La production, elle, ne figure dans les impôts que pour 34 pour cent. En Angleterre, au contraire, la production paie 85 pour cent, tandis que les droits qui équivalent à une confiscation chez nous, ne s'élèvent qu'à 15 pour cent.

On est convenu de regarder comme un signe non équivoque de prospérité matérielle l'augmentation du produit de l'impôt de l'enregistrement, sans se rendre compte de ce que représente cet impôt. Si nous ne nous abusons pas, le produit de l'enregistrement représente les fluctuations de la propriété, c'est-à-dire, le mouvement de va-et-vient causé par les adversités, les dissolutions, les ruines éprouvées par les propriétaires. Ce n'est pas l'activité imprimée aux transactions, ce n'est pas l'augmentation de la richesse publique qui donne du mouvement à la propriété foncière, c'est le contraire qu'il faudrait dire, et jamais la France n'est plus près d'une catastrophe que le jour où les droits d'enregistrement

Digitized by Google

montent. Voyons plutôt : en 1816, l'impôt sur l'enregistrement produisait 105 millions ; en 1826, 136 ; en 1840, 175 ; et en 1847, plus de 200 millions. Si cette instabilité dans la fortune publique, si cette mobilité est un signe de prospérité, consultons, pour nous en assurer, le quantum de la dette hypothécaire ? Si cette prospérité existe réellement, la dette hypothécaire a dû diminuer de ce que la perception des droits d'enregistrement aura augmenté, c'est logique, irréfutable.

Mais la dette hypothécaire s'est, au contraire, progressivement et considérablement accrue ; donc notre prospérité matérielle, résumée par l'augmentation des droits d'enregistrement, est un mensonge d'autant plus dangereux qu'en percevant vos droits de mutation, non seulement vous confisquez peu-à-peu la propriété, mais encore vous apportez dans la société, dans la famille, dans la culture même du sol, des causes certaines de trouble et de dissolution. Ce n'est pas avec la perpétuelle incertitude d'un lendemain assuré que le propriétaire se risquera, sur un domaine qui lui glisse dans les mains, qui se dérobe sous ses pieds, à aucune amélioration durable; il jouit au contraire à la hâte, tire de son domaine le plus qu'il peut, saigne la terre à blanc, sans s'inquiéter de la stérilité qu'il laissera après lui. C'est ainsi que nos institutions comprennent l'ordre, et on s'étonne après de voir que tous les germes d'anarchie qu'on

Digitized by Google

a semés prospèrent, et on se récrie devant cette décomposition générale qui disloque le corps social et menace de l'anéantir.

Consignons en passant, au sujet de ce qui vient d'être dit, une remarque officielle, c'est que les départements les plus pauvres sont ceux qui, proportionnellement, donnent les recettes de droits d'enregistrement les plus élevées.

— II —

De toutes les entraves apportées à la prospérité de l'agriculture, les octrois sont, après les impôts directs et indirects, le poids le plus lourd et le plus inique que la production ait à supporter.

Dès 1774, Turgot écrivait :

« L'octroi est un droit abusif dont usent les villes pour se procurer des ressources financières aux dépens des campagnes, en soumettant toutes leurs denrées à des taxes énormes qui en diminuent la consommation, et qui sont, en outre, supportées par les citadins les plus pauvres. »

En 1847, à la Chambre des députés, M. Léon Faucher flétrissait en ces termes l'institution des octrois :

Digitized by Google

« Ne savez-vous pas que tout le monde est mécontent des bases adoptées pour cet impôt, qui pèse *inégalement* sur les diverses classes de la population ?

» Comment ! il y a dans la population française des contribuables qui paient *trois fois* cet impôt ; il y en a qui ne le paient qu'*une fois* ; il y en a qui ne paient pas du tout. Et vous trouvez que cet état de choses est tolérable ? Et vous ne voulez pas prévoir qu'un moment viendra, dans un an, dans deux ans, j'ignore l'époque, où vous serez forcés par la raison publique, à modifier l'assiette de cet impôt ?

»..... L'octroi, messieurs, est la cause principale des misères qui affligent les populations urbaines. L'octroi augmente le prix des aliments les plus essentiels, de la viande, du vin. L'octroi renchérit le combustible, l'octroi rend matériellement la vie difficile. Lorsqu'un conseil municipal distribue des bons de pain, lorsqu'il fonde et entretient des hôpitaux, il ne fait que réparer une partie des malheurs que l'octroi cause ; il restitue aux pauvres une partie des sommes que ceux-ci ont payées à l'octroi ; j'aime mieux, quant à moi, prévenir le mal que d'avoir à le réparer. »

La loi a plusieurs fois cherché à mettre un terme à la fiscalité et à la prodigalité des villes, mais les Chambres, depuis trente ans, ont apporté tant d'insouciance à contrôler les demandes en autorisation d'emprunts

Digitized by Google

que le montant des dettes urbaines se compte aujourd'hui par plusieurs centaines de millions.

Le Gouvernement de juillet, fidèle à son détestable principe d'escompter l'avenir pour engager le présent, encourageait, poussait même les cités dans de folles dépenses. Pour faire face à des engagements ruineux, combler le gouffre béant du déficit, les villes étaient obligées de recourir à l'emprunt dont la garantie repose sur les droits d'octroi. Sur les dépenses obligatoires déjà considérables, il fallait greffer les intérêts et l'amortissement de l'emprunt: de là cette végétation luxuriante de tarifs, cette prodigalité de droits exorbitants frappés sur toutes les denrées ou objets de consommation de première nécessité. Les conseils municipaux des cités obérées se mettaient l'esprit à la torture pour dépister un objet sur lequel il fût possible d'asseoir un droit. La trouvaille faite, les villes se la passaient avec reconnaissance, mille fois heureuses de la découverte d'un nouveau filon productif à exploiter.

Certains tarifs de ville sont curieux à étudier et resteront comme des chefs-d'œuvre du genre. Dans les nomenclatures des droits à percevoir, l'esprit de rapacité a tout prévu, l'octroi a spéculé sur tous les besoins, sur tous les désirs, sur tous les vices; les sept péchés capitaux ont un compte ouvert chez M. le receveur municipal, ce qui est de toute justice. Mais le compte le plus fort provient des droits perçus

Digitized by Google

sur les subsistances, sur le logement, le bois, le vin, l'eau, toutes les denrées de première, d'absolue nécessité ; et tout cela pour satisfaire de vains besoins de confort et de luxe exagéré ; pour illuminer *a giorno* les rues, les places, alors que la demeure de l'artisan laborieux est plongée dans une obscurité qui lui interdit le travail si lucratif et si moral de la veillée. Et tout cela pour daller de marbre, de bitume ou de pierre dure les trottoirs, alors que la demeure de l'indigent, qui touche ce trottoir splendide, repose sur un sol gras et fétide. A quoi bon tous ces dehors brillants, ces théâtres, ce luxe inutile dont le pauvre paie la plus grande part et dont il ne profite pas ? Ne serait-il pas plus sage et plus humain de sortir le bourbier de la maison, pour le jeter dans la rue, que de le laisser croupir et empoisonner la demeure des malheureux ? L'esprit moderne se montre dans les villes sous son véritable jour ; il se résume en deux mots : égoïsme et vanité.

Digitized by Google

— III —

Il ne faut pas longtemps étudier les tarifs d'octroi pour acquérir la certitude que malgré toute la bonne volonté désirable, il a été presque impossible de tarifer les objets ou les denrées de luxe. C'est donc les substances les plus communes, les plus usuelles, celles qui font la base de l'alimentation, qui sont taxées le plus haut et forment le plus clair des recettes. Or, ces denrées, déja bien rares et bien chères pour la classe pauvre, deviennent inabordables lorsque l'octroi en a surchargé les prix. Ces prix, par suite de la nécessité où se trouvent la plupart des villes de France de solder leurs anciennes dettes, sont devenus tellement intolérables, que tous les hommes de cœur regardent comme urgent un dégrèvement immédiat. Cette fiscalité excessive, outre qu'elle est injuste, mal répartie, immorale en principe, est vicieuse comme application économique et pratique.

Voici, du reste, le tableau de la progression des droits d'octroi :

En 1831,	ils étaient de	54,331,963
En 1840,	—	77,831,119
En 1847,	—	88,612,209

Digitized by Google

Chercher à augmenter les recettes par l'exhaussement des prix, est un faux calcul, c'est restreindre la demande ; étendre au contraire la consommation, la populariser, la vulgariser par un abaissement rationnel du prix, c'est accélérer la circulation, c'est multiplier la demande par le chiffre des besoins réels, c'est souvent décupler, centupler la consommation.

Donc, si les villes comprenaient bien leurs intérêts et ceux de leurs habitants, elles appliqueraient la grande loi économique du dégrèvement rationnel ; mais il faudrait pour opérer cette sage réforme avec profit pour les caisses municipales et bénéfice pour la masse des consommateurs, pour le peuple, fonder au préalable un commerce véridique des principales denrées alimentaires et des objets de première nécessité, sans cela le dégrèvement des tarifs d'octroi profiterait exclusivement aux marchands détaillants, aux autres intermédiaires.

Digitized by Google

— IV —

Il est un autre système qui triomphera pour sûr un jour et qui sauvegarderait tout à la fois et les intérêts de la production agricole et les besoins de la classe ouvrière des villes, ce serait de déplacer, de transformer les bases de l'impôt de consommation pour les reporter sur les fortunes dépassant un maximum raisonnable. Mais on ne viendra à ce système équitable, que lorsqu'on aura usé et abusé de l'impôt actuel, lorsqu'il sera bien démontré que la classe pauvre fait seule les frais de toutes les folies luxueuses qui impriment aux finances des villes une si déplorable direction.

En attendant cette réforme, les octrois pèsent d'un poids énorme sur les produits fonciers. Les droits perçus aux barrières se comptent dans le prix de vente et se défalquent dans le prix d'achat, ce qui constitue une différence considérable au détriment des producteurs.

La Belgique, cette fille aînée de la Révolution de Juillet, nous devancera dans la voie des réformes ; voici en quels termes le Ministre des finances s'est exprimé à ce sujet dans la discussion d'une propo-

Digitized by Google

sition relative à l'élévation des droits sur les produits de l'agriculture étrangère :

« J'ai à cœur de concilier une certaine partie des habitants des campagnes avec le régime libéral, et de lui montrer que le commerce est loin de nuire aux iutérêts agricoles. Ce qui peut nuire à la prospérité des campagnes, c'est l'octroi des grandes villes. *Le Gouvernement désire la suppression des octrois, pour rétablir l'harmonie, mais sans porter atteinte aux besoins financiers des grandes villes.* »

Percevoir à l'entrée des villes 2 fr. 80 en moyenne par hectolitre de vin, c'est presque prohiber cette denrée, c'est, tout au moins, réduire notablement le nombre des consommateurs, partant, c'est avilir le produit dans les mains du propriétaire.

D'après les documents officiels, les octrois des villes ont perçu en deux ans 21,378,397 fr. sur 7,505,905 hectolitres, ou 2 fr. 85 par hectolitre ; or les droits d'octroi, d'après les indications de M. Royer, juge parfait en cette matière, ne forment qu'un sixième des impositions que l'impôt foncier, les droits de circulation et de consommation font peser sur les boissons ; par conséquent, toutes ensemble, elles triplent presque le prix originel ; aussi font-elles rentrer annuellement 150 millions de francs environ dans les caisses publiques.

Nous n'avons ni le temps ni l'espace pour dresser, avec exactitude, la nomenclature exacte des denrées

Digitized by Google

frappées outre mesure par les octrois ; cependant il est facile de se rendre un compte approximatif de la rigueur des droits, en reconnaissant que, pour le vin seulement, la taxe fait plus que doubler le premier prix d'acquisition.

— V —

Si du vin nous passons à la viande de boucherie, nous retrouvons les mêmes exagérations, la même rapacité de la part des villes obérées. La viande est cependant un objet de première nécessité, utile, indispensable à la santé de l'ouvrier qui a besoin de récupérer des forces usées par un travail exorbitant ; et cependant c'est peut-être sur la viande que portent les droits les plus rigoureux, par cela seul que le consommateur n'est pas libre de s'abstenir complètement, comme pour le vin et autres denrées qui touchent presque au superflu.

Nous avons constaté, autre part, que le bétail subissait en France les inexorables et fatales lois du morcellement ; que, comme les céréales, il tendrait à disparaître de la production ; que ce qui en restait avait considérablement dégénéré comme qualité. Pour donner une certitude mathématique à ce fait, nous n'avons qu'à étudier ce qui est officiellement constaté

Digitized by Google

dans la ville de Paris par le conseil municipal. Paris étant le grand centre où vient converger presque de tous les points de la France le meilleur de la production animale, nous fournira, grâce au contrôle minutieux exercé par son octroi modèle, des données positives et applicables à toutes les villes de notre pays.

La commission municipale constate dans son rapport, sous la date du 13 avril 1841, l'état de souffrance de la boucherie, l'augmentation sensible du prix de la viande, son taux exagéré par certains moments.

« Parmi les quatre sortes de viande de boucherie, celle du bœuf, celle de la vache, celle du veau et celle du mouton, la première, celle du bœuf, est avant tout et surtout à considérer, parce qu'elle est la plus abondante et la plus substantielle, parce qu'elle forme, ou au moins devrait former le fonds de la nourriture de la population; parce que les trois autres sortes de viandes ne sont que ses accessoires, et parce qu'elle est la base du commerce de la boucherie, qui souvent ne peut débiter qu'à perte le veau et le mouton.

» Cela posé, disons que le prix des basses viandes de bœuf, plus particulièrement réservées à l'usage des classes laborieuses, qui, il y a moins de vingt ans, était, à l'étal, de 35 à 40 centimes le demi-kilogramme, s'est élevé aujourd'hui de 50 à 55 cen-

Digitized by Google

times, et que tout ce qui est au-dessus des basses viandes, acheté par les classes aisées, qui coûtait, dans le même temps, 55 à 60 centimes, est payé aujourd'hui 70 à 75 centimes.

» La viande de vache, qui se confond trop souvent avec celle de bœuf, la viande du veau et celle du mouton, ont subi, à l'étal, dans le même espace de temps, une augmentation d'autant plus regrettable, qu'elle n'a pas épargné la viande consommée par les classes les plus nécessiteuses de la société.

» Le Ministre du commerce, M. Cunin-Gridaine, a donné à la Chambre des députés, dans la séance du 27 mai 1841, les renseignements suivants :

Prix du kil., 1re qualité, en 1834..	1 08	
— en 1841..	1 26	
Augmentation.....	0 16	p. 0/0
Prix du kil., 2e qualité, en 1834..	0 94	
— en 1841..	1 16	
Augmentation.....	0 22	p. 0/0
Prix du kil., 3e qualité, en 1834..	0 80	
— en 1841..	1 05	
Augmentation.....	0 31	p. 0/0

» En 1824, l'adjudication de la viande des hospices de Paris donnait 68 centimes 341/1000 pour

Digitized by Google

prix du kilogramme; elle donne en 1841, 1 franc 3 centimes 433/1000.

» Différence en plus, 35 centimes 92/1000.

» Nous ne nous sommes reportés que de quinze à vingt ans en arrière ; si nous avions remonté à quarante ans ou même à des époques plus reculées, la différence eût été encore plus sensible entre le prix ancien et le prix actuel.

» Cette augmentation dans le prix de la viande à l'étal, de l'une à l'autre époque, se trouve à-peu-près la même dans le prix de la viande sur pied, en moyenne de qualité, ainsi que le prouvent ces rapprochements entre 1824 et 1840 :

Prix du bœuf, le kil., en 1824..	0 85 8/10
— en 1840..	1 09 2/10
Différence en plus....	0 23 4/10
Prix de la vache, le kil., en 1834..	0 70 6/10
— en 1840..	0 99
Différence en plus....	0 28 4/10
Prix du veau, le kil., en 1824..	1 15
— en 1840..	1 46
Différence en plus....	0 31
Prix du mouton, le kil., en 1824.	0 93 6/10
— en 1840.	1 15 8/10
Différence en plus...	0 22 2/10

Digitized by Google

M. Millot a dressé le tableau suivant du prix des viandes sur pied pour Paris. — Le kilogramme.

Prix du bœuf	en 1789	0 90
—	de 1805 à 1815	0 95
—	en 1826	0 93
—	en 1836	1 07
—	en 1839	1 14
Prix de la vache	en 1789	0 80
—	de 1805 à 1815	0 85
—	en 1826	0 79
—	en 1836	0 90
—	en 1839	1 00
Prix du veau	en 1789	1 00
—	de 1805 à 1815	1 10
—	en 1826	1 15
—	en 1836	1 38
—	en 1839	1 24
Prix du mouton	en 1789	0 90
—	de 1805 à 1815	1 00
—	en 1826	1 00
—	en 1836	1 22
—	en 1839	1 20

» Certes, on concevrait bien qu'en raison de l'accroissement des salaires, de l'aisance générale, de l'impôt, du prix de la plupart des choses et surtout de la terre, la viande eût subi, malgré les progrès de la culture, une légère augmentation ; mais on se refuse à admettre comme nécessaire une sur-élévation

Digitized by Google

aussi forte; on s'effraie des résultats fâcheux auxquels on serait déjà arrivé, et des extrémités plus désastreuses encore vers lesquelles, avec une semblable progression et dans un temps prochain, on serait inévitablement poussé. »

— IV —

Pendant que le prix de la viande monte, la qualité, par suite du dépérissement de notre agriculture, baisse subitement. Ce double effet qui s'explique tout seul, tourne encore au désavantage des consommateurs. On a cherché à nier ce triste résultat, mais sans succès: l'octroi et les abattoirs fournissent à cet égard les documents les plus décisifs.

Comme moyen de contrôle on a d'abord le poids qui a sensiblement diminué. Le poids représente la qualité, c'est le meilleur indice à consulter; l'administration et le commerce n'en ont pas d'autre. Le syndicat de la boucherie établit ainsi la différence du poids moyen des quatre sortes de bestiaux entre 1824 et 1839 :

Digitized by Google

Poids moyen du bœuf en 1824.....	340	kil.
— en 1839.....	312	
Différence en moins....	28	
Poids moyen de la vache en 1824....	240	
— en 1839....	225	
Différence en moins.....	15	
Poids moyen du veau en 1824.....	65	
— en 1839	62	1/2
Différence en moins.....	2	1/2
Poids moyen du mouton en 1824....	24	
— en 1839....	22	
Différence en moins....	2	

« Ces poids moyens sont ceux de la totalité des bestiaux vendus sur les marchés de Sceaux, de Poissy et de Paris, pour la capitale, le département de la Seine et les départements voisins ; c'est ce qui explique pourquoi ils ne sont pas plus élevés.

» Pour Paris seulement, le syndicat avance que de 1819 à 1829, le poids moyen du bœuf a été de 360 kilogrammes, et que de 1829 à 1839, il n'a plus été que de 320 kilogrammes. Diminution, 30 à 40 kilogrammes. (Pétition du 30 octobre 1840).

» M. de Labourdonnais, alors Ministre de l'intérieur, alléguait, dans son rapport au Roi, qui précède

Digitized by Google

l'ordonnance du 18 octobre 1829, que de 1825 à 1829, le poids moyen des bœufs était tombé de 333 à 315 kilogrammes.

» M. le Ministre du commerce a établi, dernièrement, à la Chambre des députés, que le poids moyen du bœuf était de 700 livres; celui de la vache, de 360 livres; celui du veau, de 72 livres, et celui du mouton, de 50 livres. La loi de 1769, qui a établi un octroi à Paris, a réglé les droits à payer, dans la supposition que le poids moyen du bœuf était de 350 kilogrammes; celui de la vache, de 175 kilogrammes; celui du veau, de 36 kilogrammes, et celui du mouton, de 25 kilo. Aujourd'hui cette administration établit dans ses états les quantités de viandes consommées à Paris, en multipliant les nombres de têtes d'animaux par les nombres suivants, représentant leur poids moyen, savoir :

Pour un bœuf.....	325	kil.
Pour une vache.....	230	
Pour un veau.....	65	
Pour un mouton.....	22	

» *La Statistique de la France,* publiée par le ministère du commerce, attribue les poids suivants aux bestiaux abattus à Paris, en 1839 :

Bœuf.....	315	kil.
Vache.....	230	
Veau.....	57	
Mouton.....	22	

Digitized by Google

» M. Louis Millot, en divisant le capital d'achat par le nombre des bestiaux, et le prix moyen par la valeur du kilogramme de viande, a trouvé les résultats suivants :

Poids moyen du bœuf en 1825	360	kil.
— en 1840	336	
Diminution.....	24	
Poids moyen de la vache en 1825 ...	270	
— en 1840 ...	223	
Diminution.....	47	
Poids moyen du veau en 1825.....	70	
— en 1840.....	61	
Diminution.....	9	
Poids moyen du mouton en 1825....	22	
— en 1840....	21	
Diminution.....	1	

» Il est vrai qu'ensuite M. Louis Millot, contrôlant ce résultat par d'autres procédés, arrive à ces chiffres :

Poids moyen du bœuf en 1811	340	kil.
— de 1815 à 1826.	340	
— de 1826 à 1836.	330	
— de 1837 à 1841,	327	

Digitized by Google

» Ces nouveaux résultats, obtenus en moyenne durant diverses périodes, donnent un poids moyen moins considérable, mais ne modifiant qu'assez peu la différence relative. Au total, ils attestent une décroissance de poids qui, de 1811 à 1841, serait de 23 kilogrammes.

» Tous les journaux qui, comme on sait, ont pris à cœur la question de la viande de boucherie, relèvent par marchés, en 1841, le poids de 320 à 335 kilogrammes, en moyenne 327 1/2.

» En rapprochant tous ces résultats divers, on peut avec vraisemblance évaluer au plus bas de 20 à 25 kilogrammes le déchet éprouvé, dans son poids moyen, depuis quinze à vingt ans, pour le bœuf livré à la consommation de Paris.

» Il y a loin de ce bœuf qui s'abat aujourd'hui à Paris, pesant en moyenne 325 à 330 kilogrammes, au bœuf qui s'y consommait en 1710, et dont le poids moyen en viande, au dire du commissaire Delamarre, s'élevait de 8 à 900 livres. »

— VII —

En poursuivant à fond notre examen des diverses parties qui constituent la qualité du bétail de boucherie, nous verrons se confirmer toutes nos asser-

Digitized by Google

tions. Mais laissons parler le rapport adressé au Ministre de l'agriculture et du commerce par le conseil municipal de Paris.

« La graisse est ordinairement la compagne du poids, et est comme lui un indice de la qualité. La graisse des bestiaux est de deux sortes : celle qui demeure adhérente à la viande et qui se consomme avec elle, et celle qui se détache d'elle-même, ou qui est retranchée à l'échaudoir, à l'étal, ou même chez le consommateur, qui reste ou qu'on rapporte aux abattoirs, et qu'on appelle *suif en branche*. Celle-ci se fond dans ces établissements, et est livrée au commerce. Les abattoirs seuls sont en possesssion de fondoirs à Paris, et comme il se perçoit un droit sur la fonte des suifs, droit dont il est passé écriture par l'administration de l'octroi, rien de plus facile que de parvenir à connaître la somme totale du suif fondu dans la capitale. Or, les états de l'octroi en constatent une diminution sensible et continue depuis six ans. Ainsi, en 1835, il avait été fondu 6,272,556 kilogrammes de suif, et en 1840 il n'en a plus été fondu que 5,674,423 kilogrammes. Différence en moins, 598,133 kilogrammes, d'après l'état fourni par l'octroi. — (La fonte produit ordinairement un déchet de 20 p. 0/0, sur le poids du suif brut. Les chiffres dont il est question ici sont ceux du suif fondu, déduction faite du déchet.)

» Cette diminution atteste une détérioration d'au-

Digitized by Google

tant plus grande dans l'engraissement et par conséquent dans la qualité des bestiaux consommés à Paris, que, tandis qu'elle avait lieu, il y avait augmentation dans la quotité de ces bestiaux, à savoir de 45 bœufs, de 4,563 vaches et de 73,014 moutons, compensée, il est vrai, mais bien légèrement, par une diminution de 1,067 veaux. »

— VIII —

A la diminution du poids moyen, à celle du suif, ces deux symptômes bien avérés de la détérioration de la qualité de la viande de boucherie, il faut ajouter la détérioration de la viande de bœuf.

Notre agriculture au jour le jour, le morcellement de la propriété, le défaut de prairies, la nourriture à l'étable avec des racines, tourteaux oléagineux et matières fermentées, ne permettent plus de donner à l'engraissement du bétail le temps et les soins indispensables à la production de la bonne viande de boucherie. Autrefois la Normandie tenait les bœufs à l'herbage pendant toute une année ; il ne sortait de ses magnifiques pâturages que du bétail parfait comme forme et comme graisse. Aujourd'hui les herbagers et nourrisseurs, poussés par la fatale nécessité qu'impose l'état de notre agriculture, ont succes-

Digitized by Google

sivement réduit le temps de l'engraissement de neuf mois à six mois et même à trois.

« Or, dit le rapport précédemment cité, la langue du commerce fourmille d'expressions pour peindre comment influe sur la viande cette manière de procéder. Au lieu de cet animal à *maturité, fini,* à la viande *lourde, dense, à la graisse jaunâtre,* jusqu'au *fin gras,* que produisait autrefois l'engraissement, soit *à la pâture,* soit *à la poture,* on n'a plus qu'un animal engraissé par des moyens artificiels, avec du seigle cuit, de la pomme de terre, des choux, des betteraves ; *étendue* de *charpente,* dont la capacité n'est remplie que d'une viande *molle, creuse, soufflée,* n'ayant que *du flasque sans pesanteur, ni corps, ni âme, ni graisse autrement que rougeâtre*, on a plus *de dehors,* et moins *de dedans,* moins de ce qui fait le *poids net* et la *viande faite.* Un langage aussi abondant et aussi énergique, est déjà une preuve par lui-même. Le fait d'ailleurs est universellement attesté. »

— IX —

Ce qui contribue encore à détériorer la qualité de la viande, c'est la tendance très-marquée des vaches à se substituer aux bœufs dans la vente sur les marchés.

Digitized by Google

Il y a d'abord une cause générale, *qui est la division des propriétés*, laquelle rend de jour en jour plus difficile et plus restreint l'élève des bœufs, en même temps que plus facile et plus commun l'entretien des vaches. Il y a ensuite deux causes locales : la première tient aux abattoirs qui, à côté d'immenses avantages, ont un inconvénient, c'est de permettre aux bouchers d'abattre des vaches à huis-clos. Avant l'ouverture de ces établissements, d'ailleurs si utiles, la plupart des bouchers n'auraient pas osé faire entrer des vaches, sous les yeux du public, dans leurs bouveries particulières : un tel fait connu les eût discrédités. Cette prévention contre les bouchers qui tuent des vaches empêche, encore aujourd'hui les bouchers de la banlieue qui n'ont pas d'abattoirs à leur disposition, d'en livrer à la consommation proportionnellement autant que les bouchers de Paris. Le nombre des vaches tuées par ceux-ci, qui n'était que d'environ 6,000 en moyenne, avant l'ouverture des abattoirs, a dépassé 7,000 immédiatement après cette ouverture, s'est constamment accru depuis ce temps, et s'est élevé, en 1840 à 21,021. Depuis 1812, le nombre des vaches abattues pour Paris a quintuplé. Il ne formait à cette époque que la dix-huitième partie du nombre des bœufs ; aujourd'hui il en forme les deux septièmes ; tandis que, dans la banlieue, le nombre des vaches n'a que doublé de 1812 à 1840 : il s'élevait en 1812 à-peu-près au seizième du nombre

Digitized by Google

des bœufs, et n'en constitue plus aujourd'hui que la vingt-unième partie.

« A vrai dire, si toutes ces bêtes étaient saines, il n'y aurait pas à s'affliger plus que de raison de la consommation usuelle de la viande de vache. Elle n'est pas sans doute aussi substantielle que celle du bœuf; mais elle est au moins aussi délicate, et peut fort bien être aussi grasse. Si l'animal pèse moins, le droit qui le frappe est moins fort; sans compter qu'il peut y avoir avantage à transformer la perception du droit par tête à l'octroi en perception au poids. Mais ce qu'il y a à reprendre dans la consommation des vaches, c'est qu'une partie notable de ces bêtes, que les bouchers évaluent à un cinquième, la plupart sorties des étables des nourrisseurs de Paris et des environs, sont malades par suite du régime sédentaire et de la nourriture forcée auxquels on les soumet, et que leur viande est de nature à engendrer elle-même des maladies, et particulièrement des fièvres typhoïdes.

« La plupart des vaches des nourrisseurs de Paris, » dit M. Benoiston, dans ses *recherches sur les con-* » *sommations de tout genre de la ville de Paris en* » 1817, comparées à ce qu'elles étaient en 1789, » meurent de la maladie nommée, en terme de mé- » decine vétérinaire, la *pommelière*, et qui n'est » autre chose que la *phthisie tuberculeuse.* » Le conseil municipal peut se rappeler encore le rapport très-peu rassurant que fit un jour, au retour d'une

Digitized by Google

visite aux abattoirs, sur la qualité malfaisante de certaines viandes qu'il y avait vues, notre savant collègue M. Orfila, juge assurément bien compétent. »

— X —

Aux faits déplorables que nous venons de citer, à l'état de souffrance de la boucherie, à l'augmentation du prix de la viande, à la détérioration de la qualité, à la diminution de son poids, de celui du suif et de la graisse, à l'accroissement de la viande de vache, il faut ajouter et surtout signaler un accroissement considérable dans la consommation des issues.

« Un dernier symptôme du déchet de l'alimentation en viande de boucherie, c'est la proportion de plus en plus forte dans laquelle y figure ce que l'on appelle les issues.

« Il y a, dans l'ouverture des abattoirs une première cause que l'on conçoit très-bien. En effet, avant cette ouverture, les issues préparées dans l'île des Cygnes, dont l'éloignement permettait difficilement qu'elles arrivassent fraîches à destination, n'entraient que pour une partie minime dans l'approvisionnement de Paris. Depuis, apprêtées aux abattoirs avec une

Digitized by Google

grande promptitude, et livrées au commerce dans toute leur fraîcheur, elles ont dû naturellement être consommées en bien plus grande quantité.

« Mais à côté de cette cause, il y en a une autre qui provient de la cherté de la viande et de la nécessité, pour les classes pauvres, de recourir à un aliment de la plus chétive qualité, mais aussi moins coûteux. Ce qui le prouve, c'est que l'introduction des issues aux barrières qui, en 1832, ne montait qu'à 479,170 kil., n'a pas cessé de s'accroître depuis ce temps et s'élevait, en 1840, à 1,559,903 kil. (État fourni par l'octroi.)

« En totalisant les effets de ces deux causes, on trouve que la consommation des abats et issues, qui était, en 1812, de 63,530 kil., s'est élevée, en 1840, à 4,257,109 kil., c'est-à-dire à une somme 66 fois plus forte. »

— XI —

Enfin, et c'est là ce qui doit surtout nous occuper, à Paris, comme dans toutes les villes soumises à l'octroi, on a constaté une diminution très-forte dans la consommation de la viande. A quoi attribuer cette

Digitized by Google

diminution? Suivant nous, à plusieurs causes dont voici les principales :

1° Au morcellement de la propriété qui s'oppose à la production du bétail;

2° Au peu d'élévation des droits perçus à l'exportation du bétail;

3° Aux droits d'octroi et à leur mode de perception;

4° A la désorganisation du commerce de boucherie;

5° A l'abaissement progressif des salaires, aux progrès du paupérisme.

Ce qu'il faut surtout encourager par tous les moyens possibles, par la réorganisaton de la propriété, par l'abaissement de toutes espèces de droits à l'intérieur, c'est la production économique des bestiaux. En poussant à cette production, qui donne les engrais, on augmente toutes les autres.

Mais on dirait que les hommes les plus éclairés ont juré la ruine de la France, en voyant avec quelle ignorance et quelle mauvaise foi les plus simples questions sont embrouillées comme à plaisir. Il n'y avait pas assez de droits à payer pour la viande, le commerce de la boucherie n'était pas assez malade, il a fallu que, dans la séance du 19 avril 1845, un député montât à la tribune pour développer un projet de loi à l'effet d'abolir la perception du droit d'octroi par tête et de rendre obligatoire la taxe au poids!

Tout d'abord, au simple aperçu, ce projet de loi semble équitable, il rétablit ce qu'avait d'injuste

Digitized by Google

l'ancien projet qui interdisait au bétail des contrées pauvres l'accès du marché de Paris, mais en y regardant de plus près, on s'aperçoit que cette loi n'enrichit personne et appauvrit tout le monde.

— XII —

L'ancien droit par tête de bétail à l'entrée dans les villes avait la plus heureuse influence sur la production et sur le commerce de la viande. Les éleveurs, les bouchers et les consommateurs, y trouvaient leur compte.

Pour l'éleveur, la taxe par tête formait une prime donnée à la perfection de l'engraissement; il était de l'intérêt du producteur, le droit étant invariable, de ne présenter sur les marchés de consommation qu'une viande parfaitement faite, parfaitement grasse. Cette prime d'encouragement, le propriétaire la partageait avec le boucher, et le consommateur profitait de cette plus-value de qualité; pour son argent, il avait une viande saine, grasse, abondamment pourvue de sucs nourriciers. Le bétail de seconde qualité servait à la consommation des villes sans octroi et ainsi se trouvait presque justifié cet impôt municipal.

Digitized by Google

Aujourd'hui, que se passe-t-il?

Le propriétaire n'ayant plus de bénéfice à engraisser et la production de la graisse coûtant fort cher, le bétail est conduit sur les marchés vaille que vaille; aucun éleveur ne s'inquiète plus de la qualité. La plus-value que le propriétaire donnerait à son bétail serait surtaxée comme le reste, le boucher ne lui en tiendrait aucun compte et le consommateur en est réduit à payer plus cher qu'avant une viande beaucoup moins bonne.

Voici bientôt cinq ans que la nouvelle taxe au poids a été appliquée et la qualité de la viande se détériore tellement de jour en jour que, de partout, s'élèvent les plus justes, les plus unanimes plaintes. La consommation de la viande de vache a pris une grande et déplorable extension et ce qui est plus affligeant encore c'est de voir les petites races appauvries et dégénérées se substituer aux grandes, belles et fortes races. N'y aurait-il que ce dernier fait pour engager nos législateurs à refondre cette loi surprise à une chambre dans laquelle chaque membre a été plus préoccupé de son intérêt personnel que de l'intérêt général, que cela serait plus que suffisant. Si les pays très-fertiles, et pouvant nourrir de grandes races, avaient été en majorité sur les sols pauvres, médiocres ou rebelles, la loi proposée en 1845 n'eût point été votée.

Au point de vue de l'agriculture, nous le répétons à dessein, il n'est pas indifférent d'élever de grandes

Digitized by Google

ou de petites races de bétail ; la taille, lorsqu'elle n'est pas exagérée, disproportionnée, est un indice de bonté et de force. De plus, il est de toute nécessité, pour la qualité de la viande, comme pour la rémunération de la nourriture et des soins donnés, que le bétail exécute pendant sa croissance une certaine somme de travail, sans cela les frais de la production ne peuvent jamais être compensés par les prix de vente.

— XIII —

En résumé l'expérience de la taxe au poids ne date que de cinq ans, et déjà, de tous côtés, on en demande la suppression. Les propriétaires des contrées presque stériles reconnaissent qu'ils ne peuvent supporter la concurrence avec les grandes races, que la boucherie paiera toujours plus cher une tête de gros bétail que deux têtes de petit bétail, par cette bonne raison qu'à poids égal, il y a moins d'issues, plus de viande nette dans un seul animal que dans deux.

On croira difficilement que ce nouveau projet de taxe au poids soit passé presque inaperçu. Les journaux, d'ordinaire si attentifs, ont laissé proposer, discuter et voter sans s'émouvoir une loi qui, à tout prendre

Digitized by Google

et pour nous servir de l'expression vulgaire mais énergique d'un agriculteur, n'est qu'une prime donnée à la charogne.

N'oublions pas de consigner ici que les villes repoussent aujourd'hui la nouvelle loi pour deux raisons : la première, c'est que le produit de la taxe au poids a diminué les recettes d'octroi ; la seconde, c'est que les bouchers, pour ne rien perdre sur les droits, désertent les abattoirs et ne font plus entrer dans les villes à octroi que de la viande à la main. Ce double et notable déficit dans les recettes des villes est une leçon qui doit porter ses fruits; ou nous nous trompons fort, ou la taxe au poids a déjà fait son temps et ce sera justice.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE TREIZIÈME.

LOIS DE LA POPULATION.

— I —

D'après l'*Annuaire du bureau des longitudes*, la population totale de la France s'élevait, en 1847, à 35,400,486 âmes et suit, dans son accroissement, une progression géométrique dont la raison est 1 + 1/199, de sorte que :

Dans 19 ans, elle se sera accrue de..	3,618,100
Dans 36 ans, de.....	7,236,000
Dans 52 ans, de.....	10,854,000

Enfin, dans 138 ans, elle aura doublé.

Digitized by Google

Le déficit en grains, d'après le relevé des douanes, s'élève, pour la moyenne des onze années de 1836 à 1847 exclusivement, à 1,013,890 hectolitres.

Le rapprochement de ces deux données, parfaitement exactes de tous points, est fait pour inspirer les plus sérieuses réflexions. Comment la France, dont la production agricole, par suite du morcellement, va toujours en diminuant, fera-t-elle pour nourrir dans 19 ans, 39,018,486 habitants; 42,636,486 dans 36 ans; 46,254,486 dans 52 ans et 70,800,972 dans 138 ans? A-t-on jamais calculé ce qu'il faudra de grains, seulement pour nourrir dans 52 ans notre population? Dans 52 ans, en admettant que la production alimentaire de la France soit restée stationnaire, il nous faudra tirer de l'étranger l'équivalent de plus de 35 millions d'hectolitres, dépenser, au prix minimum de 22 francs l'hectolitre pour les blés étrangers rendus dans les ports de France, 700 millions par an, employer 35,000 navires de 100 tonneaux chaque, alors que tout le tonnage de la marine marchande de France ne représente que 17 millions d'hectolitres de grains, ce qui est à peine ce qu'il faudrait pour nourrir la France entière pendant un mois et demi. Ajoutons que toute la marine militaire de notre pays employée exclusivement à des transports de grains n'en apporterait pas de quoi nourrir la population entière pendant cinq jours.

L'Angleterre, la personnification par excellence du

Digitized by Google

crédit sur la plus grande échelle, avec les plus vastes ramifications, le pays le plus riche du monde, a vu son industrie arrêtée, ses transactions suspendues, sa fortune gravement compromise pour avoir été obligé d'importer, du 5 juillet 1846 au 10 octobre 1847, 39 millions d'hectolitres qui ont coûté 850 millions. Renouvelez cette cruelle expérience deux fois de suite et l'Angleterre succombe. Comment la France qui a supporté si difficilement la disette de 1847, disette qui a, selons nous, avancé l'heure de notre révolution, pourra-t-elle, dans un demi siècle, payer tous les ans la lettre de change de 700 millions tirée par la famine sur sa fortune?

En 1847, les importations ont excédé les exportations de 7,603,737 quintaux de grains de toutes sortes, ce qui représente au moins dix millions d'hectolitres de grains et une dépense de plus de 300 millions payés en numéraire, somme énorme, équivalente en perte de travail, de crédit, de circulation active et productive, en travaux inachevés, suspendus ou abandonnés à une somme décuple.

A l'heure où nous écrivons ces lignes (décembre 1849), les classes agricoles, ouvrières et manufacturières, le peuple à tous les degrés, ne s'est pas encore relevé de la ruine occasionnée par la récolte de 1847 qui était, que personne ne l'oublie, *une année de récolte médiocre.*

Digitized by Google

— II —

Si grandes que soient les illusions et l'aveuglement de certains hommes sur le présent, ils ne peuvent méconnaître les calamités que nous réserve l'avenir. Ces calamités, les partisans de la doctrine du *laisser-faire, laisser-passer,* ne les redoutent pas ; ils disent que la population n'augmente qu'en raison directe de l'accroissement des subsistances, que les deux lignes sont parallèles, soumises à la même et inexorable loi. Outre que ces calculs sont immoraux, la loi de nature leur donne un cruel démenti.

La misère est éminemment prolifique ; voyez l'Irlande, les districts manufacturiers de l'Angleterre, tous les grands centres industriels de la France ; consultez les tables de naissances et vous verrez que les pays les plus pauvres, les contrées les plus misérables, les villes où la fièvre de famine règne comme une épidémie permanente, donnent, proportion gardée, le plus de population. Les classes riches, cela est triste à constater, redoutant pour leur progéniture les effets de la loi de succession, ont peu d'enfants ; chez eux les calculs de l'orgueil, *la contrainte morale* doublée de *la contrainte physique*, *les moyens préventifs* mettent obstacle à la pro-

Digitized by Google

création, aussi voyons-nous cette population rester stationnaire, décroître même. Il n'en est pas ainsi dans les classes pauvres; les enfants, qui sont une charge que redoutent les riches, font la fortune des classes indigentes, de celles livrées à l'agriculture surtout: de là cette effrayante augmentation des naissances qui fait ressembler, à l'économie, à l'ordre, à la prévoyance et au bonheur près, l'habitation des pauvres à une véritable fourmilière.

Plus vous aurez de misère et plus vous aurez de naissances, c'est la loi fatale, inévitable. La solution du problême qui nous occupe a donc un double but, celui d'améliorer le bien-être de la population, et, par suite, de réduire l'accroissement des naissances, ce qui est autant de pris sur le hideux impôt de mortalité que prélève la mort sur les classes pauvres.

On le voit, il est grand temps dans l'intérêt de la morale publique, de notre sécurité, de notre conservation, d'opposer une barrière aux calamités prochaines qui menacent notre pays. Par quatre fois déjà, en 1792, 1812, 1829 et 1847, la Providence nous a donné de cruels avertissements. Sachons écouter la voix qui nous crie de nous hâter, de ne point nous endormir dans une fausse sécurité; mettons à profit les leçons du passé, c'est ainsi que nous pourrons assurer le repos de l'avenir.

Digitized by Google

— III —

Hegewisch, le traducteur allemand de Malthus, regarde l'essai sur le principe de population, comme une révélation des lois de l'ordre moral comparable à la découverte des lois de l'ordre physique de l'univers, par Newton.

« La question de la population, dit M. Rossi, touche à tout ; à la morale et à la physique, à l'économie nationale et à l'économie domestique. L'état, la famille, l'individu y sont également intéressés, pour le présent et pour l'avenir, pour leur force comme pour leur bonheur. »

Deux écoles se sont formées sur la question qui nous occupe. La première, dont Hegewisch a été le chef, tout en acceptant les idées de Malthus, les a poussées jusqu'à l'exagération, l'immoralité. A la pudique doctrine de la contrainte morale, elle a ajouté la contrainte physique, et les moyens préventifs, ces expédients obscènes que repoussent également la morale, la pudeur et les lois de l'économie politique. La seconde école rejette avec mépris les conseils de prudence adressés aux familles, toutes

Digitized by Google

les impuretés économiques inventées par les disciples de Malthus ; elle dit que la richesse et le bien-être du pays ne peuvent que s'accroître par la population, que la population fait des travailleurs, les travailleurs des produits, que l'homme étant en même temps producteur et consommateur, la population ne saurait être une cause d'encombrement et de misère.

Les partisans des doctrines de Malthus, doctrines exagérées par ses disciples ou ses commentateurs, cherchant à justifier leurs impitoyables raisonnements, se demandent s'il n'est pas profondément immoral et inhumain de donner le jour à des êtres qu'on ne peut ni nourrir, ni élever, à des enfants voués en naisssant à une agonie permanente, à une mort certaine. Ils disent : « L'homme a-t-il le droit de s'entourer de victimes et de cadavres pour se procurer quelques plaisirs fugitifs, quelques satisfactions sensuelles? Si les riches, sous les inspirations de l'orgueil, contrarient le vœu de la nature, est-ce là une raison d'exciter les pauvres à mettre au monde des enfants qu'ils ne peuvent élever? Une population robuste et satisfaite donne à l'État plus de forces et de sûreté qu'une population beaucoup plus nombreuse, mais pauvre, maladive, mécontente. Quel homme d'État ne préférerait pas deux millions de Suisses à six millions d'Irlandais! La France, avec trente-quatre millions d'habitants, pourrait au besoin lever des armées

Digitized by Google

aussi nombreuses que la Russie avec ses cinquante à soixante millions de sujets, dont une si grande partie n'atteint pas, dit-on, l'âge de dix-huit ans. La force des États, en ce qui concerne la population, ne se mesure pas seulement au nombre des hommes ; elle se mesure avant tout par le taux de la vie moyenne et de la vie probable. Les enfants ne sont pas une force, mais une charge pour la société. »

A ces objections les humanitaires répondent que si le développement de la population rencontre des obstacles, il faut en accuser nos institutions, l'excessive inégalité des conditions sociales, le vicieux aménagement de la propriété foncière, le défaut d'organisation du crédit qui vivifie le travail, à notre système épuisant de douanes, impôts, octrois, etc., qui renchérissent les produits et suppriment les consommateurs, à l'imperfection de nos voies de communication, de tous les rouages de la machine gouvernementale qui fonctionne à rebours et ne tient aucun compte de tous les éléments de prospérité si libéralement départis par Dieu sur notre beau pays.

Selon nous, ces derniers ont raison ou il faut méconnaître la justice divine, la loi éternelle qui dit : *croissez et multipliez*. Si nous résistons à la nature, si nous faussons ses lois, nous détruisons la famille et, avec elle, le travail, son corollaire indispensable ; plus de travail, plus de production, plus de société. Le mal qu'on voulait détruire en restreignant la

Digitized by Google

population par des moyens révoltants, se représente plus hideux d'un autre côté, puisqu'il anéantit la source même de la vie, le travail.

M. Auguste Comte a signalé l'extrême fécondité de la classe indigente; nous tirerons nos conclusions de cette observation éminemment vraie. La question est là, sa solution ne demande aucun de ces indignes moyens que réprouve la pudeur, que condamne la morale et nous donne, une fois de plus, l'occasion de reconnaître la justice, la bonté et la puissance infinie du créateur.

— IV —

« Raisonnons pourtant, dit M. Proudhon, raisonnons encore, l'impureté nous montât-elle jusqu'aux cheveux. L'illustre Lavoisier, cherchant un remède à l'asphyxie qui frappe, dans les fosses des grandes villes, le pauvre vidangeur, s'imposa de plus affreux dégoûts.

» S'il est vrai que la contrainte morale, subitement devenue contrainte physique et résolvant à sa manière le problême de la population, soit d'une pratique utile aux gens mariés, cette utilité n'est pas moindre pour les personnes libres. Or (c'est ici le côté immoral de la chose, non prévu par les économistes), le plaisir étant voulu et recherché pour lui-même sans

Digitized by Google

la conséquence de progéniture, le mariage devient une institution superflue ; la vie des jeunes gens se passe dans une fornication stérile ; la famille s'éteint, et avec la famille la propriété ; le mouvement économique reste sans solution, et la société retourne à l'état barbare. Malthus et les économistes moraux rendaient le mariage inaccessible ; les économistes physiciens le rendent inutile : les uns et les autres ajoutent au manque de pain le manque d'affections, provoquent la dissolution du lien social : et voilà ce qu'on appelle prévenir le paupérisme, voilà ce qu'on entend par répression de la misère. Profonds moralistes ! profonds politiques ! profonds philanthropes !

— V —

Voici maintenant les utopies du socialisme sur cette question :

En première ligne, nous devons mettre *le système de Fourier*, système immoral, désorganisateur, antisocial ; système à lupanards, à prostitution intégrale ; système qui détruit la possession morale et sainte qui

Digitized by Google

résulte du mariage et fait de la femme une misérable prostituée.

Pour trouver l'équilibre de la population, Fourier fait observer « que les filles publiques ne deviennent pas mères une fois sur des millions : au contraire, la vie de ménage, les soins domestiques, la chasteté conjugale, favorisent éminemment la progéniture. »

Non seulement cette doctrine de prostitution est cynique, abjecte, mais encore elle est fausse et absurde. Si toutes les femmes sont des prostituées et si la prostitution s'oppose à la génération, que devient la population? Ce système de Fourier ne diminue pas les naissances, il les supprime, à la mort il joint l'ignominie.

Après les impudiques doctrines de stérilité érotique du phalanstère se présentent, pour modérer l'excès d'accroissement de la population, les partisans de ce principe barbare que l'*homme a le droit et le devoir de limiter sa progéniture*. Les moyens d'exécution de ce système sont pathologiques et consistent dans l'extraction des fœtus, ou éradiations des germes et embryons. Ces saletés économiques, dignes de la cour d'assises, ont été sérieusement développées comme moyens préventifs et restrictifs à l'accroissement de la population. Nous ne parlons de ces horreurs que pour les flétrir avec énergie et montrer jusqu'où peuvent aller les aberrations de certains économistes-bourreaux qui ne craignent pas de justifier l'assassinat, de se faire les apologistes des plus grandes immoralités.

Digitized by Google

Nous négligeons le *système des interruptions*, abstinence dont la physiologie ne justifie pas l'efficacité et qui apporterait nécessairement dans la société les éléments de la plus profonde démoralisation, pour arriver à *l'allaitememt triennal*. Le docteur Charles Loubon cherche les limites de la procréation dans la procréation elle-même, se fondant sur ce qu'il y a, chez la femme qui nourrit, stérilité naturelle. M. Loubon s'attache à démontrer, par une masse d'autorités et de faits, « que la vie humaine se divise en un certain nombre de périodes déterminées, période de croissance, période de fécondité, période de vieillesse. » Parmi ces périodes, celle de lactation embrassant trois années, la femme mariée à vingt-et-un ans révolus ne pourrait au plus donner le jour qu'à trois ou quatre enfants et qu'ainsi se trouverait résolue la question de la population.

Ce système d'équilibre est moral, il repose des théories d'assassinat, d'infanticide et d'avortement dont nous avons eu à nous occuper; mais est-il confirmé par l'expérience, est-il surtout praticable? La science médicale n'est pas aussi explicite que le docteur Loubon ; tout en reconnaissant qu'il y a une certaine antipathie entre les fonctions des mamelles et de l'utérus, elle n'affirme pas, les faits de tous les jours seraient du reste là pour prouver le contraire, elle n'affirme pas qu'il y ait chez la femme stérilité pendant la période de lactation, lorsque cette période se pro-

Digitized by Google

longe au-delà du terme assigné par la nature pour l'allaitement d'un seul enfant. Si cette stérilité n'existe pas, le système du docteur Loubon tombe ; si cette stérilité, qui a le défaut d'être exclusivement physiologique, existe au contraire et qu'elle soit mise en pratique, la population ne reste pas seulement stationnaire, ce qui serait un mal, mais elle tend constamment à baisser, ce qui est impossible.

Qui ne comprend que si chaque mariage ne donne que trois enfants, quatre au plus, le tribut prélevé par la mort sur les naissances, défalqué, les lois d'équilibre de la population seront rompues et la décroissance inévitable.

L'allaitement triennal impose à la mère de quatre enfants un esclavage d'au moins seize années. Seize années de procréation et d'allaitement ! les seize plus belles années de la vie dépensées à se ruiner le tempérament et la santé ! Combien est-il de femmes qui accepteront, qui pourront accepter une pareille corvée? Cet esclavage est nuisible à la mère et inutile aux enfants. Si le tempérament de la femme résiste à une lactation d'autant plus abondante que les nourrissons deviendront plus âgés et plus forts, il s'épuise ; si le contraire a lieu, l'antipathie entre les fonctions des mamelles et de l'utérus est détruite et la procréation reprend son cours. En France, grâces aux vices de l'éducation et aux habitudes énervantes, la santé des femmes est gravement altérée, dans les classes riches

Digitized by Google

surtout. Ce ne serait donc pas sans danger que le système du docteur Loubon pourrait être appliqué ; c'est une honnête utopie et voilà tout : on ne viole pas impunément les lois de la nature et les mœurs qui sont une seconde nature.

Malthus propose, pour réprimer l'excès de population, l'ajournement du mariage jusqu'à la trentième ou quarantième année; il oppose la famine du cœur à la famine de l'estomac. J.-B. Say, Rossi et Droz, le plus grand nombre des économistes chastes et vertueux, partagent, faute d'autres, cette doctrine de contrainte morale, tout en reconnaissant les difficultés de transposer les périodes de la vie humaine, de faire que jeunesse languisse et que vieillesse reverdisse.

M. Chevalier veut *augmenter la production, restreindre la consommation et faire moins d'enfants*, ce qui revient à dire qu'il est possible d'augmenter la richesse sans accroître la population, ou, comme dit M. Proudhon, de vouloir réduire le nombre des bouches en augmentant le nombre des bras.

Digitized by Google

— VI —

L'émigration n'est qu'un palliatif ; d'après Malthus, l'expert par excellence en pareille matière, l'émigration ne tend pas à dépeupler un pays, mais à accroître le nombre des naissances. Il cite à cet effet la Suisse, la Savoie, l'émigration considérable qui a eu lieu, en 1770, d'Ecosse en Amérique, et fait ressortir l'extrême difficulté de dépeupler un pays en lui enlevant ses habitants. Malthus montre ensuite que l'émigration est au contraire favorable à la multiplication de la population du pays dont on émigre. « Il n'y a pas lieu de croire, écrit-il, que l'émigration des colons qui ont fondé les Etats-Unis, ait produit une diminution sensible dans la population. On a remarqué que les provinces d'Espagne qui ont le plus donné de colons à l'Amérique, sont celles dont la population s'est accrue. »

L'émigration a toujours à surmonter les difficultés d'un premier établissement, témoins les tentatives de colonisation faites au Mexique, au Pérou, dans la Nouvelle-Angleterre, à la Guyane, par les Français en 1663, etc. Ces difficultés dépendent du sol, du climat, des habitudes de la mère-patrie, de la privation de toutes les commodités habituelles de la vie,

Digitized by Google

du défaut d'appropriation des mœurs des émigrants avec les mœurs propres au pays dans lequel ils viennent s'établir. Ces émigrations ne changent pas les conditions misérables de ceux qui s'expatrient, elles les aggravent, au contraire. Les nouvelles colonies ne peuvent donner de longtemps des produits annuels en rapport avec la population; la misère du pays qu'on a quitté se retrouve dans le nouveau pays qu'on occupe, seulement cette misère est aggravée par la nostalgie, cette maladie dont le seul remède est dans la vue du pays natal.

Pour émigrer, il faut être riche, il faut être en mesure de pourvoir aux premiers frais d'établissement, au manque de subsistances; les pauvres savent ces choses; mourir ici où là bas, ne leur est pas indifférent, et c'est pour cela que nous voyons les populations les plus misérables, les plus déshéritées, les plus affamées, celles que la mort décime régulièrement et inévitablement rester avec indifférence au gîte et y mourir.

Voici ce que dit Malthus à ce sujet : « On dira peut-être que c'est la faute de ceux qui, ayant une occasion d'émigrer, préfèrent vivre où ils sont dans la gêne et le célibat. Est-ce donc un tort d'aimer le sol qui nous a vus naître, nos parents, nos amis, les compagnons de notre enfance? De ce qu'on ne brise pas ces liens, faut-il conclure qu'on n'éprouve point de vraies souffrances? Une telle séparation est quelque-

Digitized by Google

fois comprise dans les grandes vues de la providence, mais elle n'en est pas moins douloureuse. Quoiqu'elle fasse le bien général, elle ne cesse pas pour cela d'être un mal individuel. D'ailleurs un établissement étranger présente toujours, surtout aux hommes des dernières classes, une apparence de difficulté et d'incertitude. Ils entrent en quelque défiance sur tout ce qu'on leur dit du haut prix du travail et du bas prix des terres. Ils craignent de se mettre à la merci d'entrepreneurs intéressés. La mer qu'il faut traverser semble opposer à leur retour une barrière insurmontable, parce qu'ils sentent qu'ils ne trouveront pas des gens empressés à les défrayer. Si l'esprit d'entreprise ne vient pas se joindre aux angoisses de la misère, ils aimeront mieux, et l'on n'a pas droit de s'en étonner, souffrir où ils sont, que de chercher au loin des maux inconnus. »

Au point de vue pratique, l'émigration en grand n'est pas possible, d'abord à cause de la somme énorme qu'il faudrait dépenser et, ensuite, parce que toute notre marine militaire et notre marine marchande exclusivement employées aux transports des émigrants ne suffirait pas à nous enlever le vingtième de l'excédant annuel de notre population. Qu'on étudie avec soin ce qui s'est passé tout dernièrement pour la colonisation de l'Algérie, qu'on se rende compte des dépenses occasionnées par cet essai aussi coûteux que déplorable dans ses résultats et on

Digitized by Google

aura la conviction que l'émigration n'est qu'un palliatif et non un remède à l'excès d'accroissement de la population. Nous avons démontré qu'il nous serait bientôt impossible de compléter à l'étranger nos approvisionnements en subsistances, comment pourrions-nous arriver à transporter dans des colonies lointaines l'excédant de notre population ?

— VII —

Beaucoup d'économistes ont étudié le problème de l'émigration. Les États-Unis, par une exception rare et précieuse, nous fournissent des documents de la plus parfaite authenticité. Le docteur Price établit que dans quelques contrées de l'Amérique du Nord le dédoublement de la population s'effectuait tous les quinze ans. Euler ne porte la période de dédoublement qu'à douze ans quatre cinquièmes. W. Petty va plus loin, il avance qu'il est possible qu'à la faveur de certaines circonstances particulières, la population doublât en dix ans. Enfin Malthus dit : « Lorsque la population n'est arrêtée par aucun obstacle, elle va doublant tous les vingt-cinq ans, et croît de période en période, selon une progression géométrique, »

Digitized by Google

L'assertion de Malthus, confirmée par bon nombre d'expériences, ne peut plus être mise en doute; elle fournit à M. Rossi, dans son *Cours d'économie politique*, l'occasion de formuler en peu de mots cette démonstration. « Si un produit deux, dit-il, et que les nouveaux produits aient chacun la même force productive qu'avait la première unité, deux produiront quatre, quatre produiront huit, et ainsi de suite. Abstractivement parlant, Malthus posait donc un principe incontestable..... »

« Si nous écartons toutes les causes qui bornent l'accroissement de notre espèce, écrit J.-B. Say, nous trouverons qu'un homme et une femme mariés aussitôt qu'ils sont nubiles, peuvent donner naissance à douze enfants, tout au moins..... L'expérience, à la vérité, nous apprend que la moitié environ des êtres humains périssent avant l'âge de 26 ans..... On voit par là que si chaque couple ne peut pas élever douze enfants en état de se reproduire, il en peut élever six qui sont capables de peupler autant que le premier couple l'a fait lui-même. D'où l'on peut conclure que, s'il n'y avait aucun obstacle à cette multiplication, la population d'un pays quelconque *triplerait au bout de* 26 *ans.* »

M. Joseph Garnier en rapprochant les appréciations du docteur Price, d'Euler, de W. Petty, de J.-B. Say, de M. Rossi, et surtout les recensements de la population américaine, confirme cette conclusion

Digitized by Google

de Francis Place : « le terme de vingt-cinq ans, assigné par Malthus au dédoublement de la population par la seule voie de la procréation, est fort éloigné d'être exagéré. »

Godwin avance que la population américaine a doublé par la seule voie de l'émigration, ce qui est contraire à tous les documents authentiques mis en ordre et commentés par Place et surtout par le docteur Adam Seybert qui arrive à cette conclusion que « le nombre annuel de 6,000 émigrants établis aux États-Unis, de 1790 à 1810, est le nombre le plus grand que l'on puisse supposer. »

M. Warden montre que la population des États-Unis a toujours doublé en vingt-et-un ans, sans qu'il fût raisonnable de faire entrer l'émigration en ligne de compte. » En effet, les émigrants qui étaient obligés de se faire inscrire, n'avaient pas dépassé, avant 1820, une moyenne annuelle de 4,000 (ce chiffre concorde avec celui posé par J.-B. Say). Or, 4,000 émigrants, pendant 21 ans, n'avaient pu faire que 84,000 nouveaux habitants, pendant que la population s'accroissait de plus de 5 millions d'individus. »

Enfin disons, avec Adam Smith, *que rien n'est plus difficile à déplacer que l'homme*, et ajoutons avec J.-B. Say que l'émigration ne commence pas toujours par les classes indigentes, que, par conséquent, la population perd en qualité et non en

Digitized by Google

quantité. C'est là une des causes qui ont ruiné l'Espagne.

Répétons-le donc, l'émigration est un palliatif impuissant contre l'excès d'accroissement de la population. Pas plus que la guerre, l'émigration n'a la puissance de restreindre les naissances, elle active au contraire la procréation, diminue la mortalité qui décime les enfants pauvres, augmente la moyenne de la vie humaine et accélère la progression ascendante de la population. Qu'on étudie ce qui s'est passé en France sous l'Empire qui a usé tant d'hommes des plus jeunes et des meilleurs, et on verra que jamais la loi d'accroissement de la population n'a été plus rapide.

Pendant le cours de l'année 1849, le nombre des émigrants partis de Liverpool s'est élevé au chiffre de 153,903, sur lesquels 147,745 ont été aux États-Unis; 4,630 à l'Amérique anglaise du nord; 141 aux Indes-Occidentales; 81 dans l'Afrique Occidentale; 46 au cap de Bonne-Espérance; 13 à Hong-Kong, et 673 en Australie. Pour transporter cette masse d'émigrants, 565 vaisseaux ont été employés. 147,745 individus arrivant dans une seule année seulement des trois Royaumes unis en Amérique, pays encore vierge en certaines parties, devront, sans compter le contingent fourni par l'Allemagne, la Hollande et la Suisse, modifier les observations faites par Malthus et approcher des calculs du docteur Price,

Digitized by Google

d'Euler et de W. Petty. L'Irlande, qui a fourni la plus forte portion des 147,745 émigrants qui se sont expatriés aux États-Unis, sera-t-elle soulagée par cette saignée? Il est permis de penser le contraire. Les émigrations depuis dix ans ont été considérables dans ce pays et aucun économiste n'a encore signalé d'améliorations appréciables; beaucoup font remarquer au contraire que, par une loi fatale, la population semble augmenter en Irlande en raison directe d'une progression géométrique parallèle à l'émigration. Si le débouché de l'émigration nous est fermé, si tous les moyens de contrainte physique doivent être repoussés par la morale et la raison, la solution du problème, au lieu de se compliquer, se simplifie, s'éclaire, et se résout d'elle-même.

— VIII —

La puissance de développement de l'humanité par la génération suit la progression géométrique suivante: 1. 2. 4. 8. 16. 32. 64..... indéfinie.

M. Proudhon dit: « Il est prouvé que le développement du capital et de la richesse suit une progression plus rapide dont chaque terme peut être considéré comme le carré des nombres correspondants

Digitized by Google

aux lois d'accroissement de la génération, soit : 1. 4. 16. 64. 256. 1024. 4096..... à l'infini. »

Sans être aussi affirmatif que M. Proudhon, qui pense que ces deux progressions sont parallèles et solidaires, enchaînées l'une à l'autre d'un lien indissoluble, se servant réciproquement de cause et d'effet, nous pensons que la co-relation entre les lois de la population et les lois qui régissent le capital et le travail ne sauraient être comme le carré des nombres correspondants à la progression géométrique des naissances, sans cela on arriverait bien vite à une exagération, à une impossibilité.

Il serait superflu, d'un autre côté, de prouver que l'augmentation du travail et de la richesse dépasse toujours l'accroissement de la population. Le problême qui nous occupe revient donc à *trouver la limite naturelle de l'accroissement de l'humanité en population et en richesse.*

M. Auguste Comte entrevoit un des termes du problême lorsqu'il révèle la fécondité singulière de la classe indigente, lorsqu'il signale ce phénomène comme une des lois les plus remarquables de l'économie politique. En poussant ses investigations plus loin, M. Auguste Comte serait arrivé à trouver que l'indigent est, de sa nature, peu travailleur, peu économe, peu prévoyant, enclin à tous les vices qui dégradent, presque toujours soumis à un labeur mécanique qui tue chez lui l'intelligence, que l'homme

Digitized by Google

moral disparaît pour faire place à un homme exclusivement physique, ayant tous les instincts de la brute, vivant et multipliant comme elle.

« La chasteté, dit M. Proudhon, est compagne du travail ; la mollesse est l'attribut de l'inertie. Les hommes de méditation, les penseurs énergiques, tous ces travailleurs, sont de capacité médiocre au service de l'amour. Pascal, Newton, Leibnitz, Kant et tant d'autres, oublièrent, dans leurs contemplations profondes, qu'ils étaient hommes. Le sexe les devine : les génies de cette trempe lui inspirent peu d'attrait. *Laisse-là les femmes*, disait à Jean-Jacques cette gentille Vénitienne, *et étudie les mathématiques*. Comme l'athlète se préparait aux jeux du cirque par l'exercice et l'abstinence, l'homme de travail fuit le plaisir, *abstinuit Venere et Baccho*. Mirabeau périt, malgré la force de sa constitution, pour avoir voulu joindre les prouesses de l'alcôve aux triomphes de la tribune. »

Le problême se résume donc en une question de progrès et de bien-être, en une amélioration morale et physique de l'humanité. Lorsque le peuple aura été moralisé par l'instruction, vous verrez pénétrer dans les familles l'utile, le beau, le juste, le saint ; sous cette quadruple influence, la nature de l'homme se perfectionne, se transforme, s'élève, se poétise ; l'esprit domine la matière, les appétits grossiers et sensuels font place aux aspirations fécondes du génie,

Digitized by Google

et la procréation trouve son modérateur dans la chasteté. L'amélioration du bien-être, qui se résume principalement dans l'accroissement des subsistances et des matières premières qui donnent les choses utiles à la vie, aura aussi une influence prépondérante. Si la misère est éminemment prolifique, le bien-être doit restreindre et régler l'accroissement de la population; l'équilibre s'établira ainsi de lui-même sans le secours de ces moyens obscènes, odieux, qui révoltent l'humanité, scandalisent la morale et ne conduiraient, après tout, notre population qu'à une décroissance rapide qui serait la mort.

— IX —

L'article 144 du Code civil porte : « L'homme avant dix-huit ans révolus, la femme avant quinze ans révolus, ne peuvent contracter mariage. »

Cette fixation de l'âge a été puisée dans la législation romaine ; elle n'est en rapport ni avec notre climat, ni avec nos mœurs, ni avec les faits constatés par la science de l'économie politique. L'article 144 est une contradiction de la loi, il devance la majorité fixée à vingt-et-un ans, il ne s'occupe que de la capacité physique sans s'inquiéter de la capacité morale, qui est cependant, au point de vue social, lorsqu'il

Digitized by Google

s'agit de devenir le chef et le soutien d'une nouvelle famille, un fait de la dernière importance.

La loi du 20 septembre 1792, loi dans laquelle on retrouve l'esprit révolutionnaire dans toute sa pureté, renchérissait encore sur la loi actuelle en fixant à quinze ans pour les garçons et à *treize ans* pour les filles, l'âge compétent pour contracter mariage.

Sans vouloir, comme Malthus, ne permettre le mariage de l'homme que lorsqu'il aura quarante ans révolus, nous croyons, et en cela nous ne faisons que partager les faits révélés par la raison publique et la force des choses, que l'article 144 du Code civil devrait être ainsi modifié :

L'homme avant trente ans révolus, la femme avant vingt-et-un ans révolus, ne peuvent contracter mariage.

Sous le rapport économique, en admettant que l'éducation et le bien-être rétablissent dans le mariage la chasteté et l'équilibre qui résulte nécessairement de l'acroissement des subsistances, que l'usage des nourrices disparût, voici quels seraient les résultats de la modification que nous proposons.

Le nombre des enfants issus d'un même mariage ne serait généralement que de quatre, cinq au plus. En défalquant des naissances les cas de stérilité, veuvages, retards dans le mariage, accidents, interruptions, les morts avant l'âge nubile dont le chiffre est aujourd'hui de 63 pour cent, la classe des céliba-

Digitized by Google

taires qui irait toujours croissant, on arriverait à ce résultat infaillible, c'est que la population n'augmenterait que d'un dixième tous les trente ans ; le dédoublement n'aurait plus lieu, alors, que par trois siècles. Cette période de trois siècles tendrait constamment à s'allonger, jusqu'à équilibre complet, c'est-à-dire, jusqu'au point où les subsistances et la population se limiteraient d'elles-mêmes.

— X —

Cette solution nous paraît la seule digne, la seule vraie ; elle est conforme à la loi de Dieu, aux lois de la nature. Par l'accroissement des subsistances, des matières premières, du bien-être en un mot ; par l'organisation régulière et normale de la société, l'homme gagne en dignité, en activité, en intelligence, en persévérance soutenue et patiente, tout le terrain que lui ont fait perdre les fausses doctrines, tous ces systèmes révoltants qui ne sont après tout que la négation la plus audacieuse de la liberté. « Être libre, écrit M. Rossi, veut dire être raisonnable. La brute n'a pas de liberté ; et l'homme qui, dans les actes importants de la vie, se livre aveuglément à ses appétits et imite la brute, abdique par cela même toute liberté comme toute dignité. »

Digitized by Google

En relevant l'homme de la déchéance morale qui le frappe, en reconstruisant la propriété productive, on sauve la famille et, avec la famille, la société. La liberté, nous le répétons à dessein, doit être l'ordre, la parfaite organisation de toute chose. Tant qu'il y aura dans nos Codes des lois qui, au lieu de protéger la propriété, qui est la base de la famille, la détruiront; tant que nous n'aurons pas, par de larges et bienfaisantes institutions, noblement pourvu aux besoins moraux et matériels de tous, nous aurons le triste spectacle d'un peuple méconnaissant et tarissant toutes les sources du travail, de la production et du bien-être et arrivant ainsi rapidement à la misère, ce premier et très-grand pas vers la barbarie.

Digitized by Google

LIVRE QUATORZIÈME.

PROGRAMME DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE CHARITABLE.

— I —

Les questions posées sur le problême des subsistances et de la population par M. de Cormenin, lors du concours ouvert par *la Société d'Économie charitable,* sont trop claires, trop précises, trop utiles, elles mettent trop bien le doigt sur la plaie pour que nous ne nous fassions pas un devoir d'y répondre de

Digitized by Google

notre point de vue et en quelques mots. Pour beaucoup de ces questions nous répéterons succinctement ce que nous avons déjà dit dans ce livre, ce sera un moyen de résumer nos arguments, de leur donner plus de poids, d'assurer leur autorité.

Le programme du concours ouvert par la Société d'Économie charitable est partagé en vingt-quatre questions qui embrassent toute notre économie sociale, agricole, industrielle, commerciale et financière. Comme dit M. de Cormenin : « Il n'y a point de problême d'économie politique plus grave à poser et dont la solution soit plus vitale et plus urgente. »

PREMIÈRE QUESTION.

Quel serait le meilleur moyen pour établir chaque année la statistique la plus exacte et la plus complète de la production alimentaire ?

Demander chaque année aux trois quarts des maires des communes rurales de remplir avec exactitude les tableaux qui leur sont envoyés, pour indiquer combien chaque commune contient d'hectares superficiels; combien, sur ce nombre, il y en a en vignes, bois, prés naturels et artificiels, eaux, marais, friches, pâtures, jachères, propriétés bâties, chemins ; combien il reste d'hectares en terres labou-

Digitized by Google

rables et semées en blé, seigle, méteil, orge, avoine, sarrasin, maïs, vesces, pommes de terre, haricots, pois, betteraves, légumes; quel est le poids, par hectolitre, des diverses céréales et légumes; le produit moyen de ces diverses denrées par chaque hectare; quel est le nombre de bestiaux, chevaux, etc.; demander tous ces renseignements, exiger une réponse catégorique, est une chose impossible. Espérer recueillir de pareils documents d'employés, le plus souvent incapables ou insouciants, c'est vouloir, comme en 1846, laisser l'administration centrale se fourvoyer, prédire l'abondance, faussement rassurer les populations, manquer de prévoyance et nous jeter, sans avertissements préalables, et en prenant, par conséquent, notre commerce au dépourvu, dans les hasards de la pénurie et de la famine, ces avant-coureurs des révolutions.

Les enquêtes ne se font pas en France comme en Angleterre; il y a, dans les procédés employés par les deux nations, toute la différence qui existe entre un pays qui ne sait jamais ce qu'il veut, qui flotte au gré de toutes les révolutions, oscille constamment, et un pays intelligent, stable, marchant librement, mais résolument, à un but unique. Alors que les enquêtes françaises sont dirigées par l'administration, c'est-à-dire, mobiles comme les nombreux gouvernements qui se sont succédé depuis soixante ans, les enquêtes anglaises sont faites par les administrés eux-mêmes.

Digitized by Google

Chacun, dans la spécialité qui lui est propre, apporte son tribut d'idées et de documents, ne discute que les intérêts qu'il connaît ou qui l'intéressent. De ces contradictions, multipliées à l'infini, naît la lumière; une fois le mal indiqué, le remède devient facile à trouver. C'est ainsi qu'une nation perfectionne peu à peu ses lois, arrive au progrès et voit s'étendre une prospérité qui profite à tous.

L'administration française ne connaît aujourd'hui le véritable état des récoltes que lorsqu'il n'est plus temps de remédier à un déficit dans nos subsistances et de parer aux difficultés qu'il entraîne. A la fin de chaque année, en compulsant les mercuriales des marchés régulateurs, le tableau des denrées alimentaires introduites ou exportées, les rapports des nombreux agents du fisc qui ont cent yeux, cent bras, pour tout voir et pour tout saisir, le Gouvernement sait bien à quoi s'en tenir sur le quantum de la production. Mais ce document précieux arrive trop tard. S'il peut être utile pour l'avenir, il ne peut rien pour le présent. Or, le présent est tout, lorsqu'il s'agit de pourvoir à la subsistance de 36 millions d'individus.

Le lauréat de M. de Cormenin, M. Louis Marchal, élève de l'école polytechnique, ingénieur des ponts-et-chaussées, propose, pour résoudre cette première question, la création d'une institution d'ingénieurs agricoles qui, en outre de leurs travaux d'irrigations et de desséchements, seraient chargés de recueillir

Digitized by Google

des renseignements *annuels et suffisamment précis* sur la production.

« Partout, en effet, le cadastre existe, la contenance de chaque parcelle est indiquée sur les matrices avec une exactitude suffisante, des tableaux extraits de ces matrices pourraient être remis chaque année par les ingénieurs d'arrondissement aux percepteurs, qui rempliraient une colonne indiquant le genre de culture; les ingénieurs, dans leurs tournées, vérifieraient ces documents, puis à l'époque des récoltes, ils se rendraient dans le plus grand nombre possible des fermes de l'arrondissement, en choisissant avec soin celles les plus propres à fournir une moyenne exacte; ils compteraient le nombre des gerbes recueillies sur un ou plusieurs des champs, en feraient battre une partie, et par de simples règles proportionnelles, établiraient, pour tout l'arrondissement, le rendement moyen en gerbes, en paille et en grain ; ils opéreraient d'une manière analogue pour les fourrages ; ils compteraient les bottes, en feraient peser quelques-unes et apprécieraient, soit par eux-mêmes, soit d'après l'avis des cultivateurs, la qualité des différentes espèces de fourrages; et ainsi de toutes les autres récoltes, des bestiaux et des boissons nutritives. Pendant les premières années, ces renseignements, quoique infiniment plus exacts que ceux dont on dispose en ce moment, ne présenteront sans doute pas toute l'exactitude désirable ; mais peu

Digitized by Google

à peu, quand l'arrondissement sera bien connu, quand le fort et le faible de chaque terre, de chaque ferme, de chaque cultivateur, seront bien appréciés, les résultats acquerront de plus en plus de précision.

» Ces tableaux, envoyés par l'ingénieur d'arrondissement à celui de département, seraient contrôlés par lui, soit d'après ses connaissances locales, soit d'après les documents fournis. Ils seraient résumés pour tout le département et envoyés à l'inspecteur, qui opérerait une nouvelle vérification et un second contrôle ; c'est ainsi qu'une statistique très-complète pourrait être dressée pour la France entière.

» Ce travail ne sera pénible que pendant les deux ou trois premières années, car au bout de ce temps, la connaissance des assolements facilitera la rédaction des tableaux et surtout leur vérification.

» De cette façon, il sera possible de savoir quelle différence présente une année sur l'autre, quant à la quantité d'hectares ensemencés de telle ou telle manière, renseignement que ne fournit aucune des statistiques, qui ne donnent que des moyennes. Peut-être nous dira-t-on que les fonctions des ingénieurs agricoles pourraient paraître d'abord inquisitoriales au cultivateur, naturellement méfiant : à cela nous répondrons qu'aujourd'hui cette méfiance existe non seulement de la part du paysan, objet des recherches statistiques, mais encore de la part du maire chargé de les faire, double cause d'erreur ; la

Digitized by Google

méfiance, dont nous ne contestons pas l'influence fâcheuse dans l'origine, disparaîtra bientôt quand il verra que les fonctions de l'ingénieur agricole n'ont pour but que son propre bien, qu'elles n'ont aucun rapport avec la fiscalité, quand surtout, par son intermédiaire, il aura obtenu quelques primes d'encouragement. »

Le projet de M. Louis Marchal serait peut-être exécutable sur une propriété agglomérée, à petits domaines sagement et judicieusement aménagés; mais, avec les millions de parcelles que l'on compte dans chaque arrondissement, avec l'anarchie qui règne dans l'agriculture, la production échapperait à toutes les investigations. Les ventilations partielles ne donneraient que de fausses moyennes, puisque la base, l'étendue des cultures en céréales, ne pourrait jamais être approximativement connue.

Le morcellement de la propriété, on le voit, s'oppose toujours et partout à tout progrès, à toute investigation profitable; non seulement il fait considérablement baisser le rendement, mais encore le peu de production qu'il donne est tellement insignifiant et dispersé, qu'il échappe, alors que cela serait si utile, au contrôle de l'administration, aux actives recherches du commerce.

Avec la diminution et la régularisation du morcellement, la prévoyance trouve sa besogne toute faite; les produits non seulement augmentent, mais

Digitized by Google

ils se centralisent comme la propriété. On peut connaître, aussitôt la récolte faite, la moyenne du rendement, aviser en temps opportun, parer aux calamités d'une disette, ou profiter, par l'exportation, d'une année d'abondance.

DEUXIÈME QUESTION.

Comment peut-on arriver par approximation seulement au quantum de la consommation annuelle de chaque individu, et quel est ce quantum ?

Dans le rapport fait au Roi, le 30 mai 1840, par M. A. Gouin, sur la *Statistique de l'agriculture*, ce ministre dit :

« Il est très-difficile de déterminer la quantité des produits agricoles consommés, parce qu'il y a un versement perpétuel d'un arrondissement, d'un département, d'une région, dans un autre, et que la vérité des chiffres est exposée à être altérée, d'une part par les omissions, et de l'autre par les doubles emplois. On ne présente donc les investigations sur cet important sujet que comme des approximations; mais on peut affirmer qu'il n'y en a point eu jusqu'à

Digitized by Google

ce jour qui aient été faites d'après des matériaux aussi nombreux et aussi complets. Une garantie inattendue de leur exactitude, c'est que leurs chiffres sont en rapport avec ceux de la production, quoiqu'ils aient les uns et les autres une origine différente, et qu'ils résultent d'immenses calculs faits séparément et sans aucune prévision de la concordance de leurs résultats. »

Voici ce qu'ajoute le ministre sur les résultats obtenus par la Statistique de l'agriculture :

« Après avoir rassemblé, par le concours de plus de cent mille collaborateurs, environ dix-huit millions et demi de termes numériques, exprimant des faits agricoles et sociaux, il restait à remplir une tâche beaucoup moins vaste, sans doute, mais, s'il se peut, bien plus difficile encore, celle de classer les résultats de tous ces éléments dans l'ordre de la plus grande liaison des choses et des idées, et de les exposer d'après une méthode simple et naturelle, qui permet d'en saisir l'ensemble et les différentes parties, de les étudier, sans être obligé de les soumettre à des transformations, et d'y puiser rapidement sans peine des objets de recherches nombreux et variés. Si l'on ne peut se flatter d'avoir satisfait à toutes les conditions de ce problème, on peut assurer du moins qu'on n'a rien négligé pour introduire dans ce prodigieux amas de chiffres l'ordre et la clarté.

» Pour décrire agronomiquement la France, il s'offrait d'abord une division des matières très-facile,

Digitized by Google

qui consistait à enregistrer, sous le titre de chacun des départements, tous les chiffres qui lui appartiennent, et à mettre toutes ces statistiques départementales à la suite les unes des autres, dans l'ordre alphabétique; mais par cette distribution on n'eût obtenu que des notions locales; la connaissance des faits généraux aurait échappé, et il aurait été d'autant plus difficile d'en trouver la trace, que l'ordre alphabétique aurait rompu toutes les affinités naturelles, en rapprochant les départements les plus éloignés, et en éloignant les plus rapprochés. L'ancienne division par provinces n'aurait pas été plus favorable; et quand bien même elle n'eût pas été totalement hors de question, on l'aurait repoussée, car elle partageait le territoire en parties trop nombreuses et trop égales, qui ne permettaient d'établir entre elles aucune comparaison.

» Dans la nécessité de grouper les départements par région, pour conserver leur rapport de climat, de sol, de positions géographiques et toutes les autres analogies existant entre des populations limitrophes, on a cherché une division large et très-simple, d'une conception et d'un souvenir faciles, et tirant sa base de l'ordre naturel. Le méridien de Paris, qui sépare la France en deux parties presque égales, et le 47e parallèle, qui le coupe précisément au centre du royaume, ont fourni le tracé de cette division par laquelle le territoire est partagé en quatre régions,

Digitized by Google

contenant chacune vingt-et-un ou vingt-deux départements, et ayant à très-peu près la même étendue et la même population : circonstance essentielle, puisqu'elle rend possible de comparer ensemble les différentes parties du pays, soit l'une avec l'autre, soit deux à deux. Ainsi, de même que l'agriculture de chaque région peut être comparée à celle des trois autres régions séparément, on peut encore, si l'on en réunit deux ensemble, comparer une moitié de la France avec l'autre moitié, et montrer les analogies et les différences qui existent entre elles, soit qu'on oppose le territoire oriental au territoire occidental, soit qu'on rapproche les départements du nord de ceux du midi.

» Des subdivisions, qu'on peut admettre ou rejeter à volonté, sont données par la considération du gisement. Elles rassemblent, dans chaque région, les départements qui bordent les frontières ou les côtes, et ceux qui appartiennent à l'intérieur du pays. Il importait de constater si ces dissemblances dans la position géographique exercent sur l'agriculture une aussi grande influence que celle qu'elles ont sur la population.

» Dans chacune des quatre grandes divisions du territoire, trois séries de tableaux statistiques reproduisent tous les faits agricoles sous des points de vue différents.

» La première série concentre ces faits dans chacun

Digitized by Google

des départements auxquels ils appartiennent. C'est une topographie statistique de l'agriculture.

» La seconde série énumère tous les produits ruraux; chacun d'eux y est l'objet d'un tableau spécial, et l'indication des localités ne vient qu'en seconde ligne. Néanmoins, elle reçoit ici un développement dont il n'y a point encore d'exemple. La production de chaque sorte de culture est exprimée non seulement par département, mais encore par arrondissement; ce qui forme une masse de détails complètement inédits.

» La troisième série récapitule à la fois les deux autres par département et par produits ruraux. Toutefois, elle ne se borne point à en résumer les chiffres; elle les distribue de manière à montrer quels sont les principaux éléments de l'économie agricole d'une région.

» Elle énonce dans une suite de tableaux, l'étendue des cultures, les semences qu'elles exigent, la quantité de produits qu'elles fournissent, celle qui est disponible, celle qui est consommée annuellement, et enfin la valeur de chacune de ces classes, soit totale, soit par hectare.

» Ces trois séries se complètent les unes les autres. Elles se contrôlent mutuellement; et, en effet, il serait difficile que des chiffres considérés sous tant d'aspects, ne décélassent pas les erreurs qu'ils contiendraient. S'il en est qui soient exceptionnels,

Digitized by Google

l'observation les trouve et les saisit aisément au milieu de ces évolutions multipliées, et l'on peut reconnaître par quel phénomène est interrompue la chaîne des analogies.

» Outre leur but commun et général, ces séries, qui se composent de plus de 200 tableaux statistiques, satisfont chacune séparément à un besoin particulier de la science et du pays.

» La première est réclamée par la géographie de la France, la seconde par l'agriculture, la troisième par l'économie politique, qui depuis longtemps appelle de tous ses vœux les importantes notions qu'elle doit y trouver.

» Les faits numériques dont est formée la statistique de l'agriculture sont rattachés dans un ordre constant à chacune et à toutes les divisions du territoire, depuis l'arrondissement qui ne contient pas 150,000 hect., jusqu'à la double région qui en comprend plus de vingt-six millions. »

Nous avons donné, au livre second de cette œuvre, le quantum de la consommation annuelle pour chaque division. Si on compare ce quantum avec une moyenne prise entre les résultats trouvés par MM. Dumas, de Gasparin et Mounier, on voit que les chiffres s'équilibrent, surtout si l'on prend les consommateurs en masse et qu'on les compare à la production générale.

Quant à la part de subsistances disponibles pour chaque classe de citoyens, ce serait là le côté vraiment

Digitized by Google

urgent de la question, mais nous ne pensons pas qu'il soit encore et de longtemps donné à personne de pénétrer ce mystère. On a bien, par les travaux de MM. Villermé, Frégier, Blanqui et autres, sur les classes misérables, comme un aperçu, comme un pressentiment de l'affreuse inégalité de la répartition des subsistances, mais on ne connaît pas encore la profondeur du mal, jusqu'où s'étend la lèpre de famine qui dévore les classes ouvrières.

TROISIÈME QUESTION.

Quels seraient les effets d'une habituelle et trop forte disproportion entre la production alimentaire et la consommation sur la santé publique et la vie moyenne des hommes, sur leur moralité et leur bien-être, sur les sciences et l'industrie, sur les beaux-arts, sur la paix et sur la guerre, sur la civilisation, en un mot sur l'état social et politique de la France et de l'Espagne?

Les effets d'une habituelle et trop forte disproportion entre la production alimentaire et la consommation sur la santé publique et la vie moyenne des hommes sont désastreux : il n'y a ni tête ni fête où l'estomac crie. Le manque de subsistances détruit la santé publique, fait baisser le niveau de la vie moyenne ;

Digitized by Google

avec la misère disparaît le travail, ce moralisateur par excellence; plus de travail, plus de bien-être.

Le premier, le plus indispensable besoin de l'espèce humaine n'étant pas satisfait, la partie brutale de l'homme reprend son empire sur la partie intelligente; les sciences, les beaux-arts et l'industrie périclitent; l'influence de cette décadence se fait sentir sur les relations de peuples à peuples. La nation dont la production baisse, est à la merci de la nation qui a de l'excédant, le plus clair du travail et de la fortune du peuple qui demande toujours, va augmenter la richesse et le bien-être de celui qui produit et dont les prétentions grandissent en raison directe des besoins qu'il est appelé à satisfaire. De ce défaut d'équilibre à une guerre, il n'y a qu'un pas. Napoléon le comprenait ainsi; par le blocus continental, il conquérait l'Angleterre bien plus sûrement que par une descente armée sur le sol britannique.

La guerre, c'est la barbarie, c'est l'affaissement de la civilisation. Les bienfaits de la paix au contraire sont inépuisables; la paix profite à la pensée, agrandit le cercle de l'intelligence humaine, améliore et développe l'état social et politique des peuples; la paix est à la guerre, ce que la liberté est à l'esclavage.

Digitized by Google

QUATRIÈME QUESTION.

Quels sont les effets matériels et moraux des achats de blé par peur ou par agiotage ?

Les effets matériels par peur ou par agiotage doublent les calamités causées par une mauvaise récolte. La peur produit l'accaparement, l'agiotage fait monter les prix ; dans l'un comme dans l'autre cas, les malheurs d'une disette sont aggravés par les profits réalisés par quelques-uns au détriment de tous.

Cette question est très-difficile à résoudre ; si le salut public exige l'intervention du gouvernement, le droit de propriété, la liberté individuelle et commerciale ne peuvent être entravés ; du reste l'expérience prouve que le pouvoir est impuissant, lorsqu'il veut essayer de restreindre ou de réprimer les accaparements ou l'agiotage sur les grains. Pendant notre première révolution la puissance dictatoriale et terrible du Comité de salut public, ayant pour auxiliaire la guillotine, n'a pu vaincre l'obstination coupable des accapareurs. En voulant détruire le mal, le Comité de salut public l'a augmenté en supprimant les transactions qui, en temps de disette, prennent faussement le nom d'accaparement et d'agiotage.

Digitized by Google

La véritable liberté ne comporte pas d'abus; en laissant au commerce toutes ses allures, la concurrence corrige le mal; à défaut de la concurrence, les arrivages étrangers, la prévoyance d'un gouvernement éclairé, dont le droit en pareille circonstance est d'intervenir comme importateur, rétablissent promptement l'équilibre entre l'offre et la demande.

Cette question a été longuement traitée dans plusieurs écrits; la science a cherché le moyen de conserver les grains pour faire refluer l'excédant d'une année abondante sur les années de disette; mais, jusqu'à ce jour, les systèmes ou les moyens matériels proposés ont été impuissants. Les grains sont une denrée difficile à manier; si on les conserve par trop grandes masses dans les greniers, ils deviennent la proie des rats et des insectes, ou sont exposés, par suite de l'encombrement, à une fermentation qui les fait germer et pourrir.

Les greniers d'abondance sont condamnés, non seulement par la difficulté qu'on éprouve à conserver les grains, mais encore, et c'est là le côté le plus important de cette question, parce que l'alimentation de ces greniers d'abondance fonctionne toujours au rebours du rôle bienfaisant qu'on veut leur faire jouer.

Pour approvisionner les greniers d'abondance, il faut retirer de la circulation, dès qu'on s'aperçoit que la récolte est insuffisante, des quantités de grains qui

Digitized by Google

raréfient la denrée sur les marchés et accroissent le malaise général. On devance ainsi l'heure de la pénurie; on crée dans la population riche des imitateurs, on arrête les transactions du commerce ou on lui donne le signal de l'accaparement et de l'agiotage. La peur fait le reste, les masses se frappent; à la stupeur succède la colère, et c'est ainsi qu'on soulève des populations qui, jusqu'alors, étaient restées paisibles.

Les approvisionnements sont aussi fatals aux années de disette qu'aux années d'abondance. Lorsque la récolte est médiocre ou insuffisante, les achats de grains destinés à être mis en réserve surhaussent les prix pour les avilir lorsque l'abondance est revenue. Par des achats sur de grandes masses on frappe les consommateurs, comme, plus tard, lors de la revente, on frappera les producteurs.

Laissons donc de côté ces moyens inutiles et dangereux pour porter toute notre activité sur l'amélioration de l'agriculture. En augmentant le rendement, en mettant notre production au-dessus des besoins de notre population, nous aurons trouvé le véritable remède aux effets matériels et moraux des achats de blé par peur ou par agiotage.

Digitized by Google

CINQUIÈME QUESTION.

Quel est sur l'apport, le voiturage et la répartition des substances, l'effet des canaux, des routes de terre, des chemins de fer et des chemins vicinaux?

Comme note à cette question, M. de Cormenin fait les réflexions suivantes :

« Supposez que l'État ait entrepris à ses frais et achevé depuis quelques années la longue et magnifique route ferrée du Havre à Marseille, que serait-il arrivé? Nous n'eussions peut-être pas souffert de la disette, autant du moins : les blés venus de l'Asie par la Méditerranée et les blés venus d'Amérique par l'Océan, se fussent rencontrés au centre de la France, presque sans frais et sans difficultés de transport, et les veines transversales qui auraient abouti à cette grande artère eussent reçu à temps, et selon leurs besoins, toute l'alimentation qui leur manquait.

» D'un autre côté, les céréales de l'intérieur se fussent réparties plus commodément, et nous eussions eu moins d'oscillation de prix, de département à département.

» Pareillement, avec un bon sytème de canaux

Digitized by Google

navigables, on peut faire affluer les subsistances jusqu'au pied des montagnes.

» De même aussi, avec des chemins vicinaux viables en toute saison, bien empierrés, bien entretenus, les frêles voitures des fermiers apporteraient plus facilement les approvisionnements aux greniers de dépôt et aux marchés de vente des villes. Il ne faut pas oublier que les céréales sont une matière très-lourde et très-encombrante, et que la distance du lieu de la production au lieu de la consommation, en augmente beaucoup le prix. »

Les moyens de circulation, déjà bien améliorés en France, sont loin d'avoir reçu tous leurs développements. L'insuffisance de nos voies de transport paralyse notre industrie en élevant considérablement le prix des matières premières et du combustible. En 1847, cette insuffisance s'est fait particulièrement sentir pour les blés arrivés à Marseille; alors que les grains étaient à un prix accessible dans les ports de mer de la Méditerranée ou de l'Océan, le centre de la France voyait monter ses mercuriales de grains à un taux hors de proportion avec le prix de cette denrée à la frontière.

Si nous n'améliorons pas notre rendement agricole, dans cinquante ans, il nous faudra tirer de l'étranger 35 à 40 millions d'hectolitres de grains, c'est-à-dire, transporter et voiturer une masse trois ou quatre fois plus considérable que celle qu'il nous a été impossible,

Digitized by Google

même avec les secours du Gouvernement, de faire pénétrer en temps opportun des ports d'arrivage dans l'intérieur de la France.

De toutes les voies de communications les chemins de fer sont celles qui peuvent effectuer les transports au meilleur marché possible. Le charroi d'une tonne de marchandise dans un chemin boueux, rempli d'ornières, en partie défoncé par une trop forte circulation ou nouvellement empierré, coûte 80 cent. par kilomètre. Sur les bonnes routes, le prix du même service n'est que de 30 centimes et se réduit à 10 centimes sur les chemins de fer.

On comprend de quelle importance serait pour l'agriculture, pour l'industrie, pour notre force politique, le perfectionnement de nos voies de communications. Pour l'agriculture un vaste système de routes de terre, de chemins vicinaux, de rivières rendues navigables, de canaux, de chemins de fer, mettrait ses produits, toujours encombrants, en valeur, par la facilité et le bon marché des transports. Cette extrême mobilité des produits profiterait à l'industrie, et, par conséquent, au bien-être de la nation. Sous le rapport politique, la facilité du déplacement de la force militaire en augmenterait la puissance, en même temps qu'elle permettrait de réduire l'effectif qui nous ruine. Mais pour les subsistances surtout le perfectionnement de nos voies de communications est un point de la dernière importance.

Digitized by Google

SIXIÈME QUESTION.

Quelles sont les conséquences économiques, agricoles, financières et politiques des importations, tant en viande qu'en grains ?

Les conséquences économiques sur le régime alimentaire des importations en viande et en grains sont presque nulles. En ce qui concerne les bestiaux tant sur pied qu'en viandes séchées et fumées, nous croyons avoir démontré qu'excepté la Russie, il n'était pas un état d'Europe auquel il fût possible de nous fournir de la viande en assez grande masse pour influer sur les prix de notre production. Pour la Russie, les craintes de concurrence sont chimériques, le coût du transport ou de la conduite du bétail s'oppose à toute importation lucrative.

Pour les grains, l'expérience démontre que l'étranger ne peut envoyer sur nos marchés ses céréales qu'à des prix bien supérieurs à ceux de notre production pendant les bonnes années. Dans tous les cas, l'échelle des droits de douane sur les grains maintiendrait l'équilibre en faveur de notre agriculture qui, au prix minimum de 21 fr. 25 par hectolitre, trouve, malgré

Digitized by Google

le dépérissement de notre agriculture, une assez satisfaisante rémunération.

Sous le rapport financier, l'introduction des denrées alimentaires produit les plus détestables effets. Les importations de grains font sortir des masses énormes de numéraire du pays qui demande, sans faire augmenter le solde des échanges de la part des contrées qui expédient. Le défaut de numéraire, le déplacement considérable et souvent inattendu du plus actif agent du commerce et de l'industrie, la gêne que la cherté des substances alimentaires apporte dans la fortune publique et privée, occasionne un temps d'arrêt dans toutes les transactions. Du haut en bas de l'échelle agricole, commerciale, industrielle se produit une secousse qui paralyse les transactions, arrête les travaux, suspend le mouvement producteur de tout un pays.

L'Angleterre dépensant 800 millions dans une seule année pour parer au déficit de subsistances causé par une mauvaise récolte, subit une crise financière qui jette son commerce et son industrie dans une stagnation qui est la mort. La France, pour solder en 1847 ses acquisitions de grains à l'étranger, fait sortir de son territoire 300 millions *en numéraire*, et nous voyons, sans qu'on s'en rendît bien compte tout d'abord, non seulement le commerce et l'industrie restreindre leurs affaires, mais encore cet état de gêne porter sur tout le peuple, le mettre en mouvement,

Digitized by Google

occasionner un mécontentement, une fermentation qui font naître un pressentiment, bientôt réalisé, de la révolution qui doit éclater plus tard.

Au point de vue politique, c'est toujours un mal et un danger que d'être tributaire de l'étranger, surtout lorsqu'il s'agit de subsistances. Vienne une guerre maritime, et la première, la plus considérable bataille que nos ennemis gagnent infailliblement, c'est de nous affamer. Si par suite du vicieux aménagement de notre sol, de l'augmentatiou progressive de notre population, nous sommes obligés d'aller chercher à l'étranger un surcroît de subsistances, nous nous trouvons à la merci de l'Angleterre qui nous décime ou nous rançonne. Dans le cas d'une guerre continentale, les puissances étrangères nous ferment leurs portes et puisent leur force dans notre pénurie et notre isolement.

On le voit, de l'augmentation de notre production agricole découlent les conséquences économiques, industrielles, financières et politiques qui font la force des États. Restreignez le morcellement, réglez l'aménagement du sol par des lois conservatrices, reconstituez la propriété productive, et vous accroîtrez tout aussitôt le rendement agricole, et vous délivrerez la France de l'humiliation et du danger d'aller mendier à l'étranger ou arracher de vive force le morceau de pain qui doit faire vivre sa population.

Digitized by Google

SEPTIÈME QUESTION.

Quelle est la quantité de biens communaux, de terres vaines et vagues, de friches, de landes, de pâtures, de marais et de vides forestiers, à mettre en céréales, sans nuire à l'élève des bestiaux, ni à l'aménagement des bois, et en calculant, d'une part, les frais de desséchement et de culture, et, d'autre part, le rendement tant immédiat que moyen ?

L'étendue totale des terres incultes est actuellement en France de sept millions d'hectares, ou plus du huitième de la superficie du territoire. La mise en culture de ces sept millions d'hectares n'augmenterait pas, quant à présent, notre production agricole en céréales et nécessiterait une dépense que ni l'État ni les particuliers ne peuvent supporter.

Occupons-nous de la question financière d'abord, nous traiterons la question agricole ensuite.

La première mise en culture de sept millions d'hectares, en admettant que les travaux se fissent en grand et par les procédés les plus économiques, coûterait en moyenne au moins 500 francs par hectare, ce qui donnerait une dépense totale de

Digitized by Google

trois milliards cinq cents millions. Les terres soumises à ce premier défrichement ne sont pas encore en rapport ; la seconde mise en culture, les amendements, les semences qu'il faut leur confier, les frais de la récolte, s'il s'en trouve, sont autant d'œuvres et de dépenses qui augmentent le déboursé primitif. Cette somme, où la prendre ? L'État est impuissant à la fournir, les particuliers sont-ils plus riches ? Si cette opération devait-être profitable, est-il permis de croire que l'industrie privée, d'habitude si alerte et si entreprenante, lorsqu'elle croit entrevoir un bénéfice à réaliser, se serait abstenue jusqu'à ce jour. Qu'on se souvienne des puissantes sociétés qui se sont formées pour défricher les terres incultes, vaines et vagues, dessécher les marais, utiliser les vides forestiers, et on verra que pas une d'elles n'a pu réussir ? C'est à ce point qu'il est quelquefois impossible de reconnaître, à l'aspect de certains terrains prétendus défrichés, les millions qui y ont été enfouis.

La terre est plus forte que certains agronomes de cabinet ne pensent ; pour vaincre sa nature, souvent sauvage, stérile, il faut les efforts sagement combinés de plusieurs générations. Les défrichements ne sont presque jamais une question d'argent, mais une question de temps ; la transformation qu'on cherche ne se paie pas, elle se conquiert par de la patience, du travail, de l'obstination, par la succession graduelle et combinée de pratiques plus intelligentes,

Digitized by Google

plus rationnelles que coûteuses. Cette question nous ramène à l'utopie du crédit agricole, c'est-à-dire, à constater l'impuissance des écus lorsqu'il s'agit de dompter une matière aussi rebelle et aussi peu connue que la terre. Les animaux n'ont point été apprivoisés, ni soumis à la domestication, les plantes n'ont point été acclimatées en un jour; ce n'est qu'avec beaucoup de prudence, de patience, en tenant compte de tous les instincts, de toutes les aptitudes, par la succession non interrompue d'une même génération dans un même milieu, qu'on est parvenu à maîtriser les animaux, à acclimater les plantes. Qui peut dire que la terre soit plus docile? Quel est l'agronome pratique qui n'a pas mille fois observé la tendance très-prononcée de certains terrains à donner certaines plantes, à retourner, quoi qu'on fasse, à son état primitif et sauvage?

Au point de vue de l'économie agricole, c'est le plus faux de tous les calculs que de disperser ses forces, que de trop étendre le champ de ses opérations. En concentrant les ressources dont on peut disposer sur un point, on obtient, avec la même somme de dépense, un résultat bien supérieur. Un proverbe agricole dit : mieux vaut une tête de bétail bien nourrie et bien soignée que deux têtes mal nourries et mal soignées. Pour la terre, le proverbe est encore plus vrai que pour le bétail : un exemple le démontrera bien vite.

Digitized by Google

Nous supposons deux pièces de terre d'une même superficie, mais inégales, tant sous le rapport de la fécondité que sous le rapport du bon état du sol, des soins d'appropriation qui ont été donnés. Le propriétaire de ces deux terrains ne peut disposer que d'une certaine quantité de fumier, quantité juste suffisante pour l'un ou l'autre terrain ; que fera ce propriétaire, où trouvera-t-il le plus grand avantage, le meilleur rendement ? Est-ce en portant son engrais par parties égales sur l'une et l'autre pièce de terre, est-ce en portant cet engrais exclusivement sur le bon ou mauvais terrain ?

Pour un cultivateur la réponse ne peut être douteuse ; il portera sans hésiter, à défaut de raisonnement l'expérience acquise le lui dirait, le fumier dont il peut disposer sur la pièce de terre qui est en culture, qui se trouve dans les meilleures conditions pour donner au fumier toute sa valeur, toute sa puissance de production, parce qu'avec moins de dépense, puisque la terre était en état, il aura, sur une de ses parcelles, un rendement bien supérieur à celui qu'il aurait obtenu en divisant la force productive.

Les terres incultes vaines et vagues sont en France, par rapport aux terrains cultivés, dans des conditions plus défavorables encore que les deux pièces de terre qui nous ont servi d'exemple. Ce n'est pas quand l'agriculture de notre pays devient stérile, faute

Digitized by Google

d'engrais, que nos cultivateurs iront, sans avoir aucun élément de fécondité à confier au sol, défricher les sept millions d'hectares que certains économistes veulent immédiatement mettre en rapport.

Donc, quant à présent, soyons sobres de défrichements ruineux et improductifs. Usons le fumier qui reste à notre agriculture à maintenir le peu de fécondité de nos terres cultivées, et n'allons pas, pour combattre la stérilité qui nous menace, éparpiller nos forces, les morceler, les anéantir.

HUITIÈME QUESTION.

Quelles sont les améliorations possibles, vraies et point exagérées de l'agriculture, par le changement des assolements, la destruction de la vaine pâture, l'augmentation des engrais naturels et artificiels, et l'acclimatement de nouvelles substances alimentaires ?

La première de toutes les améliorations agricoles à entreprendre est, selon nous, de faire disparaître le morcellement insensé qui ruine notre production. Avant le remaniement de la propriété, il n'est pas de système, il n'est pas de progrès possible. Le morcellement perpétue le parcours et la vaine pâture, il fait

Digitized by Google

disparaître les engrais naturels, partant il stérilise le sol. Les désordres causés par le morcellement sont les mêmes dans l'ordre moral et dans l'ordre physique ; la famille et la propriété ne résistent pas à cette action délétère et corrosive.

Le morcellement a donné naissance au mensonge des engrais artificiels, à la mauvaise plaisanterie de la culture sans fumier. C'est pour parer à la disette de subsistances, causée par le morcellement, que les naturalistes se sont mis à quêter dans le monde entier de nouvelles plantes comestibles et que nous avons vu se produire avec fracas l'Oxalis, plante à poison, microscopique tubercule qui ressemble à la pomme de terre pour le goût, mais qui la surpasse en rendement : l'oxalis donnant, au dire de certains enthousiastes, *quatorze cents pour un*. M. Boussingault a donné son nom à une racine infâme, pleine de mucilage et tellement insipide au goût que, de quelque façon qu'on l'accommode, il est impossible d'en manger ou de l'utiliser même pour la nourriture des porcs, animaux peu délicats de leur nature. Puis vient le Chou caraïbe (Arum esculentum), les Patates jaunes et violettes (Convolvulus batatas), l'Apios tuberosa, etc.

Comme on le pense bien, nous passons sous silence des plantes comestibles et des meilleures. Certains philanthropes, dans le désir d'accroître nos ressources alimentaires, ont émis les plus folles idées.

Digitized by Google

Pour nous la plus simple, la plus bienfaisante de toutes les introductions, serait de convaincre les masses qu'en substituant une portion de nourriture animale à la nourriture végétale exclusive, les bienfaits de cette transformation pourraient être immenses pour la production agricole et pour la santé publique.

NEUVIÈME QUESTION.

Ne devrait-on pas et comment pourrait-on introduire, dans les écoles primaires de la campagne, l'enseignement des notions élémentaires sur l'agriculture?

Les écoles primaires de la campagne devraient être, selon nous, les véritables fermes-écoles de l'agriculture. Là, sans déplacement pour les enfants, sans frais considérables pour l'État, au grand avantage des communes rurales, il serait possible de modifier l'instruction primaire et de lui faire jouer son véritable rôle. Aux demi-savants sortant des mains de MM. les instituteurs communaux, espèce d'instruction incomplète dont on ne connaît encore ni les avantages ni les dangers, on verrait succéder des occupations

Digitized by Google

qui, pour être plus modestes, n'en seraient pas moins utiles.

Il n'est pas une commune rurale en France qui n'ait à sa portée un terrain dont elle ne pût disposer, soit pour fonder une pépinière, un jardin potager ou se livrer à quelques essais de culture de céréales, de plantes sarclées ou de plantes industrielles.

Ces terrains annexés aux écoles primaires-agricoles, seraient exclusivement cultivés par les jeunes enfants. On graduerait le travail suivant l'âge et la force des élèves, l'agriculture ayant cela de bon sur l'industrie, c'est que toutes les forces, si chétives qu'elles soient, lui sont utiles, indispensables même.

La création d'une pépinière dans chaque commune serait un premier et très-salutaire bienfait; le reboisement de la France, aujourd'hui paralysé par l'égoïsme et l'avidité des propriétaires ou par les difficultés qu'on éprouve lorsqu'il faut se procurer des plants convenables, s'entreprendrait alors sur une grande échelle. La création de nombreux vergers apporterait richesse, bien-être et bonheur aux populations rurales. Il n'est pas jusqu'à la culture des arbres d'agrément dont les produits vendus à bas prix, n'encourageât les propriétaires aisés à créer, à l'imitation de l'Angleterre, ces jardins paysagers, aussi agréables à la vue qu'ils sont dispendieux à entretenir et, par conséquent, utiles aux manouvriers indigents.

Les cultures maraîchères entreprises par les élèves

Digitized by Google

des écoles primaires-agricoles auraient aussi des avantages bien précieux, surtout si l'on songe à l'insouciance et l'incurie des habitants de nos campagnes à l'endroit des produits du jardinage. Faute de graines ou de connaissances suffisantes, nos cultivateurs négligent ou s'abstiennent de cultures maraîchères d'un bon produit. Après la pomme de terre, le chou, les laitues dégénérées, ils ne connaissent presque plus rien. Le jardin de l'école primaire-agricole n'aurait-il d'autre avantage que de permettre de récolter, pour les distribuer ensuite à bon marché aux propriétaires d'une même commune, les graines potagères les plus utiles, les plus avantageuses, celles qui donnent les meilleurs et les plus abondants légumes, que cela seul serait une bonne institution. Il est difficile de soupçonner à quel point les campagnes éloignées des grandes villes manquent de bonnes graines de semence; de là ces déceptions continuelles qui fatiguent, dégoûtent, et la culture des légumes, comme celle des arbres forestiers et fruitiers, est négligée d'abord, pour être abandonnée ensuite.

Si le terrain de l'école primaire-agricole le permettait, quelques planches de céréales ne seraient point inutiles, ne fût-ce que pour apprendre de bonne heure aux enfants à connaître les espèces, les diverses pratiques économiques et productives d'une culture perfectionnée.

L'école primaire-agricole s'occuperait aussi de

Digitized by Google

plantes sarclées, de prairies artificielles, de cultures industrielles et de toutes les menues œuvres de l'agriculture qui sont autant de sources fécondes d'où découle la production.

Faute d'espace, nous n'indiquons que très sommairement notre pensée au sujet de la création des écoles primaires-agricoles; nous nous réservons de revenir plus tard sur une question que nous considérons comme devant être de la plus haute utilité, tant pour l'instruction agricole que pour l'augmentation de nos subsistances.

Pas n'est besoin d'ajouter que ce projet ne demande presque aucune dépense; dans tous les cas les déboursés nécessaires à la création des écoles primaires-agricoles seraient bientôt couverts par la vente des arbres forestiers, fruitiers, d'agrément, par les graines, les légumes et céréales.

Digitized by Google

DIXIÈME QUESTION.

N'y aurait-il pas moyen d'employer plus fructueusement qu'on ne l'a fait jusqu'ici les irrigations, tant des cours d'eau navigables que des cours d'eau non flottables ni navigables, qui sillonnent la France en tous sens ; à convertir, par exemple, en prairies ou en cultures rizières, oléagineuses ou potagères, des champs riverains, aujourd'hui presque improductifs ?

Certainement les irrigations des cours d'eau non navigables ni flottables qui sillonnent la France en tous sens peuvent être améliorées. Nous avons fait encore bien peu de progrès sous ce rapport. Mais ne faut-il attribuer notre infériorité, en ce qui concerne les irrigations, qu'à notre insouciance ou à notre incurie? D'autres causes ne concourent-elles pas à entraver notre essor dans la voie du progrès? Là est toute la question.

Une bonne partie de la France par sa situation géographique, par le climat tempéré dont elle jouit, par l'influence d'une atmosphère humide causée par le voisinage de la mer, n'est pas propre aux irrigations.

Digitized by Google

La somme des pluies d'une année entière équivaut à une hauteur de 75 centimètres, bientôt réduits à 32 par la moyenne d'évaporation. Ces 32 centimètres d'eau sont plus que suffisants, avec les autres conditions dont nous venons de parler, pour assurer de bonnes récoltes en céréales, dans plus de la moitié de la France. Les bienfaits de l'irrigation sont donc contestables. Mais nous admettons, pour un instant, que toute la superficie de notre pays ait besoin, pour assurer et augmenter sa production, d'un vaste système d'irrigation. Comment résoudre la difficulté de l'aménagement des eaux en présence du morcellement de la propriété foncière? Il n'est pas d'arrondissement qui ne compte des millions de parcelles, parcelles toutes soumises à des cultures différentes, la plupart donnant des récoltes que l'irrigation anéantirait. Soumettez cent hectares à l'irrigation, et quelques précautions que vous ayez prises, il est certain que, soit par l'infiltration, ou autrement, vos eaux trouveront des parcelles plantées en vigne, des céréales, beaucoup de plantes qui ne demandent, pour venir à bien, qu'un peu d'humidité atmosphérique et du soleil.

Il y a entre le parcours, la vaine pâture et un système général d'irrigations une grande similitude; le parcours et la vaine pâture ne sont pas plus faciles à supprimer que l'irrigation n'est facile à établir. Le morcellement, l'inextricable désordre de la propriété,

Digitized by Google

les innombrables intérêts qu'il faudra concilier et régler, la question d'argent qui sera une grosse affaire lorsqu'il s'agira de solder les frais d'un vaste système d'irrigation et de desséchement, sont autant de pierres d'achoppement contre lesquelles viendront se briser toutes les tentatives qui ne seront pas précédées de l'agglomération des parcelles, de la reconstitution d'une moyenne propriété sagement aménagée.

Ce n'est pas à dire qu'il ne se trouve sur quelques points de la France certains terrains où il n'y aurait pas utilité et profit à entreprendre des travaux d'irrigations et de desséchement; mais ces superficies sont rares, peu étudiées, peu connues et demandent, avant tout, des études sérieuses, faites par des hommes compétents, avant qu'il soit possible de songer à en tirer parti.

Sans le morcellement, nous pourrions en France supprimer le parcours et la vaine pâture, irriguer quelques plaines presques stériles, aujourd'hui coûteusement cultivées en céréales, et les convertir en prairies productives.

D'après M. de Gasparin, la France ne possède que 4,198,000 hectares de prés naturels ne pouvant nourrir que 52,000,000 têtes de toute espèce de bestiaux équivalant à 14,000,000 de bœufs et vaches. En triplant l'étendue de nos prés, nous triplerions notre bétail, notre fumier, notre production en blé, et la grave question des subsistances serait résolue.

On le voit, la création d'un vaste système d'irri-

Digitized by Google

gations demande, avant d'être convenablement posée, la solution préalable de bien des questions, et, avant tout, la suppression du morcellement. Les intérêts de l'agriculture se trouvent constamment en présence du morcellement, cette détestable erreur de révolutionnaires incapables qui n'ont pas su prévoir qu'en divisant à l'infini notre sol, ils entraveraient toutes les tentatives et s'opposeraient à tout progrès.

ONZIÈME QUESTION.

Dans quelle mesure la culture grande, moyenne et petite, approvisionne-t-elle ou épuise-t-elle les marchés des villes? Dans quelle mesure les pays de grande, moyenne et petite culture participent-ils à l'accroissement de la population?

L'influence de la grande, de la moyenne et de la petite culture, sur la quantité des produits, peut être difficilement appréciée. La grande culture a ses inconvénients, elle ne tire pas du sol tout le parti qu'il est possible d'en tirer, elle néglige des productions secondaires, qui ont leur importance. Cependant, c'est à la grande culture que nous devons l'approvisionnement

Digitized by Google

de nos principaux marchés de subsistances en grains et bestiaux.

La moyenne culture pourvoit plus directement à l'approvisionnement des villes; ses denrées sont variées, mais aussi plus coûteuses, la culture à bras participant déjà pour plus de la moitié dans les œuvres de la production. La moyenne culture donne peu d'excédant; cet excédant se consomme sur place et n'alimente que très rarement les grands centres où va s'approvisionner le commerce.

La petite culture, c'est le morcellement, c'est-à-dire, le néant. Non seulement ce mode d'aménagement de la terre ne livre rien à la consommation générale, mais le peu de produits qu'il donne ne suffit pas même à nourrir les cultivateurs parcellaires. Eu égard au nombre des travailleurs, on n'estime pas à plus de 50 jours de subsistances, le rendement produit par la petite culture. La mise en valeur est donc vicieuse, puisque ces mêmes terrains agglomérés, sagement aménagés et cultivés à la charrue, produiraient plus que ce qui est nécessaire au même nombre de travailleurs.

La réponse à la seconde partie de la question de M. de Cormenin est traitée dans le livre treizième de cette œuvre. Un excédant de subsistance ne donne pas toujours un accroissement de population, parce qu'il ne suffit pas seulement que le produit existe, mais il faut encore, pour que ce produit ne soit pas

Digitized by Google

enlevé du pays qui le donne, que les habitants soient assez riches pour le conserver ou le payer. Cependant, il est à remarquer que les contrées de petites cultures donnent un accroissement sensible de population. Cela s'explique surtout, en ce que les parcelles se cultivant à bras, chaque famille a intérêt à voir s'accroître le nombre de ses travailleurs dans une proportion directe au parcellage qui exige plus de main-d'œuvre, quoique, d'un autre côté, il donne moins de produits.

C'est ainsi que les pays de petite culture, en augmentant outre mesure le labeur de l'homme, en multipliant les œuvres de la production, appellent constamment une augmentation dans le nombre des bras, et, par suite, font accroître les naissances dans une proportion beaucoup plus forte que la somme des denrées alimentaires disponibles.

Digitized by Google

DOUZIÈME QUESTION.

En quelle proportion la pomme de terre entre-t-elle dans la nutrition de la France et quels sont les avantages et les défauts de ce genre d'aliment ?

Ayant assez souvent parlé de la pomme de terre, dans le cours de cet ouvrage, nous ne ferons que répondre en peu de mots à cette question.

Chaque Français peut consommer par an 2 hectolitres 35 litres de pommes de terre. D'après MM. de Gasparin, James et Johnston, un kilogramme de pomme de terre contient en moyenne 1 pour cent de matière azotée analogue au gluten et à l'albumine, et 13 pour cent de matières nutritives, amidon, sucre, gluten et albumine. En résumant toutes les analyses chimiques qui ont été faites entre la quantité de gluten et de substances nutritives contenues dans la pomme de terre, on arrive à ce résultat : c'est que, pour faire l'équivalent d'un kilogramme de froment, il faut au moins dix kilogrammes de pommes de terre.

Il résulte d'un autre côté des savantes observations consignées dans l'ouvrage de MM. James et Johnston que si à deux kilogrammes de pommes de terre on pouvait ajouter 410 grammes de viande, on obtien-

Digitized by Google

drait une nourriture aussi abondante que celle qui serait fournie par un kilogramme de froment.

L'Angleterre, la Belgique, la Hollande suivent ce mode d'alimentation; aussi voyons-nous qu'il profite merveilleusement, non seulement à la santé des habitants de ces pays, mais encore à leur agriculture. Chacun doit facilement comprendre que cette consommation de 410 grammes de viande par deux kilogrammes de pommes de terre est éminemment profitable à l'agriculture qui est ainsi forcée d'augmenter ses prairies, son bétail, et, par ces causes, voit accroître sans cesse la fécondité des terres cultivées en céréales.

En détruisant le morcellement, le mode d'alimentation des habitants de notre pays se transforme nécessairement et, avec cette transformation, nous voyons monter le niveau de la vie moyenne, se répandre le bien-être et diminuer cette exubérance de population qui fait ressembler l'humanité à ces arbres qui se couvrent de fruits avant de mourir.

Digitized by Google

TREIZIÈME QUESTION.

Que doit-on attendre des nouvelles inventions et méthodes pour garantir de leurs maladies, des insectes et des accidents ordinaires, soit les blés en meules, en granges ou en silos, semés ou sur pied, soit les pommes de terre ; pour moudre les grains, pour bluter les farines, pour fabriquer le pain ? Pour faire des économies sur certaines alimentations dont la farine est la base ?

Voilà une question plus facile à poser qu'à résoudre. Si on en juge par ce qui a été fait, par ce qui est tenté chaque jour, nos produits doivent être à l'abri des maladies, des insectes et des accidents ordinaires. Jamais peut-être nation n'a plus cherché, plus travaillé, plus innové, mais que reste-t-il de tous ces procédés ou de toutes ces machines ? Ce qu'il en reste forme la collection des brevets d'inventions, espèce d'ossuaire vulgaire qui n'a jamais reçu un mort illustre. Quelques procédés cependant sont infaillibles, mais ils sont toujours trop coûteux ou impossibles à mettre en pratique lorsqu'il s'agit de les exploiter en grand.

Le plus sage, c'est de chercher par des soins

Digitized by Google

continus, une surveillance de tous les instants, une activité toujours en éveil, le meilleur mode d'aménagement et de conservation de nos denrées alimentaires ; c'est de tenir compte du climat, des variations atmophériques qui ont tant d'influence sur la conservation de nos produits.

Il y a aussi beaucoup à faire, et en cela nous devrions imiter les Anglais, non seulement sur l'espèce de blé à cultiver, mais encore sur la manière de moudre les grains et de les bluter. En France, dans beaucoup de contrées, les pratiques de la meûnerie sont si vicieuses qu'il se perd plus de 30 pour cent de farine. Le mode de fabrication du pain aurait aussi besoin d'être amélioré, et nous ne doutons pas qu'avant peu, si les recherches auxquelles on se livre continuent, on ne trouve le moyen de perfectionner sensiblement la fabrication du pain, soit en mêlant de nouvelles substances à la farine, soit en adoptant un mode de cuisson plus parfait et plus économique.

De sages réglements sur la boulangerie sont encore à faire. Depuis quelque temps les administrations locales semblent tolérer certaines fraudes sur les farines et ne surveillent pas assez la vente du pain qui devrait toujours être au poids, malgré les doléances de MM. les boulangers à ce sujet.

Pour nous, la meilleure de toutes les inventions, tant pour garantir de leurs maladies, des insectes et

Digitized by Google

des accidents ordinaires, soit les blés en granges ou en silos, semés ou sur pied, soit les pommes de terre; pour moudre les grains, pour bluter les farines, pour fabriquer le pain, pour faire des économies sur certaines alimentations dont la farine est la base, c'est d'augmenter notre production par la suppression d'un morcellement exagéré.

En augmentant notre production, les pertes que nous venons d'énumérer deviennent insignifiantes et les déchets bien au-dessous des dépenses qu'il faudrait faire pour les éviter.

QUATORZIÈME QUESTION.

Dans quelle proportion l'usage et la consommation des légumes, des fruits, des vins et boissons fermentées, du laitage, des œufs, du sucre, du café, du riz, du gibier, des poissons de mer et de rivière, de toute sorte de viandes et autres substances alimentaires diminuent-ils la dépense des céréales ?

Nous ne posons les chiffres qui suivent qu'avec une extrême circonspection ; si habiles, si ingénieuses qu'on veuille trouver les statistiques, nous ne pensons pas qu'il soit jamais possible d'arriver à trouver d'une

Digitized by Google

manière exacte dans quelle proportion, par rapport à nos subsistances, les légumes potagers, les fruits, le laitage, les œufs, le gibier, le poisson de mer et de rivière diminuent la dépense des céréales.

M. de Gasparin pose les chiffres suivants; nous donnons ensuite leur équivalent en froment.

Lait.....	3,755,000,000	kil.
OEufs.....	70,000,000	
Poissons.....	30,000,000	
TOTAL.....	3,855,000,000	

Lait équivalant à...	1,126,500,000	k. de froment
OEufs équivalant à..	149,400,000	—
Poissons équivalant à	49,800,000	—
TOTAL.....	1,325,700,000	k. de froment

Cet équivalent en froment représente à-peu-près 18 millions d'hectolitres ou un peu plus de neuf grammes par jour et par tête d'habitant.

Les fruits, le gibier et le café surtout sont des denrées de grand luxe, il n'en peut donc être ici question.

Le sucre et le riz, au contraire, veulent être examinés avec soin. Pour ces deux denrées rien n'est donné au hasard, la douane ayant pris bonne note des quantités fabriquées ou importées.

La consommation du sucre en France est par an de 114 millions de kilogrammes.

Digitized by Google

Dans l'année 1841, il est entré 12,278 308 kilogrammes de riz.

En nous servant des analyses et assimilations de MM. James et Johnston nous trouvons que les 114 millions de kilogrammes de sucre consommés en France équivalent à 1,100,000 hectolitres de blé, et, pour le riz, à 110,000 hectolitres. Ce qui donne, pour ces deux denrées, un surcroît d'alimentation qu'on peut évaluer, par an et par tête, à deux kilogrammes 35 grammes de froment.

Comme on le pense bien, les deux dernières denrées dont nous venons de parler, comme le fruit, le gibier et le café, sont principalement destinées aux classes riches. Les pauvres ne connaissent souvent ces substances alimentaires que lorsqu'ils sont à l'hôpital, à titre de remède.

QUINZIÈME QUESTION.

Quelle est la différence numérique entre les cultivateurs de toute espèce qui produisent, par leur travail manuel, des subsistances de toute espèce, et ceux qui, travailleurs industriels ou non, les consomment ?

Il est très-difficile de répondre à cette question ; la base manque, le résultat nous échappe. Une bonne

Digitized by Google

statistique des cultivateurs qui produisent et de ceux qui consomment est encore à faire. De ce travail pourraient cependant résulter les plus utiles enseignements, tant pour la répartition du travail que pour la répartition des subsistances. En opérant un recensement de la population, il serait facile de mettre en regard de chaque nom une note qui indiquât d'une manière exacte la profession, la qualité de producteur ou de consommateur.

Voici, à ce sujet, ce que dit M. Rubichon dans ses remarques sur l'agriculture en France :

« Il y a cinquante ans, que sur cent familles, il en était cinquante de l'ordre des paysans, et autant d'un ordre supérieur. Aujourd'hui, il y a 75 familles de paysans et 25 des autres ordres. Le Code Napoléon tient le corps social dans un état perpétuel d'hostilité intestine et porte toutes les forces d'un seul côté ; car d'ici à un temps donné, sur 100 familles, il n'en restera que 15 des classes supérieures. Le nombre proportionnel des familles des paysans, qui n'auront pas une étendue de sol qui puisse les faire vivre, sera alors de 5 ou 6 contre un. Ils regarderont comme propriétaires illégitimes les habitants des villes qui possèdent des terres. C'est là le principe fondamental de leur éducation, principe qui doit se développer lorsqu'elles seront à la proportion que nous avons établie, ce qui ne demande pas un bien grand nombre d'années. La France arrivera là sans même s'en

Digitized by Google

apercevoir, à moins qu'une guerre civile ou étrangère ne prévienne cette complète dissolution, qui provient de la même cause que celle qui a détruit les empires qui l'ont été : la disette d'abord et en suite la famine. »

SEIZIÈME QUESTION.

Quels seraient les effets d'une meilleure répartition de la population entre les villes et les campagnes?

Proportion gardée, la population augmente plus dans les villes que dans les campagne. « Les gens qui n'ont absolument rien, comme les mendiants, dit Montesquieu, ont beaucoup d'enfants; c'est qu'il n'en coûte rien au père pour donner son art à ses enfants, qui même sont, en naissant, des instruments de cet art. »

L'incessante émigration des habitants pauvres des campagnes vers les villes, la désertion du métier de cultivateur est expliquée par l'excessif morcellement de la propriété foncière qui, tout en demandant plus de travail, donne constamment moins de produits.

Digitized by Google

L'excédant des populations rurales va donc incessamment et inévitablement s'engouffrer dans les villes, dans celles livrées à l'industrie surtout. La population ouvrière, dit Malthus, croît en raison directe du prix des salaires. Le salaire payé par l'industrie est toujours plus élevé que celui payé par l'agriculture. Si l'industrie a ses temps d'arrêt, ses chômages, elle a aussi ses grands mouvements d'activité qui rétablissent la moyenne du salaire de toute une année; ce qui ne peut avoir lieu pour l'agriculture.

Dans les villes, l'hôpital est à côté de la manufacture ou de l'usine, c'est l'annexe indispensable des grands centres de population; sur 1,164 hôpitaux dotés de 53,652,992 francs 77 centimes de revenus, il n'en est pas un qui soit destiné aux habitants de la campagne. Les 7,599 bureaux de bienfaisance ne secourent que des citadins; les monts-de-piété, formant ensemble un capital de 36,544,012 francs, n'existent que dans 46 villes de France. C'est aussi dans les villes que vous trouvez les 40 institutions pour les sourds-muets et les aveugles, les 144 hospices dépositaires, les 74 établissements pour les aliénés indigents, les dépôts de mendicité, les 555 salles d'asile, les crèches, caisses d'épargne, les associations de secours mutuels et de patronage, enfin tout cet admirable système des administrations hospitalières qui, d'après M. Adrien de Watteville, forme 9,242 établissements de bienfaisance, dépen-

Digitized by Google

sant chaque année 115,441,202 francs 52 centimes. Dans les cités, la charité publique est ingénieuse, active, intelligente, à l'affût de toutes les occasions qui peuvent améliorer le sort des pauvres; la misère est secourue, si cela se peut dire, de manière à être encouragée et perpétuée.

Cherchez dans les campagnes un seul établissement de bienfaisance, une seule institution charitable, et vous ne trouverez que des populations isolées, soumises au chômage régulier qu'amène chaque hiver, pour travailler l'été vingt heures sur vingt-quatre, et cela sans augmentation de salaire.

Pour bien connaître la proportion de la population des villes, c'est-à-dire, des consommateurs, par rapport aux habitants de la campagne, qu'on peut tous regarder comme des producteurs, il faudrait faire le recensement des habitants des villes ou des bourgs, au-dessus de 1,200 âmes. On arriverait ainsi à trouver les éléments d'une bonne répartition indispensable pour pouvoir égaliser, autant que possible, les conditions de subsistances et de bien-être.

Digitized by Google

DIX-SEPTIÈME QUESTION.

Quels sont les inconvénients, en temps de disette et de chômage, d'une population manufacturière trop nombreuse et trop concentrée, et comment améliorer et garantir sa subsistance?

Et accessoirement, quels seraient, dans l'intérêt du peuple, de sa santé, de ses forces et de son bien-être, les moyens de mettre le prix de la viande plus à la portée des artisans, ainsi que des laboureurs?

Dans l'état de décadence où se trouve notre agriculture, pour remédier aux maux de disette et de chômage qui frappent nos populations manufacturières trop nombreuses et trop concentrées, il faut, — pour le cas de disette, — transformer l'alimentation; au blé qui manque, dont le transport est coûteux, difficile, quelquefois impossible, il faut substituer la nourriture animale. Les frais de cette transformation, qui donne une alimentation supérieure sous un moindre volume, ne dépasseront pas les prix ordinaires; le bétail, par une loi qu'il est difficile d'expliquer,

Digitized by Google

n'augmentant pas en raison directe de la cherté des grains. A ce sujet, il s'est produit, lors de la disette de 1847, un assez singulier phénomène et qui demanderait à être étudié avec soin : c'est qu'alors que le prix de l'hectolitre de blé montait, dans certaines contrées, à 50 et 60 francs, le prix de la viande restait stationnaire, baissait même.

Les inconvénients du chômage peuvent être atténués par des lois de prévoyance, soit en effectuant une retenue minime sur la solde des jours de travail de toute une année, afin de reporter le produit de cette retenue sur les jours où l'ouvrage manque, et établir ainsi une moyenne assez élevée pour subvenir aux dépenses les plus urgentes de l'ouvrier et de sa famille.

La loi devrait aussi intervenir pour imposer au fondateur d'une manufacture, d'une usine, des conditions qui porteraient aussi bien sur les exigences des réglements d'administration que sur le sort réservé à la population ouvrière que déplacent inévitablement les créations industrielles. Ce ne sera pas gêner la liberté de l'industrie que d'intervenir toutes les fois qu'une fondation manufacturière semblera présenter, soit par le peu de stabilité et de continuité régulière de son mode d'exploitation, soit par les conditions locales dans lesquelles elle se trouvera, des dangers pour une population manufacturière trop nombreuse et trop concentrée. Ce qui devra surtout

Digitized by Google

attirer l'attention de l'autorité, c'est de ne permettre les fondations d'établissements industriels que dans les contrées déjà assez peuplées et présentant des ressources suffisantes pour pouvoir occuper les bras sans ouvrage. Une manufacture qu'on établit dans un pays déjà peuplé, cela se comprend de reste, avant d'appeler des travailleurs du dehors, commence par occuper les ouvriers qui l'entourent : ce n'est qu'une transformation des conditions du travail qui s'opère; mais les lois d'existence de cette population ne sont pas changées, elles sont au contraire souvent améliorées par l'augmentation du salaire. Il n'en est pas ainsi lorsque l'industrie, pour utiliser un moteur hydraulique ou du combustible, se transporte, comme cela arrive souvent, au milieu de contrées stériles, dépeuplées, traînant avec elle ou attirant, par l'appât d'une haute-paie momentanée, exceptionnelle, toute une armée de travailleurs. Tant qu'il n'y a pas encombrement de matières fabriquées, tant qu'il n'y a pas chômage, tant que la paie se fait régulièrement, les subsistances affluent; mais aussitôt qu'il y a un temps d'arrêt pour une cause ou pour une autre, le centre industriel est mis en quarantaine, les substances alimentaires disparaissent comme le travavail, comme la solde des ouvriers, et les malheureux que l'industrie a déplacés, qu'elle a implantés sur un milieu qui n'offre aucune ressource, sont décimés par la misère et par la faim.

Digitized by Google

Voici encore une question que nous ne faisons qu'indiquer et qui demanderait à être studieusement étudiée et discutée. L'enquête faite par M. Blanqui aîné, en 1848, renferme d'excellents documents, d'excellentes idées, que nous espérons voir bientôt formuler en projet de loi.

DIX-HUITIÈME QUESTION.

Quelle est l'influence, dans ses rapports spéciaux avec le problême de la population et des subsistances, de l'impôt des octrois, des excès des boissons spiritueuses, des vices de l'organisation du travail et de l'affaiblissement des mœurs ?

Cette question est longuement traitée dans les livres onzième, douzième et treizième de ce volume. Nous y renvoyons donc le lecteur, n'ayant, quant à présent, rien à ajouter à ce que nous avons déjà dit.

Digitized by Google

DIX-NEUVIÈME QUESTION.

Par quels moyens législatifs pourrait-on agir sur l'équilibre de la population ?

Nous l'avons démontré, le mouvement de la population se modifie sensiblement et de lui-même par le seul effet des progrès moraux et matériels. L'éducation et le bien-être sont les deux améliorations qu'il faut tout d'abord obtenir. Par l'éducation, l'homme se moralise ; par le bien-être, l'accroissement de la population se limite de lui-même. Par conséquent tout moyen législatif qui aura la puissance d'atteindre ces deux résultats aura le plus salutaire effet sur l'exubérance de la population et fera disparaître toute cause de désordre. L'éducation primaire gratuite et obligatoire, voilà le moyen moral ; la suppression du morcellement qui ruine la fécondité de la terre et fait disparaître les produits, voilà le moyen matériel ; de la diffusion des lumières naîtra la moralité, comme de l'abondance naîtra le bien-être.

Digitized by Google

VINGTIÈME QUESTION.

Quel est sur le mouvement encombrant de la population l'effet des émigrations en masse, soit des ouvriers, soit des laboureurs ?

Quel est le chiffre approximatif et quels sont les avantages et les inconvénients de ces sortes d'émigrations ?

Les émigrations en masse, soit des ouvriers, soit des laboureurs, ne changent rien au mouvement encombrant de la population.

Le chiffre approximatif des émigrations n'est pas bien connu, il est pour la France peu considérable, même depuis que nous nous sommes rendus maîtres de l'Algérie. Les inconvénients et les avantages des émigrations en masse peuvent être considérables si, comme en Espagne, c'est l'élite de la population qui émigre, ou si, comme après la révocation de l'édit de Nantes, les protestants qui étaient à cette époque en France à-peu-près les seuls commerçants, les seuls ouvriers intelligents et instruits, vont porter leurs diverses industries en pays étrangers. Une trop forte émigration de laboureurs aurait moins

Digitized by Google

d'inconvénients, surtout si cette émigration ne portait que sur les manouvriers de l'agriculture. Lorsque de pareils faits s'accomplissent, la quantité n'est rien, la qualité est tout. Le pays qui verrait s'expatrier l'élite de sa population agricole, manufacturière et ouvrière, tomberait bientôt, comme est tombée l'Espagne après les grandes émigrations dans le nouveau monde, dans un état de décadence dont il est rare qu'un peuple se relève jamais.

VINGT-ET-UNIÈME QUESTION.

Quel est sur le chiffre de la population, l'effet des mariages précoces et de l'augmentation de la vie moyenne ?

Les mariages précoces tendent à faire augmenter la population, la précocité des mariages produit toujours un excès de naissances sur les morts. Généralement les mariages précoces ne donnent pas cependant une population saine et vigoureuse, de là diminution sensible de la vie moyenne.

Cette question a été traitée à fond par Malthus ; le célèbre économiste anglais a accumulé sur ce sujet les preuves les plus concluantes, les plus irrécusables.

Digitized by Google

VINGT-DEUXIÈME QUESTION.

Quel est le résultat des entassements d'hommes, des lieux et habitations insalubres, des révolutions, des guerres civiles et étrangères, des infractions aux règles de l'hygiène publique et privée, des épidémies et des famines ?

Les résultats des entassements d'hommes, des lieux et habitations insalubres, avons-nous besoin de l'écrire, sont aussi nuisibles à la santé de l'espèce humaine qu'ils sont puissants pour donner un accroissement de population. Montesquieu, Auguste Comte, tous les faits observés, confirment cette monstrueuse anomalie.

Nous ne pouvons résister au désir de citer, à propos de cette vingt-deuxième question posée par le spirituel et profond M. de Cormenin, la réponse que lui fait le non moins spirituel, le non moins profond A. Toussenel, dans son livre intitulé : *Esprit des bêtes.*

« Il y a une question qui agite assez vivement les esprits depuis plusieurs années, la question de la

Digitized by Google

faim, autrement dit la question de l'exubérance de population, autrement dit le problême de Malthus. Il s'agit de savoir comment les habitants de l'Europe civilisée s'y prendront pour ne pas se manger entre eux, d'ici à une vingtaine d'années, si la population continue à croître comme elle fait dans des proportions effrayantes, tandis que la production des aliments destinés à nourrir cette population reste stationnaire. La question est certainement palpitante d'intérêt, à preuve que M. le vicomte de Cormenin, qui éprouve le besoin d'être utile à l'humanité, a proposé un prix de 1,200 francs pour celui qui la résoudrait le plus vite de ce côté-ci de la Manche..... Eh bien! l'analogie passionnelle possède seule le secret de la solution intégrale; et si M. de Cormenin veut m'entendre et être juste, il gardera ses 1,200 francs pour lui, ou bien il en fera cadeau à la rose double, parce que la rose double avait donné la solution du problême de Malthus, bien avant que celui-ci eût reçu un nom parmi les hommes; parce que la rose double avait dit, dès le lendemain de son invention par les Rhodiens: qu'une fleur *qui devient double* est une fleur *qui transforme ses étamines en pétales*, qui, par conséquent, *devient stérile par exubérance de sève et de richesse*. C'est-à-dire, M. le vicomte, *qu'aussi longtemps que la misère ira croissant, la fécondité du sexe suivra une marche analogue*, et qu'il n'existe qu'un seul moyen de mettre un frein à cette

Digitized by Google

fécondité toujours croissante, à savoir : *d'entourer toutes les femmes des délices du luxe*. Hors du luxe, hors de la richesse générale, point de salut !

» Que si vous refusiez d'en croire la rose double sur parole, M. le vicomte, je vous renverrais à l'opinion de la vache grasse et de la jument grasse, qui vous diraient les mêmes choses, absolument les mêmes choses que la rose double. Enfin, si cette imposante unanimité de témoignages ne suffisait pas encore à vous bâtir une conviction inébranlable, je vous appellerais en dernier recours devant l'autorité des carpes de la Sologne. Vous n'êtes pas sans avoir été en relation avec les propriétaires des étangs de la Sologne, vous, M. le vicomte, qui êtes un riche propriétaire du Loiret. Or, demandez à iceux comment ils se conduisent à l'endroit de la multiplication de la carpe ; ils vous répondront que les étangs de la Sologne sont si favorables à la croissance des carpes, que la rapidité du développement de leur taille (luxe), les rend tout-à-fait infécondes, et qu'ils sont obligés, eux propriétaires, *pour conserver de la graine* de leur poisson, d'avoir des carpières de *Misère* où ils tiennent les carpes exclusivement destinées à la reproduction. Ces carpières spéciales à la reproduction sont d'étroites pièces d'eau ou les carpes femelles sont entassées par myriades, sont les unes sur les autres, meurent de faim, en un mot. Ne pouvant profiter, ces carpes pondent, et ces pondeuses fécondes ont été

Digitized by Google

baptisées en Sologne du nom significatif de *peinard*. Comprenez-vous, M. le vicomte, comprenez-vous l'analogie qui existe entre la carpe ci-dessus et la femme du peuple dont la fécondité vous alarme justement! Ces ménages entassés les uns sur les autres dans les étroites *carpières* des cités industrielles, ces marmots qui pullulent dans les bas-fonds de nos sociétés, c'est le *peinard* humain. »

Après avoir parlé des entassements d'hommes, de l'influence des lieux et habitations insalubres sur l'accroissement de la population, il nous reste à dire quelque chose sur les révolutions, les guerres civiles et étrangères, les infractions aux règles de l'hygiène publique et privée, les épidémies et les famines.

En France, la population n'a pas diminué malgré les pertes que la révolution lui a fait éprouver, malgré les guerres civiles et étrangères. « On a vu, dit Malthus, que la plus sanglante guerre n'a point épuisé d'hommes la France. »

Les infractions aux règles de l'hygiène publique et privée, donnent un excédant d'accroissement de population. Ce résultat qui semble paradoxal, impossible, s'explique de la même manière et subit la même et fatale loi que ceux qui ont été observés à propos des vertus prolifiques de la misère. Par rapport à la population, l'absence de bien-être, le défaut d'hygiène et la misère sont des causes qui se commandent et concourent aux mêmes résultats.

Digitized by Google

Les épidémies et les famines n'influent que momentanément sur la population d'un pays ; après leur passage, les lois de la procréation reprennent leur cours, et l'accroissement a généralement lieu en raison directe de la diminution momentanée qui s'est fait sentir.

VINGT-TROISIÈME QUESTION.

Quelles ressources peut présenter la colonisation de l'Algérie, soit pour absorber l'excédant de la population, soit pour fournir à la France un supplément de céréales et d'autres espèces d'alimentations ?

Nous ne fondons pas de grandes espérances sur les ressources que peut présenter de très-longtemps la colonisation de l'Algérie. Si le lecteur veut se souvenir de ce que nous avons dit à l'endroit des émigrations, il verra que rien n'est plus difficile à fonder qu'une colonie, surtout sous un climat aussi meurtrier que celui d'Afrique, au milieu de tribus toujours vaincues, mais aussi toujours insoumises.

Est-il besoin de rappeler les expériences faites avant et après 1848, d'énumérer les millions qui ont été dépensés en pure perte, pour démontrer que le temps

Digitized by Google

seul, l'absence de guerre maritime, et, surtout, l'accroissement naturel de la population européenne qui a résisté ou qui résistera au climat, aux privations et à la guerre, peuvent seuls donner l'espoir de voir un jour ce pays se peupler dans la proportion que veut l'étendue et la fertilité de son territoire?

M. Moll donne à l'Algérie 15,400,000 hectares de terres cultivables, un peu moins du tiers de la superficie cultivable de la France. Cette évaluation, faite sur le papier, se réduit à bien peu de chose lorsqu'on étudie de près, sur le terrain, les ressources que présentent nos provinces d'Afrique. Ce pays ne produit pas encore en blé, ce qui est nécessaire à la subsistance de ses habitants; année moyenne, on importe en Algérie plus de 300,000 hectolitres de froment, et cette quantité tend plutôt à augmenter qu'à diminuer. Le climat et le sol de l'Algérie sont plus propres à la culture des denrées exotiques qu'à la culture du blé. Sans irrigations, excepté dans quelques parties exceptionnelles, il est bien difficile de récolter des céréales, de vaincre cette terre fertile, mais brûlée par un soleil ardent, constamment envahie par une luxuriante végétation de parasites inutiles.

Digitized by Google

VINGT-QUATRIÈME QUESTION.

N'y aurait-il pas lieu de considérer en passant comme moyens auxiliaires de solution économique, certains appareils de mélange et de cuisson, certaines institutions spéciales de charité, certaines associations de secours mutuels, ainsi que les bureaux de bienfaisance, les ateliers de travaux publics, les taxes et tarifs de pain boulangé, les bons de différence, les fermes agricoles, les greniers de réserve, les lois de douanes, le commerce des blés, etc.?

Les institutions de charité, les associations de secours mutuels surtout, peuvent avoir la plus salutaire influence sur le sort des populations malheureuses; mais il ne faut pas, comme en Angleterre, créer une loi des pauvres qui engendre, développe et perpétue le paupérisme. Pour être efficace, la charité doit être intelligente, moralisatrice; il ne faut pas qu'elle soit l'aumône qui dégrade, mais le travail qui améliore et régénère.

La bienfaisance publique s'exerce en France sur une grande échelle; quoi qu'on en ait dit, il est peu de pays dont les habitants soient aussi généreux,

Digitized by Google

aussi hospitaliers, aussi prodigues, et cependant, faute d'une bonne organisation et d'une juste répartition des secours suivant les besoins réels, les institutions charitables manquent leur but, fonctionnent à contre-sens. Si les 115 millions donnés par le Gouvernement et les communes, si les millions fournis chaque année par la charité privée étaient dépensés avec intelligence en *travaux productifs*, non seulement on soulagerait avec efficacité les travailleurs malheureux, mais encore on arriverait promptement à fonder un budget du travail assez riche pour rémunérer tous les ouvriers sans ouvrage. Les fonds provenant des revenus de ces travaux productifs, devraient être spécialisés ; ils deviendraient bientôt assez considérables pour qu'on n'eût plus besoin d'avoir recours à la charité individuelle qui est, presque toujours, une cause de désordre. La création de caisses de retraite pour les travailleurs, sera le complément indispensable de l'organisation de la bienfaisance. La loi de l'assistance publique ne sera complète que lorsqu'elle aura non seulement pourvu aux besoins du présent, mais encore assuré les nécessités de l'avenir, lorsqu'au travail créé pour l'âge viril, elle joindra la perspective du repos pour la vieillesse invalide.

Digitized by Google

LIVRE QUINZIÈME.

RÉSUMÉ ET CONCLUSION.

— I —

Se nourrir, se vêtir, se loger, voilà les trois servitudes auxquelles l'homme est soumis pour exister. L'histoire fiscale de la France, la seule histoire vraie selon nous, révèle un fait écrasant et qui explique notre décadence : c'est que nos subsistances ne sont plus en rapport avec les besoins de notre population. Le premier indice de ce fait porte sur la diminution de la viande. En consultant

Digitized by Google

les registres de la caisse de Poissy depuis 150 ans, les octrois des trente plus grandes villes de France, les mémoires de MM. Tolosan, de la Galaisière, de la Bourdonnaye, on trouve que chaque individu pouvait consommer par an, sous Louis XIV, 120 livres de viande. La révolution éclate, démembre la propriété, stérilise le sol et l'agriculture, ne donne plus pour ration annuelle à chaque Français, au commencement de l'Empire, que 35 kilogrammes de viande. Enfin, de nos jours, le relevé des octrois de 1,457 villes, les documents officiels fournis par le ministre, par le fisc, cet argus qui a pénétré tous les secrets de la production pour les frapper, la ration n'est plus que de 20 kilogrammes par an et baisse chaque jour.

La nourriture végétale qui énerve la terre tend donc à se substituer à la nourriture animale qui la fertilise. Cette transformation déplorable est due au morcellement de la propriété. Le morcellement est le fait le plus considérable de notre première révolution ; nous avons déjà expié cette faute par les plus cruelles vicissitudes, peut-être nous conduira-t-elle un jour à trembler pour notre nationalité !

Avons-nous besoin de le répéter, le morcellement, en supprimant les prés, fait disparaître le bétail ; plus de bétail, plus d'engrais, plus de fécondité, absence graduelle et progressive de fertilité, dénuement, stérilité, mort.

Digitized by Google

La nourriture végétale épuise la terre, elle prend beaucoup, toujours, elle ne rend rien au sol, rien à l'homme qu'elle affaiblit, qu'elle énerve, qu'elle abrutit. La nourriture végétale, conséquence du morcellement, supprime le bétail, la charrue, elle remplace le travail des animaux par le travail de l'homme.

L'industrie n'échappe pas à cette décadence; alors que le génie de l'homme enfante ces machines merveilleuses qui simplifient la main-d'œuvre, font baisser le prix de revient, rendent au travailleur toute son initiative en le délivrant d'un labeur mécanique et abrutissant, le morcellement de la terre, en faisant disparaître les matières premières, stérilise cette noble activité, surhausse les prix, fait diminuer les salaires et conduit nos populations au dénuement et à la misère. C'est une grave erreur que de croire que les machines font diminuer la rémunération du travail; le prix des matières premières seul influe sur le salaire de l'ouvrier. Que l'industrie trouve en abondance tous les aliments nécessaires à son existence et vous verrez monter le prix de la transformation en raison directe de l'abaissement du prix d'achat. La vente des produits manufacturés suit la même progression; cette activité dans les transactions profite au commerce dont la mission consiste dans l'échange et la distribution des produits de l'agriculture transformés par l'industrie.

Digitized by Google

Toutes les questions matérielles qui se rattachent au sort de l'humanité reposent donc sur la terre. La première Constituante a méconnu cette vérité et nous en sommes arrivés à regretter que, tout en affranchissant la propriété, nos pères n'aient pas compris qu'il était indispensable de régler le droit, de le circonscrire, faute de quoi les lois de la nature seraient violées et la production anéantie.

— II —

L'Angleterre n'a point donné dans ce travers, à l'époque de la réforme. Lorsque les biens immenses possédés par les ordres de S. Benoît, et de S. Bernard, tentèrent l'avidité de Henri VIII, ces terres agglomérées furent toutes confisquées et soumises au droit de primogéniture et de substitution. Supposez que les 10,000 établissements, possédés en Angleterre par les moines, eussent été dépecés à l'époque de la réforme, supprimez aussi le régime féodal qui gouverne les biens de ce pays depuis l'invasion des Danois, et demandez-vous si, à l'heure qu'il est, la Grande-Bretagne serait florissante sous le rapport agricole, industriel et commercial?

Digitized by Google

Le contre-coup de la révolution française s'est fait sentir en Angleterre, mais Pitt, en homme de génie, comprit bien que si les faux principes sur la tenure des terres, proclamés en France par la Constituante, étaient adoptés, c'en était fait de la prospérité de son pays. Aussi Pitt, résista-t-il avec vigueur à l'entraînement des nouvelles idées et parvint-il à faire rentrer la propriété foncière à-peu-près sans exception sous le régime féodal.

Dans ce fait très-significatif, surtout lorsqu'on l'oppose à ce qui s'est passé en France, on trouve le secret de la prospérité de nos voisins et de notre décadence. Le peuple anglais a profité de nos fautes; alors que nous démembrions la propriété, il l'a agglomérée. Le morcellement, chez nous, a successivement fait tarir toutes les sources de la production; l'agglomération des terres, chez les Anglais, a considérablement augmenté le rendement. De là est venue cette prospérité fabuleuse, qui fait de ce pays le plus beau modèle à étudier, soit sous le rapport de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, soit sous le rapport de l'esprit d'ordre et de liberté, qui anime les masses et met ce riche pays à l'abri de ces secousses violentes et insensées, qui sont autant de coups portés au progrès, autant de gages donnés au despotisme.

Digitized by Google

— III —

Pour satisfaire les trois besoins de nourriture, de vêtement et de logement, dont nous avons parlé au commencement de ce livre, il faut à l'homme le travail, l'ordre et la liberté. Toute loi qui tend à entraver ces trois conditions indispensables, qui ne coopère pas au contraire à les seconder, est une loi despotique et barbare. Les lois qui régissent la propriété foncière en France, sont de ce nombre. L'égalité des partages de tous les biens, de toute nature, entre les enfants d'un même père, est un fait aussi juste, aussi équitable, aussi fraternel en principe, qu'il est dangereux, comme application pratique. Nous avons vu, dans le cours de cet ouvrage, comment ce partage avait lieu, en quoi ses conséquences étaient déplorables pour la propriété foncière, combien il devenait urgent, dans l'intérêt de la société, d'entraver le morcellement, de lui poser des bornes infranchissables.

En 1826, le Gouvernement a cherché l'obstacle au morcellement dans la modification de deux dispositions du Code civil. Derrière le but apparent, il y avait le projet d'une restauration de monarchie absolue, aussi

Digitized by Google

personne ne s'y laissa prendre, et la loi proposée par le ministère dit *des honnêtes gens*, fut non seulement repoussée par la chambre des pairs, mais conspuée par l'opinion publique.

Aujourd'hui, le problême qu'il s'agit de résoudre, consiste à régler, dans l'intérêt de tous, le morcellement des terres, sans détruire l'égalité de partage dans les successions, sans porter atteinte au droit de propriété, tout en maintenant une sage liberté.

Ce résultat important ne peut être obtenu qu'en modifiant la loi des successions, de manière à ce que le partage des biens immeubles ne soit pas un dépècement ruineux. Le droit qu'a le gouvenement, lors de l'ouverture de chaque succession, ne saurait être douteux ; ce droit est consacré par le bon sens, par les faits acquis, par la nécessité, il est écrit tout au long dans chaque page de nos codes. En appeler aux principes d'une fausse liberté, pour repousser ce droit, c'est demander l'abus, et, par suite, l'anéantissement même de la liberté.

Sous l'empire de la législation actuelle, que se passe-t-il? M. de Malleville nous le dit : « C'est que l'ouverture de chaque succession est suivie d'un partage réel. Dans ce partage, on se garde bien de compenser en argent ce qui peut manquer à chacun des co-partageants, pour égaliser les lots; mais *chacun s'obstine à vouloir une portion dans chaque espèce de biens, dans chaque champ, dans chaque pré,*

Digitized by Google

dans chaque bois, dans chaque vigne, même dans la grange et la maison d'habitation. »

Pour redresser ce qu'a de vicieux ce mode de partage, que faut-il faire?

Il faut introduire dans la loi des dispositions qui permettraient de surveiller les partages à l'ouverture de chaque succession ; et cela, aussi bien dans l'intérêt des co-partageants que dans l'intérêt général. Cette loi n'est pas aussi difficile à faire qu'on a bien voulu le dire; nous avons dans nos codes mille dispositions plus vexatoires et plus difficiles à appliquer que celles que nous proposons. En quoi le droit de propriété, la liberté individuelle, seraient-ils froissés, parce qu'il y aurait dans nos lois un article qui porterait, par exemple, que toute parcelle de moins de 50 ares ne pourra plus être partagée par les héritiers, lors de l'ouverture d'une succession? Où serait le mal, lorsqu'on obligerait les co-partageants, au lieu de broyer par une division insensée et improductive cette pièce de terre en parcelles insignifiantes, d'exiger qu'elle devînt la propriété productive d'un seul? Est-ce que la société n'a pas un immense intérêt à ce que le sol de la France, source et base de notre richesse nationale, de la famille, ne soit pas gaspillé en pure perte? En cette circonstance, l'expropriation pour cause d'utilité publique n'est-elle pas de droit? où, quand et comment la veut-on plus légitime, plus profitable aux intérêts et à la sécurité de tous?

Digitized by Google

Le droit qu'a la loi d'intervenir n'est pas contestable; la loi qui règle le partage doit en surveiller l'exécution, sinon elle est incomplète, défectueuse. L'avidité, l'égoïsme, l'ignorance des habitants de la campagne, ont rendu le partage des successions dangereux pour la sécurité publique; l'intérêt général exige une intervention qui n'est, après tout, qu'une mesure d'ordre, que la consécration du principe de la plus sage de toutes les libertés, de celle qui soumet les exigences de chacun aux besoins de tous.

Ce qui importe avant tout aujourd'hui, c'est, non seulement d'arrêter le morcellement de la propriété foncière en France, mais encore de reconstituer la propriété productive.

Voici le moyen que nous proposons : Nul ne pourra à l'avenir diviser sa propriété en parcelles de moins de 50 ares, sauf les terrains attenant à des habitations.

Lors de l'ouverture d'une succession, les biens immeubles ne pourront être divisés, entre les co-partageants, en parcelles de moins de 50 ares. Si l'égalité ou la proportionnalité du partage ne peut donner à chacun des co-partageants que des parcelles de moins de 50 ares, ces parcelles seront toutes licitées entre les co-héritiers d'abord, et, à leur défaut, avec admission d'étrangers.

Ces licitations ou agglomérations de parcelles ne seront soumises à aucun droit d'enregistrement.

On a tout tenté pour obtenir un résultat aussi

Digitized by Google

précieux, mais les meilleures mesures, les plus sages avertissements ont été perdus; il ne nous reste plus d'espoir aujourd'hui que dans la loi très-énergique et très-surveillée que nous proposons. Nous voulons cette loi très-énergique, parce que la plaie du morcellement nous ruine, nous affame, décime nos populations; nous voulons cette loi très-surveillée, parce que nous craignons de reconstituer la propriété féodale, base du despotisme, alors que nous ne désirons que la reconstitution de la moyenne propriété, de celle qui, au dire de tous les hommes compétents, donne le maximum de produits avec le minimun de frais. Cette surveillance des mutations dans la propriété foncière est déjà organisé; le cadastre possède tous les éléments nécessaires pour nous tenir au courant du travail d'agglomération qui s'opérera dans la propriété. Le jour où la limite de 50 ares sera reconnue trop forte, c'est-à-dire, produisant une trop rapide et trop grande agglomération de parcelles, de ce jour cette limite peut être abaissée; si au contraire cet obstacle était trop faible pour produire l'agglomération que nous cherchons, rien ne s'opposerait à ce qu'il fût porté à 80 ares, ou même à un hectare

Sous l'empire de cette loi, la propriété productive se reconstitue lentement, mais sûrement; les parcelles, aujourd'hui improductives, s'agglomèrent, les héritages s'arrondissent, les pièces disséminées sont vendues ou échangées, chaque propriétaire

Digitized by Google

organise son domaine selon les règles immuables d'une bonne agriculture, tous les éléments qui concourent à la production, en se prêtant un appui indispensable, peuvent être réunis sous la même direction. Avec du temps et de l'expérience, il devient possible d'établir un rapport exact entre les terres et les prés; enfin sous l'influence de la loi que nous proposons, la France imite la sage et féconde organisation agricole de l'Angleterre et nous voyons, tout aussitôt, comme par en enchantement, tripler nos ressources alimentaires, les matières premières destinées à notre industrie et, par suite, augmenter notre richesse et notre bien-être.

Ce résultat, nous le regardons comme certain; il ressort de tout ce que nous avons dit des destructions causées par le morcellement et des avantages produits par un aménagement, par un remaniement plus rationnel de la propriété.

Nous voulons pour la France ce que Pitt a voulu pour l'Angleterre, nous voulons l'agglomération des terres, non pour reconstituer la propriété féodale qui est une monstruosité, mais pour réunir, pour grouper tous les éléments qui concourent à la production et résoudre ainsi l'important problème de l'équilibre de nos subsistances avec nos populations.

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES.

DÉDICACE.

INTRODUCTION.

I. Nos subsistances ne sont plus en rapport avec l'accroissement de notre population. 1

II. Recherche des moyens à employer pour rétablir l'équilibre entre la production et la population. 3

III. Exactitude des statistiques en ce qui touche nos subsistances et notre population. 5

IV. Impuissance des nouveaux systèmes agricoles. 6

Digitized by Google

LIVRE PREMIER.

LA LIBERTÉ, L'HOMME ET LA TERRE.

I. La liberté conquise; nécessité de pondérer les besoins moraux et matériels pour trouver les lois de l'équilibre et de la stabilité. 9

II. Mettre nos codes en harmonie avec le problême social. 11

III. Marche de l'esprit humain. 13

IV. Antagonisme entre la liberté et la matière. 15

V. Affranchissement de la propriété, loi des successions. 17

VI. Solidarité intime entre la propriété et la famille. 18

LIVRE SECOND.

CONSÉQUENCES DU MORCELLEMENT DE LA TERRE.

I. L'agriculture est la base de tout; vicieux aménagement du sol. 21

II. L'homme est la première victime du morcellement exagéré de la terre. Emigration des cultivateurs vers les villes. Institutions concourant à détourner de l'agriculture nos populations rurales. 23

Digitized by Google

III. Diminution de nos substances alimentaires. Disparition de la viande de boucherie. La nourriture végétale remplace la nourriture animale; effet de cette alimentation sur la santé publique ; dégénérescence de l'espèce humaine. 27

IV. Le blé disparaît comme la viande ; solidarité qui existe entre ces deux denrées. Invasion de la pomme de terre dans nos cultures. 30

V. Le morcellement stérilise la terre. 32

VI. Marche et progrès du morcellement 34

VII. Le morcellement s'oppose à la création des prés. 37

VIII. Absence de prés, absence de fumier, dégénérescence des races de bétail, disparition des chevaux. 40

IX. Enchaînement des lois de la production. Diminution de toutes nos ressources alimentaires. Abaissement du niveau de la vie moyenne. 41

X. Rendement des terres en céréales sous Vauban, rendement actuel, marche ascendante du prix du blé depuis 1756. Ration en nourriture végétale. 43

XI. Ration annuelle en vin, bière, cidre ou poiré. 49

XII. Ration en viande possible à chaque Français par tête et par jour. 49

XIII. Inégalité dans la distribution des subsistances 52

XIV. Le Code rural de 1791, effets produits, prévisions réalisées, affirmation de Malthus. 53

XV. Projet de loi sur les successions et les substitutions; discussions à ce sujet. 55

Digitized by Google

LIVRE TROISIÈME.

HISTOIRE DU MORCELLEMENT.

I. Effets de la révolution de 1789 sur la propriété. 85

II. Effets du morcellement de la propriété sur la famille. 87

III. Le premier, le plus indispensable de tous les besoins sociaux est la subsistance ; enseignements du passé à ce sujet. 89

IV. De la propriété féodale, son action sur le rendement agricole. 91

V. La maladie de ce siècle. Le peuple en action. Expropriation révolutionnaire. 94

VI. La bourgeoisie à l'œuvre. Le crédit agricole. Les bandes noires. 97

VII. L'Empire méconnaît la transformation qui s'est opérée dans la propriété foncière. 99

VIII. Retour et menaces des émigrés, progrès du morcellement, milliard d'indemnité. 100

IX. Lois politiques qui accélèrent, après 1830, le morcellement; progression effrayante de la dette hypothécaire. 101

X. Le progrès agricole et le morcellement. 103

XI. Discussion de la question du morcellement, ses avantages, ses dangers, son influence sur la production, sur le prix de revient, sur la richesse publique. 106

Digitized by Google

XII. Du morcellement immodéré sous le rapport de l'élève du bétail, de la culture du blé et autres produits de première nécessité. 109

XIII. Efforts du Gouvernement pour remédier à la dégénérescence du bétail, importations de races anglaises améliorées, insuccès de cette tentative. 112

XIV. Nécessité de fertiliser le sol avant de perfectionner les races par des croisements judicieux. 114

XV. Empirisme de la science moderne à l'endroit de l'amélioration du sol. Liebig et son école. 116

XVI. Mensonges nés de la plaie du morcellement. Le sel; inefficacité de son emploi sur la végétation. 119

XVII. Emploi du sel pour la nourriture du bétail. 123

XVIII. Impuissance des palliatifs. Supériorité du fumier d'étable. Agriculture en Irlande. Le problême de la faim. 124

LIVRE QUATRIÈME.

DÉBOISEMENT DU SOL.

I. Le morcellement est synonyme de destruction. 129

II. Déboisement des forêts des Alpes; extraits du rapport de M. Blanqui aîné à ce sujet. 131

III. Disparition des bois de construction pour la marine. Destruction des forêts dans les Pyrénées. 144

IV. Destruction des forêts dans les montagnes des Vosges et du Jura. 147

Digitized by Google

LIVRE CINQUIÈME.

PARCOURS ET VAINE PATURE.

I. Question du droit de parcours et de vaine pâture. 149

II. Effets du parcours et de la vaine pâture sur les prés, prairies artificielles, assolements nouveaux ; préjudice apporté à l'agriculture. 152

III. Causes qui ont empêché la première Constituante de supprimer le parcours et la vaine pâture. 154

IV. Tentatives faites par les gouvernements qui se sont succédé en France depuis 1791. 155

V. Le morcellement de la propriété foncière est le seul obstacle à la suppression du parcours et de la vaine pâture. 158

VI. Système des socialistes sur cette question. 163

VII. Impuissance de l'association pour résoudre le problême de la suppression du parcours et de la vaine pâture. 166

VIII. Le communisme. 168

IX. Les biens communaux, leur aliénation, leur partage. 168

X. Des diverses lois qui régissent les biens communaux depuis 1789 ; ce que doit faire le Gouvernement actuel. 170

XI. Le parcours et la vaine pâture disparaîtront avec la suppression du morcellement. Ressources que peuvent présenter les biens communaux. 173

XII. Conseils aux habitants de la campagne. 175

Digitized by Google

LIVRE SIXIÈME.

DES DIVERS MODES DE L'EXPLOITATION DU SOL.

I. Classement des familles propriétaires. 179

II. Ce que deviendront les 18 millions de paysans payant vingt-cinq francs d'impôt en maximum. 184

III. Des propriétaires payant de 25 à 100 francs d'impositions. 188

IV. Du métayer, de son influence sur l'agriculture ; véritable association agricole. 190

V. Les fermiers à rente fixe ; avantages et dangers de ce mode d'exploitation. 194

VI. Du bail général, mode de régie oppressif pour les cultivateurs et ruineux pour l'agriculture. 199

VII. Conclusion à propos des terres exploitées par l'économie des propriétaires, de celles cultivées à moitié fruit par des métayers, et de celles exploitées par des fermiers généraux. 202

LIVRE SEPTIÈME.

DES HYPOTHÈQUES.

I. Dangers des emprunts hypothécaires. 205

II. Histoire de la saisie immobilière en France. 210

III. Exposé des motifs de la loi sur le régime hypothécaire présenté à la Chambre des Pairs le 11 janvier 1840. 217

Digitized by Google

IV. Relevé des inscriptions hypothécaires qui grèvent la propriété foncière en France. 224

V. Assertions de M. de Morogues confirmées par la Société de Statistique universelle, par M. d'Audiffret. Documents relatifs au régime hypothécaire publiés en 1833 par les soins du Gouvernement. 226

VI. Enquête sur l'état de la propriété foncière en France. 229

VII. Le système hypothécaire est une cause de profonde perturbation. 231

LIVRE HUITIÈME.

ORGANISATION DU CRÉDIT FONCIER.

I. Systèmes proposés pour régénérer notre agriculture. 237

II. Le crédit foncier, son impuissance comme élément d'améliorations agricoles. 239

III. Conditions pour obtenir le maximun de la production de la terre. 245

IV. Histoire de l'emprunt foncier. 248

V. Système de Law. Les assignats. Les mandats territoriaux. L'Empire. La Restauration. Le gouvernement de Juillet. 251

VI. La République de 1848. Le papier-monnaie hypothécaire de la Constituante. 255

Digitized by Google

VII. Les deux milliards de la Constituante destinés aux irrigations, desséchements, à la mise en culture des terres vaines et vagues, au reboisement des pentes de nos montagnes, etc. 258

VIII. Crédit foncier en Allemagne et en Pologne; absence d'analogie entre ces pays et la France. 261

IX. L'histoire de l'agriculture en France, dans le monde entier, fortifie nos assertions au sujet du crédit foncier comme inefficacité de moyens d'action. 263

X. Système d'organisation du crédit foncier proposé par M. Wolowski; il ne faut pas toucher aux fonds déposés aux caisses d'épargne. 267

LIVRE NEUVIÈME.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

I. Institut national agricole. Fermes-régionales. Fermes-écoles. 271

II. Examen sommaire de la loi de M. Tourret. 273

III. Vices de la loi sur l'enseignement agricole. 276

IV. Budget de l'enseignement agricole 278

LIVRE DIXIÈME.

LE LIBRE-ÉCHANGE.

I. Que peut gagner ou perdre notre agriculture à la liberté des échanges? Question sur les céréales. 283

II. Les vins et eaux-de-vie. 287

Digitized by Google

III. La question du libre-échange n'est point assez connue ; nécessité d'en suivre et étudier les effets sur la prospérité de l'Angleterre. 291

LIVRE ONZIÈME.

LES DOUANES, LES IMPÔTS.

I. Notre système douanier est-il une des causes qui nuisent au progrès et au développemment de notre agriculture. 295

II. Des droits perçus à l'entrée en France du bétail étranger. 299

III. Tableau des impôts divers qui pèsent sur le vin, selon les mouvements qu'on lui fait subir et les destinations qu'il reçoit. 304

LIVRE DOUZIEME.

DES IMPÔTS QUI PÈSENT SUR LA PROPRIÉTÉ.

I. Des deux sortes d'impôts qui pèsent sur la propriété; leurs résultats. 309

II. Les octrois. 312

III. Tableau de la progression des droits d'octroi. 316

IV. Droits d'octroi perçus sur les vins. 318

V. Droits d'octroi perçus sur la viande de boucherie. 320

VI. Diminution du poids moyen des quatre sortes de bestiaux entre 1824 et 1839. 325

Digitized by Google

VII. Diminution de la graisse et du suif. 329

VIII. Détérioration de la viande de bœuf. 331

IX. Accroissement de la consommation de la viande de vache. 332

X. Accroissement considérable dans la consommation des issues. 335

XI. Diminution générale et très-forte dans la consommation de la viande. 336

XII. L'ancien droit par tête de bétail à l'entrée dans les villes à octroi et le nouveau droit au poids. 338

XIII. Tristes résultats de la taxe au poids; nécessité, si l'impôt sur la viande doit subsister, de rétablir l'ancien droit par tête. 340

LIVRE TREIZIÈME.

LOIS DE LA POPULATION.

I. Accroissement de la population en France. Rapport entre la population et les subsistances. 343

II. Calamités que nous réserve l'avenir; enseignements du passé. 346

III. Les deux écoles qui se sont formées sur la question de la population. 348

IV. Résumé des doctrines de ces deux écoles par M. Proudhon. 351

Digitized by Google

V. Les utopies du socialisme sur la question de la population. Le système de Fourrier. Les partisans du principe que l'homme a le droit et le devoir de limiter sa progéniture. Le système des interruptions. Le système de l'allaitement triennal du docteur Loubon. Systèmes de Malthus et M. Chevalier. 352

VI. L'émigration n'est qu'un palliatif. 357

VII. Lois du dédoublement de la population aux Etats-Unis; précieux documents que nous fournit ce pays. 360

VIII. Puissance de développement de l'humanité par la génération. Développement du capital et de la richesse. 364

IX. L'article 144 du Code civil. 367

X. Solution du problême d'accroissement de la population. 369

LIVRE QUATORZIÈME.

PROGRAMME DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE CHARITABLE.

I. Utilité des questions posées par M. de Cormenin. 371

Ire QUESTION. — Quel serait le meilleur moyen pour établir chaque année la statistique la plus exacte et la plus complète de la production alimentaire ? 372

IIe QUESTION. — Comment peut-on arriver, par approximation seulement, au quantum de la consommation annuelle de chaque individu, et quel est ce quantum ? 378

Digitized by Google

IIIe QUESTION. — Quels seraient les effets d'une habituelle et trop forte disproportion entre la production alimentaire et la consommation sur la santé publique et la vie moyenne des hommes, sur leur moralité et leur bien-être, sur les sciences et l'industrie, sur les beaux-arts, sur la paix et sur la guerre, sur la civilisation; en un mot sur l'état social et politique de la France et de l'Europe ? 384

IVe QUESTION. — Quels sont les effets matériels et moraux des achats de blés par peur ou par agiotage ? 386

Ve QUESTION. — Quel est sur l'apport, le voiturage et la répartition des substances, l'effet des canaux, des routes de terre, des chemins de fer et des chemins vicinaux ? 389

VIe QUESTION. — Quelles sont les conséquences économiques, agricoles, financières et politiques des importations, tant en viande qu'en grains ? 392

VIIe QUESTION. — Quelle est la quantité de biens communaux, de terres vaines et vagues, de friches, de landes, de pâtures, de marais et de vides forestiers, à mettre en céréales, sans nuire à l'élève des bestiaux, ni à l'aménagement des bois, et en calculant, d'une part, les frais de desséchement et de culture, et, d'autre part, le rendement tant immédiat que moyen ? 395

VIIIe QUESTION. — Quelles sont les améliorations possibles, vraies et point exagérées de l'agriculture, par le changement des assolements, la destruction de la vaine pâture, l'augmentation des engrais naturels et artificiels, et l'acclimatement de nouvelles substances alimentaires ? 399

IXe QUESTION. — Ne devrait-on pas et comment pourrait-on introduire, dans les écoles primaires de la campagne, l'enseignement des notions élémentaires sur l'agriculture ? 401

Digitized by Google

Xe QUESTION. — N'y aurait-il pas moyen d'employer plus fructueusement qu'on ne l'a fait jusqu'ici les irrigations, tant des cours d'eau navigables que des cours d'eau non flottables ni navigabes, qui sillonnent la France en tous sens ; à convertir, par exemple, en prairies ou en cultures rizières, oléagineuses ou potagères, des champs riverains, aujourd'hui presque improductifs ? 405

XIe QUESTION. — Dans quelle mesure la culture grande, moyenne et petite, approvisionne-t-elle ou épuise-t-elle les marchés des villes ? Dans quelle mesure les pays de grande, moyenne et petite culture, participent-ils à l'accroissement de la population ? 408

XIIe QUESTION. — En quelle proportion la pomme de terre entre-t-elle dans la nutrition de la France et quels sont les avantages et les défauts de ce genre d'aliment ? 411

XIIIe QUESTION. — Que doit-on attendre des nouvelles inventions et méthodes pour garantir de leurs maladies, des insectes et des accidents ordinaires, soit les blés en meules, en granges ou en silos, semés ou sur pied, soit les pommes de terre ; pour moudre les grains, pour bluter les farines, pour fabriquer le pain ? Pour faire des économies sur certaines alimentations dont la farine est la base ? 413

XIVe QUESTION. — Dans quelle proportion l'usage et la consommation des légumes, des fruits, des vins et boissons fermentées, du laitage, des œufs, du sucre, du café, du riz, du gibier, des poissons de mer et de rivière, de toute sorte de viandes et autres substances alimentaires diminuent-ils la dépense des céréales ? 415

XVe QUESTION. — Quelle est la différence numérique entre les cultivateurs de toute espèce qui produisent, par leur travail manuel, des subsistances de toute espèce, et ceux qui, travailleurs industriels ou non, les consomment ? 417

Digitized by Google

XVIe QUESTION. — Quels seraient les effets d'une meilleure répartition de la population entre les villes et les campagnes ? 419

XVIIe QUESTION. — Quels sont les inconvénients, en temps de disette et de chômage, d'une population manufacturière trop nombreuse et trop concentrée, et comment améliorer et garantir sa subsistance ? Et accessoirement, quels seraient, dans l'intérêt du peuple, de sa santé, de ses forces et de son bien-être, le moyen de mettre le prix de la viande plus à la portée des artisans, ainsi que des laboureurs ? 422

XVIIIe QUESTION. — Quelle est l'influence, dans ses rapports spéciaux avec le problème de la population et des subsistances, de l'impôt des octrois, des excès des boissons spiritueuses, des vices de l'organisation du travail et de l'affaiblissement des mœurs ? 425

XIXe QUESTION. — Par quels moyens législatifs pourrait-on agir sur l'équilibre de la population ? 426

XXe QUESTION. — Quel est sur le mouvement encombrant de la population l'effet des émigrations en masse, soit des ouvriers, soit des laboureurs ? Quel est le chiffre approximatif et quels sont les avantages et les inconvénients de ces sortes d'émigrations ? 427

XXIe QUESTION. — Quel est sur le chiffre de la population, l'effet des mariages précoces et de l'augmentation de la vie moyenne ? 428

XXIIe QUESTION. — Quel est le résultat des entassements d'hommes, des lieux et habitations insalubres, des révolutions, des guerres civiles et étrangères, des infractions aux règles de l'hygiène publique et privée, des épidémies et des famines ? 429

Digitized by Google

XXIIIe QUESTION. — Quelles ressources peut présenter la colonisation de l'Algérie, soit pour absorber l'excédant de la population, soit pour fournir à la France un supplément de céréales et d'autres espèces d'alimentations ? 433

XXIVe QUESTION. — N'y aurait-il pas lieu de considérer en passant, comme moyens auxiliaires de solution économique, certains appareils de mélange et de cuisson, certaines institutions spéciales de charité, certaines associations de secours mutuels, ainsi que les bureaux de bienfaisance, les ateliers de travaux publics, les taxes et tarifs de pain boulangé, les bons de différence, les fermes agricoles, les greniers de réserve, les lois de douanes, le commerce des blés, etc. ? 435

LIVRE QUINZIÈME.

RÉSUMÉ ET CONCLUSION.

I. Ce que produit le morcellement en France. Substitution de la nourriture purement végétale à la nourriture animale. Décadence. 437

II. Ce qu'a produit l'agglomération des terres en Angleterre depuis Henri VIII ; prospérité et grandeur de ce pays. 440

III. Tentative de la Restauration pour restreindre le morcellement ; nécessité de modifier la loi des successions. Droit qu'a le Gouvernement d'intervenir. Moyens pratiques à employer pour arrêter les progrès du morcellement, réunir les parcelles, augmenter la production et résoudre le problème des subsistances et de la population. 442

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

Digitized by Google

Digitized by Google

DU RÉGIME MUNICIPAL DE LA FRANCE.

Par M. P. MOLROGUIER. — 1 vol. grand in-18.

DU DROIT A L'OISIVETTÉ

ET DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL SERVILE

Dans les Républiques grecques et romaine.

Par M. MOREAU-CHRISTOPHE. — Un vol. in-8. — Prix : 6 fr. 50.

HARMONIES ÉCONOMIQUES.

Par M. Fr. BASTIAT, représentant, membre correspondant de l'Institut. — Un vol. in-8. — Prix : 7 fr. 50.

LE CRÉDIT ET LES BANQUES.

Par Ch. COQUELIN. — Un beau vol. grand in-18, format anglais. Prix : 3 fr. 50 c.

HISTOIRE DE L'ADMINISTRATION DE LA POLICE DE PARIS.

Depuis Philippe-Auguste jusqu'aux Etats-Généraux de 1789

ou Tableau moral et politique de la ville de Paris pendant cette période, considérée dans ses rapports avec l'action de la police.

Par M. FRÉGIER, auteur des *Classes Dangereuses*.

2 volumes in-8. — Prix : 16 fr.

ETUDES SUR LES RÉFORMATEURS OU SOCIALISTES MODERNES

Par M. Louis REYBAUD, représentant.

6e édition, en 2 vol. grand in-18, format anglais. — Prix : 7 fr.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

Digitized by Google

on 2403.25
bsistances et populations /
dener Library 004300997
3 2044 081 894 743

Digitized by Google